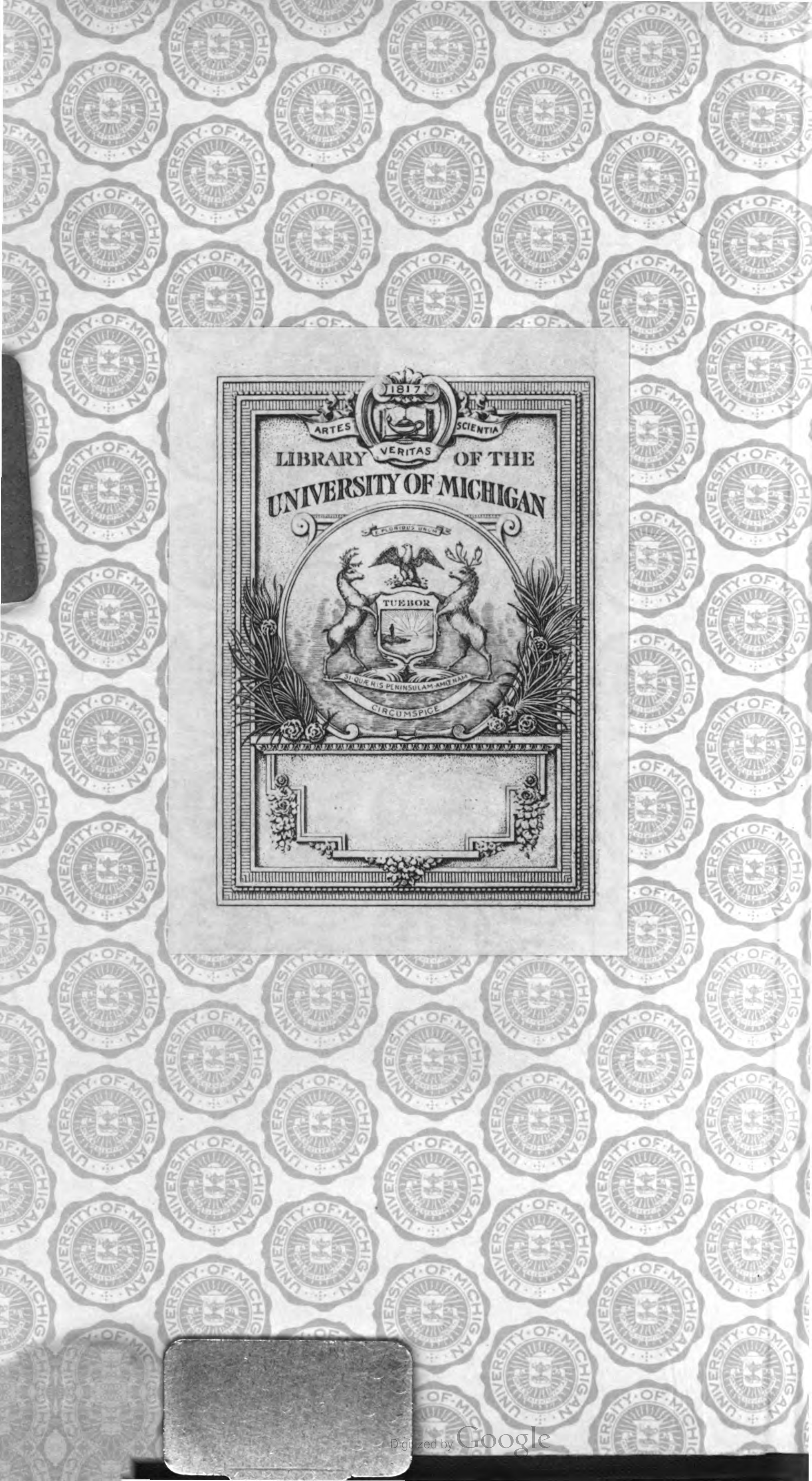

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1929

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1929

BULLETIN DE JANVIER-MARS

PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES
82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XXIX

Recueil paraissant tous les deux mois, avec planches et figures.
Prix de l'abonnement annuel : — 30 fr.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

AVIS IMPORTANT

Pour assurer une prompte publication des *Comptes rendus*, les auteurs de communications, qu'ils appartiennent à l'Académie ou qu'ils lui soient étrangers, sont instamment priés de remettre leur manuscrit et, s'il y a lieu, les documents qui doivent l'illustrer, le jour même de la séance où ils ont été entendus. Le Secrétaire perpétuel pourra toutefois, en certains cas, les autoriser à retarder cette remise jusqu'au mardi suivant, dernier délai pour l'envoi de la copie à l'imprimerie.

Les communications des auteurs étrangers à l'Académie ne devront pas dépasser huit pages.

Les épreuves, tant en placards qu'en pages, doivent être retournées au rédacteur des *Comptes rendus*, 23, quai Conti, VI[e] dans le délai de trois jours, le jour de la réception non compris.

Dans le cas où les auteurs ne se conformeraient pas à ces indications, leur communication serait ajournée à l'un des cahiers suivants.

Yenral
1.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1929

SÉANCE DU 4 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. GUSTAVE GLOTZ, PUIS DE M. HENRI GOELZER.

M. Gustave GLOTZ, président sortant, prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

« Je m'en voudrais de retarder par de vaines paroles le moment où mon voisin de gauche viendra occuper ma place. Mais il me permettra d'adresser mes remerciements et de présenter mes vœux à mon voisin de droite et à tous nos confrères.

Ne croyez pas, mon cher Secrétaire perpétuel, qu'en vous témoignant ma gratitude je me borne à suivre une tradition. Tous les Présidents que vous avez successivement aidés de vos conseils en ont apprécié la sagesse ; aucun peut-être n'a plus que moi profité de votre expérience, de votre vigilance, de votre clairvoyance, du tact et du sang-froid qui rehaussent votre dévouement à l'Académie. Je vous souhaite de rendre encore les mêmes services à beaucoup de présidents.

En assistant aux travaux de nos commissions, j'ai pu me rendre compte du grand rôle qu'elles jouent. J'ai toujours constaté que leur docilité aux règlements n'est pas une servitude, parce qu'elles se proposent constamment les buts les plus élevés, l'équité dans la distribution des récompenses, l'intérêt bien entendu de la science dans l'emploi des fonds mis à leur disposition. Il est juste qne je remercie personnellement et au nom

de la Compagnie tous ceux qui, en toutes circonstances, m'ont donné le bon exemple et n'ont jamais épargné leur peine pour faire prévaloir les solutions les meilleures.

Mais c'est à vous tous, mes chers confrères, que va ma sincère et profonde reconnaissance. Quand vous m'avez appelé à une présidence qui devait être à la fois celle de notre Académie et de l'Institut tout entier, j'avoue que j'ai ressenti quelque crainte d'être trop inégal à cette double tâche. Vous m'avez toujours soutenu de votre indulgence et — je le dis non sans orgueil — de votre amitié. Je voudrais vous avoir donné l'impression que je me suis efforcé de mériter votre confiance. En tout cas, vous m'avez montré tant de bienveillance, que j'ai pu croire que j'y réussissais. Vous m'avez ainsi communiqué l'autorité collective qui réside en vous, lorsqu'il y avait à régler des questions d'ordre intérieur qui parfois étaient assez délicates, ou à intercéder auprès des autorités compétentes en faveur de publications interrompues faute de ressources. Le seul regret que j'aie à exprimer, mais qui suffit à jeter un voile de deuil sur l'année écoulée, c'est que trop souvent m'est incombée la triste obligation de rendre un dernier hommage à des confrères ou à des correspondants disparus. Je fais des vœux ardents pour que la loi des probabilités, chétive et tardive consolation dans les années mauvaises, conjure le destin et nous vaille une année plus clémente.

Dans cet espoir, conformément au vote émis par l'Académie le 28 décembre, j'invite M. Goelzer à prendre place au fauteuil et M. Dussaud à l'assister comme vice-président. »

M. Henri Goelzer, président pour 1929, en prenant possession du fauteuil, s'exprime ainsi :

Messieurs et chers confrères,

« Au moment d'occuper le siège auquel m'ont appelé le jeu du règlement de notre Académie et aussi la bienveillante unanimité de vos suffrages, je ne puis, en vous remerciant sincèrement, m'empêcher cependant de ressentir quelque émoi. Comment pourrait-il en être autrement, quand je songe aux

hommes éminents qui m'ont précédé à ce poste de confiance ? un grammairien, un lexicographe est-il bien qualifié pour tenir une place qu'ont occupée naguère des hommes de premier plan, honneur des études qu'ils ont cultivées et illustrées? Toutefois il ne convient peut-être pas que ma modestie s'exagère les difficultés de la tâche qne vous voulez bien me confier; à les estimer trop redoutables, je me donnerais l'air d'être incapable de les surmonter. Et telle n'est pas ma pensée : aussi bien, si j'en avais jugé ainsi, il n'eût tenu qu'à moi de décliner l'honneur qui allait m'être fait. Tout ce que j'ai voulu, tout ce que je veux dire, c'est qu'il ne faut pas vous attendre de ma part à des initiatives trop hardies. Sans doute, je suis prêt à appuyer, dans la mesure de mes pouvoirs, les petites réformes que votre expérience voudra bien me signaler; mais, je suis partisan du principe *quieta non movere*, et, sans vaine ambition, je me contenterai d'apporter dans l'accomplissement de ma tâche tout le zèle et toute l'application que vous êtes en droit d'attendre de votre président. En un mot, je ferai de mon mieux pour suivre les traces de ceux qui ont siégé à cette place avant moi. Sans remonter trop loin dans le passé, n'ai-je pas eu sous les yeux, l'an dernier, l'exemple de mon prédécesseur immédiat, qui a dirigé nos travaux d'une façon parfaite, alliant le tact et l'urbanité à une décision prompte et sûre. Je serais tenté de rappeler aussi les grandes qualités d'esprit et de cœur dont il a fait preuve à l'occasion des éloges funèbres qu'il a eu, trop souvent hélas ! l'occasion de prononcer. Mais il me faut éviter avec soin tout ce qui pourrait être de fâcheux augure, et souhaiter, au contraire, — puisse l'avenir ne pas me démentir ! — que l'année nouvelle en nous épargnant les deuils m'épargne à moi-même le chagrin et la peine de les déplorer.

En terminant, je me reprocherais de ne pas dire à notre excellent et dévoué secrétaire perpétuel que je compte sur son amitié éprouvée autant que sur son expérience impeccable pour me guider et aussi pour m'empêcher de broncher, si jamais j'en avais la fantaisie. »

M. Arthur Långfors, récemment élu correspondant, exprime à l'Académie ses remerciements.

M. Maurice Pillet, directeur des fouilles de Sâlihiyêh, adresse à M. le Secrétaire perpétuel, un rapport sur les travaux exécutés au cours de l'automne. — Renvoi à M. Dussaud.

M. le Secrétaire perpétuel fait connaître ainsi qu'il suit l'état des concours pour l'année 1929.

1. Prix ordinaire (*à la meilleure édition parue en France d'un auteur classique grec ou latin*) : un concurrent.
2. Antiquités de la France : sept concurrents.
3. Prix Le Senne (*Paris et département de la Seine*) : aucun concurrent.
4. Prix de La Fons Mélicocq (*Picardie, Ile-de-France moins Paris*) : un concurrent.
5. Prix Auguste Prost (*Metz et environs*) : cinq concurrents.
6. Prix de la Grange (*Édition d'un ancien poète de la France*) : aucun concurrent.
7. Prix Bordin (*Antiquité classique*) : six concurrents.
8. Prix Bordin extraordinaire (*Moyen Age et Renaissance*) : cinq concurrents,
9. Prix Saintour (*Moyen Age et Renaissance*) : trois concurrents.
10. Prix Alfred Croiset (*Langue et littérature grecque*) : aucun concurrent.
11. Prix Ambatielos (*Histoire et archéologie de la Grèce*) : aucun concurrent.
12. Médaille Georges Perrot (*Art dans l'antiquité ou archéologie grecque*) : aucun concurrent.
13. Prix de Chénier (*Langue grecque*) : un concurrent.
14. Prix Honoré Chavée (*Linguistique romane*) : un concurrent.
15. Prix Raoul Duseigneur (*Art et archéologie de l'Espagne*) : aucun concurrent.
16. Prix Stanislas Julien (*Chine*) : aucun concurrent.
17. Prix Giles (*à l'auteur français d'un travail sur l'Extrême-Orient*) : un concurrent.
18. Prix Allier de Hauteroche (*Numismatique ancienne*) : aucun concurrent.
19. Prix Jules et Louis Jeanbernat (*à un jeune auteur français*) : aucun concurrent.

20. Médaille Paul Blanchet (*Afrique du Nord*) : aucun concurrent.

L'ordre du jour appelle la désignation de 20 commissions de prix pour 1929.

Sont élus :

Prix ordinaire (4 membres) : MM. CHATELAIN, MONCEAUX, PUECH, MAZON.

Antiquités nationales (8 membres : MM. REINACH, OMONT, JULLIAN, PROU, FOURNIER, LANGLOIS, BLANCHET, BÉMONT.

Prix Allier de Hauteroche (4 membres) : MM. SCLUMBERGER, PROU, BLANCHET, MERLIN.

Prix Stanislas Julien, (4 membres) : MM. SCHEIL, THUREAU-DANGIN, PELLIOT, FOUCHER.

Prix Giles (4 membres): MM. SCHEIL, PELLIOT, MEILLET, FOUCHER.

Prix Prost (4 membres) : MM. OMONT, SCHIEL, FOURNIER, JEANROY.

Prix de La Grange (4 membres) : MM. OMONT, THOMAS, JEANROY, F. LOT.

Prix Bordin (4 membres) : MM. CHATELAIN, CROISET, MONCEAUX, PUECH.

Prix Bordin extraordinaire (4 membres) : MM. OMONT, FOURNIER, DIEHL, BLANCHET.

Prix Saintour (4 membres) : MM. OMONT, LANGLOIS, A. de LABORDE, BLANCHET.

Prix Ambatiélos (4 membres) : MM. POTTIER, CROISET, PUECH, MAZON.

Médaille Georges Perrot (4 membres) : MM. POTTIER, CROISET, PUECH, HOLLEAUX.

Médaille Paul Blanchet (4 membres) : MM. MONCEAUX, BLANCHET, GSELL, MERLIN.

Prix Le Senne (4 membres) : MM. JULLIAN, FOURNIER, A. de LABORDE, BLANCHET.

Prix de La Fons Mélicocq (4 membres) : MM. OMONT, PROU, FOURNIER, COVILLE.

Prix H. Chavée (4 membres) : MM. CHATELAIN, THOMAS, JEANROY, MEILLET.

Prix de Chénier (4 membres) : MM. REINACH, CROISET, PUECH, MAZON.

Prix R. Duseigneur (6 membres) : MM. Pottier, Jullian, de Laborde, Mâle, Paris, Jeanroy.

Prix Jeanbernat (4 membres) : MM. Chatelain, Thomas, Jullian, Mazon.

Prix Alfred Croiset (6 membres) : MM. Reinach, Croiset, Glotz, Puech, Holleaux, Mazon.

M. Alfred Coville, au nom de la Commission du prix Gobert, lit le rapport suivant :

« Les ouvrages reçus pour le concours de 1929 sont ;

1° *Les Etats provinciaux de Normandie*, par M. Henri Prentout, 3 volumes (portant les millésimes 1925, 1926 et 1927, mais dont le dernier volume n'a paru effectivement qu'en mars 1928, comme en témoigne le récépissé du dépôt légal du 10 mars 1928).

2° *Les papes et les ducs de Bretagne. Essai sur les rapports du Saint-Siège avec un État*, par M. Poquet du Haut-Jussé, 2 volumes, 1928.

A ces ouvrages il convient d'ajouter ceux qui ont obtenu en 1928 :

le premier prix: Max Bruchet, *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie* ;

le second prix : Gaston Zeiller, *La réunion de Metz à la France.* »

Acte est donné de cette communication.

M. le prince Soutzo expose à l'Académie les conclusions où l'a conduit son étude de la réforme monétaire de Néron relativement à la numismatique archaïque d'Athènes.

Du fait que le denier de Néron dit drachme attique pèse 1/128e de la mine Solonienne, mode de division usité en Égypte dès la haute antiquité, M. Soutzo croit pouvoir déduire que la mine de Solon est une unité pondérale qui existait avant sa réforme, et aussi qu'à Athènes les unités de pesée, en particulier la mine lourde, double de la mine de Solon, se divisaient de la même manière. Remarquant enfin que le 1/128e de la mine lourde, pesant 6 gr. 80, est un poids très voisin de celui du statère d'argent anépigraphe au type de la tortue, il en

déduit que cette monnaie archaïque serait athénienne et non éginétique.

MM. Adrien Blanchet et Gustave Glotz combattent quelques-unes des assertions énoncées et se refusent à admettre les conclusions de l'auteur.

M. Joseph Loth donne lecture de la première partie d'un mémoire sur le nom de saint Gildas dans l'île de Bretagne, en Irlande et en Armorique.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom des auteurs les ouvrages suivants :

Les opérations militaires de César autour du Mont-Auxois, par J. Toutain. — *Ce que nous apprennent les Commentaires de César*, par le Général Gouraud.

A. Sayous, *Les procédés de paiement et la monnaie dans l'Amérique espagnole au XVI[e] siècle*. Extrait de la *Revue Économique internationale*, 1927.

A. Sayous, *Observations d'écrivains du XVI[e] siècle sur les changes et notamment sur l'influence de la disparité du pouvoir d'achat*. Extrait de la *Revue Economique internationale*, 1928.

Edwin Hanson Freshfield, *A manual of eastern roman Law. The* procheiros nomos *published by the Emperor Basil 1 at Contantinople between 867 and 879 AD, rendered in English.*

M. Camille Jullian fait hommage au nom de l'auteur d'un ouvrage intitulé : *L'évolution de la pêche. Etude d'économie maritime.*

Le livre de M. Hérubel qui a obtenu un très gros succès chez les spécialistes de la pisciculture, est à la fois un répertoire de documents sur l'histoire de la pêche dans l'Antiquité et une étude technique et sociologique sur les instruments de la pêche, les navires utiles, les ports de pêche, l'organisation des marins, etc. M. Hérubel connaît les textes et les documents archéologiques ; en outre, il est du métier, membre de l'Académie de Marine. Et j'ai sous les yeux la lettre que m'écrit à ce sujet l'homme le plus compétent en matière historique pour la pêche et la pisciculture, M. Gimenes : il m'écrit, le livre de M. Hérubel est de tout premier ordre, et il éclaire d'une vive lumière les textes de l'Antiquité, depuis les fameuses madragues de la pêche au thon dont a parlé Victor Bérard. Je m'associe au témoignage de M. Gimenes.

plupart inédits, mais présentés avec goût et avec une élégance, où il est permis de voir comme un reflet de l'urbanité dont l'auteur présentait un parfait modèle. Tous ceux qui l'ont connu intimement ou même ceux qui n'ont entretenu avec lui que de simples rapports de politesse, se plaisent à rappeler en effet l'exquise délicatesse de ses manières.

Je voudrais, en terminant, exprimer un vœu, c'est que le grand nombre des publications et des mémoires dus à M. René Fage ne les expose pas un jour à être dispersés, c'est-à-dire perdus. Il apppartient, je crois, aux fils de notre correspondant, dignes héritiers de son nom et de son talent, de trouver un éditeur qui consente (les risques ne seraient pas bien grands) à réunir en deux ou trois volumes les notices archéologiques, historiques ou biographiques qu'il a composées et dont je ne crois pas avoir exagéré ni l'intérêt ni le mérite. »

A propos de la correspondance, M. Camille Jullian entretient l'Académie de deux inscriptions que viennent de leur communiquer M. l'abbé Chaillan et M. Benoit, conservateur de la Bibliothèque d'Arles. Elles confirment l'antiquité du site des Saintes-Maries et du rivage même de la Camargue, ainsi que l'existence dans l'île d'une population établie.

M. Paul Mazon, au nom de la commission du prix de Chénier, annonce que le prix est attribué à la série d'ouvrages sur l'enseignement du grec, publiés par M. Crouzet, Andraud et Font, et intitulés *Grammaire grecque*, *Méthode grecque et exercices illustrés* (Livre de l'élève et Livre du Maître), *Première initiation grecque.*

Acte est donné de cette communication.

M. Alfred Coville donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. François Delaborde, son prédécesseur dans l'Académie[1].

LIVRES OFFERTS

M. Blanchet a la parole pour un hommage :

« Dans diverses publications, on a admis et répandu que César

1. Voir à l'Appendice.

avait établi un camp au-dessus de Vernonnet, en face de Vernon (Eure), et qu'une ville y avait été construite ensuite. Les fouilles pratiquées et étudiées avec soin par M. Henri Gadeau de Kerville et Georges Poulain ont permis de mettre au point cette question obscure. Le camp n'est probablement pas romain ; et les substructions sont celles de quelques habitations où ont été recueillis des objets intéressants et des monnaies gauloises et romaines dont les plus récentes sont de la seconde moitié du IIe siècle de notre ère.

L'enquête précise que ces deux érudits viennent de publier est digne d'éloge (*Résultats des fouilles gallo-romaines effectuées au camp de Vernonnet, commune de Vernon (Eure)*. Rouen, 1928, in-8°, 27 p., fig. et 6 plans et planches) ».

SÉANCE DU 18 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Paul Jamot et J.-J. Marquet de Vasselot posent leur candidature à la place d'académicien libre vacante par suite du décès de M. Théodore Reinach.

M. Gustave GLOTZ, qui, en tant que président de l'Académie et président du Comité français des Sciences historiques, avait fait d'actives démarches au Ministère afin d'obtenir les crédits nécessaires à la continuation de la publication des registres pontificaux, annonce que ces démarches ont obtenu le meilleur résultat. Le Ministère met à la disposition de l'éditeur une somme de 30.000 fr. à toucher en 1929 et une autre de 20.000 fr. pour l'année 1930. L'éditeur, de son côté, a promis de hâter la publication, de façon à faire paraître en 1929 au moins quatre fascicules.

M. Joseph LOTH achève la lecture de son mémoire sur le nom de saint Gildas dans l'île de Bretagne, en Irlande et en Armorique.

Saint Gildas, né dans l'île de Bretagne, vers l'an 500, est l'auteur de l'ouvrage auquel on est convenu de donner le titre : *De excidio et conquestu Britanniae*. Malgré le peu de valeur

historique de l'œuvre [1], Gildas a joui de bonne heure d'une réputation qui a atteint son apogée vers le XIIe siècle, époque où il était si bien considéré comme l'historien national des Bretons qu'on lui attribua même l'*Historia Brittonum* dont l'auteur serait Nennius qui vivait au IXe siècle. En Irlande, au VIIe s. il passe pour un maître en droit canonique ; mais ce qui contraste avec la faveur universelle dont il a bénéficié, son culte n'a laissé aucune trace en Galles ni en Cornwall ; son nom n'y est attaché à aucun lieu saint.

En Armorique, au contraire, son culte paraît fort répandu et nombre de lieux saints sont sous son vocable. Mais il ressort d'une étude du regretté René Largillière sur *La Topographie du culte de saint Gildas*, que son culte ne s'est répandu qu'au x-xie siècle, après la restauration de l'abbaye de Saint-Gildas qui eut lieu dans la seconde moitié du xe siècle.

Il y a une autre raison de l'extension de ce culte, c'est que Gildas l'Insulaire, l'auteur du *De Excidio*, a été confondu volontairement probablement, dans un intérêt facile à comprendre, par les moines de Saint-Gildas de Ruis, avec un saint indigène, par fausse homonymie. Ce saint, en Bretagne bretonnante, est connu sous le nom de *Gwëltas*, nom qui, suivant les lois les mieux connues du breton, eût été au IXe siècle *Weltas*. Quand le nom est précédé de *sant*, saint, on prononce *san(t) Weltas* (avec *ŭ* consonne, ou, dialectement, dans certaines régions *san(t) Veltas*. Ce fait explique que même dans la *Vie de Gildas* par un moine de Ruis, qui n'est autre que l'abbé Vitalis, écrite après 1038, vers le milieu du XIe siècle, Ruis ne joue à peu près aucun rôle. C'est à peine s'il est fait mention de la fondation d'un monastère sur le mont de Ruis (*in monte Reuvisii*), la vie du saint se passe à Houat où il meurt, sur les bords du Blavet, non loin de Pontivy et dans la commune actuelle de Plozevet, en Cornouaille. Au point de vue linguistique *Gildas* et *Weltas* n'ont rien de commun. Dans Gildas, dans tous les textes latins d'Angleterre et d'Irlande, *s* n'a que la valeur du nominatif.

1. Cf. Ferdinand Lot, *De la valeur historique du De Excidio et conquestu Britanniae de Gildas*. Extract from *Mediaeval Studies in Memory of Gertrude Schœpperle Loomis*, Paris et New York, 1927.

En Galles, un nom indigène *Gildas* eût été au xe siècle *Gilt* ou *Gelt*, que *a* eût été bref ou long.

En Irlande, *Gildas* avec *ă* bref eût abouti également à *Gelt*. Si on suppose un *Gildā-s*, c'est-à-dire un nom masculin en *ā*-long avec intrusion de l'*s* du nominatif des thèmes masculins en *o*-, *i*-, *u*-, *Gildā-s* eût abouti vers la fin du vieil irlandais (x-xie s.) à *Gellas*.

La fortune de Gildas est due surtout à ses œuvres, à sa réputation d'historien national des Bretons et au caractère particulier de son œuvre. « Presque nulle historiquement, l'œuvre de Gildas a exercé cependant une influence profonde par son allure romanesque, imprécise, déclamatoire, elle a habitué les esprits, surtout ceux de ses compatriotes, à traiter l'histoire des Bretons comme un domaine où la chimère peut se déployer librement. Sans Gildas il n'y aurait eu sans doute ni Nennius ni Gaufrey de Monmouth [1] ».

M. Barthoux entretient l'Académie es fouilles exécutées en Afghanistan de 1926 à 1928. Il complète son exposé par de nombreuses projections.

M. Salomon Reinach insiste sur l'importance des résultats obtenus par M. Barthoux.

LIVRES OFFERTS

M. E. Pottier fait hommage à l'Académie, de la part de l'éditeur M. Champion, de deux fascicules nouveaux du *Corpus vasorum antiquorum*. Le *Corpus* danois s'est enrichi de la livraison 3e du Musée de Copenhague, rédigée par MM. Chr. Blinkenberg et K. Friis Johansen; on y trouve des vases chalcidiens, ioniens, béotiens, laconîens et attiques; la série des vases à figures rouges est amorcée et contient de beaux spécimens du style archaïque. Le fascicule 5e du Musée du Louvre se compose de vases chypriotes et attiques à figures noires ou à figures rouges; une bonne planche en couleurs reproduit un plat corinthien d'un puissant effet décoratif.

M. Camille Jullian offre, au nom de l'auteur, M. Maurice Toussaint, un volume intitulé : *La Lorraine à l'époque gallo-romaine*.

1. Ferdinand Lot, *De la valeur historique du De Excidio et conquestu Britanniae*, p. 35.

SÉANCE DU 25 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

M. Virolleaud, Directeur du Service des Antiquités de Syrie, transmet un rapport de M. Parrot, sur une mosaïque à inscription découverte récemment à Soueida.

Renvoi à M. Diehl.

M. Edmond Pottier, au nom de la commission du *Corpus vasorum antiquorum*, demande à l'Académie de lui adjoindre M. Alfred Merlin, en remplacement de M. Théodore Reinach.

Il en est ainsi décidé.

M. Henri Omont, au nom de la Commission des Chartes et diplômes, propose d'y faire entrer M. Coville au remplacement de M. Delaborde.

Adopté.

M. J.-B. Chabot, au nom de la Commission des Travaux littéraires, donne lecture du rapport suivant :

« La Commission des Travaux littéraires propose d'allouer à M. l'abbé Bayol, curé de Collias (Gard), une subvention de 1.000 francs, pour poursuivre des recherches dans les grottes préhistoriques de cette commune. »

La subvention est accordée

M. Étienne Michon lit le rapport suivant :

« La commission de Syrie a décidé de demander à l'Académie :

1° De déléguer M. Dussaud aux fouilles de Doura-Europos en 1929. 2° De voter 20.000 francs à M. Dunand pour la mission qu'il se propose d'effectuer au Safa et environs. 3° D'accepter la proposition de M. Virolleaud, directeur de la mission permanente de Syrie, tendant à confier à MM. Georges Salles et Eustache de Lorey une mission à l'effet de pratiquer des fouilles à Eski-Meskené, ancienne Balis, dans le vilayet d'Alep, les frais de ces fouilles étant couverts par une donation particulière.

La Commission propose en outre à l'Académie de demander à M. Virolleaud d'adjoindre à MM. Salles et de Lorey pour ces fouilles sur un site musulman, un arabisant qui serait M. Sauvaget, pensionnaire de l'Institut de Damas. »

Ces propostions, mises aux voix successivement, sont adoptées.

M. Jorga, correspondant étranger de l'Académie, présente un rapport sur l'activité de la Commission des monuments historiques de Roumanie en 1928.

« Les travaux de la Commission des monuments historiques de Roumanie ont consisté, au cours de l'an passé, à dégager complètement cette église conventuelle de Cozia (fin du XIVe siècle) qui forme l'élément de liaison le plus important entre l'art serbe de la dernière époque et celui de Valachie. A Bucarest même, l'ancienne église des princes, agrandie et, de ce fait déformée par une réfection de la première moitié du XIXe siècle, est soumise à une opération pareille, qui a permis déjà de reconnaître l'édifice premier, de proportions plus modestes, mais harmonieuses, avec de longues arcades aveugles, de tout point pareilles à celles de Snagov, qui est, dans sa forme définitive, de la même époque (première moitié du XVIe siècle) ; des fresques ont été conservées dans l'embrasure des fenêtres ; peut-être sous les dalles des réparateurs découvrira-t-on le parquet de briques avec le tombeau du fondateur, Mircea le Pâtre, et certains des tombeaux de sa famille. Pour l'iconographie générale peuvent avoir une importance les fresques mises à nu dans l'ainsi-dite Église Jaune de Urlats (district de Prahova) : la Vierge y est présentée dans deux grandes scènes, adorée par les anges d'un côté, par les puissants de la terre de l'autre ; un curieux détail est celui des portraits des fondateurs sur la surface extérieure du mur à gauche. On a dégagé la forteresse bessarabienne de Soroca sur le Dniester, reproduction de donjon byzantin au XVIe siècle. Des travaux d'aménagement au Musée National de Bucarest ont révélé tout un groupe de pierres tombales continuant une ancienne tradition médiévale, de caractère latin, dans la ville, maintenant déchue, presque une « ville morte », de Baïa, ancienne capitale de la Moldavie.

Fondée par des Saxons de Transylvanie dès le XIIIe siècle, bien

avant la fondation de l'État — et elle a conservé le sceau à légende latine autour du cerf de saint Hubert —, habitée par des bourgeois allemands qui employaient même après 1400 leur langue dans la correspondance qu'ils entretenaient avec leurs congénères transylvains et conservaient leurs privilèges de droit, c'était pour eux une *Stadt Mulda*, pour les Hongrois, qui durent y pénétrer dès le début, une Moldva-Bánya — le nom de Bánya, du roumain Baia, signifiant : mine (probablement d'argent). Comme c'était un centre urbain déjà formé, les princes de Moldavie en firent leur première résidence, la principauté elle-même tirant le nom de cette vallée dans laquelle est sise la « ville de Moldavie ». Pour la princesse d'origine lithuano-polonaise Ryngalla, parente du roi Jagello, Alexandre le Bon, au commencement du xve siècle, fit élever, au milieu de ses fidèles de l'Église catholique, un édifice gothique dont des traces seules existent encore, et l'année prochaine des fouilles seront pratiquées sur ce terrain. Un évêché de courte durée y fut établi.

Au Musée on a retrouvé les pierres tombales qui y recouvraient même pour une époque de beaucoup ultérieure, mais sans qu'on pût penser à des changements de style les restes de ces bourgeois, restés étrangers jusqu'au xviie siècle. Les ornements rappellent ceux de l'antiquité classique : grappes de raisin, feuillages pleins. La comparaison avec des feuilles d'acanthe des dalles trouvées dans les églises roumaines de l'époque montre bien qu'il s'agit d'une tradition absolument différente et, ce qui est très curieux, elle n'existe pas au pays d'origine, chez les Saxons d'outremonts. Une d'entre elle présente même une naïve image de saint François, car des Frères Mineurs habitèrent quelque temps le couvent. Les formules latines et allemandes ont aussi une originalité assez marquée et les lettres sont rangées parfois d'après des règles qu'on n'observe pas dans d'autres monuments épigraphiques de l'époque, dans les pays voisins de confession catholique, Transylvanie et Pologne. Il y a cependant encore des recherches comparatives à faire ».

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL SUR LA SITUATION DES PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE PENDANT LE DEUXIÈME SEMESTRE DE 1928; LU DANS LA SÉANCE DU 25 JANVIER 1929.

Voici une nouvelle année de travail qui s'ouvre devant nous. Où en sommes-nous de nos publications et quels progrès se sont accomplis durant les six derniers mois? C'est ce que j'ai le devoir de vous exposer.

1° *Mémoires de l'Académie.* Aucun nouveau manuscrit ne m'ayant été remis, l'impression du tome XLIII est suspendue.

2° *Mémoires des Savants étrangers.* Le rapport de M. Dunand sur *la Voie romaine du Ledja*, envoyé à l'imprimerie au mois de juillet 1928, n'a pas encore été renvoyé en placards. *Soit six mois de perdus.*

3° *Notices et extraits des manuscrits.* Le tome XLII doit s'ouvrir par le mémoire de notre confrère M. Thomas et de M. Royer sur la *Somme du Code.* Les introductions et l'index sont enfin mis en pages; nous faisons graver la planche de fac-similé qui doit accompagner le texte. Je pense que cet important travail qui comprend 21 feuilles et demie ne tardera plus beaucoup à paraître.

4° *Histoire littéraire de la France.* Conformément aux prévisions, l'année 1928 a été entièrement consacrée à la préparation du t. XXXVII. Le programme des travaux de la Commission, pour les années prochaines, me fait savoir notre confrère M. Langlois, est maintenant établi.

5° *Documents financiers.* Le volume des *Comptes du Trésor* est entièrement mis en pages. Quatre placards de la table sont composés. La copie de l'introduction n'a pas encore été envoyée.

6° *Chartes et diplômes*, On vous a distribué enfin le tome III des *Actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie concernant les affaires de France*, volume de tables rédigé par M. Lecestre sous la direction successive de MM. Élie Berger et François Delaborde. Le manuscrit ayant été envoyé à l'Imprimerie le 14 avril 1921, il ne s'est écoulé que *7 ans et demi* pour l'impression d'un ouvrage de 34 feuilles

D'autre part, notre confrère M. Prou, avec l'aide de notre auxiliaire M. Georges Tessier, poursuit l'établissement du texte des diplômes de Charles le Chauve. Notre autre confrère, M. Labande, a achevé la collation des originaux et des copies des diplômes des rois Eudes, Robert et Raoul conservés aux Archives Nationales et dans les bibliothèques de Paris.

7° *Pouillés*. Le tome VII, contenant les pouillés des Provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne, est en cours d'impression depuis mars 1925. Les feuilles 1 à 4 ont été reçues de l'Imprimerie nationale en 2e épreuve le 2 août dernier et retournées pour nouvelle épreuve le 28 septembre. En octobre et novembre l'Imprimerie a livré les feuilles suivantes jusqu'à la 25e. Les feuilles 5 à 9 ont seules été corrigées et retournées à l'Imprimerie le 30 novembre.

8° *Obituaires*. Notre confrère M. Omont me remet la note suivante :

« L'impression du tome V, Province de Lyon, se trouve suspendue depuis plus de dix-huit mois du fait de l'Imprimerie nationale. Aucune mise en pages, aucune composition de placards n'a pu être obtenue malgré de multiples réclamations, restées sans résultat. La publication de ce volume est toujours arrêtée à la feuille 34, ainsi qu'il a été signalé dans mes rapports de janvier et de juillet 1928. Cette constatation se passe de tout commentaire; mais la chose ne saurait plus longtemps continuer ».

9° *Corpus inscriptionum semiticarum.*

a) *Partie himyarite.* Voici, d'après un communiqué du R. P. Scheil, l'état de la publication.

« Faute du léger appoint de quelques feuilles, un ouvrage de 191 pages tirées depuis le *12 septembre 1925* est empêché de paraître — (Tome II, fasc. 5). Il y a deux mois et plus, je me suis rendu à l'Imprimerie nationale, où l'on m'a assuré que le manuscrit en souffrance était en mains et qu'une partie déjà en était composée. »

Au mépris de toutes ces promesses, *aucune épreuve* ne nous est parvenue jusqu'à ce jour.

b) *Partie phénicienne et araméenne.* Rien de nouveau.

c) *Répertoire d'épigraphie sémitique.* La matière d'un fascicule de dix à douze feuilles d'impression a été remise à l'Imprimerie au mois de septembre. Jusqu'ici 15 placards seulement nous ont été livrés.

10° *Monuments Piot* Le 2e fascicule du t. XXIX (fasc. 51) a été distribué au mois de septembre dernier.

La copie destinée au t. XXX, qui doit paraître en une seule fois en 1929, est tout entière réunie et deux articles sont déjà imprimés.

11° *Inscriptions grecques de Délos.* La marche du travail est satisfaisante : 28 feuilles du prochain fascicule sont tirées, 4 sont bonnes à tirer, 2 placards sont composés.

12° *Comptes rendus.* J'ai déposé sur le bureau dans la séance du 28 décembre dernier le troisième fascicule de l'année ; le quatrième (octobre-décembre) est en pages jusqu'à la fin de novembre. Les tables, tenues à jour, vont être envoyées à l'imprimerie Protat. Le tout pourra, comme à l'ordinaire, vous être distribué vers le mois de février.

13° *Carte archéologique de la Gaule.* Le travail de préparation continue.

14° *Supplément aux inscriptions latines de Narbonnaise.* L'impression marche bien : 8 feuilles sont tirées, 38 placards sont bons à mettre en pages.

Il me reste à vous parler de la part que prennent aux publications de l'Union Académique internationale ceux d'entre nous que vous avez chargés de représenter notre Académie.

15° *Corpus Vasorum.* Depuis la lecture du rapport que nous a faite le 8 juin dernier notre confrère M. Pottier, il a seulement à vous signaler que MM. Rhomaios et Counouriotis lui ont envoyé le manuscrit et les maquettes photographiques du fascicule premier du *Musée d'Athènes* : vous savez que la publication de ce musée doit être éditée à Paris par la maison Champion. La gravure des planches du fascicule 6 des *Vases du Louvre* est à peu près achevée. Le manuscrit du texte est bon pour l'impression. On a commencé aussi la gravure du fascicule 2 des *Vases de la Bibliothèque Nationale*, confié à Mme Lambrino.

16° *Bulletin du Cange.* Le troisième fascicule a été déposé sur le bureau par notre président à la dernière séance de 1928.

Ainsi que vous le voyez, la marche de celles de nos publications que l'on nous interdit de confier à l'industrie privée est encore loin d'être satisfaisante. Notre président l'a signalé dans le discours qu'il a prononcé lors de notre séance de novembre dernier. Je ne puis que répéter ici ce qu'il a dit. Le système est nuisible au bon renom de la Science française et de l'Académie.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom des auteurs les ouvrages suivants :

L. Poinssot, *Zama.* Extrait de la *Revue Africaine.*

Melander, *Étude sur l'ancienne abréviation des pronoms personnels régimes dans les langues romanes.*

Léon Rosenthal, *Florilège du Musée du Palais des Arts de Lyon.*

M. Aimé Puech fait hommage de son livre sur les *Philippiques de Démosthène, étude et analyse.*

SÉANCE DU 1er FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

Le ministre de l'Instruction publique invite l'Académie à lui présenter deux candidats pour la chaire de grec moderne de l'École des langues orientales vivantes, vacante par la démission de M. Psichari. — La désignation sera faite dans la prochaine séance.

Le Secrétariat administratif de l'Union Académique internationale communique l'ordre du jour de la 10e session du comité, fixée aux 13, 14 et 15 mai 1929, à Bruxelles. — Renvoi à M. Pottier.

M. Virolleaud, Directeur du Service des Antiquités de Syrie, transmet un rapport de M. Maurice Dunand sur ses fouilles à Byblos en 1928. — Renvoi à M. Edmond Pottier.

M. Murray Butler, président de l'Académie Américaine des Arts et des Lettres, invite l'Académie à se faire représenter aux cérémonies organisées les 23 et 24 avril à New-York pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de cette société savante.

Il sera donné suite ultérieurement à cette invitation.

Le Président rappelle que la commission permanente des Relations scientifiques internationales, qui compte normalement six membres, n'en a plus que quatre : MM. Pottier, Croiset, Prou et Fournier et qu'il y a lieu d'y remplacer MM. Haussoullier et Senart.

Il est procédé au scrutin. MM. Diehl et Pelliot sont élus.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un académicien libre en remplacement de M. Théodore Reinach.

Le Président donne lecture des articles 21 et 17 du règlement, relatifs à l'élection des membres libres, et rappelle les noms des

candidats qui sont, par ordre alphabétique, MM. Boucher, Jamot, Marquet de Vasselot, Maurice et Roy.

Il y a 42 votants ; majorité absolue : 22 voix.

Au premier tour, M. Boucher obtient 10 voix ; M. Jamot, 13 voix, M. Marquet de Vasselot, 7 voix ; M. Maurice, 4 voix ; M. Roy, 8 voix. — Pas de majorité.

Au deuxième tour, M. Boucher obtient 4 voix ; M. Jamot, 14 voix ; M. Marquet de Vasselot, 6 voix ; M. Maurice, 7 voix ; M. Roy, 11 voix. — Pas de majorité.

Au troisième tour, M. Boucher obtient 2 voix ; M. Jamot, 18 voix ; M. Marquet de Vasselot, 3 voix ; M. Maurice, 4 voix ; M. Roy, 15 voix. — Pas de majorité.

Au quatrième tour, M. Jamot obtient 19 voix ; M. Roy, 23 voix.

M. Maurice Roy, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. René Dussaud rend compte à l'Académie d'environ 200 textes safaïtiques dont la copie lui a été envoyée par M. le capitaine Rees, commandant le groupe d'aviation militaire (Royal Air Force) d'Amman en Transjordanie.

Ces textes ont été relevés autour d'abris en pierre sèche qui jalonnent certaines pistes dans le désert. L'intérêt des observations du capitaine Rees est d'étendre très au sud le domaine des Safaïtes, en plein territoire de mandat anglais. Elles témoignent en outre du soin avec lequel l'administration romaine assurait la sécurité des routes qui traversent le désert de Syrie et qui, comme celle d'Amman à Baghdad, ne sont pas parsemées d'oasis permettant d'y installer des fortins. De telles routes étaient protégées par des postes-vigies de construction sommaire, tenus par les partisans Safaïtes.

M. Alfred Merlin lit une note du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, qui donne des renseignements sur les fouilles poursuivies par ses soins durant l'automme dernier à Carthage[1].

M. Paul Monceaux présente une observation.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LES FOUILLES DE BIR-FTOUHA,

PAR LE R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Je suis heureux de pouvoir donner à l'Académie de bonnes nouvelles de nos fouilles de *Bir-Ftouha*, à Carthage.

Une partie du terrain est entourée d'une haie de cactus et occupée, non seulement par le large puits qui lui a donné son nom (Bir-Ftouha), mais encore par un vaste bassin, une chambre de gardien et un abri pour les animaux, sans parler des plantations d'arbres.

Tout cela a diminué d'autant le champ de l'exploration et a rendu celle-ci fort difficile. C'est pourtant dans cette partie du terrain que nous avons eu la bonne fortune, comme je l'ai annoncé à l'Académie en juillet dernier, de découvrir trois sarcophages chrétiens.

Pendant l'été les travaux de recherches ont été à peu près complètement suspendus.

Ils furent repris activement le 1er octobre et ce mois fut particulièrement privilégié.

En continuant d'explorer l'endroit où nous avions trouvé les premiers sarcophages, nous en avons découvert sept autres et nous avons pu constater que ces sépultures avaient été disposées avec une certaine symétrie, dans une chapelle à trois absidioles.

Les murs de la construction ont presque entièrement disparu jusqu'aux fondations, mais celles-ci ont été reconnues par les traces qu'elles ont laissées dans le tuf.

Chacune des absidioles mesurait 4 m. 60 de diamètre. La longueur totale intérieure de la chapelle était de 12 mètres.

Les sarcophages ont été trouvés sous le sol actuel, à une profondeur variant de 2 mètres à 4 m. 10. Les uns reposaient directement sur le rocher ou la terre naturelle ; d'autres, sur une épaisse couche de béton.

L'un d'eux avait été placé sur deux pierres engagées dans le béton et lui servant de support.

Dès le troisième jour de la reprise des fouilles, on rencontrait un sarcophage de pierre, le quatrième, avec son couvercle, sans aucune décoration ni inscription. La cuve renfermait deux squelettes, les bras le long du corps. Mon auxiliaire, le R. P. Lapeyre, a cru y reconnaître les restes mortels d'un homme et d'une femme, sans doute deux époux.

Aucun objet n'accompagnait les squelettes ; il en était d'ailleurs de même des autres sarcophages dont nous allons parler.

Le même jour on découvrit un autre sarcophage, énorme cuve de marbre blanc, très bien poli, mais seulement sur les deux grandes faces, qui mesurent 2 m. 16 de longueur et 0 m. 76 de hauteur. La largeur de ce sarcophage est de 0 m. 65. Il était placé perpendiculairement au précédent et parallèlement aux premiers découverts au mois de juillet. Il renfermait un squelette, sans doute celui d'un homme, noyé dans une couche de chaux d'où émergeait le crâne.

Le 5 octobre, apparaissait un sixième sarcophage, cuve de *kadel* arrondie intérieurement aux deux extrémités[1]. Il en sera de même des autres sarcophages de *kadel*. La face extérieure est ornée de strigiles, accompagnant à droite et à gauche un cartouche à peu près carré sur un socle mouluré, et sans inscription. A l'intérieur, le corps reposait aussi dans une couche de chaux.

Le 6 octobre, encore un sarcophage de *kadel* dont la face est ornée de deux rangées superposées de strigiles. La rangée supérieure est interrompue au milieu par un cartouche rectangulaire sans inscription.

Là encore, le corps reposait dans une couche de chaux; le crâne émergeait. Un second crâne se voyait sur la poitrine [1].

La première semaine d'octobre méritait vraiment d'être appelée la *semaine des sarcophages*.

Il fallut ensuite déplacer beaucoup de terre pour voir si ce terrain ne renfermait pas d'autres sépultures. On parvint à en apercevoir *trois* sous une épaisse couche d'argile compacte qu'on eût pu prendre pour le sol naturel.

Le 23 octobre, ces sarcophages furent dégagés et l'on procéda à l'ouverture. Le premier qui se présenta était de *kadel*. La face avait reçu un commencement d'ornementation, consistant en une bande, large de 0 m. 12, formée de guillochis avec petits dés saillants entre les sinuosités de la sculpture. Ces entrelacs devaient entourer la face du sarcophage sur les quatre côtés. Les lignes directrices du travail avaient été tracées à la pointe sèche, ainsi que le cartouche central. Mais la bande n'a été sculptée que sur une longueur horizontale de 0 m. 74 et sur une longueur verticale de 0 m. 25, formant équerre à l'angle supérieur de droite de la cuve. Avant son emploi, ce sarcophage avait été brisé en deux, et la réparation avait été pratiquée à l'aide de goujons en fer. Il faut sans doute attribuer à ce fait l'interruption du travail du sculpteur.

La cuve renfermait dans une couche de chaux les ossements groupés autour d'un crâne et dans le reste de la chaux quelques phalanges de doigts.

Il nous restait à ouvrir le neuvième et le dixième sarcophages. Tous deux ont la face ornée de larges strigiles avec cartouche central, carré, sur socle. Ils ont été exécutés sur le même plan. Leur couvercle est une grande dalle de *kadel*, épaisse de 0 m. 09, parfaitement équarrie, à arêtes vives [2],

1. Dimensions extérieures : longueur, 2 m. 06 ; hauteur, 0 m. 55 ; largeur, 0 m. 62. Épaisseur de la dalle servant de couvercle, 0 m. 05.

2. Près de ce sarcophage, tombe d'enfant formée de tuiles trapézoïdales.

avec des scellements en plomb. L'ouverture n'en fut pas facile.

Dans l'un, apparut un squelette en partie noyé dans la chaux sous une mince couche noirâtre et craquelée, sans doute de la terre humide desséchée. La longueur d'un fémur et celle d'un tibia donnent une taille de 1 m. 61. Ce devait être le corps d'une femme.

Le dixième et dernier sarcophage, à peu près semblable au précédent pour les strigiles, en diffère par l'ornementation du cartouche qui est bordé de feuilles, de fleurs et de fruits d'olivier, avec un ove au milieu de chaque côté.

La couche de chaux, d'où émergeait un crâne noirci par le temps, avait été mêlée à des fragments de poteries. D'après un fémur et un tibia la taille du défunt devait être de 1 m. 74. C'était sans doute un homme.

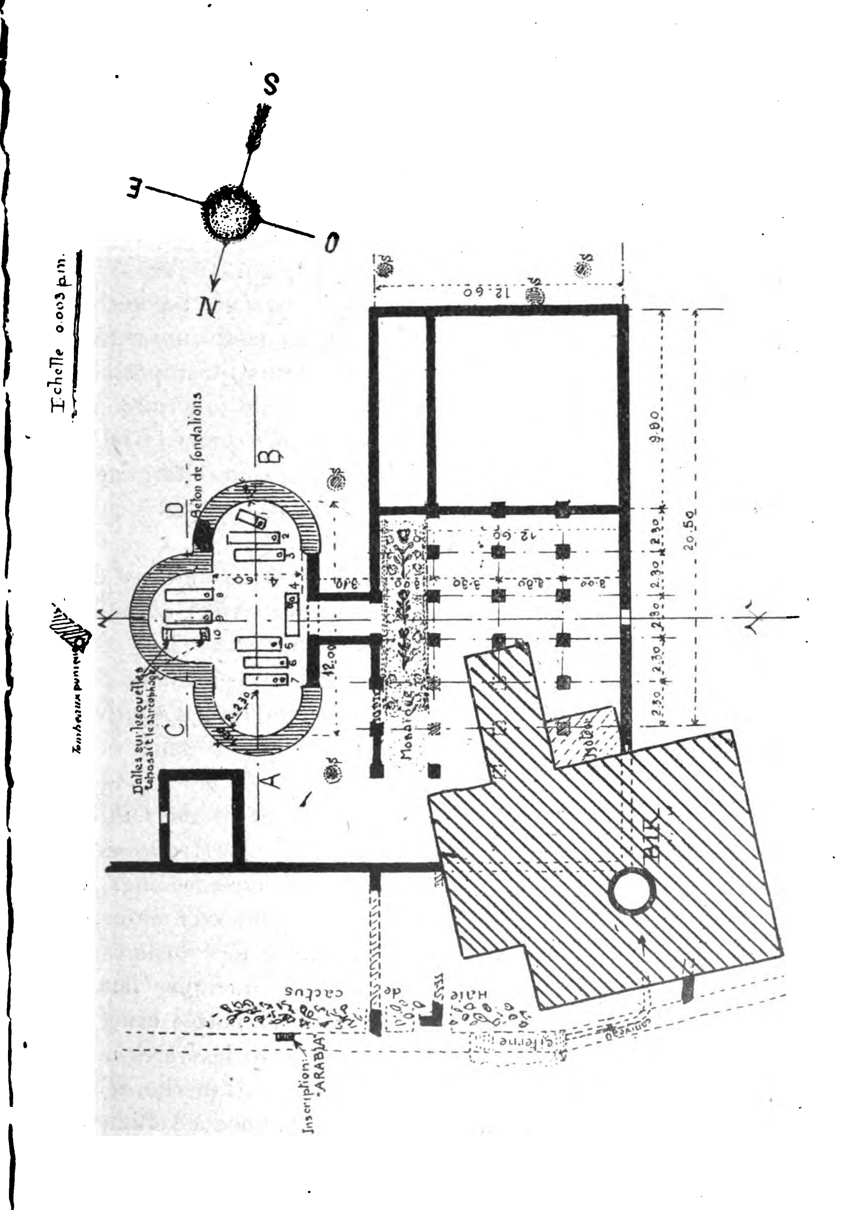
Ces deux sarcophages semblables, si soignés, placés l'un contre l'autre, devaient être ceux de deux époux.

Ce qui est particulièrement intéressant dans la découverte de ces dix sarcophages, c'est que nous avons pu constater qu'ils étaient dans une *chapelle à trois absidioles*. Chaque absidiole en renfermait trois, comme le montre le plan ci-joint, levé par M. Thouverey.

En avant de l'édicule trilobée, on a reconnu la place de rangées de piliers correspondant sans doute à des nefs ; à une distance de 12 m. 60, un mur semble être la limite de cette dépendance de la grande basilique dont nous recherchions les vestiges.

Précédant le *trichorum*, se voit la mosaïque à médaillon circulaire que j'ai signalée dans une première lettre.

Il est bien regrettable que les sarcophages ne nous aient fourni qu'un seul nom, celui de *Romanus*, qui fut porté par plusieurs saints d'Afrique. Quels étaient donc les personnages inhumés avec honneur dans cette chapelle ? N'y aurait-il pas parmi eux des corps de martyrs ? Comment expliquer la présence de cette tête déposée sur la poitrine


S
E
O
N
Echelle 0.003 p.m.
Tombeaux puniques
Dalles sur lesquelles reposait le sarcophage
Béton de fondations
A
B
C
D
12.60
9.80
20.50
12.00
Mosaïque
BIR
cactus
Haie de
citerne
Inscription

d'un autre mort ? Que signifient ces débris de vases d'argile mêlés à la chaux dans une tombe, ce qui fait penser au supplice des tessons, comme nous le lisons dans le récit du martyre des petites saintes de Thuburbo, *Maxima*, *Donatilla* et *Secunda : Anolinus... jussit testarum et calicis plagas parari et eas ibi poni*[1] ? Pourquoi ces ossements groupés autour d'un crâne dans un sarcophage qui n'a pas reçu de cadavre ?

Ce sont autant de questions qui se posent, auxquelles nous ne savons que répondre, et qui augmentent nos regrets de ne pas connaître les noms des chrétiens qui reposèrent dans ces sarcophages, et dans cette chapelle funéraire.

Comme il arrive d'ordinaire, lorsqu'on explore le sol de Carthage, au milieu ou à côté de ruines bien déterminées, on rencontre, d'une façon inattendue, des objets ou des restes de monuments d'un autre âge.

C'est ainsi que, le 12 novembre, à quelques mètres derrière l'absidiole centrale, la pioche des ouvriers atteignait deux sépultures d'enfant de l'époque punique. Les corps avaient été déposés dans des amphores, avec le biberon, le petit vase à lait, des bracelets, des pendants d'oreille et l'amulette connue, portant sur une face l'œil d'Osiris et de l'autre côté la vache sacrée.

Parmi les diverses pièces recueillies au cours des fouilles, je mentionnerai des bases de colonnes, des tronçons de colonnes, des fragments de chapiteaux, de corniches, un pied de banc ou de siège en marbre, de nombreux morceaux de différentes mosaïques (plusieurs avec des vestiges de lettres), des débris de lampes romaines, quelques lampes chrétiennes dont une renfermant la croix pattée ornée de disques à l'agneau portant la croix. Parmi les rares monnaies sorties des fouilles une seule me paraît mériter d'être signalée : c'est une monnaie d'Utique frappée à l'effigie de

1. *Analecta Bollandiana*, t. IX, 1890, p. 10.

Tibère et portant au revers le nom du proconsul *Vibius Marsus*. Citons encore une anse d'amphore rhodienne avec estampille circulaire au nom de ΚΑΛΛΙΣΤΡΑΤΗΣ avec le nom de mois ΔΑΛΙΟΣ, et aussi un fragment de l'épitaphe latine d'une païenne,... *ula*.

Il était vraiment étrange qu'avec tant de terre remuée jusqu'au sol naturel, les fouilles, en dehors du sarcophage de *Romanus*, n'eussent exhumé aucune inscription chrétienne, quoique l'on eût rencontré quelques autres sépultures chrétiennes en pleine terre.

Mais voilà qu'avant d'abandonner la partie du terrain *Bir-Ftouha* explorée, dans le champ contigu, le long de la haie de cactus qui l'entoure, un sondage fit exhumer une dalle de *kadel* portant l'inscription (lettres hautes de 0 m. 08) :

ARABIA IN PACE F*idelis*

Nous devons beaucoup de reconnaissance à Son Altesse le Bey d'avoir si largement autorisé l'exploration d'un terrain lui appartenant. Il serait à désirer que le propriétaire du champ contigu nous permît aussi d'y pratiquer des fouilles, car c'est dans ce champ qu'il y aurait espoir de retrouver des vestiges de la grande basilique dont nous n'avons découvert que des dépendances.

Je dois un merci tout particulier à M. Thouverey père, qui a levé si habilement le plan du terrain et des ruines que nous avons découvertes.

Des diverses basiliques de Carthage, celle de *Bir-Ftouha*, située dans la campagne, était la plus éloignée de l'enceinte de la cité. Jusqu'à présent, rien n'est venu infirmer l'hypothèse que nous pourrions bien être sur l'emplacement de l'*Ager Sexti* où fut martyrisé saint Cyprien.

LIVRES OFFERTS

M. E. Pottier offre à l'Académie, de la part de M. Léon Rey, le 3e fascicule de la Revue *Albania* (1928) qui contient trois importants articles exposant les résultats des fouilles d'Apollonie d'Illyrie et un très utile répertoire bibliographique sur les antiquités recueillies jusqu'à ce jour en Albanie. Comme dans les précédentes livraisons l'illustration est excellente.

M. Émile Espérandieu a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie le tome X du *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine* dont je suis l'auteur.

C'est le dernier, et il n'est formé que de suppléments aux autres volumes et des Tables générales de l'ouvrage.

Ainsi, après un demi-siècle d'efforts, encouragés à trois reprises par l'Académie, à qui j'exprime encore toute ma profonde gratitude, le *Corpus* des sculptures de la Gaule romaine que souhaitaient en 1903, MM. Salomon Reinach, Camille Jullian et d'autres savants a vu e jour. Il n'est pas parfait, car la tâche, surtout pendant les années de guerre, ne m'a pas toujours été facile ; mais je veux espérer néanmoins qu'il rendra les services qu'on en peut attendre.

Toutefois, si ce tome X termine le *Recueil* en ce qui concerne la Gaule jusqu'au Rhin et comprend, par conséquent, en outre de ceux de France, les monuments figurés trouvés en Suisse, en Belgique et en Hollande, il y aurait un autre ouvrage, lui faisant suite, qu'il conviendrait, je crois, de faire paraître, et qui se rapporterait aux sculptures de la rive droite du Rhin, jusqu'au *Limes*. La similitude est tellement grande entre ces sculptures et celle des pays rhénans de la Gaule propre, qu'il me semble impossible de les séparer.

L'ouvrage est souhaité pareillement par des savants des deux côtés du fleuve. Je l'ai rédigé presque entièrement, avec l'appui, que je suis heureux de reconnaître, des conservateurs des musées allemands, et je pourrais en faire commencer l'impression. Malheureusement elle se heurte à des difficultés que j'estime difficiles à surmonter ».

SÉANCE DU 8 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

Le Président de la Société centrale des Architectes prie l'Académie de lui faire connaître celui des Membres des Écoles françaises d'Athènes, de Rome ou d'Extrême-Orient qui recevra en 1929 la grande médaille d'argent de la Société. — Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

L'ordre du jour appelle la désignation de deux candidats pour la chaire du grec moderne de l'École des Langues orientales vivantes.

Le PRÉSIDENT rappelle que l'assemblée des professeurs et le conseil de perfectionnement de cet établissement présentent, en première ligne, M. Mirambel, et en seconde ligne, M. Oeconomos.

Personne ne demandant la parole, il est aussitôt procédé au vote.

M. Mirambel est présenté en première ligne par 33 voix contre 2 à M. Oeconomos. M. Oeconomos est ensuite présenté en seconde ligne par 28 voix contre 1 à M. Mirambel. Il y a 2 bulletins marqués d'une croix.

M. Maurice HOLLEAUX lit une note de M. R. Vallois, professeur à l'Université de Bordeaux, sur le *temple délien d'Agathé Tyché*[1].

M. Franz CUMONT communique à l'Académie les photographies de plusieurs monuments figurées récemment découverts en Syrie. Le plus important est un sarcophage d'enfant trouvé à Beyrouth en 1927 et dont les quatre faces sont décorées de bas-reliefs. Il paraît être sorti du même atelier que le fameux sarcophage éleusinien de Torre Nova et deux autres analogues et doit avoir été importé d'Asie Mineure à Béryte au IIe siècle de notre ère. Les deux côtés principaux représentent l'un l'enfant

1. Voir ci-après.

instruit par son pédagogue, l'autre l'enfant héroïsé dansant avec des Amours. La science ouvrait même aux écoliers les portes du séjour des bienheureux. Ce tombeau vient enrichir la série des sarcophages qui nous révèlent les croyances des Romains de l'âge des Antonins sur l'immortalité des enfants.

MM. Salomon Reinach et Paul Monceaux présentent des observations.

COMMUNICATION

LE TEMPLE DÉLIEN D'ARSINOÉ PHILADELPHE OU D'AGATHÉ TYCHÉ, PAR M. R. VALLOIS.

Il y avait à Délos un temple d'Agathé Tyché, dont les administrateurs athéniens, au milieu du IIe siècle av. J.-C., faisaient annuellement l'inventaire[1]. Bien qu'il ne soit pas nommé dans les documents épigraphiques de l'Indépendance, j'ai pu montrer qu'il existait déjà à cette époque : les inventaires signalent dans le prodomos deux stèles de marbre ornées de reliefs en bronze ; elles ont été retrouvées, et celle de gauche porte, au-dessous de la dédicace, un décret du peuple délien gravé dans les premières années du IIe siècle[2]. Ces circonstances, jointes au sujet du relief conservé, m'avaient fait penser que le culte en question avait été introduit à Délos dans le courant du IIIe siècle, et que, peut-être, il se dissimulait sous un autre nom dans les inscriptions antérieures à 166. Aussi mon attention s'arrêta-t-elle, il y a déjà quelques années, sur une série d'œnochoés en terre émaillée que M. F. Courby a eu l'occasion

1. P. Roussel, *Délos colonie athénienne*, p. 246-247. L'inventaire le plus ancien date de l'archonte Kallistratos (156/5), le plus récent, de Métrophanès (146/5).

2. *Bull. corr. hell.*, XLV (1921), p. 242-247.

d'étudier parmi les autres vases à relief, et qu'il a appelée *les œnochoés à portraits de reines*[1].

Le décor représente une femme portant sur le bras gauche une *corne d'abondance*, et tenant de l'autre main une phiale, avec laquelle elle semble répandre une libation près d'un autel [2]. Cette figure est parfois accompagnée d'inscriptions aux noms de reines ou de rois d'Égypte. Trois fois sur quatre, un nom de divinité, au génitif comme le nom royal, le précède ou le suit. Les noms les plus anciens sont ceux d'Arsinoé Philadelphe et de Bérénice II, et la divinité associée, sur ces exemplaires, Agathé Tyché. Une fois aussi, on a lu Ἴσιος après Φιλαδέλφου. L'origine de la série remonte certainement à Arsinoé. Les inscriptions ne prouvent pas que cette reine ait été adorée sous le nom d'Agathé Tyché : les deux noms peuvent être simplement juxtaposés, comme Βασιλέως Πτολεμαίου Ἀφροδίτης. On répète que Ptolémée II fit faire en l'honneur de sa femme *une statue* la représentant avec l'attribut de Tyché, la corne d'abondance. Le texte cité ne parle pas d'une statue particulière, mais « des portraits de la reine » en général (φορήματα τῶν Ἀρσινόης εἰκόνων)[3]. L'écart est assez important pour qu'on le souligne ; nous en verrons les conséquences. En outre, il ne s'agit point de la *corne d'Amalthée*, attribut ordinaire de Tyché, mais d'une imitation originale, inventée pour la circonstance, et à laquelle on donna le nom de *rhyton* : c'est la double corne, le rhyton δικέρας, représenté au revers des monnaies d'Arsinoé. Cette légère différence me paraît significative. Elle indique qu'Arsinoé n'était pas invoquée sous le nom d'Agathé Tyché dans le culte officiel. L'attribut choisi par Ptolémée suggérait cette assimilation sans l'imposer. C'est pourquoi il a pu orner les statues de la

1. F. Courby, *Les vases grecs à reliefs*, p. 509-513 et fig. 110.
2. La phiale est un attribut assez ancien de Tyché. Les inventaires signalent quatre phiales dans le temple de Délos.
3. Athénée, XI, 497 B.

reine même dans des sanctuaires où elle se confondait avec une autre divinité, comme celui d'Arsinoé-Aphrodite, fondé par le navarque Kallikratès au cap Zéphyrion[1]. C'est ce temple qui abritait le merveilleux *rhyton* musical créé par Ktésibios[2].

Le nom d'Arsinoé Philadelphe revient souvent dans les actes administratifs de Délos[3]. Deux ans après sa mort, le nésiarque Hermias y institua la fête annuelle des *Philadelpheia*. Cette fête a un caractère particulier, car la phiale consacrée par les Déliades était dédiée à Arsinoé en même temps qu'à la triade apollinienne. Il s'agit bien, on le voit, d'un culte divin rendu à la reine, culte attesté d'ailleurs par une plaque de marbre portant le nom d'Arsinoé Philadelphe au génitif. Aussi a-t-on reconnu depuis longtemps que le *Philadelpheion* deux fois signalé dans les comptes de l'Indépendance (tuiles remplacées) devait être un temple d'Arsinoé[4]. Nous pouvons supposer que la statue ressemblait aux portraits commandés par Ptolémée, qu'elle portait une corne d'abondance double ou simple, et qu'elle tenait un sceptre, comme l'Agathé Tyché des inventaires athéniens.

M. P. Roussel s'est un peu étonné de rencontrer dans ces inventaires des objets marins, coquillages aux extrémités dorées, enfermés dans des coffrets, écailles d'huître dressées sur des colonnettes. Ces coquilles, dit-il, « peuvent signifier qu'Agathé Tyché protégeait contre les hasards des flots ». Il n'en est pas moins vrai que les navigateurs auxquels Tyché s'était montrée clémente avaient le choix entre des types variés d'ex-voto. Les coquillages, humbles offrandes, ne pouvaient guère être agréables qu'à une divi-

1. Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, I, 2764 (Dümmler) ; III, 1286 (Wilcken).
2. Épigramme d'Hédylos, *ap. Athen.*, XI, 497 D.
3. P. Roussel, *Cultes égyptiens*, p. 242-243 ; F. Durrbach, *Choix d'inscriptions*, p. 25.
4. F. Durrbach, *Inscriptions de Délos*, n° 400, l. 38 ; n° 440, A, l. 91.

nité de la mer. Le savant qui a étudié en dernier lieu les cultes d'Agathé Tyché constate que le caractère marin ne s'y manifeste jamais distinctement[1]. A Délos, au contraire, cette déesse avait manifestement les mêmes goûts que Cypris, et ce n'est pas sans raison, sans doute, qu'une statuette d'Aphrodite fut consacrée dans son temple vers 145. Or l'Aphrodite-Arsinoé du cap Zéphyrion, adorée aussi à Ioulis, protégeait les marins, et elle appréciait les coquillages. Ceux-ci ne lui étaient pas consacrés exclusivement, ni peut-être même ordinairement, par des rescapés, mais par des femmes et des jeunes filles[2].

Les inventaires enregistrent avec un laconisme regrettable dix statues de marbre. La seule indication qui nous soit donnée, à propos de l'une d'elles (τούτων τὸ ἓν [κα]νοῦν ἔχον ξύλινον), montre que celle-ci était une statue canéphore. Bien que la canéphorie ait existé dans plusieurs cultes déliens, il ne me semble pas que les inventaires des autres temples signalent aucune œuvre de ce type. On peut donc rappeler qu'à Alexandrie et à Ptolémaïs, la prêtresse éponyme d'Arsinoé Philadelphe avait le titre de canéphore[3].

Du moins trouvons-nous un groupe d'objets dont la signification n'est pas douteuse, *deux* πῖλοι *étoilés et une tête de bélier*. Isolés, ces πῖλοι pourraient représenter d'une manière générale les Dioscures, divinités souvent invoquées en péril de mer, comme M. Roussel l'a remarqué. Mais ici ils conservent leur valeur particulière d'attribut des Grands Dieux samothraciens, car la tête de bélier désigne nettement Samothrace : instrument principal de la purification dans les Mystères, elle figure sur les monnaies de la ville[4]. Dans les inventaires de Délos la tête de bélier suit

1. Waser, *Lex. de Roscher*, V, 1310.
2. Callimaque, *Epigr.* V (éd. Cahen).
3. *Real-Encycl.*, III, 1284 ; VIII, 1431 ; cf. *Suppl.* III, 162 pour la canéphorie d'Idalion.
4. *Real-Encycl.*, X, 1430 (Kern) ; Head, H. N.², p. 263.

immédiatemment les deux πῖλοι. Ce rapprochement n'est pas fortuit, l'identité de la matière, de la technique et de la présentation le prouve : tous ces objets sont en marbre, montés sur des plaques de marbre, et ornés de parties rapportées en bronze argenté, pour les πῖλοι des étoiles, pour la tête de bélier un détail appelé φῦλαξ, qui n'était peut-être qu'une garniture [1]. Réunis, les πῖλοι et la tête de bélier sont les symboles évidents des Mystères de Samothrace. Il y avait à Délos un *Samothrakeion* où ces symboles eussent été tout à fait à leur place, semble-t-il. Qu'on les ait néanmoins déposés dans le temple de Tyché, cela ne prouve-t-il pas l'existence de relations définies entre ce sanctuaire délien et celui de Samothrace, relations faciles à expliquer, si la divinité titulaire du premier est en réalité l'obligée et la bienfaitrice du second, Arsinoé Philadelphe ?

Voici d'autres indices moins clairs, mais que l'on ne peut cependant négliger. « On voyait dans le vestibule [du temple] deux tablettes blanchies où étaient inscrits soit des théorèmes, soit des figures, empruntés à un traité astronomique d'Eudoxos ». M. Roussel, que je cite encore ici, ajoute : « En faut-il conclure que Tyché était déjà regardée à Délos comme présidant aux mouvements des astres et comme une divinité cosmique ? » Le concept auquel il est fait allusion, celui d'une Tyché lunaire ou astrale, se rattache à des spéculations astrologiques dans lesquelles les croyances égyptiennes ont pu intervenir de plusieurs façons [2]. On sait que Tyché a été assimilée à Isis, et qu'Isis passait, dès le milieu du IIe siècle avant notre ère, pour gouverner le monde [3]. D'autre part, l'idée d'une Tyché présente à la naissance de chaque enfant serait, suivant Macrobe, proprement égyptienne [4]. On ne risque guère de s'égarer en

1. Cf. P. Roussel, *C. E.*, p. 88.
2. Waser, *ibid.*, V, 1331 sqq.
3. P. Roussel, *C. E.*, p. 111-112 et 295; Isis-Tyché, p. 91.
4. Macrobe, I, 19, 17.

cherchant du côté de l'Égypte l'origine des tablettes de Délos, bien qu'elles ne soient sans doute entrées dans le temple qu'après 155; mais il ne s'agit ici que d'astronomie, et le temple ne présente aucun trait isiaque. En revanche une statuette d'Aphrodite, on l'a vu, y pouvait rappeler l'Aphrodite-Arsinoé du Cap Zéphyrion, qui paraît avoir été invoquée sous les épithètes d'Εὔπλοια et d'Οὐρανία [1].

Délos possédait plusieurs portraits d'Arsinoé Philadelphe. Une effigie en bronze et un portrait peint avaient été donnés tous les deux, semble-t-il, par Ptolémée fils de Lysimaque. Dans le même édifice, nommé à l'époque de l'Indépendance ὁ οἶκος οὗ ἡ γραφὴ ἡ 'Αρσινόης, l'inventaire de Kallistratos signale d'autres offrandes de ce prince, tableau et boucliers peints [2]. Il convenait de rappeler ces nombreuses peintures associées à la mémoire d'Arsinoé, car on en trouve, dans le temple d'Agathé Tyché, deux autres, d'un type exceptionnel. C'étaient des πίνακες ἔμβλητοι, c'est-à-dire des tableaux encastrés dans la paroi, qui faisaient corps avec l'architecture [3]. Cette disposition n'a été imitée qu'à l'époque d'Auguste dans les fresques romaines. Si elle avait été répandue dès le milieu du IIe siècle dans le monde hellénistique, notamment en Grèce et en Asie, on expliquerait difficilement un pareil retard. S'il est permis, au contraire, de la considérer comme particulière à l'art alexandrin, on trouvera naturel qu'elle ait passé dans le décor des édifices romains au moment où l'influence de l'Égypte commence à s'y faire nettement sentir.

1. Dümmler, *l. l.*

2. Inventaire (inédit) de Kallistratos, A, I, l. 8 sqq. Extraits de ce passage, *Mélanges Holleaux*, p. 291 sqq. Sur l'οἶκος οὗ ἡ γραφη ἡ 'Αρσινόης, voir F. Durrbach, *B. C. H.*, XXXV (1911), p. 83-84; *Inscr. de Délos*, n° 400, *ad* l. 39. M. P. Roussel a observé que ce devait être l'οἶκος ὁ πρὸς τῶι ἐκκλησιαστηρίωι de Kallistratos (*Cultes Égypt.*, p. 242, n° 8), hypothèse très acceptable, si l'on suppose que le portrait peint est l'un des πίνακες dédiés par Ptolémée fils de Lysimaque.

3. *Mélanges Holleaux*, p. 295 sqq. Rodenwaldt, *Die Komposition d. Pompej. Wandgemälde*, p. 10.

La technique de l'*emblème* a été aussi appliquée aux reliefs de bronze du prodomos. S'ils relèvent vraiment de l'art alexandrin, celui qui nous reste montre ce qu'y furent, dès la première moitié du IIIe siècle sans doute, les débuts encore timides du style dit « pittoresque » : on y observe déjà une indication discrète de paysage en perspective — la statue qui se dresse à l'arrière-plan sur un pilier, — et un emploi pictural de la gravure pour dessiner des objets peu épais sur le fond.

Quant au sujet, l'interprétation que j'ai autrefois proposée appelle quelques compléments. Je puis citer aujourd'hui une composition en stuc de la Farnésine, où l'on voit une femme abaissant deux torches sur un autel contre lequel une autre torche est appuyée ; derrière elle, un satyre, semble-t-il, ceint du jupon des victimaires, ou περίζωμα, joue de la double flûte, tandis qu'à gauche, Silène tenant le thyrse et une femme voilée sont accoudés sur un petit monument [1]. Les trois torches permettent de rapporter cette composition aux mystères dionysiaques. Sur le relief de bronze, le liknon est un autre trait mystique. Les mystères de Dionysos ont manifestement été introduits en Égypte longtemps avant que Philopator ne songeât à les régulariser ; l'édit étudié par M. Roussel nous invite à remonter en arrière, de deux générations au moins, c'est-à-dire jusqu'au règne de Philadelphe [2]. Arsinoé avait pu se faire initier pendant son premier mariage, si elle ne l'était déjà. Les Lagides prétendant descendre de Dionysos en ligne maternelle, il y avait des raisons particulières pour que les princesses de la famille suivissent l'exemple d'Olympias [3].

L'intervention d'Artémis se conçoit moins aisément,

1. *Memoirs of the Amer. Acad. in Rome*, IV, p. 29, pl. VII.
2. *Comptes Rendus Acad. Inscr.*, 1919, p. 237-243.
3. W. Otto, *Priester und Tempel*, I. p. 249, n. 2, 250, n. 2 ; II, p. 266, n. 2.

Cette déesse ne semble pas avoir été l'objet d'un culte privilégié à la cour d'Alexandrie. Pour Arsinoé, l'on pourrait songer, soit à l'éphésienne, soit à l'une des divinités adorées sur les côtes de Thrace. Les deux torches de la statue indiqueraient plutôt la seconde direction. On observera surtout que l'Artémis aux torches de Mégare, de Byzance, est aussi une Artémis Soteira, déesse épiphane. Cette équivalence s'exprime dans une dédicace délienne du IIIe siècle, qui émane, notons-le, d'un certain Λυσίμαχος Μακεδών [1]. Il ne semble pas que l'épithète Σώτειρα ait été publiquement décernée à l'Artémis de Délos, mais, dès le règne de Philadelphe, la triade apollinienne se trouve associée aux dieux Σωτῆρες, Zeus et Athèna [2]. Il suffira de constater ici que cette association a un caractère maritime [3], et que, d'autre part, l'Artémis Φωσφόρος, Σώτειρα, celle que Callimaque appelle Μουνυχίη, λιμενοσκόπε [4], protégeait les gens de mer, comme Aphrodite Εὔπλοια. A Cyrène, une autre reine d'Égypte, Cléopâtre I, a été confondue avec Artémis [5]. Les adulateurs d'Arsinoé se sont probablement avisés qu'il y avait à Délos une déesse philadelphe, au moins en ce que cette épithète exprime de louable. Ne serait-ce pas leur idole qu'ils auraient voulu représenter sous un travestissement qu'autorisait la symbolique de l'art grec [6] ?

1. *IG*, XI, 1276, où il faut sans doute lire Σωτείρ[α ; —]— πολυκτεάνωι παρὰ ναῶι ; si l'adjectif n'est pas une cheville, il désigne clairement le temple d'Artémis, dont les inventaires attestent la richesse.

2. Dans les Σωτήρια en l'honneur de Philoclès, roi de Sidon; F. Durrbach, *Choix*, n° 18.

3. C'est ce que suggère la relation topographique de l'autel hellénistique des θεοὶ Σωτῆρες avec le Pythion, temple de la Triade et du feu perpétuel.

4. *H. à Artémis*, v. 259.

5. Otto, *o. l.*, II, p. 266, n° 3.

6. A l'appui de cette hypothèse, on m'a fait observer que l' « Artémis » paraît diadémée, et que son visage, autant qu'on en peut juger, présenterait quelque ressemblance avec les effigies monétaires d'Arsinoé : « les torches [et le van?] ne rappelleraient-ils pas le mariage d'Arsinoé avec son frère? ». — « A Alexandrie, Arsinoé a été identifiée, avec toute une série de déesses » : A. D. Nock, *Journ. hell. Stud.*, XLVIII (1928), p. 33, citant H. I. Bell, *Journ. Eg. Arch.*, XII, p. 247.

De toute façon, le relief de bronze manifeste un curieux syncrétisme, dont les objets conservés dans le temple nous ont révélé d'autres aspects. N'ayant rien négligé de l'inventaire, sinon les détails indifférents, j'espère avoir rendu suffisamment probable que ce syncrétisme eut pour centre une princesse divinisée. Si l'on veut bien l'admettre, il faudra, me semble-t-il, tenir compte d'un tel exemple dans l'étude des cultes hellénistiques.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente au nom de S. A. le Prince Youssouf Kamal le 1er fascicule du tome II des *Monumenta cartographica Africae et Aegyptae* (gr. in-fol.).

Il offre ensuite de la part de l'auteur, M. Aug. Bill, un volume intitulé : *La morale et la loi dans la philosophie antique.*

M. Camille Jullian offre à l'Académie de la part de M. Tremblot, bibliothécaire à l'Institut, le premier volume d'une collection intitulée *Beauvaisis et Valois*, destinée à attirer l'attention des érudits sur ces deux régions si pleines de faits historiques et encore trop peu étudiées.

M. Paul Fournier a la parole pour un hommage :

« L'Académie a couronné les trois volumes de la réédition d'une œuvre historique de la plus haute importance, les *Vitæ Paparum Avenionensium* de Baluze. Cette réédition est due à M. l'abbé Mollat, professeur à l'Université de Strasbourg, bien connu par ses travaux relatifs à l'histoire religieuse du xive siècle. Toutefois elle était demeurée incomplète ; le IVe volume manquait. Ce volume a paru récemment, je suis heureux de l'offrir à l'Académie au nom de l'auteur.

Il contient les notes si nombreuses et si précieuses ajoutées par Baluze au texte des *Vitæ*. L'auteur, au prix d'un long travail, y a ajouté les références que Baluze avait omises ou complété celles qui présentaient des lacunes. En outre il a dépouillé tous les ouvrages, tous les recueils de documents postérieurs à l'année 1693, époque où parut la 1re édition des *Vitæ* et, par une très riche annotation, qui est bien son œuvre personnelle, il a mis à la portée des lecteurs des *Vitæ* toutes les ressources de l'érudition moderne. C'est un grand service qu'il a ainsi rendu aux historiens. »

SÉANCE DU 15 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

Le ministre de l'Instruction publique envoie l'ampliation du décret approuvant l'élection de M. Maurice Roy, à la place d'académicien libre vacante par suite du décès de M. Théodore Reinach.

Lecture est donnée du décret. Le Secrétaire perpétuel introduit ensuite M. Maurice Roy et le présente à l'Académie.

Le Président adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

L'Université de Toulouse prie l'Académie de s'associer par l'envoi d'un délégué à la célébration du VIIe centenaire de sa fondation, qui aura lieu du 8 au 10 juin.

La Compagnie accepte cette invitation et charge M. Félix Durrbach de la représenter aux fêtes de Toulouse.

M. Joseph Calmette envoie un rapport de M. Lizop sur les fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges, en 1928. — Il sera rendu compte ultérieurement de ce document.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre de la Commission du prix Volney en remplacement de M. Senart.

M. William Marçais est élu par 32 voix.

M. Paul Fournier fait savoir que la Commission du prix Émile Le Senne a décidé de proroger le concours à l'année 1930.

M. Charles Diehl lit une note sur une mosaïque découverte à Soueida (Hauran) par M. Parrot [1].

MM. Paul Monceaux et Alfred Merlin présentent des observations.

M. Thureau-Dangin montre que la division du cercle en

1. Voir ci-après.

Comme elles la mosaïque de Souéida est une dalle tombale. Le costume du défunt n'y diffère guère de celui que portent les personnages des tombes africaines. Sans doute l'attitude est autre : à Tabarka, le mort est représenté d'ordinaire les bras levés dans le geste de l'orante, au lieu qu'à Souéida il tient en main un cierge allumé. Mais il n'est point rare, dans les mosaïques africaines, de trouver le défunt debout entre deux cierges allumés [1], et sur l'une des dalles tombales de Tunisie, on voit même aux pieds d'un saint deux fidèles tenant en mains des cierges [2]. Autre différence : la figure de Souéida est barbue, ce qui en Afrique ne se rencontre qu'exceptionnellement [3]. Mais il est vraisemblable que, comme en Afrique, la plante placée aux pieds du défunt est le symbole du paradis. Et enfin par le style autant du moins qu'on en peut juger, la mosaïque de Souéida, comme la plus grande partie de celles de Tabarka, semble appartenir au ve siècle.

Il est intéressant de rencontrer, pour la première fois, je crois, en Orient, une mosaïque tombale semblable aux mosaïques africaines. Faut-il penser avec M. Parrot que le personnage qui y est représenté est un clerc, et que le chandelier qu'il tient en main est le signe de sa fonction ecclésiastique? Cela est possible: dans la chapelle de Thabraca on a retrouvé la tombe d'un diacre et de plusieurs religieuses [4]. Pourtant la plupart des morts retrouvés dans les cimetières africains sont des laïques [5]. Le costume que porte notre personnage ne semble pas au reste un vêtement ecclésiastique et le cierge peut être fort bien le symbole de la vie bienheureuse. On a noté déjà la fréquence des cierges allumés représentés sur les dalles tombales aux côtés du défunt, et on sait com-

1. Musée Alaoui, n° 41, 42, 48, 60, etc.
2. Ibid., 56.
3. Ibid., 68 Suppl. 308.
4. Ibid., 304, 308, 310, etc.
5. Musée Alaoui, Suppl. n° 309, 306, 317, 321, 324, 325.

bien souvent on rencontre dans les inscriptions funéraires la formule φῶς καὶ ζωή.

Tout cela ne présente pas de difficultés. Mais voici un point délicat.

Au-dessus de la tête du personnage représentés dans la mosaïque de Souéida, une inscription en lettres rouges est placée. Elle se lit très nettement

ΣΕΡΓΙΟΣΚΑΙΖΗ

Mais que signifie-t-elle ? L'idée qui vient tout d'abord — et c'est ce que M. Parrot avait pensé aussi au premier examen — c'est que l'inscription est incomplète à droite, et l'état lamentable du côté droit de la mosaïque, où les cubes ont été arrachés sur presque toute la hauteur, semble justifier amplement cette hypothèse. Il faudrait donc admettre que nous avons affaire ici à une tombe double et compléter l'inscription par un second nom commençant par Ζη, Ζηνων par exemple : nom qu'on rencontra uni précisément à celui de Sergios dans une inscription de la région, dans l'église d'Amra [1]. Et bien qu'il puisse sembler assez surprenant que sur cette tombe double un seul personnage soit figuré, cette restitution de l'inscription semble bien la plus raisonnable.

Mais M. Parrot affirme que, ayant fait déblayer le terrain à droite, il y a retrouvé deux lambeaux de l'encadrement primitif, l'un à la hauteur des genoux du personnage, l'autre probablement en regard de la tête, et que « prolongées, ces lignes enferment le final de l'inscription et ne laissent aucune place pour une autre lettre. » Le texte serait donc complet sous la forme.

ΣΕΡΓΙΟΣ ΚΑΙ ΖΗ

Et alors que veut-il dire ?

On sait que, dans les inscriptions funéraires on rencontre

1. Waddington, Inscriptions de Syrie 2092, Σεργίου πρεσβ (υτέρου) κα Ζηνώνος ἀρχιδιακονοῦ.

fréquemment la formule : Ζήση Ζήτω. Ce vœu cette espérance de vie immortelle, serait, s'il en faut croire M. Parrot formulé dans notre texte et affirmé comme une réalité. Et il faudrait entendre : « Voici Sergios : et il vit ».

L'hypothèse est ingénieuse ; elle semblera audacieuse peut-être. Je ne sais s'il existe dans l'épigraphie chrétienne, une formule semblable ; pour ma part je n'en connais point. Et je m'en remets pour interpréter l'inscription de la mosaïque tombale de Souéida, à l'érudition et aux hypothèses des membres de l'Académie.

M. Parrot signale, dans la même région de Souéida, une autre découverte intéressante. Dans une inscription publiée par Waddington[1] il est question de la construction d'une canalisation (ἀγωγός) amenant l'eau εἰς Κανατα. Il a lieu de croire maintenant que ce nom de lieu sur lequel on a fort discuté, doit être identifié avec Κάναθα, c'est-à-dire Qanaouat[2]. En effet les soldats du colonel Clément Grandesnet, gouverneur du Djebel-Druse qui, comme beaucoup de nos officiers, s'intéresse aux choses de l'archéologie, ont découvert et dégagé sur une longueur et qui en octobre 1928 dépassait 3 kilomètres et demi un canal aboutissant à Qanaouat et prenant son départ dans une nappe située à l'est de la colline de Siah. Il y a là au point de vue topographique, une précision intéressante.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente un volume intitulé : *Bericht über die veraustaltungen in die Verlauf des Dürersjahres, 1928.* Hommage du Sénat de Nuremberg.

M. Stéphane Gsell offre le tome VIII de son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord : Jules César et l'Afrique ; la fin des royaumes indigènes.*

1. Waddington, *loc. cit.*, 2472. Cf. 2382 *American Arch. Exp. of Syria*, Div. III. Sect. A, n° 194.
2. *Loc. cit.*, 2296 et 2297.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

M. S. Reinach, à propos du procès-verbal, dit que M. Blanchet lui a obligeamment signalé un passage d'Hérodien (IV, 15, 2) et un vers de Silius (*Punica*, X, 414), où des pointes de fer, semées sur le sol, sont destinées à arrêter la cavalerie ennemie. Il est encore fait mention de défenses similaires dans Hirtius, *Bell. Afric.*, XXX, 5, et dans plusieurs textes cités au *Dictionnaire des Antiquités* à l'article *Tribuli*, par Adolphe Reinach, qui insiste sur la différence entre les *stimuli*, planchettes avec armature de fer, et les instruments en fer à quatres pointes, dont trois restent plantées dans le sol, qui s'appellent *tribuli*. Les engins décrits dans le Josèphe slave sont des *tribuli*; leur objet est le même que celui des *stimuli* de César, mais la forme et l'emploi en diffèrent sensiblement.

M. Camille Jullian précise le sens des mots qui désignent dans les textes grecs et latins les différentes formes de chausse-trape, engins volant *tribuli* ou *murices*; défenses fixées en forme d'hameçon (*stimuli*), ou en pointe enterrée (*styli*).

Le Ministre de l'Instruction publique adresse une ampliation du décret autorisant l'Académie à accepter la donation entre vifs qui lui a été consentie par Mme la Comtesse Durrieu d'une somme de vingt mille francs, pour les arrérages servir à *venir en aide à un érudit (de préférence chartiste) tombé dans la gêne, ou à la veuve et aux orphelins de celui-ci.*

Cette fondation portera le nom de « fondation comte Durrieu ».

Lecture est donnée du décret.

M. Franz Cumont donne lecture d'une lettre de M. Maurice Pillet annonçant de nouvelles découvertes faites dans les ruines de Doura-Europos. Outre trois fragments de parchemin, on a recueilli dans la « Tour des Palmyréniens » six morceaux de papyrus, couverts d'une belle écriture, mais malheureusement

très petits. On est tombé aussi sur un trésor de 818 pièces d'argent et de bronze auxquels étaient joints 14 bijoux intacts. Enfin parmi les inscriptions mises au jour il en est une particulièrement importante. Datée de l'an 51/52, elle mentionne un certain Zénocrate, fils de Seleucus, épistratège de la cité et de ses dépendances. Cette dédicace, trouvée dans le temple des dieux Palmyréniens, prouve définitivement que le mur d'enceinte auquel celui-ci s'appuie, est, comme on le croyait, antérieur à l'époque romaine.

M. Paul Pelliot donne lecture des rapports suivants :

« La commission du prix Stanislas Jullien décide d'attribuer le prix au professeur J. Takakusu, pour sa nouvelle édition des écritures bouddhiques chinoises. »

« La commission du prix Giles décide d'attribuer le prix à M. J. M. Martin, des missions étrangères, pour ses deux volumes *Le shintoïsme religion nationale.* »

Acte est donné de ces deux communications.

M. Maurice Holleaux, au nom de la commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, propose de désigner à la Société centrale des architectes comme titulaire de la grande médaille d'argent de la Société M. Plassart, ancien membre de l'École d'Athènes, pour les fouilles remarquables qu'il a faites à Orchomène en Arcadie, et plus particulièrement à Délos, dans la région du Cynthe.

La proposition est adoptée.

M. Léon Mirot entretient l'Académie d'un célèbre Lucquois : Dine Raponde. Ce personnage, à la tête d'une Société commerciale importante dont le centre était à Bruges et à Paris, avait des comptoirs à Anvers, Avignon, Venise et en Méditerranée orientale. Il sut rapidement, grâce à ses connaissances monétaires et financières, devenir le conseiller des ducs de Bourgogne-comtes de Flandre, Philippe le Hardi et Jean sans Peur. Il leur avança des sommes considérables, aida à la libération de Jean sans Peur. Après le désastre de Nicopolis, fut peut-être mêlé à l'assassinat du duc d'Orléans. Il mourut à Bruges en

février 1415 et fut inhumé dans l'église Saint-Donatien. Son tombeau a disparu, ainsi que la statue qui lui fut élevée en la Sainte-Chapelle de Dijon.

MM. Ferdinand Brunot et Ch.-V. Langlois présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

M. Adrien Blanchet a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de l'auteur, le troisième volume de l'Inventaire des Archives de Chantilly (*Le Cabinet des titres*, in-4°, 304 p.). On sait que ce travail auquel M. Gustave Macon a pris une si grande part, permet aux érudits de se rendre mieux compte des ressources considérables que les archives de Chantilly offrent non seulement pour l'histoire de Paris, de l'Ile-de-France et de la Picardie, mais encore pour la plupart des provinces de France. Ce troisième volume comprend en particulier une masse de documents concernant les fiefs du Duché de Guise, depuis le xive siècle jusqu'au xviiie. On en trouvera aussi d'autres sur le Clermontois, depuis le xiiie siècle. Les études d'histoire, de géographie historique, du commerce, tireront un parti excellent de ce recueil dont l'achèvement et les tables seront salués avec une grande satisfaction. »

SÉANCE DU 1er MARS

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

M. Louis Poinssot, Directeur du Service des Antiquités de la Tunisie, annonce à l'Académie la donation faite au Musée du Bardo par Mme la Comtesse Jean de Chabannes-Tournon, de la collection d'antiquités réunies à Utique par MM. de Chabannes.

M. Pillet, chargé des fouilles de Doura-Europos, adresse à M. le Secrétaire perpétuel un bref compte rendu des découvertes faites au cours des dernières fouilles.

M. Alfred Foucher donne lecture du rapport suivant :

« La Commission de la fondation Benoît Garnier a décidé de proposer à l'Académie d'allouer à M. Griaule, lequel a déjà reçu l'an passé une somme de vingt-cinq mille francs pour sa mission en Abyssinie, une nouvelle subvention de *quinze mille francs.* »

M. Paul Pelliot ajoute quelques notes à l'appui de cette proposition qui est votée à l'unanimité.

Le Président fait savoir que la Commission de Syrie propose d'allouer dix mille francs à Mlle Meurdrac pour dresser le catalogue des Antiquités de Sidon du Musée de Beyrouth et de la collection Ford à Saïda. — Adopté.

M. Édouard Cuq fait une communication sur un diptyque latin trouvé par la mission de l'Université du Michigan, au cours des fouilles pratiquées en Égypte, dans le Fayoum. Ce diptyque, qui contient une déclaration de naissance faite le 19 avril 145 par la mère de deux garçons jumeaux, présente deux particularités dont l'une était ignorée jusqu'ici ; l'autre était mentionnée au Digeste de Justinien dans un texte dont on n'avait passoupçonné l'intérêt à ce point de vue. Les lois Aelia Sentia et Papia Poppaea, du temps d'Auguste, ont défendu d'inscrire les enfants naturels sur l'album affiché en public. C'était un honneur réservé aux enfants légitimes. Les déclarations de naissances des *spurii*, attestées par sept témoins, étaient simplement enregistrées à leur date dans les actes du magistrat. Cette formalité était nécessaire pour prévenir la fraude dans tous les cas où les lois précitées prenaient en considération l'âge d'un citoyen romain ou le nombre de ses enfants.

SÉANCE DU 8 MARS

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

M. Guillet, Directeur de l'École Centrale des Arts et Manufactures, invite l'Académie à se faire représenter aux fêtes du

Centenaire de cet établissement, qui auront lieu du 26 au 29 mai 1929.

La Compagnie délègue à cet effet les membres du Bureau, auxquels se joindra M. Glotz.

Le comité d'initiative du Ve Congrès d'Histoire des Religions qui se tiendra à Lund (Suède), du 27 au 29 août 1929, invite l'Académie à envoyer un délégué à cette réunion scientifique.

La Compagnie accepte en principe cette invitation. Ceux de ses membres qni voudraient se rendre à Lund sont priés d'en informer M. le Secrétaire perpétuel.

M. Maurice Pillet, Directeur des fouilles de Doura-Europos, adresse un compte rendu des travaux faits en janvier 1929.

M. Adolphe Hänsch, de Leipzig, envoie à l'Académie le témoignage de son admiration pour les fouilles françaises d'Afghanistan.

Le Secrétaire perpétuel transmettra à M. Hänsch les remerciements de la Compagnie.

Le Secrétaire perpétuel fait savoir que M. Durrbach, en raison de sa situation de représentant de la faculté des lettres de Toulouse, ne croit pas pouvoir être le seul délégué de l'Académie aux fêtes du VIIe Centenaire.

La Commission des Travaux littéraires propose de désigner le président de la Compagnie pour la représenter à Toulouse.

Il en est ainsi décidé.

M. J.-B. Chabot, au nom de la Commission des Travaux littéraires, propose d'allouer une subvention de 3000 francs à la Société Archéologique du Midi pour la suite des fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges. — Adopté.

M. Paul Mazon donne lecture du rapport suivant :

« La Commission du Prix Ordinaire a attribué le prix à l'édition (en 2 vol.) des *Bucoliques grecs*, par M. Ph.-E. Legrand, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Lyon. »

M. Maurice Prou annonce que la Commission du prix de

La Fons Mélicocq a attribué ce prix à MM. le docteur Leblond et J. Tremblot pour leur recueil de *Documents notariés relatifs à l'histoire économique du Beauvaisis et du Vexin français extraits des minutes de Chaumont-en-Vexin* (1489-1505).

Acte est donné de ces communications.

Le Président fait savoir que la Commission de la fondation Loubat a attribué une allocation conformément aux intentions du fondateur.

M. Antoine Thomas fait savoir officieusement que la Commission de la fondation Volney a décerné le prix à M. André Vaillant pour son ouvrage intitulé : *La langue de Dominko Zlataric, poète ragusain de la fin du XVI*e *siècle*. Elle a attribué en outre une récompense de *mille francs* à Mgr Feghali pour la *Syntaxe des parlers arabes actuels du Liban*, et une autre, de cinq cents francs, à M. l'abbé Larrasquet pour son ouvrage sur l'*Action de l'accent dans l'évolution des consonnes, étudiée dans le basque Souletin*.

M. Salomon Reinach fait observer que les sujets relatifs à l'histoire, pourtant si touchante, de saint Augustin, sont rares dans la peinture italienne du Moyen Age et de la Renaissance. Le cycle augustinien de Benozzo Gozzoli à San Gimignano reste isolé. Là même, l'extase et la vision du saint dans le jardin de Milan, sous l'influence de la lecture d'une vie de saint Antoine ermite, ne sont pas représentés. Une seule peinture inédite, fragment de prédelle, restée jusqu'à présent inexpliquée, au Musée municipal de Cherbourg, paraît figurer cet épisode d'une manière à la fois gracieuse et pathétique. M. S. Reinach en montre la photographie et en interprète les détails. Il s'attribue à un auxiliaire de Fra Angelico, peut-être à Pesellino.

MM. Paul Monceaux et Charles Diehl présentent des observations :

M. Léon Rey rend compte des fouilles exécutées sous sa direction à Apollonie d'Illyrie (Albanie).

Depuis 1925, la Mission Française continue le déblaiement méthodique du vaste monument qu'elle a découvert. Il s'agit

d'un de ces longs portiques à double galerie couverte qui servaient de promenade aux citadins. Par certains détails le portique d'Apollonie, qui daterait des environs du Ier siècle après J.-C., peut se comparer à la *Stoa* d'Attale II, à Athènes. Il est actuellement reconnu sur une longueur de 73 m. 50 et comprend dix-sept niches qui ont pu servir de boutiques ou d'exèdres. A l'extérieur se dressaient des statues honorifiques. Les constructions dégagées forment l'ensemble le plus complet qui ait été trouvé en Albanie.

Ces résultats suffisent à prouver l'activité de notre mission.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre au nom du Directeur des Musées et Antiquités de la Turquie, un volume intitulé : *Meisterwerke der Türkischen Museen zu Konstantinopel, herausgegeben von Halil Edhem.* Band I: *Griechische and Romische Skulpturen des Antikenmuseums,* von Martin Schede.

Il fait hommage ensuite, de la part du R. P. Golubovich, O. F. M., de deux volumes de la *Biblioteca biobibliografica della Terra Santa e del' Oriente francescano. Serie terza* : *Documenti.* Tomo I. Parte I e II : *Etiopia francescana.*

M. E. MICHON a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. G. P. Oikonomos, une note sur la *Statue de bronze du Musée d'Athènes* récemment repêchée en mer dans le canal d'Oreos au Nord de l'Eubée.

« Il s'agit d'une œuvre qui sera désormais au tout premier rang des plus précieux trésors antiques du Musée d'Athènes, une figure de plus de 2 mètres de haut, d'une intégrité presque parfaite, les deux bras aujourd'hui séparés ayant été eux aussi recouvrés.

La première nouvelle de la découverte, qui ne remonte qu'au mois de septembre 1928, m'avait été rapportée presque aussitôt après par mon collaborateur M. J. Charbonneaux. Et en janvier 1929 M. Picard avait pu donner de la statue dans la *Revue de l'art ancien et moderne* une image qu'accompagnaient de judicieuses observations. Mais, lors du passage à Athènes de ces deux savants, la statue gisait encore

dans le bain destiné à la débarrasser de sa gangue. Les planches jointes à l'étude de M. Oikonomos ont le mérite de nous montrer sa tête au moins complètement décapée. Notre correspondant, et avec grande raison, reconnaît dans la figure, non pas un *Poseidon*, comme on l'avait proposé d'abord, mais un *Zeus* brandissant le foudre du bras droit, qu'il date des environs de 460 av. J.-C.

Il me sera permis d'attirer l'attention sur la natte qui entoure la chevelure autour du front et dont, lors de son entrée au Louvre, il y a un an, je signalais encore la présence sur la tête de Laborde du fronton du Parthénon.

M. Joseph Loth fait hommage au nom de M. Émile Ernoul d'un mémoire intitulé : *Sur l'histoire du breton*. Extrait des *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne.*

SÉANCE DU 15 MARS

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

Le Président fait savoir que M. Plassart, ayant déjà reçu, en 1914, la médaille de la Société centrale des Architectes, a décliné l'honneur de la recevoir une seconde fois, pour en laisser le bénéfice à l'un de ses camarades athéniens.

La Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome propose d'attribuer cette récompense à M. Fernand Chapouthier, pour ses fouilles à Philippes, à Samothrace et à Mallia.

Il en est ainsi décidé.

M. Adrien Blanchet donne lecture du rapport suivant :

La Commission du prix Bordin extraordinaire décerne le prix Bordin extraordinaire (*2.500 fr.*) au R. P. Georges Lacombe pour son ouvrage sur *la Vie et les œuvres de Prévostin* (*Prevostini opera omnia*).

Il est attribué en outre une récompense de 500 fr. à Mlle Josèphe Chartrou, pour ses deux publications sur *Les entrées solennelles*

et triomphales à la Renaissance (1484-1555) et sur *L'Anjou de 1109 à 1151.* »

Acte est donné de cette communication.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport de M. Edmond Pottier sur les travaux de l'École archéologique françaiss de Jérusalem en 1928 [1].

Le R. P. Vincent entretient l'Académie de sa visite aux chantiers de fouilles français de Syrie, à Djebaïl et à Mishrifé. Il insiste particulièrement sur l'importance des trouvailles et sur la méthode excellente appliquée par nos missionnaires malgré l'insuffisance des ressources mises à leur disposition. Les critiques qui ont pu leur être adressées par des concurrents mieux dotés lui sont apparues comme absolument injustifiées.

M. Boyer étudie, d'après un inventaire retrouvé à Florence la collection d'antiques réunie au xvie siècle par le cardinal de Médicis, dans la villa destinée à devenir en 1801 l'Académie de Rome [2].

MM. Étienne Michon et Paul Monceaux présentent des observations.

COMMUNICATION

LES ANTIQUES DE LA VILLA MÉDICIS DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE PAR M. FERDINAND BOYER.

La Villa Médicis, aujourd'hui propriété de la France et séjour des « Prix de Rome », on le sait, renferma pendant un siècle et demi la plus riche collection d'antiques après celle des papes.

Au milieu du xvie siècle, la colline du Pincio portait, là

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

où se dresse maintenant la demeure de l'Académie de France, une petite maison de campagne menaçant ruine. Cette bicoque fut vendue en 1564 par Camillo dei Crescenzi à Giulio et Giovanni Ricci pour leur oncle le cardinal de Montepulciano. Il ne fut pas question de statues, ni de marbres d'autre sorte cédés par le vendeur, mais il était dit en revanche que si Camillo dei Crescenzi exerçait un jour le droit de rachat qu'il se ménageait, il ne réclamerait rien des statues que les Ricci auraient installées dans le jardin. Clause significative qui confirme ce que nous savons par ailleurs ; Lanciani dit en effet que le cardinal de Montepulciano fut un amateur passionné de marbres antiques. Il faut, du reste, se contenter de cette affirmation, car, en fait, on ignore tout de sa collection.

Le cardinal Ricci fit agrandir et embellir le bâtiment et les jardins de sa « vigne », mais il n'y fit transporter aucune œuvre de prix. Les chiffres, que j'ai puisés dans un dossier des Archives Ricci à Montepulciano, sont convaincants. Les architectes dépensèrent, de 1564 à 1572, 31.800 écus pour la Villa, mais la rubrique « Statues » n'existe pas dans leur compte et l'article « colonnes et bas-reliefs » figure pour 646 écus et 50 baïoques, moins que les meubles (950 écus) ou que les animaux exotiques (1324 écus). Le détail de ces débours n'est pas moins probant ; on y cherche en vain la trace d'une belle œuvre d'art : il n'y a que des colonnes, des vasques, des marbres « historiati » bas-reliefs sans doute comme ceux qui, achetés en 1568 à Camillo Bolognino, furent sciés par le sculpteur Lodovico Sermanno pour rendre leur transport plus aisé. Il n'est dit nulle part que les travaux de nivellement faits pour le jardin ou la destruction des ruines d'un nymphée voisin aient fait trouver une statue de quelque valeur. Aussi, lorsque les Ricci vendirent la villa au cardinal de Médicis en 1576, la maison et le jardin furent cédés avec «... les fragments de statues et les autres marbres à figures ou sans figures »,

mais quand on fit l'inventaire, à côté des meubles, des tableaux, des cuirs, on n'inscrivit qu'une œuvre de sculpture « une vraie tête de Diane ».

Tout changea avec le nouveau propriétaire de la villa, un jeune cardinal de vingt-six ans, Ferdinand de Médicis, fils du grand-duc Cosme Ier ; un ensemble remarquable de statues antiques fut rassemblé par ses soins entre 1576 et 1587. L'histoire de cette collection, dont Eugène Müntz regrettait, en 1895, qu'elle ne fût pas faite, peut être tentée maintenant ; elle sera facilitée par des travaux remarquables, édités depuis 1870. C'est ainsi que les publications[1] de Dütschke, Michaelis, Fiorelli, Müntz, de M. Salomon Reinach et de M. Lanciani ont éclairci sur bien des points, et parfois de façon définitive, ce que Michaelis a appelé « la préhistoire » des Antiques Médicis. Mes recherches dans les archives de Florence me permettent d'ajouter d'autres documents à ceux déjà connus et en particulier un inventaire encore inédit, dressé en 1598, le seul que nous ayons de la Villa Médicis avant sa cession à la France.

L'histoire des collections du Cardinal de Médicis commence avant l'achat de la villa Ricci, qui ne se fit qu'en 1576. En effet, venu à Rome en 1565 pour y recevoir le chapeau des mains de Pie IV, Ferdinand eut aussitôt l'usufruit de la villa du cardinal Poggio, voisine et pendant quelques années partie intégrante de celle de Jules III, qui se trouve, on le sait, au nord de la Porta del Popolo, sur l'ancienne Via Flaminia. De beaux hermès, exhumés à

1. Dütschke, *Antike Bildwerke in Oberitalien*, 1874-1878, tomes II et III.
Michaelis *Römische Skizzenbücher Marten van Heemskerks und anderer nordischer Kunstler des XVI Jahrhunderts* dans le Jahrbuch des K. D. Archäologischen Instituts, 1891.
Fiorelli, *Documenti inediti per la storia dei Musei d'Italia*, tome IV.
Müntz, *Les collections d'antiques formées par les Médicis au XVIe siècle*, 1895.
S. Reinach. *L'album de Pierre Jacques, sculpteur de Reims*, 1902.
Lanciani, *Storia degli Scavi di Roma*, 1904-1911, tome III.

Tivoli, s'y trouvaient ; on voulait y reconnaître les traits de Grecs célèbres, Carnéade, Aristophane, Héraclite ; ils furent transportés dans la villa du Pincio quelques années plus tard. En 1569 le jeune « porporato » obtint 28 statues de la collection du défunt évêque de Pavie Giovanni Girolamo Rossi. Nous connaissons aussi des pourparlers d'achat, mais le manque d'argent dut quelquefois empêcher le cardinal, volontiers prodigue, d'acheter à sa fantaisie ; la mort de son père en 1574 mit enfin à sa disposition de beaux revenus.

Il acheta alors, au début de 1576, la villa Ricci sur le Pincio et la fit embellir selon les plans de Bartolomeo Ammanati. Devenue la Villa Médicis, elle allait abriter une collection d'antiques sans cesse accrue. Tantôt ce fut l'achat d'une œuvre célèbre, le Rémouleur, les Lutteurs, le groupe de Niobé, ou d'une collection connue, celle des Della Valle-Capranica. D'autres fois ce furent des cadeaux à peine déguisés faits au prince de l'Église : ainsi en 1587 il acheta aux frères de San Salvator del Lauro une grande vasque antique en granit 200 écus seulement. Enfin Ferdinand de Médicis fit lui-même faire des fouilles ; la Chambre Apostolique l'y avait autorisé le 16 mars 1576 sans y apporter les restrictions ordinairement formulées pour les amateurs de moindre lignée. D'après ce texte, encore inédit, il pouvait « et dans la ville et dans tout lieu public, au moyen d'ouvriers sous ses ordres, pénétrer dans les lieux souterrains, y procéder à des recherches et faire retirer de ces fouilles les marbres, porphyres, travertins et péperins ou toute autre sorte de pierre, à figures ou sans figures, et toute statue de marbre, de bronze ou autre, si précieuse qu'elle soit, pourvu qu'il ne soit pas fait de trous dans les cryptes, qu'on se tienne à vingt cannes des monuments antiques encore debout et qu'on ne porte aucun tort aux voisins. » Autre faveur, on ne fixait pas de terme à cette autorisation... L'emploi de moyens aussi nombreux et aussi puissants fait comprendre

que l'inventaire de 1598 puisse citer plus de 450 morceaux de sculpture. Il y avait 50 statues de grandeur naturelle ou de taille supérieure, 130 statues plus petites que nature, 180 têtes, bustes, torses ou hermès et enfin des colonnes, des sarcophages, des vases, des vasques, des bas-reliefs. Les bronzes étaient très rares ; parmi les matières employées, le marbre l'emportait de loin.

On ne sait pas toujours très bien l'origine des plus belles pièces de cette collection. Ainsi l'histoire de la Vénus de Médicis reste un peu incertaine. Dütschke ne se prononce pas. Müntz a parlé d'une statue signalée à Florence à la fin du xv[e] siècle et qui n'aurait donc jamais été à la Villa Médicis ; on ne peut l'admettre après le témoignage de Jean l'Heureux, dit Macarius, cité par M. S. Reinach : Macarius copia en effet, vers 1590, dans la villa Médicis, la fausse attribution à Cléomène sur la base de la Vénus. L'hypothèse de Pelli, reprise par Michaelis, est la plus acceptable ; ce serait la Vénus, estimée 250 ducats, qui fut achetée avec la collection Della Valle. M. Salomon Reinach, dans sa contribution aux Mélanges Perrot (1902) intitulée : Recherches nouvelles sur la Vénus de Médicis, a, en s'aidant des dessins de Pierre Jacques, rectifié et renforcé à la fois l'hypothèse de Michaelis : la Vénus aurait bien appartenu à la collection Della Valle, mais elle ne comprit d'abord que la tête, le torse et les cuisses ; l'adjonction des bras, des mollets et des pieds aurait été faite peu de temps avant la vente de 1584... Nous pouvons apporter une preuve nouvelle de la présence à la villa d'une Vénus nue hors de pair à la fin du xvi[e] siècle. Une description fragmentaire de Rome, restée manuscrite (Bibliothèque du Vatican, Fonds Barberini, Code XXX, f[o] 89), rédigée probablement sous Sixte-Quint (1585-1590), signale deux statues seulement dans la villa Médicis, le Rémouleur et « une Vénus nue debout ». D'autre part, l'inventaire de 1598 cite deux Vénus de grandeur naturelle, belles toutes deux sans doute car

chacune d'elles suffisait à orner une pièce du « piano nobile » ; l'une était « en marbre, de grandeur naturelle, avec une pomme et un manteau dans les mains », l'autre était dite « nue, de grandeur naturelle ». La seconde doit être le marbre célèbre. — Pour ses origines, une autre piste nous est peut-être ouverte par une lettre, encore inédite, écrite, par le cardinal au grand-duc François, de Rome le 7 janvier 1575 ; il y est parlé d'abord de la vente des camées du défunt évêque de Viterbe, Sébastiano Gualtieri, mort en 1566. Ferdinand les offre à son frère et ajoute : « Pour la Vénus, je me déciderai à la prendre pour moi puisqu'elle n'a pas plu à Votre Altesse ». Le 4 février 1575, l'inventaire de la garde-robe indique en effet l'entrée d'une « figure de marbre blanc de Vénus, de grandeur naturelle, entière, reçue de Giulio Gualtieri ». Serait-ce la Vénus de Médicis, dont le prix aurait fait hésiter le grand-duc, plus économe que le cardinal ? Aldroandi ne parle pas de Gualtieri en 1550, mais l'évêque ne fut nommé à Viterbe qu'en 1551 et ne commença sans doute qu'après cette date à collectionner des antiques. On ne peut que regretter l'imprécision des inventaires qui signalent « una Venere grande al naturale intera » chez les Gualtieri et « una Venere di naturale con tutti i suoi membri » chez les Della Valle et nous espérons obtenir quelque éclaircissement dans nos recherches à venir.

On ignorait la date à laquelle fut acheté le Rémouleur par Ferdinand de Médicis. Une lettre de Pietro Usimbardi, secrétaire du cardinal, écrite de Rome au ministre florentin Serguidi le 8 août 1578, nous renseigne en ces termes : « Le cardinal a acheté ce Paysan de Mignanelli que le grand-duc d'heureuse mémoire voulut autrefois payer plus de mille écus et il y a eu beaucoup de manigances, parce que la beauté de la statue, qui est vraiment singulière, poussait dans un sens et le prix excessif, ainsi que beaucoup d'autres intrigues, agissait en sens contraire. Ce serait une

chose pour Pratolino et c'est pour cela que je le dis à votre Seigneurie ». Le prix dut être élevé et Usimbardi, qui critiquait les prodigalités de son maître, songeait, on le voit, à faire endosser la dépense par le grand-duc. Vaine tentative : en 1598, l'inventaire place le Rémouleur dans une pièce du premier étage.

Cet inventaire nous apprend la variété des œuvres d'art et leur répartition dans la maison et le jardin. Voici, par exemple, ce que contenait la grande salle du premier étage, en fait d'antiques :

16 colonnes de marbres divers ;

Buste de Marcus Marcellus, en marbre ;

Deux bustes de Julie, fille de Titus, en marbre ;

Buste de Sénèque, en marbre ;

Tête d'homme ;

Tête avec un casque, dite de Penthésilée, en marbre ;

Buste d'Antonin, en marbre ;

Tête d'une Sabine avec la coiffure de veuve ;

Deux têtes de Neptune et de Pluton, de métal, antiques ;

Quatre statues de Bacchus, en marbre, de 6 palmes 1/4 chacune ;

Statue de Ganymède avec l'aigle, en marbre, de 6 palmes ;

Statue d'Apollon, de 5 palmes 3/4, en marbre ;

Statue avec un manteau semblable à celles des Niobides, en marbre, de 6 palmes 1/4 ;

Statue semblable à celles des Niobides qui sont accroupies, en marbre, de 5 palmes 1/4.

On ne peut sans doute identifier toutes les œuvres citées par l'inventaire ; la description d'une statue y est bien sommaire, mais nous ne pouvons nous refuser, par exemple, à reconnaître dans les quatre Bacchus ceux que représentent les planches XXXIV, XXXVI, XXXVII et XXXVIII du recueil de Maffei (Raccolta di statue antiche... 1704) et que Dütschke signale au Palais Pitti sous les n°s 31 et 32.

L'accroissement de ces collections cessa en 1587. Le

grand-duc François étant mort sans enfants, Ferdinand quitta la pourpre cardinalice pour occuper le trône de Toscane. Le silence se fit dans la villa. Bien qu'il ne revint jamais à Rome, le nouveau grand-duc y laissa ses belles statues, se contentant de faire venir à Florence des moulages en plâtre du groupe de Niobé.

L'exode commença en 1677. Cosme III fit porter à Florence la Vénus de Médicis, le Rémouleur et les Lutteurs. Baldinucci raconte que le transfert de la Vénus eut pour mobile la piété ; sa beauté, paraît-il, inspirait aux visiteurs des paroles et même des gestes regrettables. Le pape, averti de ces excès, aurait donné sans regret la licence d'exportation.

Vers 1770, ce furent de nouveaux départs. Le grand-duc Pierre-Léopold voulut avoir dans sa galerie de Florence les statues du groupe de Niobé, la Vénus sortant du bain et l'Apollino. Dès lors on procéda plus activement au dépouillement de la Villa ; l'exportation fut facilitée par le dédain que montra dans ses avis le commissaire aux antiquités F. A. Visconti. Ainsi furent emportés en 1780 le beau vase du sacrifice d'Iphigénie, Ganymède, Marsyas, Marcellus, un hermès d'Aristophane et quatre grands bas-reliefs qui devaient être les magnifiques ensembles de l'Ara Pacis. En 1787 vint le tour de trois Bacchus, des deux Lions et des six Sabines de la Loggia, de l'obélisque et de trois grandes vasques du jardin et d'une centaine de marbres divers. En 1788 le dernier envoi ne parut pas digne d'être détaillé ; il s'agissait de 34 statues, 8 bustes, d'un bassin de porphyre et de quelques piédestaux. Lorsque la France entra en possession de la villa en 1801, la belle collection rassemblée à Rome par Ferdinand de Médicis était à peu près tout entière à Florence.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE ARCHÉOLOGIQUE DE JÉRUSALEM, PAR M. E. POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ; LU DANS LA SÉANCE DU 15 MARS 1929.

J'ai l'honneur de soumettre à l'Académie le résumé habituel du Rapport annuel envoyé par M. le Directeur de l'École Archéologique de Jérusalem, le P. Dhorme, sur les travaux entrepris pendant l'année 1927-28 [1].

I. *Cours et conférences aux étudiants.* — Études de l'Ancien et du Nouveau Testament par les PP. Carrière et Tonneau. — Histoire d'Israël et de Palestine au temps d'Abraham par le P. Dhorme ; après la Captivité par le P. Savignac. — Coutumes des Arabes par le P. Jaussen. — Géographie physique de la Palestine et voies anciennes; topographie de Jérusalem à l'époque du Nouveau Testament par le P. Abel. — Le Temple de Jérusalem aux diverses époques par le P. Vincent. — Le Calendrier Palestinien et les fêtes juives; la métrologie palestinienne comparée à celle des autres peuples par le P. Barrois.

La philologie comportait des cours : sur le grec du Nouveau Testament par le P. Tonneau, sur l'hébreu par le P. Barrois, sur l'assyrien par le P. Dhorme, sur l'arabe et le syriaque par le P. Marmadji, sur le copte par le P. Abel.

L'enseignement est donné en français. Les étudiants, au nombre de vingt-neuf, appartiennent à des nationalités diverses : deux Français, huit Espagnols, six Américains, cinq Palestiniens, deux Hollandais, un Anglais, un Italien, un Allemand, un Russe, un Polonais, un Tchéco-Slovaque.

1. Pour les précédentes années, voir les *Compte Rendus de l'Académie*, 1922, p. 359 ; 1923, p. 255 ; 1925, p. 79 ; 1926, p. 53 ; 1927, p. 65 ; 1928, p. 52.

II. *Conférences publiques.* — Sanctuaires et dieux cananéens par le P. Vincent. — Un berger prophète au VIII[e] siècle av. J.-C. par le P. Jaussen. — Le tour du lac de Tibériade (avec projections) par le P. Abel. — Saint Paul à Ephèse par le P. Tonneau. Ces conférences sont suivies avec assiduité par un public nombreux.

III. *Promenades et voyages.* — Les promenades archéologiques du mardi dans l'après-midi comportaient, sous la direction du P. Abel, l'étude de la Jérusalem du temps d'Adrien et les principaux sites mentionnés dans le Nouveau Testament, en y adjoignant les sanctuaires du temps des Byzantins et des Croisés.

Chaque mois, des excursions qui prennent la journée entière ont conduit les étudiants dans les montagnes d'Ephraïm et le pays de Juda. Ils ont visité les chantiers de fouilles ouverts par des savants étrangers, parmi lesquels on compte M. Flinders Petrie, M. Garstang, M. Crawfoot, etc., sur les sites de Tell Djemmeh, Megiddo, Sichem, Ophel, etc.

Viennent ensuite des déplacements qu'on peut qualifier de voyages au long cours, organisés par groupes distincts : en décembre le sud de la Judée et le pays des Philistins ; en janvier Samarie et la vallée du Jourdain ; en février, navigation sur la Mer Morte ; en mars, Jéricho et la plaine environnante ; en avril, la Galilée et le lac de Tibériade, la Transjordanie : un groupe de quatre étudiants a pu remonter en Syrie jusqu'à Karkémish ; en août, Jaffa et les environs ; en septembre, le pays de Samson ; en octobre, le Négeb.

IV. *Fouilles.* — On se rappelle que l'an dernier nous avions déjà signalé l'importance des fouilles de Neirab (près d'Alep), commencées en 1926 par les PP. Abel et Barrois. Elles sont subventionnées par l'Académie. Une partie des résultats a été publiée dans *Syria* (1928, p. 187 et

Le Gérant : A. PICARD. — MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXIX.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1929

BULLETIN D'AVRIL-JUIN

PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES
82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XXIX

Recueil paraissant tous les deux mois, avec planches et figures.
Prix de l'abonnement annuel : — 30 fr.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

AVIS IMPORTANT

Pour assurer une prompte publication des *Comptes rendus*, les auteurs de communications, qu'ils appartiennent à l'Académie ou qu'ils lui soient étrangers, sont instamment priés de remettre leur manuscrit et, s'il y a lieu, les documents qui doivent l'illustrer, le jour même de la séance où ils ont été entendus. Le Secrétaire perpétuel pourra toutefois, en certains cas, les autoriser à retarder cette remise jusqu'au mardi suivant, dernier délai pour l'envoi de la copie à l'imprimerie.

Les communications des auteurs étrangers à l'Académie ne devront pas dépasser huit pages.

Les épreuves, tant en placards qu'en pages, doivent être retournées au rédacteur des *Comptes rendus*, 23, quai Conti, VIe dans le délai de trois jours, le jour de la réception non compris.

Dans le cas où les auteurs ne se conformeraient pas à ces indications, leur communication serait ajournée à l'un des cahiers suivants.

suiv.) Dans la *Revue d'Assyriologie* de 1927 et de 1928, le P. Dhorme a étudié les tablettes néo-babylonniennes recueillies dans ces fouilles, et le P. Barrois les poids qui en proviennent aussi. La mission d'Arslan Tash en Mésopotamie, organisée par M. Thureau-Dangin avec des subsides reçus de l'Académie et du Musée du Louvre, a eu pour collaborateur le P. Barrois qui est resté sur le chantier du 11 mars au 2 juillet 1928 et qui eut le bonheur de participer aux belles trouvailles dont l'Académie a entendu l'exposé dans les séances du 6 juillet et du 10 août 1928.

V. *Élève pensionnaire.* — L'Académie avait désigné en 1927 M. l'abbé Burgard, de Strasbourg, pour prendre rang parmi les étudiants pensionnés. M. le Directeur loue beaucoup ses qualités, l'assiduité et le zèle avec lesquels il a pris part aux conférences et aux voyages. Grâce à un nouvel appui de son diocèse, il a pu prolonger son séjour au delà des limites ordinaires et il a rédigé une note assez développée sur « les Fouilles de Sichem », exécutées par un archéologue allemand, M. Sellin, qui en a fait l'objet d'articles parus dans la *Zeitschrift des deutschen Palestina-Vereins* (années 1926, 1927, 1928) ; ces fouilles ont été signalées aussi par le P. Vincent dans la *Revue Biblique* (1927). Le résumé de M. J. Burgard explique avec clarté les dispositions des bâtiments retrouvés et en indique les époques successives. Ce sont les restes d'un long mur servant de rempart, de deux palais, de deux portes monumentales et d'un temple qui forment les ruines de l'antique cité de Sichem. Les dispositions architecturales des plus anciennes parties rappellent celles des édifices hittites de Karkémish et de Zindjirli ; le développement de la ville, souvent mêlé de destructions et de reconstructions, paraît avoir duré de 1900 à 1200 environ avant notre ère. Puis une couche israélite entre 1200 et 600, enfin des maisons hellénistiques entre 300 et 50 occupèrent le site. En dernier

lieu, les Romains transportèrent les habitants plus loin, au fond de la vallée où se fonda la « ville nouvelle », Néapolis, le Nablous d'aujourd'hui. Deux plans dessinés par l'auteur accompagnent et éclairent ce travail qui fait honneur à notre missionnaire et qui montre l'effort d'un esprit sérieux, en possession d'une bonne méthode pour les recherches archéologiques et historiques.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel fait hommage au nom de M. Marcel Granet, de son ouvrage sur *La civilisation Chinoise*, qui forme un des volumes de la *Bibliothèque de Synthèse historique*.

Il offre ensuite, de la part de l'auteur, deux brochures de M. Karel Kramář sur l'histoire des Slaves.

SÉANCE DU 22 MARS

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

M. Maurice Pillet, Directeur des fouilles de Doura-Europos, envoie un compte rendu des travaux, et des résultats obtenus au mois de février.

M. Étienne Michon, au nom de la Commission de la fondation Pellechet, propose d'allouer les subventions suivantes :

3000 fr. à l'église de Menesqueville (Eure) ;
3000 fr. à l'église de Dezize-les-Maranges (Saône-et-Loire) ;
3000 fr. à l'église Saint-Arnoult-en-Yvelines (S.-et-O.) ;
1000 fr. à l'église de Dannemoine (Yonne) ;
1600 fr. à l'église de Chatain (Creuse) ;
2500 fr. à l'église de Goult (Vaucluse).

Il en est ainsi décidé.

M. Alfred Jeanroy, au nom de la Commission du prix Lagrange, donne la lecture du rapport suivant :

« Une récompense de 800 fr. est accordée à l'ouvrage intitulé : *Les Rameaux, mystère du XVIe siècle en dialecte embrunais*,

publié avec une Introduction et des notes par L. Royer, et suivi d'une esquisse philologique et d'une Glossaire par H. Duraffour, Gap, 1928, in-8°. »

Acte est donné de cette communication.

M. Abel Lefranc entretient ses confrères d'un curieux poème latin, composé et publié en 1543, chez Christian Wechel, par un jeune étudiant d'origine prussienne, nommé Eustache de Knobelsdorf, qui vécut à Paris environ seize mois (1541-1543). Il mit à profit ce séjour pour écrire une description en vers latins de notre capitale, description enthousiaste, d'un grand intérêt, et fort exacte dans les détails comme dans l'ensemble. Le poème comprend environ 1420 vers ; il porte ce titre : *Lutetiæ Parisiorum descriptio, authore Eustathio a Knobelsdorf, Pruteno.* Parisiis. MDXLIII. Il renferme dans ses premières pages une précieuse description des exercices physiques tels que la jeunesse d'alors les pratiquait sur les bords de la Seine. Ce texte, qui n'a pas encore été étudié, prouve d'une façon évidente que le programme des « sports », qui figure dans le célèbre chapitre XXIII du *Gargantua* de Rabelais, était déjà suivi pour une large part, au moment où le grand Tourangeau écrivait, c'est-à-dire huit ou neuf ans avant Knobelsdorf (vers 1534). On avait toujours cru que Rabelais esquissait dans cet épisode une conception idéale non encore réalisée. Le texte de la *Descriptio* de 1543 prouve que l'illustre écrivain a surtout décrit ce qu'il avait pu voir pratiquer autour de lui, tout en forçant un peu les couleurs de son mémorable tableau.

Knobelsdorf décrit avec charme les exercices auxquels se livraient les jeunes gens, accourus en foule de tous les points de la région parisienne, et même de plus loin, au cours des belles journées de l'été : combats à l'épée, courses à pied, courses de chars ou de chevaux, luttes sous différentes formes, sauts, lancement du javelot, poids très lourds soulevés. Insistant sur l'aimable émulation de toutes ces jeunes énergies, Eustache compare, à ce propos, la France à la Grèce, en donnant visiblement la palme à notre pays. Il évoque les jeux fameux de l'ancienne Hellade, où un pin fleuri était le prix de la victoire : jeux olympiques, pythiques, isthmiques. Notre poète décrit ensuite les

exercices variés de natation, avec plongeons audacieux, que l'on rencontre pareillement dans *Gargantua*. Jamais, observe-t-il, aucun accident ne vient attrister ces aimables spectacles. M. Abel Lefranc pense que la plupart de ces exercices se déroulaient sur les espaces libres du Pré-aux-clercs, le long de la Seine, et dans certaines îles du fleuve, alors laissées en terrains vagues, peut-être aussi dans l'île de la Cité et dans l'île Notre-Dame (île Saint-Louis), où nous savons qu'il existait des « palis pour luitier », comme aussi des « bersiaux » pour tirer à l'arbalète et à l'arc. Il rapproche du texte de 1543 diverses allusions faites à des pratiques semblables en 1586 et en 1611. De toute façon, cette description des sports parisiens est certainement la plus ancienne qui nous soit parvenue. Elle prouve que la conception moderne des exercices physiques avait été, de très bonne heure, réalisée dans notre pays.

Le poète avait été quelque peu le familier du cardinal Jean du Bellay, protecteur de Rabelais, comme l'indique une poésie qui fait suite à son poème sur Paris. Il fait revivre d'une plume alerte l'aspect de la grande ville, sans omettre l'encombrement ni le fracas de ses rues. Il décrit avec admiration les monuments, les fondations multiples et les ressources considérables réservées à toutes les misères par la générosité publique. L'une des parties les plus caractéristiques est celle qui est consacrée à l'enseignement des professeurs royaux — aujourd'hui le Collège de France — qui fonctionnait depuis treize ans (1530). Il réserve à ces huit maîtres, tous alors célèbres, de grands éloges et fournit sur chacun d'eux des détails précis et piquants. La libéralité témoignée par le roi François Ier à l'égard de toutes les études savantes, y compris la médecine, se trouve louée dans ces pages avec un enthousiasme véritable, qu'il est à propos de rappeler, à l'heure où la fondation de 1530 s'apprête à célébrer le quatrième centenaire de son existence.

MM. Paul Monceaux, Maurice Prou, Alfred Coville présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

M. Camille Jullian offre un livre de M. A. Achard intitulé : *Une ancienne justice seigneuriale en Auvergne, Sugères et ses habitants.*

SÉANCE DU 27 MARS

avancée au mercredi 27 à cause du Vendredi Saint.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

Le Ministre des Affaires Étrangères demande à l'Académie de vouloir bien confier à M. Seyrig, Secrétaire général de l'École française d'Athènes, une mission à l'effet de diriger la consolidation et la restauration des ruines de Palmyre.

Le Bureau propose d'accorder cette mission à M. Seyrig.

Il en est ainsi décidé.

M. Antoine Meillet fait savoir que la Commission du prix H. Chavée a attribué le prix par parties égales à M. Jean Bourciez pour son étude du *Parfait en Gascogne* et à M. Albert Dauzat, pour ses deux recueils d'*Essais de géographie linguistique.*

Acte est donné de cette communication.

M. Adrien Blanchet fait une communication sur les origines de la médaille française. Il conteste les conclusions qui ont été tirées d'un texte de l'Inventaire de 1416 du duc de Berry, et ne croit pas que Michelet Saulmon puisse être considéré comme le premier médailleur français. M. Blanchet attache une certaine importance aux pièces d'ornement mentionnées dans un document de 1422. Il croit aussi que la petite médaille commémorative de 1441, rappelant le Synode de Florence de 1439, a pu avoir une certaine influence sur la création des médailles de Charles VII, dites de l'Expulsion des Anglais. Et, dans le développement de l'art de la médaille en France, il faut aussi tenir compte des modèles ou épreuves de sceaux en relief, médaillons de billon dont le plus élégant et le plus remarquable spécimen est sans doute celui, conservé en Autriche, qui représente Marie, fille de Charles le Téméraire, à cheval et tenant un faucon.

M. Blanchet termine en montrant comment la lutte entre, d'une part, la technique et le style traditionnels, et, d'autre part,

les influences italiennes, a fini par créer, en France, un art différent de ceux des pays voisins.

MM. Salomon Reinach et Paul Monceaux présentent des observations.

M. A. Meillet montre qu'en latin *l* avait une prononciation particulièrement vocalique, sans force articulatoire, ce qui ressort de plusieurs altérations. Ainsi, tandis que le latin ancien supporte bien deux *r* dans le même mot, il dissimile en *r* l'un des deux *l* dans les mêmes conditions. Une voyelle se développe entre consonne et *l*, tandis que les groupes du type consonne suivie de *r* demeurent intacts ; ainsi une voyelle se développe dans *pōculum* représentant un ancien **pōklom*, de même que *medius* représente un ancien **medhyos*. Enfin *l* a deux prononciations différentes suivant la voyelle qui suit, comme on le voit par *uolō*, *uolēbam*, etc., en face de *uelim*. — L'ombrien offre des faits analogues, ce qui indique que le caractère particulier de *l* remonte au moins à l'italique commun.

SÉANCE DU 5 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

Le Président du Conseil transmet à l'Académie une note de M. Guémard, membre de l'Institut du Caire, intitulée : La « Nation française » et les églises de « Terre Sainte » du Caire. — Il sera rendu compte ultérieurement de ce document.

La Société britannique pour le progrès des Études grecques, qui célébrera le 24 juin prochain le cinquantenaire de sa fondation, invite l'Académie à se faire représenter à la cérémonie. Il sera statué dans une autre séance sur cette invitation.

M. Alfred Jeanroy donne lecture de la première partie d'une étude sur la poésie hermétique des troubadours.

LIVRES OFFERTS

M. Camille Jullian a la parole pour un hommage :

« La région du terroir parisien compris entre la forêt de l'Isle-Adam et le massif de Montmorency présente un intérêt particulier tant au point de vue de l'histoire religieuse que de l'histoire économique. Mais, faute de pouvoir atteindre les documents essentiels, elle a jusqu'ici assez peu attiré les érudits. Aussi est-ce avec joie que j'offre à l'Académie le fascicule (86 p. in-8) que M. Darras vient de consacrer au *Prieuré* grandmontain de Notre-Dame-des-Bons-hommes du Meynol-lez-Maflliers (1169-1797). Ce travail paraît sous les auspices de la Société historique du Vexin dont, depuis quelques années, l'activité s'est fait très utilement sentir dans le domaine de l'érudition. »

M. E. Pottier présente de la part de l'auteur le 24e fascicule du *Corpus vasorum antiquorum*, qui est le 4e du Musée Britannique (1929) :

« M. H.B. Walters poursuit la publication commencée par M. A. H. Smith, assisté de M. F. N. Pryce ; on lui doit déjà plusieurs volumes du Catalogue des vases du Musée Britanique, de sorte qu'il était mieux préparé que personne à rédiger les notices du *Corpus*, où l'on retrouve sa science et son exactitude accoutumées. Rien ne démontre mieux que le *Corpus* anglais la différence qui existe entre le Catalogue scientifique d'un grand musée de vases et le *Corpus vasorum*. On constate qu'il n'y a nullement double emploi entre les deux et que le second forme le complément indispensable de l'autre. Le Musée Britanique possédera ainsi, outre la description détaillée de chaque vase, un répertoire de figures reproduisant intégralement toutes les pièces de la collection ; il n'y aura plus rien à ajouter.

Le présent fascicule continue la série des amphores attiques à figures noires et contient diverses formes de vases à figures rouges du style sévère. On louera la netteté des phototypies et la bonne disposition des planches. On y remarque entre autres l'osselet orné d'une farandole de femmes et le rhyton en forme de sphinx qui sont des œuvres célèbres et comptent parmi les plus belles créations de la céramique grecque. »

SÉANCE DU 12 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

M. Virolleaud, Directeur du Service des Antiquités de la Syrie, adresse un rapport du R. P. Poidebard sur la mission qu'il a remplie à l'automne dernier dans la région du haut Khabour. Il sera donné lecture ultérieurement de ce document.

M. Adrien Blanchet fait savoir que la Commission du prix Saintour, a décerné le prix à M. Émile Renauld, éditeur et traducteur de la *Chronographie* de Psellos, auteur byzantin du xie siècle.

M. Alfred Merlin annonce que la commission du prix Allier de Hauteroche a attribué ce prix aux derniers travaux de M. Edward T. Newell, président de l'American Numismatic Society, à New York, et à son œuvre consacrée à la numismatique grecque.

Acte est donné de ces communications.

M. Alfred Jeanroy continue la lecture de son mémoire sur la poésie hermétique des anciens troubadours.

M. Salomon Reinach commence par établir que l'arrangement de la barbe et des cheveux peut signifier l'expression d'une opinion religieuse, philosophique ou politique; il rappelle les survivances de ce langage des poils de la tête et du visage, telles que la tonsure ecclésiastique, les « vieilles barbes de 48 », la barbiche dite *impériale*. Puis il cite un texte de Martial d'après lequel un pythagoricien portait, comme indice de sa secte, la longue barbe en pointe que l'on attribuait à Pythagore. Enfin, il montre les photographies de plusieurs têtes en marbre de philosophes du temps de Trajan, portant toutes la touffe de cheveux sincipitale qui caractérise les images de Bouddha dès avant l'ère chrétienne. Feu Bienkowski, savant archéologue polonais, avait pensé que les têtes étaient celles d'ambassadeurs indous envoyés à Rome vers l'an 110; M. Reinach déclare cette opinion

inadmissible et croit qu'il s'agit plutôt de philosophes gréco-romains affiliés au bouddhisme et ayant, pour ainsi dire, arboré l'insigne du fondateur. Cette interprétation, si elle est admise, impliquerait des conséquences nouvelles et inattendues.

M. PELLIOT présente des observations.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente au nom des auteurs les ouvrages suivants :

Ch. Robequain. *Le Thanh Hoa. Étude géographique d'une province annamite.*

Impressio specialis proloquii ad editionem latinam Robinsonis Crusoei Danielis de Foe partim versam, partim de novo fictam... Scripsit et evulgavit Arcadius Avellanus (New-York, in-8°).

M. Henri GOELZER offre, de la part des amis de C. Enlart, une brochure contenant une bibliographie, des allocutions et notices nécrologiques relatives à notre regretté confrère.

M. Camille JULLIAN fait hommage, au nom de M. Theriot, d'un mémoire intitulé : *Les sépultures équines d'époque gallo-romaine.* Extrait de la *Revue anthropologique*, 1928.

M. OMONT dépose sur le bureau, au nom de l'auteur M. Robert Besnier, un volume intitulé : *La Représentation successorale en droit normand* (Paris, Recueil Sirey, 1929, in-8°, XVIII-354 pages et cartes).

« Il ne m'appartiendrait pas de présenter cette importante étude juridique, si l'intérêt de quelques-unes des questions historiques qui y sont traitées ne méritaient de retenir l'attention de l'Académie. C'est à la fin du XIIe siècle que la représentation successorale apparaît dans la Coutume de Normandie : d'où vient-elle, sous quelles influences a-t-elle pris naissance, comment a-t-elle été appliquée aux différentes époques du moyen âge et des temps modernes, jusqu'à ce que sous la Révolution la loi de nivôse an II ait étendu à la France entière un régime successoral uniforme, telles sont les multiples questions auxquelles répond le livre de M. Robert Besnier. Une première partie est consacrée à un rapide exposé des origines lointaines de la représentation successorale dans les droits grec, romain, germanique et franc. Dans la deuxième partie, la plus importante, l'auteur étudie dans le plus grand détail les phases diverses de l'histoire du

régime successoral fondé sur le droit d'aînesse, avec représentation directe à l'infini, puis modifié momentanément, par exemple dans le cas de la rivalité de Jean sans Terre et d'Arthur de Bretagne, son neveu. Une troisième et dernière partie est consacrée à l'exposé de la théorie juridique de la représentation successorale en Normandie ».

M. Prou offre de la part de l'auteur M. A. de Charmasse, correspondant de l'Académie, un livre intitulé : *Alone aujourd'hui Toulonjon, histoire d'un coin de terre.*

« La seigneurie d'Alone, dont le château était dans le territoire de la commune actuelle de la Chapelle-sous-Uchon (Saône-et-Loire), relevait de la baronnie d'Uchon. M. de Charmasse ne s'est pas contenté d'établir la succession des seigneurs depuis le XIIe siècle, mais, si, avant le XVIIe siècle, ce ne sont que des ombres un peu vagues, à partir du règne de Louis XIII, où les documents sont moins rares, il a su tracer le portrait de chacun de ces seigneurs et nous faire connaître l'administration de leur domaine en même temps que leur activité sociale. En 1610 Edme de Rochefort Plurault vendit sa seigneurie d'Alone à Antoine de Toulonjon, l'un des plus distingués capitaines de Louis XIII, dont le roi, pour récompenser les services, érigea la terre en comté sous le nom de Toulonjon. Aux hommes de guerre succédèrent comme propriétaires de Toulonjon les diplomates : Chavigny, que Saint-Simon n'a pas épargné ; et Vergennes, le secrétaire d'État aux Affaires Étrangères sous Louis XVI.

Le livre de M. de Charmasse. solidement fondé sur les documents, dont beaucoup sont inédits, n'est pas seulement intéressant pour nous retracer l'histoire d'une seigneurie d'une famille de petite noblesse, mais aussi parce qu'il contient des pages originales sur les affranchissements de la main morte aux XVIIe et XVIIIe siècles.

SÉANCE DU 19 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

M. Finot, Directeur p. i. de l'École française d'Extrême-Orient, adresse copie des rapports que lui ont remis sur leurs travaux, MM. Mus et Gaspardone, membres temporaires de cet éta-

blissement. — Renvoi à la Commission de l'École française d'Extrême-Orient.

M. Maurice Pillet, Directeur des fouilles de Doura-Europos, envoie le compte rendu des travaux exécutés au mois de mars.

L'Académie désigne son Président pour la représenter à la cérémonie du Cinquantenaire de la Société britannique pour le progrès des Études Grecques, à Londres, le 24 juin.

M. Charles Bémont lit le rapport suivant : « La Commission des Antiquités Nationales a décidé d'accorder les 3 médailles aux ouvrages suivants :

1re Médaille : *Recueil de documents concernant la commune et la ville de Poitiers*, 2 volumes, 1063-1320, par MM. Audouin et Boissonnade.

2e Médaille : *Les églises romanes de l'ancien diocèse d'Angoulême*, par MM. J. George et Alexis Guérin-Boutaud.

3e Médaille : *L'art roman de Bourgogne*, par M. Charles Oursel.

Trois mentions ont été en outre attribuées. La 1re à M. Houts, pour *Les comtes de Meulan du Xe siècle à 1206 ;* la 2e à MM. Catel et Maurice Lecomte pour le recueil des *Chartes et documents de l'abbaye ancienne de Preuilly* ; la 3e à M. Henri Lamiray, pour les *Promenades historiques et anecdotiques dans Evreux*.

M. Aimé Puech fait savoir que la commission du prix Bordin a décerné un prix de *mille francs* à M. de Faye pour ses trois volumes sur *Origène*, et quatre prix, de *cinq cents francs* chacun. aux ouvrages suivants :

R. Billiard. *L'Agriculture dans l'Antiquité d'après les* Géorgiques *de Virgile* ; G. Combès. *Saint Augustin et la littérature classique* ; L. Homo. *Les Institutions politiques romaines* ; J. Zeiller. *L'Empire Romain et l'Église*.

En outre, au nom de la commission, notre Confrère exprime le regret que la modicité de l'allocation disponible n'ait pas permis de récompenser d'une manière plus effective les travaux présentés au concours.

Acte est donné de ces deux communications.

M. Frédéric Poulsen entretient l'Académie des fouilles qu'il a faites en 1928 à Calydon (Étolie), de concert avec M. C. Rhomaios[1].

MM. Edm. Pottier, Maurice Holleaux, Gustave Glotz et Paul Monceaux présentent des observations.

COMMUNICATION

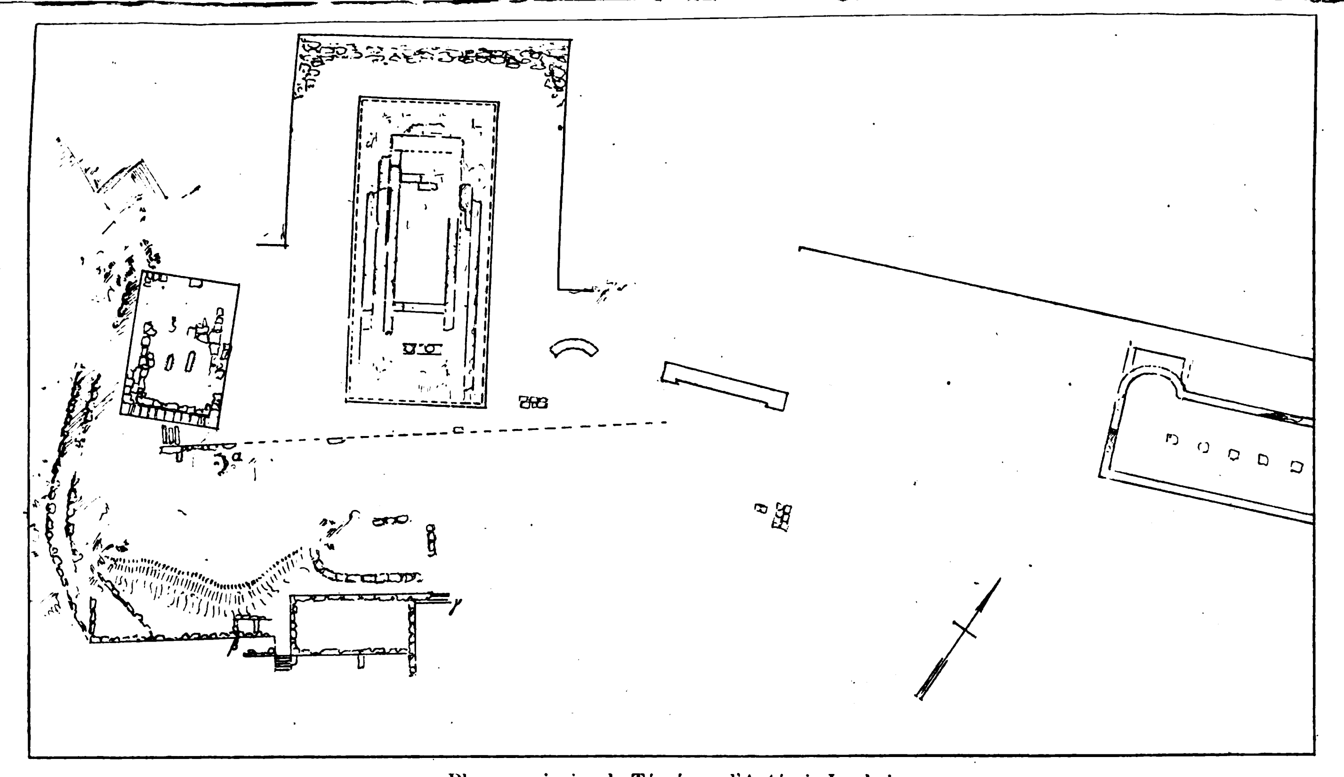
LA DEUXIÈME CAMPAGNE DE FOUILLES GRÉCO-DANOISES A CALYDON, PAR M. FREDERIK POULSEN, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Il existe déjà un rapport détaillé sur les premières fouilles de Calydon du printemps de 1926[2], et M. Maurice Holleaux en a fait connaître les principaux résultats à l'Académie[3]. La deuxième campagne eut lieu au printemps de 1928, du 11 mai au 15 juin sans interruption. N'y participaient cette fois que les deux chefs des fouilles : M. K. Rhomaios et moi, accompagnés pendant quelque temps du photographe du Musée national grec. Les fonds étaient encore fournis par la Fondation danoise Rask-Ørsted. Le gouvernement grec y ajouta l'argent nécessaire pour l'expropriation du champ autour de l'Herôon et pour la clôture de l'emplacement du tombeau dans ce terrain.

Les fouilles des premières semaines portèrent exclusivément, cette fois, sur le sanctuaire d'Artémis ; leur but était double : reconnaître les limites du téménos et augmenter le nombre des fragments d'architecture et des petits objets[4].

Il importait spécialement à la topographie, de déblayer le sud du téménos. Sur le versant sud de la colline Laphrion

1. Voir ci-après.
2. Fr. Poulsen und K. Rhomaios : *Erster vorläufiger Bericht über die dänisch-griechischen Ausgrabungen von Kalydon. Kgl. danske Videnskabernes Selskabs historisk-filologiske Meddeldelse*, 1927, XIV, 3.
3. *Comptes rendus*, 1928, p. 131.
4. Cf. Rhomaios, Δελτίον, 1926, παράρτημα, p. 24.



Plan provisoire du Téménos d'Artémis Laphria

on déblaya les murs de soutènement mentionnés dans le premier rapport (p. 36) et il en résulta l'état de choses suivant : devant l'entrée du temple d'Artémis se trouvait une grande terrasse (13 m. 50 sur 6 m. 50), dont de forts murs de grès retenaient les terres, et qui semble être de la même époque que le troisième temple d'Artémis, c'est-à-dire de 400 environ avant J.-C. ; les petits objets trouvés au-dessous des murs ne remontaient en effet qu'à la fin du ve siècle. Sur la plateforme supérieure, d'où l'on avait une belle vue sur la plaine, le golfe et la montagne, se trouvait peut-être autrefois un portique en bois.

Le mur sud de la plate-forme était fortifié par de courts murs transversaux, et dans leurs coins, on trouva deux fours, peut-être de potier. Sur un de ces fours il y avait une tête de lion en terre cuite en haut-relief, aux deux tiers de la grandeur naturelle, vraisemblablement le reste de la décoration d'une paroi de mur.

Derrière la terrasse et, par conséquent, plus près du temple, il y avait, dans une couche plus profonde, une terrasse évidemment plus ancienne, terminée en forme d'abside à l'ouest, ce qui a fait que nous avons d'abord cru à la découverte d'une ancienne maison. Mais la situation au bord du plateau serait peu favorable pour une maison, et il est plus naturel de penser à un mur de soutènement plus ancien. Cette terrasse antérieure semble, à en juger par les objets trouvés, remonter à l'époque géométrique, mais elle a été restaurée plusieurs fois ; car, à une profondeur assez considérable, nous avons trouvé dans les gravois des fragments de métopes en terre cuite provenant des anciens temples. Immédiatement à l'ouest, se joint à ces constructions antiques le dallage figuré dans le rapport (p. 58-59), où se trouvent, dans la couche plus basse, le second mur absidial et, au centre, l'eschara. Le dallage de l'époque plus tardive s'étend en biais selon l'axe du temple d'Artémis, tandis qu'il est parallèle aux terrasses, à celle de l'époque archaïque

ainsi qu'à celle qui date du IVe siècle. Je crois qu'on peut rattacher à toutes ces constructions l'autel du temple d'Artémis. Le temple D.,[1] à Sélinonte, a aussi un autel placé en biais devant l'entrée.

Les terrasses devaient servir à agrandir l'espace formé par le rocher. La terrasse datant du IVe siècle est, à gauche, c'est-à-dire à l'ouest, flanquée d'un escalier étroit, d'un travail très grossier, évidemment construit à une époque assez tardive. Cela est vrai aussi d'un fragment de mur et de deux chambres se trouvant derrière l'escalier. Plus à gauche (à l'ouest), se continue le beau mur de grès, qui fait alors un coude et entoure une deuxième terrasse ou plate-forme de mêmes dimensions à peu près que celle de l'est. L'espace entre ces deux plates-formes monumentales, entourées de murs, était à l'origine, comme le montre la maçonnerie, occupée par un large escalier ; les restes d'un escalier pareil apparaissent à droite (à l'est) de la plate-forme mentionnée la première. L'extrémité ouest de la deuxième plate-forme, au contraire, est directement rejointe par le mur d'enceinte, qui fait un coude au sud-ouest. Le mauvais escalier et les deux chambres contiguës doivent leur origine à une reconstruction tardive.

Nous avons donc ici une construction grandiose du IVe siècle avant J.-C. : deux grandes terrasses symétriques, flanquées de deux larges escaliers qui les séparent. On pourrait les comparer aux constructions à escaliers de l'acropole de Lindos, surtout à celles de l'époque archaïque, qu'on embellit plus tard par des colonnes et des portiques [2].

Les doubles terrasses indiquent deux temples, et, en effet, de nouvelles recherches ont fait reconnaître, que, sur la grande base à l'ouest du temple d'Artémis où nous supposions les fondations d'un temple (premier rapport, p. 35,

1. Hulot-Fougères, *Sélinonte*, p. 232.
2. Blinkenberg et Kinch, *Troisième rapport* (*Oversigt over kgl. danske Videnskab. Forh*. 1905, n° 2), p. 30.

note 3), avait été situé effectivement un temple plus petit que le temple d'Artémis. Le nom de ce temple, déjà indiqué par Strabon (X, 439) qui parle d'un sanctuaire d'Apollon Laphrios, a été confirmé par une belle trouvaille. A l'ouest du sanctuaire et à proximité de l'exèdre et des bases des statues, nous avons trouvé une grossière construction tardive, et quand nous l'eûmes détruite, une vieille pierre d'horos apparut :

'Απόλλονος Λαφρίο.

Le caractère des lettres indique le VIe siècle av. J.-C., et comme la pierre était déplacée et encastrée dans une muraille récente, elle pourrait bien y avoir été transportée de loin. Elle avait vraisemblablement eu sa place entre les deux temples, l'inscription placée verticalement marquant la limite entre les domaines des deux divinités [1].

Pendant la deuxième campagne, les découvertes de fragments et objets divers ont été considérablement accrues. Entre les murs et les plates-formes du versant sud beaucoup de fragments de métopes de terre cuite, datant du commencement de l'époque archaïque, revinrent à la lumière; ils étaient malheureusement très détériorés ; mais on peut espérer que quelques-uns, après avoir été nettoyés à Athènes, pourront être rajustés. Qu'ils puissent alors contribuer à nous faire connaître l'antique industrie de terre cuite corinthienne, c'est ce que prouve déjà une métope passablement conservée, sur laquelle est représentée, peinte de couleurs très vives, une tête de Gorgone avec des serpents qui sortent des joues et se dressent devant le front du monstre. La tête de celui qui apparaît en raccourci en haut, à gauche, produit un effet presque fascinateur [2].

1. Cf. maintenant sur la décoration de ce petit temple, Rhomaios. Δελτίον, 1926, παράρτημα, p. 29.

2. Cf. les métopes de la première campagne, *Bericht*, p. 22 et fig. 30-32.

Deux nouveaux spécimens d'antéfixes avec des têtes de femmes, tirées d'un même moule [1], ont été trouvés ; ils s'adaptent à des tuiles plates peintes en rouge, ce qui fait que nous appelons le temple « temple au toit rouge ».

Des fragments de corniche en terre cuite, avec des têtes de lion et des inscriptions archaïques, ont aussi été découverts. Sur un fragment se lit :

[ἐ]πὶ δέκα ποτ' ἀϝõ[ς] [2].

Nous avons en tout, semble-t-il, trouvé des fragments de quatre différents temples ; ce qui implique des reconstructions et par conséquent la démolition d'anciens temples, comme à l'acropole d'Athènes.

A l'époque classique encore, on a connu, à Calydon, les bâtiments à revêtements de terre cuite. Ainsi, sur le versant sud, devant la grande plate-forme, nous avons trouvé un fragment de corniche long de 0 m. 47 et haut de 0 m. 175, richement peint. Le dessous est rouge ; le devant se compose d'un méandre peint en noir, blanc et rouge, et dans la



corniche creuse, au-dessus, d'une scène peinte : deux Nikés conduisant des chars. Le style est celui du IVᵉ siècle. Le motif était connu depuis la fin du Vᵉ siècle, et en faveur

1. *Bericht*, fig. 41-42.
2. Cf. *Bericht*, fig. 37-40.

depuis le temps du peintre Nikomachos [1]. On pourrait en rapprocher la représentation qui se trouve sur le col d'un vase de marbre provenant de l'île de Rhodes, actuellement à Munich [2].

Tandis que les trouvailles de vases, cette fois encore,



étaient peu importantes, nous avons découvert quelques grandes têtes en terre cuite dignes d'attention ; sur le versant sud, une tête de femme, haute de 0 m. 23, datant de 470 environ avant J.-C. : la stéphané semble indiquer que c'est

1. Daremberg-Saglio *s. v. Victoria*, p. 849 avec note 9. Pfuhl, *Zeichnung und Malerei der Griechen*, § 827. Furtwängler, *Gemmen*, I, pl. 57, 5 et III, p. 343.

2. S. Reinach, *Répert. de Reliefs*, II, 78, 5-6. Rhomaios attribue maintenant notre fragment de corniche à une reconstruction du petit temple : *l.c.* p. 30.

Artémis elle-même qui est représentée. Ses grosses boucles stylisées sur le front rappellent une statue grecque en marbre à Berlin[1]. D'autres têtes, de grandeur naturelle, furent découvertes sur le versant ouest, par exemple, une belle tête de Dionysos ou d'Achéloos, haute de 0 m. 205, qui présente un type se rattachant à celui des terres cuites de Tarente [2]. Tandis qu'Apollon ne se trouve pas parmi les terres cuites du Laphrion, les représentations de Dionysos, qui possédait un sanctuaire à petite distance, sont, cette fois encore, très nombreuses.

C'est par milliers que se comptent les terres cuites trouvées sur le versant sud, au même endroit où nous avions, pendant la première expédition, découvert le grand dépôt (voir rapport, p. 37). Quand elles auront été nettoyées à Athènes, elles seront une belle illustration des différents aspects du culte de la grande déesse. Les corai, les hydrophores et les représentations d'Artémis elle-même sont toujours en majorité (rapport, p. 37 et 41)[3]. Toutefois, des types nouveaux s'y adjoignent : une figure de femme s'appuyant à un pilier et du type praxitélien, une représentation d'*éphédrismos* (malheureusement sans tête), une Aphrodite qui a de l'affinité avec la Vénus de Milo, une Amazone, une Bacchante, et des divinités inférieures comme Baubon et Baubo. Puis, des hippocampes, gorgones, poupées, singes, grenades et fruits divers en terre cuite.

Quant aux objets de bronze et de fer, ce sont les parures de femmes qui sont en majorité : bagues, bracelets, fibules, poids dont l'emploi était de tenir tendues les draperies ; tout cela indique des ex-voto de costumes féminins, comme on en consacre encore actuellement à la Panaghia Prusiotissa, la grande divinité moderne de la partie nord de

1. Cf. Rhomaios, *l.c.*, p. 37, fig. 15. Cf. Carl Blümel, *Katal. der antiken Skulpturen des Berliner Museums*, III, p. 8, fig. 4.
2. Rhomaios, *l. c.*, p. 39, fig. 16. Cf. Winter, *Typen der fig. Terrakotten*. III, I, p. 197, n° 5 et 201, n°s 3, 4. Wolters, *Festschrift für Paul Arndt*, p. 9,
3. Pour les types, cf. *Bull. de Corr. hell.*, XV, 1891, pl. I-VII.

l'Étolie. Beaucoup de plaques de bronze proviennent de garnitures de coffres. Les chasseurs ont offert des pointes de lances et de flèches, les marins de petites ancres, les agriculteurs des fers à cheval, des chiens, des coqs et des figurines massives représentant des chèvres [1]. Tout cela rappelle ce que nous savons d'Artémis Orthia de Sparte, à qui on sacrifiait chevaux, bétail, lions, pigeons et tortues [2]. De semblables figurines sont aussi représentées au Laphrion [3].

Les trouvailles de monnaies n'ont pas d'importance, tandis que les inscriptions trouvées en 1928 sont assez nombreuses. Celles qui étaient sur des plaques de bronze étaient les plus intéressantes ; une d'entre elles, qui est parfaitement conservée, mérite d'être reproduite ici [4].

La plaque est haute de 0 m. 145 et large de 0 m. 202 ; les lettres ne sont pas gravées, mais faites au repoussé (voir la photographie).

ΘΕΟΣΤΥΧΑΕΔΙΚΑΞΑΝΟΙΘΡΑΙΣΤΙΟΙ
ΠΥΡΡΟΣΕΡΙΦΥΛΟΣΑΙΜΟΝΙΔΑΣΘΕΟΤΕΛΗΣΑ
ΔΡΙΑΣΘΕΡΕΙΟΝΝΙΚΩΝΤΑΤΑΝΔΙΚΑΝΚΑΙΤΑΝΚΑ
ΜΥΔΩΝΟΣΓΕΝ ΕΑΝΚΑΙΤΑΝΣΥΓΓΕΝΕΙΑΝΟΣΣΟΙΑ
ΑΠΟΤΑΣΜΑΤΡΟΣΤΑΣΘΕΡΕΙΩΚΑΙΚΛΕΑΙΧ
ΜΟΝΤΟΣΥΛΟΝΕΙΔΕΤΙΣΕΠΙΘΙΓΓΑΝΟΙΗΜΟΥΔΥΩ
ΝΗΓΕΝΕΑΗΚΑΛΛΙΑΣΗΓΕΝΕΑΗΠΡΑΘΟΣΗΓΕΝ
ΕΑΗΑΛΛΩΣΕΚΤΟΥΤΩΝΕΙΤΕΧΗΡΙΕΙΤΕΛΟΓΩΙΑ
ΕΓΩΝΕΙΤΕΠΡΟΞΕΝΕΟΙΕΠΙΚΑΚΩΙΑΠΟΤΕΙΣ
ΑΤΩΑΡΓΥΡΙΩΤΡΙΑΚΟΝΤΑΜΝΑΣΚΑΤΕΚΑΣ
ΤΟΝΑΔΙΚΗΜΑΚΑΙΕΠΙΠΟΜΠΟΣΕΣΤΩΑΔ
ΕΔΙΚΑΕΔΙΚΑΣΗΘΕΠΙΑΝΟΧΙΔΑΚΑΙΚΕΦ
ΑΛΩΔΑΜΙΟΡΓΕΟΝΤΟΣΤΑΜ··ΡΙΔΑ
ΚΑΙΕΡΙΦΥΛΟΔΑΜΟΝΟΜΕΟΝΤΟΣ
)ΔΕΠΙΝΑΞΙΑΡΟΣΕΣΤΩΤΑΣΑΡΤΕ
1ΙΔΟΣ·

1. A tort désignés par nos ouvriers comme σαρκάδι, cerf.
2. *British School Annual*, XIV, 1907-8, p. 48. Cf. aussi p. 73 : grenades et dés ; des objets pareils ont été trouvés à Calydon.
3. Cf. Martin P. Nilsson, *Minoan-mycenean religion*, p. 432.
4. Cf. Rhomaios, *l. c.*, p. 40.

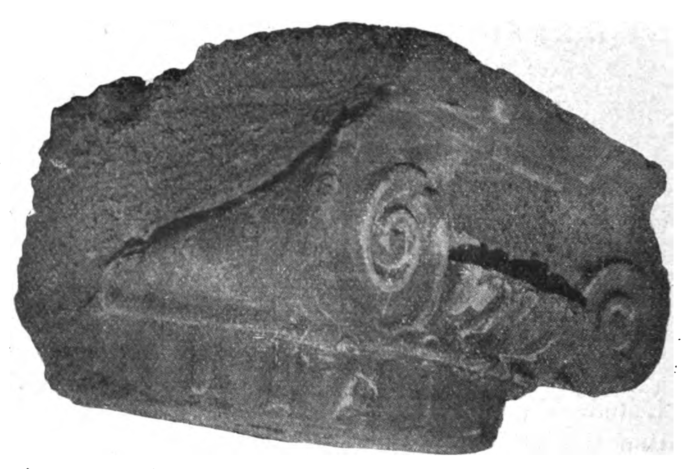
Θεός, τύχα. ἐδίκαξαν οἱ Θραίστιοι
Πύρρος, Ἐρίφυλος, Αἱμονίδας, Θεοτέλης, Ἀ[ν]-
δρίας Θέρειον νικῶντα τὰν δίκαν καὶ τὰν Κα-
μύδωνος γενεὰν καὶ τὰν συγγένειαν, ὅσσοι (α)
ἀπὸ τᾶς ματρὸς τᾶς Θερείω, καὶ Κλεαίχ-
μοντος υ[ἱ]όν. εἰ δέ τις ἐπιθιγγάνοι, ἢ Μούδυω-
ν ἢ γενεά, ἢ Καλλίας ἢ γενεά, ἢ Πράθος ἢ γεν-
εά, ἢ ἄλλος ἐκ τούτων εἴτε χηρὶ εἴτε λόγῳ λ-
έγων εἴτε προξενέοι ἐπὶ κακῷ, ἀποτεισ-
άτω ἀργυρίω τριάκοντα μνᾶς κατ' ἕκασ-
τον ἀδίκημα καὶ ἐπίπομπος ἔστω. Ἁ δ-
ὲ δίκα ἐδικάσθη ἐπὶ Ἀνοχίδα καὶ Κεφ-
άλω, δαμιοργέοντος Ταμ[αχ]ρίδα (*sic*)
καὶ Ἐριφύλο δαμονομέοντος.
ὁ δὲ πίναξ ἱαρὸς ἔστω τᾶς Ἀρτέ-
μιδος.

L'étude de cette inscription est réservée pour une publication spéciale.

Nous n'avons pu continuer le déblaiement de l'Hérôon qu'après la moisson, c'est-à-dire au commencement de juin, en sorte que le travail n'a duré que deux semaines. On a fait des recherches en deux endroits. En premier lieu, nous avons découvert, après l'enlèvement de quelques grosses pierres de recouvrement, à gauche de la plate-forme, au-dessus de l'escalier du tombeau (rapport, p. 74 et fig. 116), une cavité carrée, peut-être destinée autrefois aux offrandes, actuellement vide. L'enlèvement du dallage n'a pas donné de résultat.

En second lieu, nous avons fouillé au sud, le long du grand corridor réunissant la *loggia* aux colonnes doriques au grand jardin péristyle (rapport, p. 57 et fig. 79). Nous découvrîmes là deux salles ; toutes deux avaient des baies de porte sur le corridor ; celle de l'ouest en avait une autre donnant accès à la salle voisine de la loggia. Dans la

salle est, on avait employé des parties de constructions plus anciennes ; un banc, par exemple, était fait d'un fragment de corniche et d'un autre fragment de pierre calcaire. Dans la même pièce se trouvaient un chapiteau provenant du péristyle et quatre fragments de pilastres avec de singuliers



chapiteaux ioniques. Les volutes étaient enveloppées dans des corolles de fleurs—particularité très rare, jusqu'à présent connue spécialement à la palestre d'Olympie[1], où les tiges des fleurs sont entrelacées; on date ces derniers chapiteaux du IIIe siècle avant J.-C. Un petit chapiteau votif, de forme semblable existe à Thermos, et d'après ce qu'on dit, de tels chapiteaux seraient aussi employés à la *Casa del Fauno* à Pompéi[2]. Les chapiteaux trouvés par nous traînaient çà et là, et leurs dimensions ne s'adaptent pas aux trois baies de porte de la grande salle aux héros (rapport, p. 53 et fig. 79). Ils ont vraisemblablement appartenu à une salle située plus au sud ; mais ceci ne sera établi que par des fouilles futures,

1. E. Normann-Gardiner, *Olympia* (Oxford, 1925), p. 290, fig. 126 à gauche.

2. Des chapiteaux ioniques de type semblable ont été aussi découverts à Délos en 1910.

qui, — il faut l'espérer — auront lieu dans quelques années, et qui dégageront complètement cette singulière construction, vouée aux héros de la ville en même temps qu'à ceux d'une famille.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom des héritiers de M. Théodore Reinach, une brochure intitulée *Kollybos*, qui renferme la dernière lecture faite à l'Académie par notre regretté confrère le 30 mars 1928, et 120 tirages à part de ses mémoires et articles.

Il fait hommage également, de la part de M. Henry Corot, d'une brochure intitulée : *Les tumulus de Mailly-le-Château, sépultures multiples et simultanées et sépultures assises*. Extrait du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1928.

M. Camille JULLIAN présente, au nom de M. RADET, un compte rendu de l'inauguration de *La Casa Velásques*, où il représentait la Compagnie. Extrait de la *Revue philomathique*, XXXIIe année, 1929, n° 1).

M. Alfred Foucher ses *Études sur l'art bouddhique de l'Inde* (*Tokyo, Maison Franco-Japonaise*).

M. E. POTTIER fait hommage à l'Académie d'un nouveau fascicule des *Fouilles de Delphes* (tome IV, *Sculpture*), rédigé par MM. Ch. Picard et P. de la Coste-Messelière. Quand la mort interrompit les travaux de notre très cher et regretté confrère Th. Homolle, il avait publié la première livraison du tome réservé à la sculpture, et il avait écrit et en partie imprimé le commencement de la seconde. Ces éléments ont été soigneusement recueillis et utilisés par les deux auteurs qui, dans une pensée de pieuse déférence, avertissent le lecteur qu'ils ont voulu continuer l'effort de M. Homolle, et non point reprendre à pied d'œuvre un travail nouveau. Il ne faut pas craindre de dire cependant qu'en réalité on doit beaucoup à leur science et à leur goût.

Ces auteurs ont concentré leur attention sur l'art archaïque représenté par « les Trésors Ioniques », c'est-à-dire le Trésor de Cnide, le Trésor dit de Massalia, le Trésor de Siphnos. C'est tout l'art sculptural de la Grèce ionienne, pendant la seconde moitié du VIe siècle, qui défile sous nos yeux. Les problèmes qui se posent dans ce travail sont très nombreux, et l'on a admire avec quel courage les deux

collaborateurs ont abordé une besogne hérissée de difficultés. M. Picard, par un scrupule louable de modestie et d'équité, veut qu'on sache que M. de La Coste a supporté le poids le plus lourd du travail. Disons-le, sans que cet hommage à la vérité dissimule la part qui revient au maître réputé, dont on reconnaît en beaucoup de pages le style et les idées personnelles.

SÉANCE DU 26 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

Le Ministre de l'Instruction publique annonce que les crédits disponibles au Collège de France par suite du décès de M. Théodore Reinach ont été affectés à l'enseignement de la préhistoire, et prie l'Académie de procéder à la désignation de deux candidats pour cette chaire. Il fait savoir en outre que l'Assemblée des Professeurs de Collège de France a présenté en première ligne M. Ch. Breuil, et en seconde ligne M. Patte.

La désignation sera faite dans la prochaine séance.

Le Secrétaire perpétuel a reçu de notre confrère, M. Cumont, deux lettres. La première est ainsi conçue :

« Il y a vingt-quatre ans, quand j'ai publié dans les *Bullètins de l'Académie de Belgique* (1905) un article sur le Gouvernement de Cappadoce, Bernard Haussoullier m'a envoyé une copie d'une inscription qu'il avait découverte à Didymes et qui se rapprochait beaucoup d'une dédicace d'Éphèse publiée dans cet article p. 204 (10) note 1. Depuis un quart de siècle, comme d'autres textes trouvés par notre ami à Didymes, celui-ci paraît être resté inédit. Du moins, je crois me souvenir qu'Haussoullier un an avant sa mort m'a demandé si j'en avais fait usage. Afin qu'il ne reste pas inutilisé je me permets de vous l'adresser.

On connaît la carrière d'Aulus Julius Quadratus par plusieurs dédicaces, vous le savez certainement, mais ce nouveau document est intéressant par les titres donnés à la métropole de Tyr. »

Didymes, Copie d'Haussoullier.

1. Γάϊον Ἄντιον Αὖλον Ἰούλιον Αὔλου υἱὸν Οὐολτινίᾳ
2. Κουαδρᾶτον ὕπατον, ἑπτὰ ἀνδρῶν ἐπουλῶν (*sic*), φράτρεμ ἀρβᾶ-
3. λεμ, πρεσβευτὴν ἀντιστράτηγον Ἀσίας β', πρεσβευτὴν Σεβασ-
4. τοῦ ἐπαρχείας Πόντου καὶ Βειθυνίας, Καππαδοκίας, Γαλατίας,
5. Φρυγίας, Λυκαονίας, Παφλαγονίας, Ἀρμενίας μικρᾶς, ἀνθύπατον
6. Κρήτης καὶ Κυρήνης, πρεσβευτὴν αὐτοκράτορος καὶ ἀντιστράτηγον
7. ἐπαρχείας Λυκίας, Παμφυλίας, πρεσβευτὴν καὶ ἀντιστράτηγον
8. αὐτοκράτορος Νέρουα Τραιανοῦ Καίσαρος Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ ἐπαρ-
9. χείας Συρίας Φοινείκης Κομμαγηνῆς ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος Τυρίων τῆς
10. ἱερᾶς καὶ ἀσύλου καὶ αὐτονόμου μητροπόλεως Φοινείκης καὶ τῶν κατὰ
11. Κοίλην Συρίαν καὶ ἄλλων πόλεων καὶ ναυαρχίδος διὰ πρεσβευτῶν
12. Μαρίων Μαρίωνος καὶ Ζωΐλον Βώδα πανηγυριαρχήσαντα.

A la fin il y a une erreur de cas ; il faut lire sans doute πρεσβευτὰς Μαρίων(α) »

La seconde lettre contient le passage suivant :

« L'inauguration de fouilles du Champ de Mars et du « parc des Scipions » a eu lieu hier [17 avril] en présence du Duce. On n'a encore, que je sache, proposé aucun nom pour les quatre temples mis au jour. Mais un indice important a été la découverte toute récente d'une tête colossale de femme, peut-être Junon... »

M. Alfred Jeanroy achève la lecture de son mémoire sur la poésie hermétique des plus anciens troubadours.

S'appuyant sur quelques travaux récents, il montre que les troubadours échelonnés entre 1100 et 1180 environ se répartissent en deux écoles, suivant que dominent chez chacun d'eux les tendances idéalistes ou réalistes, réunies chez le plus ancien de tous, Guillaume IX, comte de Poitiers. A la première appartiennent Eble de Ventadour, qui n'est connu que par des témoignages contemporains, Jaufré Rudel et Pierre d'Auvergne ; à la seconde, Bernart Marti, Alegret et Marcabru. Les premiers,

Il rend possibles des recherches rapides à très grand rayon, dans des régions difficiles d'accès ou impraticables à terre : marécages formés par la destruction des canaux antiques, massifs montagneux ou volcaniques, plaines coupées de cours d'eau et infranchissables par écroulement des ponts, régions désertiques privées de points d'eau.

La mobilité de l'avion rend possible l'observation à hauteur propice. A volonté, l'observatoire est fixé très haut pour permettre des vues d'ensemble ou très bas pour l'étude des détails. Le site est abordé sous son meilleur éclairage. On choisira de préférence les heures matinales ou tardives des journées de printemps ou d'automne, moment des ombres rasantes qui font ressortir les moindres vallonnements du sol, invisibles de terre.

La photographie aérienne fixe les observations en documents impartiaux ; prise à hauteurs repérées au baromètre, elle permet ensuite des restitutions rigoureusement exactes, croquis et plans, à l'échelle voulue.

Le R.P. Poidebard indique ensuite les détails de la méthode d'observation et note que la condition essentielle du succès réside dans le choix du pilote.

Les conditions, toutes spéciales, offertes par la steppe de Haute-Djéziré obligèrent le R.P. Poidebard à rechercher et à établir une technique particulière, Une longue et minutieuse étude du climat et du terrain, conduite patiemment avec l'aide des aviateurs spécialistes du désert, l'amena à des conclusions précises. La Haute Djéziré, comme tout le désert de Syrie, est une région de steppe : sol d'argile ou d'alluvion où le sable ne se rencontre que par exceptions dans certains points très limités.

Les plantes et l'herbe de la steppe syrienne empêchent la formation des dunes. La couche de terre apportée par les vents depuis des millénaires ne dépasse que rarement trente ou quarante centimètres de profondeur. Des ruines sous-jacentes y laissent donc toujours paraître quelques vallonnements extérieurs. Souvent invisibles de terre, ces ondulations apparaissent nettement à l'observateur aérien utilisant les éclairages obliques.

Aux premières pluies d'automne, la steppe reverdit brusquement, mais en teintes différentes suivant la perméabilité du sol.

Elle reste plus claire, là où se cachent des restes de constructions anciennes.

Avec une large utilisation des éclairages obliques faisant ressortir les moindres vallonnements du sol pour un observateur élevé, nous avons les points fondamentaux de cette nouvelle méthode de recherches en région de steppe.

L'expérimentation de cette technique spéciale fut le but principal de la mission d'automne 1928. Elle put être conduite avec toutes les garanties scientifiques nécessaires. Elle porta sur plusieurs points de géographie historique précis dont carte fut dressée, au retour, d'après la triangulation des missions géodésique et cartographique de l'armée du Levant, travaillant concurremment dans le même secteur.

Le *limes* romano-byzantin entre Thannourin et Dara a été identifié sur 120 kilomètres. Les *castellums* de première ligne, espacés de 10 en 10 milles (14 kil. 500), ont tous été retrouvés sauf un; les fortins intermédiaires, camps et villages fortifiés, ont été repérés et visités à terre. La plupart de ces points étaient cachés sous la steppe et invisibles du sol.

Le plan de la ville de Thannourin (Thannourios de Procope) était considéré par les voyageurs précédents comme impossible à relever; il a été restitué par exploitation de photographies aériennes, donnant, non seulement tous les détails typiques de la forteresse byzantine, mais encore la tour de guet construite par Justinien, sur la rive romaine du Khabour, pour arrêter l'avance des Perses, le fleuve une fois franchi. Le texte de Procope, relatant l'existence de cette tour, était obscur jusqu'ici. La photographie aérienne l'explique et en confirme l'exactitude.

La citadelle byzantine de Sufayiah a été retrouvée, près du pont décrit par Oppenheim et Herzfeld, cachée dans les pentes du Tell de même nom.

Tous les camps formant la défense de la place forte de Tell Brak ont été retrouvés. Les fouilles du castellum central, révélé en 1927 par observation aérienne après les premières pluies d'automne, ont été achevées. La photographie aérienne a constamment éclairé et contrôlé les travaux. Grâce à elle, le plan de la ville forte entourant le castellum a été établi, après de vains essais pour faire le travail au sol. Le castellum, identique comme

d'Extrême-Orient, devenu vacant par suite du décès de M. Léonard Aurousseau. — Renvoi à la Commission de l'École française d'Extrême-Orient.

M. Virolleaud, Directeur du Service des Antiquités de Syrie, adresse de Lattaquié le télégramme suivant :

« Ai honneur annoncer Académie découverte par mission Schaeffer-Chenet statuette guerrier bronze et argent, tête plaquée or, hauteur 25 cm., plus statuette bronze personnage assis égyptisant, deux éperviers bronze dont un incrusté or, pectoral or, déesse coiffure hathorienne, collier cornaline. »

L'ordre du jour appelle la désignation de deux candidats pour la chaire de préhistoire du Collège de France.

Personne ne demandant la parole, il est procédé immédiatement au vote.

M. Breuil est présenté en 1re ligne par 24 voix. Il y a 4 bulletins marqués d'une croix.

M. Patte est présenté en 2e ligne par 23 voix contre 1 à M. Morlet. Il y a 3 bulletins marqués d'une croix.

M. Merlin donne lecture d'une note du R. P. Mouterde relative à deux inscriptions récemment découvertes à Beyrouth et mentionnant des artisans de la Béryte byzantine[1].

M. Paul Monceaux présente une observation.

COMMUNICATION

INSCRIPTIONS GRECQUES MENTIONNANT DES ARTISANS DE LA BÉRYTE BYZANTINE, PAR M. R. MOUTERDE.

I. — L'archéologie a tiré profit des travaux d'embellissement qui se poursuivent à Beyrouth. Parmi les monuments qui sortirent du sol entre l'avenue Allenby et la rue

1. Voir ci-après.

Foch, figure un fragment d'épistyle inscrit [1], entré au Musée de la ville en 1924.

L'inscription est à première vue déconcertante. Elle se lit pourtant, si l'on tient compte de l'iotacisme et de la confusion entre omicron et ôméga, si fréquente à la basse époque.

Σώριν (=σόριν, σόριον) Μεταξίας καλλιγραφίσσας..... ỌC̣.... του..... « Tombe de Métaxia, calligraphe....... »

Il n'y a pas lieu d'insister sur l'emploi du diminutif σόριον [2]. La profession de la défunte mérite plus d'attention. C'était la καλλιγραφία, par laquelle il faut entendre non le simple enseignement de l'écriture [3] — car la morte se fût intitulée maîtresse d'école — mais l'art du copiste, de l'enlumineur. Que cette profession ait été exercée par des femmes, on pouvait le conjecturer par le nom de « gynécée » donné par les empereurs du IVe siècle à leurs ateliers publics de vêtements et de tissus brodés [4]; nous en avons aujourd'hui la preuve décisive. Le mot même καλλιγράφισσα paraît nouveau [5], étant formé, sur καλλιγράφος, comme les noms féminins ὑπάτισσαι, στρατώρισσαι, κανδιδάτισσαι, que forgea Byzance pour désigner les femmes des dignitaires de la cour [6]. Il répond ici non au divertissement de quelque

1. Dalle de marbre blanc-gris; long. 0 m. 90; haut. 0 m. 27; épaiss. 0 m. 175.

2. Au *CIG*, 2846 la même tombe d'Aphrodisias est σορός à la 1re ligne, σόριον à la 10e. Σορεῖον à Thasos, *IGRR*, I, 841. Σόριν à Beyrouth, *infra*, à la dernière note (p. 103).

3. A l'âge hellénistique, la καλλιγραφία est matière de concours scolaire à Téos (*CIG*, 3088); cf. *Dict. des ant.*, II, 475 b, 635 b, et les références de *Sylloge* [3], 960 n. 1.

4. *Dict. des ant.*, s.v. *Gynaeceum*, II, 1712 b, Cagnat.

5. Il n'est point mentionné dans les Lexiques de Sophocles, van Herwerden, Preisigke.

6. Const. Porphyr., *De cerem. aulae byzant*,, lib. I, c. XL, 2 = Migne, *P. G.*, CXII, 456. Cf. S. B. Psaltes, *Grammatik der byzant. Chroniken*, 1913, pp. 130-131 et 268-269.

noble dame — l'enluminure était même un passe-temps royal [1] — mais à un métier déterminé, connu de tous : c'est parmi les artistes professionnels que Galène, un des premiers qui en fasse mention, range le καλλιγράφος [2] ; et dans la lettre commandant à Eusèbe de Césarée cinquante *codices* de la Bible pour les églises de la nouvelle capitale, Constantin entend qu'ils soient écrits ὑπὸ τεχνιτῶν καλλιγράφων καὶ ἀκριϐῶς τὴν τέχνην ἐπισταμένων [3].

Il n'est point impossible que la défunte fût enlumineuse autant qu'habile copiste. Au ve ou vi^e^ siècle, en effet, c'est-à-dire à l'époque que la paléographie assigne à l'épitaphe de Beyrouth, l'art du calligraphe et celui du chrysographe se confondent [4]. Le chrysographe, à son tour, n'orne pas seulement les parchemins, mais aussi les étoffes précieuses, où de vrais tableaux sont peints ou brodés [5] ; aussi la question se pose : sur quelle matière Métaxia exerçait-elle son talent ? Une réponse probable est précisément suggérée par son nom, qui semble dériver de *metaxa* ; ἡ μέταξα, τὸ μετάξιν, ἡ μέταξις désignent à la basse époque la soie grège [6], importée, on le sait, directement de la Chine à Béryte [7]. Μετάξια est un vocable exotique et familier : tel le sobriquet donné dans quelque atelier à une « dessinatrice » de soieries historiées.

1. Aux exemples de Théodose II et Théodose III, cités par J. Ebersolt, *La miniature byzantine*, Introd., ajouter celui de Léon VI († 912), d'après *Acta SS.*, nov., IV, 666. Cf. Z. Simon, *Analecta Bollandiana*, XLV, 1927, p. 146.
2. Προτρεπτικός, 5, p. 107 Marquardt ; cf. K. Sittl, *Archäol. der Kunst*, p. 274.
3. *Vita Const.*, IV, 36 = Migne, *P.G.*, XX, 1135.
4. Cf. J. Ebersolt, *l.l.*
5. *Dict. des ant.*, s. v. *Chrysographia*, I, 1134 ss.
6. Pour les termes grecs, au vi^e^ siècle, voir p. ex. Cosmas Indicopleustès, *Topographiae Christ.*, I, 137 = Migne, *P.G.*, LXXXVIII, 96 C ; XI 337 = *P.G.*, 445 D et 447 B. Cf. *Dict. des ant.*, IV, 1252 ss., 1255, Besnier.
7. Procope, *Hist. arc.*, 25, 13, pp. 140, 142 Bonn, rappelle la ruine du commerce de la soie à Béryte et à Tyr, à la suite des guerres avec les Perses et de la constitution de Justinien (540 à 547) qu'a retrouvée Zacharie de Lingenthal. Voir Marquardt, *La vie privée des Romains*, tr. V. Henry, II, pp. 129 ss. ; *Dict. des ant.*, s. v. *Sericum*, 1255.

II. — M. Virolleaud, Directeur des antiquités en Syrie, a bien voulu me signaler une autre inscription, récemment découverte à Beyrouth au quartier Sursock [1]. La lecture est assurée [2]

+
Σ[ορὸς σὺν [τ]οῖς (*sic*)
ὀ]κτὼ (θ)ήκες δι-
α]φέρουσα Σαμ-
β]ατίου σφεκλα —
ρ]α(ρίου) κὲ Λεοντίας
γ]αμετῆς αὐτοῦ.

« + Tombe à huit loges, appartenant à Sambatios, *specularарius*, et à Léontia son épouse ».

La plaque portant cette inscription surmontait apparemment l'entrée d'une grotte ou d'un monument funéraire, et les *thèkai* dont il est question désignent soit des sarcophages, soit plutôt des *loculi* ménagés dans les parois.

Au nom du propriétaire est jointe l'indication de sa profession, σφεκλα[ρ]ά(ριος). Le mot est la transcription, d'ailleurs inédite, du latin *speculararius* [3]. Le grec de basse époque connaît l'adjectif σπεκλάριος, qui désigna d'abord la « pierre spéculaire » ou mica, et le substantif τὸ σκέπλον ou σπέτλον, répondant à *speculum*, « miroir », comme aussi à

1. Plaque épaisse de marbre blanc des îles, large de 1 m. 05, haute de 0 m. 90, trouvée sur la pente N.-E. du quartier, en creusant les fondations de la nouvelle maison Gebaïli. Au sommet, au milieu de la pierre, échancrure: à gauche, l'inscription, surmontée d'une croix, qu'accostaient peut-être deux autres croix. Hauteur des lettres, 0 m. 05.

2. La copie sommaire que m'a remise M. Virolleaud concorde avec la mienne sur les points essentiels. A la fin de la ligne 4 le caractère gravé plus légèrement, en surcharge, est un α : une portion de la barre est visible.

3. On ne peut songer à un nom apocopé en -ᾶς, répondant à un original sémitique (cf. Lidzbarski, *Ephem. f. sem. Epigr.*, II, pp. 7 ss.); le mot est plus que quadrilitère.



speculare, specularia, « vitrage » [1]. Quant à la substitution de φ à π, dans la forme σφεκλαράριος, elle atteste sans doute une contamination procédant de la langue courante, c'est-à-dire de l'araméen qui à l'époque chrétienne s'est imposé jusque sur la terre de Phénicie; le Talmud emploie אספקלריא, dérivé de *speculare* par le grec σπεκλάριον, pour désigner la pierre spéculaire, le vitrage (en mica ou en verre) et même le miroir fait des mêmes substances [2].

Quel était donc le métier de Sambatios : ouvrier en mica, vitrier, ou miroitier ?

A la haute époque byzantine (v^e ou vi^e siècle), à laquelle remontent les caractères de l'inscription, le mica était souvent remplacé par le verre dans l'aménagement des fenêtres [3] ; il resta toutefois longtemps en usage, à en juger par une pierre tombale provenant du cimetière de Domitille et dont le texte est comparable à celui de Beyrouth : *Artis ispeclararie* (sic) *Sabinius Santias, anima dulcis, qui vixit annis XLVI* [4]; la scie et le polissoir qui joints à l'image d'une fenêtre encadrent le texte, représentent le travail de la pierre plutôt que celui du verre. Entre les deux significations, le latin *speclararius* ne tranche point [5]. Des raisons d'économie suggéraient toute-

1. Sophocles, *Gr. Lex. of the Rom. a. Byz. period*, p. 1003 b.
2. Dalman, *Aram.-neuhebr. Wörterb.*, 1897, p. 29 b; Lévy, *Neuhebr. u. chald. Wörterb.*, p. 129 b; S. Krauss, *Talmudische Archäol.*, I, p. 43 et n. 559, p. 351 (mica et fenêtres), p. 68 et n. 186 et 187, pp. 399-400 (miroirs).
3. Marquardt, *La vie privée*, I, p. 184 n. 1; II, pp. 348 s., 420-422; H. Bluemner, *Die röm. Privatalt.*, 1911, p. 103 n. 9 ; *Dict. des ant.*, s. v. *Fenestra*, II, 1039 a, Chipiez; cf. III, 934 et V, 1074 b. Sur les specularia de verre retrouvés à Pompéi v. A. Neuburger, *Die Technik des Altertums*, 1921, p. 162.
4. *CIL*, VI, 33911; Dessau, 7647; E. Diehl, *Vulgärlat. Inschr.*, 1910, n° 213, *Inscr. lat. christ. veteres*, n° 668. Santias = Xanthias. Alors que la forme normale est *speclariarius* (voir les ex. réunis par Dessau, Marquardt *l. l.* et Waltzing, *Corpor. profess.*, IV, p. 159, n°s 55, 56), le latin vulgaire a *speclariarie*, plus voisin de σφεκλαράριος.
5. Voir les ex. apportés par du Cange, *Gloss. med. et inf. lat.*, Didot, VI, 321 c, 322 a et par Kraus, *Real-Enc. d. chr. Altert.*, s. v. *Glasfenster*, I, p. 606.

fois, en terre phénicienne, patrie prétendue de l'industrie du verre, de recourir à cette matière ; les fenêtres tyriennes, au cadre plus large que celles d'Égypte [1], étaient sans doute fermées par des vitres.

A l'industrie du mica, ou à celle du verre de vitre, ou à toutes deux, notre artisan a pu joindre la confection de miroirs. Pareille conjecture ne repose point sur l'identité parfois affirmée des *speculararii* et des *specularii* mentionnés dans les textes [2]. Mais les textes du Talmud attestent à la fois la vogue des miroirs de verre en terre syrienne et leur désignation par le mot *ispheclaria* : dans un σφεκλαράριος, nous sommes donc autorisés à voir un fabricant de ces petits miroirs bombés, en verre doublé d'une mince couche de métal, dont la diffusion est signalée par des recherches récentes [3]. Est-ce précisément cette forme que présentaient les miroirs de verre, inventés par les Sidoniens peu avant Pline l'Ancien [4]? On le suppose [5]. Il est en tout cas certain que la Syrie et la Palestine furent inondées de ces produits [6]

1. Krauss, *Talmudische Archäol.*, I, p. 42 et n° 549, p. 349.

2. Marquardt, *La vie privée*, II, p. 348-349, rejette cette identité. Il a sans doute raison, pour l'âge impérial. Dans le grec postérieur et l'araméen du Talmud, au contraire, la confusion paraît certaine.

3. E. Michon, *Bull. Arch. du Com. des tr. hist.*, 1909, pp. 231-250 ; 1911, pp. 197-207 ; *Strena Buliciana*, pp. 161-165 ; R. P. Cré, *Rev. Bibl.*, III, 1894, pp. 277-291 ; E. Nowotny, *Jahreshefte*, XIII, 1910, Beiblatt, 107-128, 262-270 ; W.-J. Moulton, *Annual of the Amer. Sch. of Or. Researches in Jerus.*, I, 1921, pp. 70-86 ; P. S. Ronzevalle, *Pal. Expl. Fund*, *Qu. St.*, 1921, pp. 172-174 et *Mélanges de l'Université Saint-Joseph*, XII, 1927, pp. 166-168. L'interprétation qui faisait de ces objets des pyxides eucharistiques est inadmissible, après les démonstrations de M. Michon et du R. P. Ronzevalle. Voir aussi Mme Le Lasseur, *Rev. arch.*, 1921, I, pp. 128 ss. et *Dict. des ant.*, s. v. *Vitrum*, n. 947, Morin-Jean.

4. *H. N.*, XXXVI, 26. Cf. Marquardt, *La vie privée*, II, p. 422.

5. E. Nowotny, *op. l.*, col. 107. Le même auteur, col. 267 s., conclut de l'extension de trouvailles semblables à la Gaule, aux pays du Rhin et du Danube, à la Pannonie et à l'Illyrie, avec centre apparent à Aquilée, que ce port servait seulement d'entrepôt aux miroirs de verre « provenant d'un centre de fabrication gréco-oriental. » Ce centre n'était-il pas syrien ?

6. Voir les articles du R. P. Cré, de W.-J. Moulton, du P. Ronzevalle cités plus haut.

et qu'on a dû en fabriquer sur la côte partout où l'on fondait le verre.

L'industrie du verre était en honneur parmi les Juifs [1] et le nom *Sambatios*, qui répond à *Šabbatai*, donnerait d'abord à penser que l'artisan de Béryte était d'origine juive; la croix qui surmonte la tombe attesterait sa conversion au christianisme. Mais Σαββάτιος, Σαμβάτιος est un nom chrétien et même païen autant que juif [2]; c'est un « birthday name » [3], qui rappelle simplement que notre σφεκλαράριος était né un samedi.

Les inscriptions que nous venons de commenter ne sont point isolées dans l'épigraphie chrétienne de Béryte. La calligraphe Métaxia et le vitrier-miroitier Sambatios se rangent aux côtés du juif Samuel, ouvrier en soie (σηρικάριος) [4], du revendeur (παντοπώλης) Malchos [5], du banquier ou changeur (τραπεζίτης) Phôtinos [6], du teinturier en pourpre orange (κνικιακονκυλευτής) Helladios [7]. Ces épitaphes de petites gens attestent la prospérité de la Syrie aux siècles de Théodore et de Justinien.

1. Krauss, *Talmudische Archäol.*, II, pp. 285-295; J. Juster, *Les Juifs dans l'Empire romain*, II, pp. 307 s.

2. W. Schultze, *Samstag*, dans *Zeitschr. f. die vergl. Sprachforschung*, XXXIII, 1895, pp. 378-384 (et les additions de Schürer, *Gesch. d. jüd. Volkes*[4], III, pp. 563-564); Fr. Cumont, *Rev. ét. gr.*, 1904, pp. 331 s. = *Studia Pontica*, III, p. 21, ad num. 11, Amisos; Müller-Bees, *Die Inschr. d. jüd. Katak. am Monteverde*, 1919, surtout p. 14 ad num. 8: le nom Σαββᾶς se renforce d'une nasale et devient Σαμβᾶς dès le IIe siècle avant notre ère (Wilcken, *Griech. Ostraka*. 335_3, 1503_4, 1504_4).

3. W. K. Prentica, *Syria*-Princeton, III B, 1105, au sujet d'un diacre nommé Σαβάτιος.

4. Waddington, 1854 c; Renan, *Mission de Phénicie*, p. 348. Musée de Beyrouth.

5. Renan, *op. l.*, p. 349.

6. *Ibid.*

7. Renan, *op. l.*, p. 350. Σόριν [δ]ιαφέροντα Ἑλλαδίου | κνι[κ]ιακονκυλευτ[ῆ]ς +.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME DURANT L'ANNÉE 1927-1928, PAR M. CAMILLE JULLIAN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ; LU DANS LA SÉANCE DU 3 MAI 1929.

Durant l'année scolaire 1927-1928, l'École française de Rome a eu pour membres : de première année, MM. René Jullian et Lassus, venus tous deux de l'École Normale Supérieure ; M. Olivier-Martin, envoyé par l'École des Chartes ; — de seconde année, MM. Perrat, Seston et Wuilleumier; de troisième année, M. Gagé. — J'élimine tout de suite M. Olivier-Martin, qui, appelé par son service militaire, a dû être mis aussitôt en congé pour un an, et je m'occupe du travail de ses deux camarades de première année, MM. Jullian et Lassus.

M. Jullian a abordé un sujet de circonstance, je veux dire que de tout récents travaux ont mis au premier rang des préoccupations des érudits (thèse de Mlle Malo à l'École des Chartes et livre de M. Oursel, l'un et l'autre sur l'architecture bourguignonne, et où il est traité des influences du Nord de l'Italie), M. Jullian, dis-je, s'est attaché à la sculpture lombarde. Ce qui l'y a amené, ce n'est d'ailleurs pas la Bourgogne, mais la Provence, qu'en très précoce historien de l'art il avait déjà étudiée à l'École Normale. Lombardie ou Provence, laquelle a été l'initiatrice de l'autre ? De là, le voyage de M. Jullian en Lombardie ; de là, sa première enquête. — A Rome même, il s'est intéressé surtout aux survivances de l'antiquité ou aux influences de Byzance. De là, des remarques fort caractéristiques, qui vont paraître dans les *Mélanges*. Tel que je connais M. Jullian, je le sens magistralement outillé pour de très originales besognes.

Comme son camarade de promotion, M. Lassus semble

s'être voué à l'histoire de l'art. Il a tourné sa jeune activité à la fois vers la miniature byzantine et vers la sculpture funéraire du quinzième siècle. Sur la première, il a eu l'heureuse chance de découvrir et de publier un manuscrit du onzième siècle, où les miniatures du Livre des Rois rappellent étrangement celles du fameux psautier de la Bibliothèque Nationale (*Parisinus* 139); et cela l'amène à des aperçus nouveaux sur ce qu'on peut appeler la discipline de la miniature byzantine. Mais il est évident que ce sont ses recherches, en Toscane et ailleurs, sur les tombeaux du quinzième siècle, qui auront une portée scientifique plus générale. Car d'une part, elles se rattachent à l'histoire des mœurs : les détails païens apparaissent déjà en nombre sur ces tombes, et certaines des épitaphes qui les accompagnent n'offrent aucun sentiment purement chrétien. Et d'autre part, si l'on songe que cardinaux, évêques et humanistes préparaient souvent la forme et l'ornementation de leur tombeau et le texte de l'inscription, on devine le profit que l'histoire du mouvement littéraire pourra tirer de cette étude complexe et solidaire tout ensemble.

Byzantinisme, Médiévisme, Renaissance, vastes champs d'études où circule cette première année : qu'elle me laisse un peu regretter que je n'y trouve pas une petite place pour l'Antiquité.

En revanche, la seconde année nous transportera dans deux millénaires du passé, depuis l'Italie primitive en train de s'helléniser, jusqu'à l'Italie médiévale en train de devenir française.

M. Wuilleumier est entré dans l'histoire de Tarente. Je souhaite qu'il y reste quelques années, et pour s'en rendre maître. Il a le talent et l'énergie nécessaires pour y faire de très belles choses. Et il n'y a peut-être pas, dans les annales anciennes de l'Occident, un sujet plus riche et moins exploité Tarente, ce n'est pas seulement l'appel à

Pyrrhus et l'intervention militaire de l'Épire dans les affaires de l'Italie : c'est encore et c'est surtout le suprême sursaut de la Grande-Grèce contre les ambitions de Rome, et la question de savoir si l'Adriatique et la mer Ionienne deviendront italiennes ou demeureront helléniques ; et c'est aussi, à l'époque antérieure, cette merveille mystérieuse du Pythagorisme et sa projection sur le monde barbare, peut-être jusqu'en Gaule ; et c'est, après la défaite, l'influence exercée par les vaincus sur les vainqueurs, et un des épisodes les plus nets du *Graecia capta ferum victorem cepit*, et c'est, avant comme après Pyrrhus, cette prodigieuse activité dans la magie et l'occultisme qui a fait de Tarente, par étapes successives, l'initiatrice ou la propagatrice de la sorcellerie jusqu'à la fin de l'Empire romain. Quelle histoire de large envergure, à la fois militaire et morale, et, comme auraient dit les Anciens, également divine et humaine ! Je voudrais, me disait un jour Carcopino, qu'un érudit nous donnât seulement la liste de tous les hommes d'autrefois qui, d'après les textes, ont touché à Tarente ou qu'un Tarentais a abordés : l'histoire religieuse du monde s'éclairerait rien qu'à cette liste.

De cette longue histoire de la plus grande victime italienne de Rome, M. Wuilleumier nous donne, en un intelligent dispositif, les quatre premiers chapitres, qui forment son mémoire sur *les Origines et la Fondation de Tarente*. — Voici d'abord les questions purement géographiques : le climat, si doux et si excitant tout ensemble pour la vie des hommes et la naissance des idées ; le sol, dont l'état actuel ne saurait rappeler l'extraordinaire richesse de jadis : la structure du rivage et la commodité particulière du port, ouvert sur l'Orient. — Puis, c'est l'étude, si délicate, si incertaine, des populations barbares, et notamment des Iapyges, dont M. Wuilleumier tend à faire des Illyriens, et dont la puissance aurait seule retardé jusqu'à la fin du huitième siècle l'installation de colonies helléniques. —

s'être voué à
à la fois vers
funéraire du
l'heureuse ch
du onzième s
rappellent ét
Bibliothèque
des aperçus n
pline de la mi
sont ses rech
beaux du quin
fique plus gén
l'histoire des
en nombre sur
les accompagn
chrétien. Et d
évêques et hum
nementation de
on devine le pr
pourra tirer de
ensemble.

Byzantinisme,
d'études où circ
un peu regrette
pour l'Antiquité

En revanche,
deux millénaires
de s'helléniser,
devenir française

M. Wuilleumi
Je souhaite qu'il
rendre maître. Il
faire de très belle
les annales ancien
moins exploité T

lato ; là aussi, il y eut, en très grand nombre, des cons-
tructions orthogonales. Est-ce que Spalato a pu venir
de quelque architecture occidentale ... moins du monde,
et tout au contraire. Je ne crois pas un seul instant qu'au
temps de Dioclétien il y ait eu une architecture occidentale
ni même architecte ... en réalité tout l'Empire
romain était tributaire ... Orientaux, Syriens et
autres. Et Spalato ... épisode grandiose
d'un fait général.

Il est possible ... raison contre moi
J'ai eu plaisir ... être tenté de discute
souvent ... où l'on sent déjà un
main de maître ... controverse, car c'es
rendre juste ... et profonde que d
chercher ... jusqu'à la vérité.
... les réserves inévitable

Le mé... être que l'amorce d'un
à un tra... et est digne de la sage
vaste ... son éducation scien-
et rigour... orientale de Charles II
tifique. ... expédition de Charles
d'Anjou, ... et par moment
de Valois ... sentait la France
que de ... il ne sut ou n
Occupé par la ... Jean d'Acre, e
put défendre en ... religieux réfugié
il fallut se contenter ... l'Orient que
en Chypre. Qu'étaient ... à défau
son père s'était si ... même un
de l'acte, ce fut le ... ation
projet de croisade, où la ... en un
on réunirait tous les Ordres ... rand
seul grouper tous les Ordres ... e
maître de cette masse énorme ... dé
dirigerait la guerre, mais ...
montre M. Perrat, serait le ...

es II a, si je peux dire, l'âme dynastique bien
sprit politique. Il a une pupille dont la beauté
Catherine de Courtenay. Il veut en faire un
e sa maladroite et tenace ambition, la marier
Paléologue : ce qui, à défaut de la Syrie, lui per-
staller à Constantinople. Catherine refuse de
affaire. Alors, il lui offre comme époux Fré-
n, qui ira, lui, conquérir Byzance : à défaut
vec l'Empire d'Orient, on aura la guerre.
de Catherine qui, fidèle à sa race, épousera
ois. Décidément notre Charles II d'Anjou
e robuste jouteur qu'était son père, le vrai
yaux de France », comme ont dit les

jours l'Orient, pourrait-on dire, avec ces
re seconde année : Tarente, Dioclétien à
II d'Anjou vers Byzance, l'École de Rome
l'attrait traditionnel de l'Italie vers les
iles. Mais ceci n'est qu'un hasard, et nos
de année ont su faire, en Occident même,
ne.

it de se fixer à Spalato, s'est intéressé de
, aux thermes de Dioclétien, sur lesquels
frique, M. Wuilleumier a donné un sup-
gue du Musée archéologique d'Alger, et il
e étapes de sa collection, lybique, pu-
chrétienne ; à Rome, il écrit pour les
le sur l'ornementation des trépieds ; à
examiné de près le manuscrit du *Cato*
découvert au Vatican. Enfin, digne suc-
her Durrieu, M. Perrat s'est installé à
esque dire dans ses Archives, pour pré-
es actes et lettres de Charles II d'Anjou ;
mince mérite, car les Archives sont d'une
nelle et presque encore insoupçonnée.

s'être voué à l'histoire de l'art. Il a tourné sa jeune activité à la fois vers la miniature byzantine et vers la sculpture funéraire du quinzième siècle. Sur la première, il a eu l'heureuse chance de découvrir et de publier un manuscrit du onzième siècle, où les miniatures du Livre des Rois rappellent étrangement celles du fameux psautier de la Bibliothèque Nationale (*Parisinus* 139); et cela l'amène à des aperçus nouveaux sur ce qu'on peut appeler la discipline de la miniature byzantine. Mais il est évident que ce sont ses recherches, en Toscane et ailleurs, sur les tombeaux du quinzième siècle, qui auront une portée scientifique plus générale. Car d'une part, elles se rattachent à l'histoire des mœurs : les détails païens apparaissent déjà en nombre sur ces tombes, et certaines des épitaphes qui les accompagnent n'offrent aucun sentiment purement chrétien. Et d'autre part, si l'on songe que cardinaux, évêques et humanistes préparaient souvent la forme et l'ornementation de leur tombeau et le texte de l'inscription, on devine le profit que l'histoire du mouvement littéraire pourra tirer de cette étude complexe et solidaire tout ensemble.

Byzantinisme, Médiévisme, Renaissance, vastes champs d'études où circule cette première année : qu'elle me laisse un peu regretter que je n'y trouve pas une petite place pour l'Antiquité.

En revanche, la seconde année nous transportera dans deux millénaires du passé, depuis l'Italie primitive en train de s'helléniser, jusqu'à l'Italie médiévale en train de devenir française.

M. Wuilleumier est entré dans l'histoire de Tarente. Je souhaite qu'il y reste quelques années, et pour s'en rendre maître. Il a le talent et l'énergie nécessaires pour y faire de très belles choses. Et il n'y a peut-être pas, dans les annales anciennes de l'Occident, un sujet plus riche et moins exploité Tarente, ce n'est pas seulement l'appel à

Pyrrhus et l'intervention militaire de l'Épire dans les affaires de l'Italie : c'est encore et c'est surtout le suprême sursaut de la Grande-Grèce contre les ambitions de Rome, et la question de savoir si l'Adriatique et la mer Ionienne deviendront italiennes ou demeureront helléniques ; et c'est aussi, à l'époque antérieure, cette merveille mystérieuse du Pythagorisme et sa projection sur le monde barbare, peut-être jusqu'en Gaule ; et c'est, après la défaite, l'influence exercée par les vaincus sur les vainqueurs, et un des épisodes les plus nets du *Graecia capta ferum victorem cepit*, et c'est, avant comme après Pyrrhus, cette prodigieuse activité dans la magie et l'occultisme qui a fait de Tarente, par étapes successives, l'initiatrice ou la propagatrice de la sorcellerie jusqu'à la fin de l'Empire romain. Quelle histoire de large envergure, à la fois militaire et morale, et, comme auraient dit les Anciens, également divine et humaine! Je voudrais, me disait un jour Carcopino, qu'un érudit nous donnât seulement la liste de tous les hommes d'autrefois qui, d'après les textes, ont touché à Tarente ou qu'un Tarentais a abordés : l'histoire religieuse du monde s'éclairerait rien qu'à cette liste.

De cette longue histoire de la plus grande victime italienne de Rome, M. Wuilleumier nous donne, en un intelligent dispositif, les quatre premiers chapitres, qui forment son mémoire sur *les Origines et la Fondation de Tarente*. — Voici d'abord les questions purement géographiques : le climat, si doux et si excitant tout ensemble pour la vie des hommes et la naissance des idées ; le sol, dont l'état actuel ne saurait rappeler l'extraordinaire richesse de jadis : la structure du rivage et la commodité particulière du port, ouvert sur l'Orient. — Puis, c'est l'étude, si délicate, si incertaine, des populations barbares, et notamment des Iapyges, dont M. Wuilleumier tend à faire des Illyriens, et dont la puissance aurait seule retardé jusqu'à la fin du huitième siècle l'installation de colonies helléniques. —

lato ; là aussi, il y eut, en très grand nombre, des constructions octogonales. Est-ce à dire que Spalato a pu venir de quelque architecture occidentale? Pas le moins du monde, et tout au contraire. Je ne crois pas un seul instant qu'au temps de Dioclétien il y ait eu ni architecture occidentale ni même architectes en Occident. En réalité tout l'Empire romain était tributaire de techniciens orientaux, Syriens et autres. Et Spalato n'est peut-être qu'un épisode grandiose d'un fait général.

Il est possible que M. Seston ait raison contre moi. J'ai eu plaisir, lisant son mémoire, à être tenté de discuter souvent : c'est le propre d'un travail où l'on sent déjà une main de maître, que d'inciter à la controverse, car c'est rendre justice à une étude sérieuse et profonde que de chercher, à sa suite, à pénétrer jusqu'à la vérité.

Le mémoire de M. Perrat, malgré les réserves inévitables à un travail qui n'est et ne peut être que l'amorce d'un vaste ensemble, offre un réel intérêt et est digne de la sage et rigoureuse discipline où s'est formée son éducation scientifique. Il est consacré à *la Politique orientale de Charles II d'Anjou, roi de Sicile, jusqu'à l'expédition de Charles de Valois* (*1285-1301*). Que d'embarras, et par moments que de misères pour ce roi qui représentait la France ! Occupé par la guerre des Vêpres Siciliennes, il ne sut ou ne put défendre en Syrie ni Tripoli ni Saint-Jean d'Acre, et il fallut se contenter de soutenir les ordres religieux réfugiés en Chypre. Qu'étaient devenus ces droits sur l'Orient que son père s'était si vigoureusement acquis ? Alors, à défaut de l'acte, ce fut le rêve. Charles II rédigea lui-même un projet de croisade, où la chimère se mêlait à l'ambition : on réunirait tous les Ordres militaires et hospitaliers en un seul (grouper tous les Ordres, quelle illusion !), le grand-maître de cette masse énorme aurait la toute-puissance et dirigerait la guerre, mais ce grand-maître (comme le démontre M. Perrat) serait le propre fils de Charles II.

Ce Charles II a, si je peux dire, l'âme dynastique bien plus que l'esprit politique. Il a une pupille dont la beauté fut célèbre, Catherine de Courtenay. Il veut en faire un instrument de sa maladroite et tenace ambition, la marier avec Michel Paléologue: ce qui, à défaut de la Syrie, lui permettra de s'installer à Constantinople. Catherine refuse de se prêter à l'affaire. Alors, il lui offre comme époux Frédéric d'Aragon, qui ira, lui, conquérir Byzance : à défaut de l'alliance avec l'Empire d'Orient, on aura la guerre. Nouveau refus de Catherine qui, fidèle à sa race, épousera Charles de Valois. Décidément notre Charles II d'Anjou ne valait pas le robuste jouteur qu'était son père, le vrai type des « royaux de France », comme ont dit les Italiens.

L'Orient, toujours l'Orient, pourrait-on dire, avec ces mémoires de notre seconde année : Tarente, Dioclétien à Salone, Charles II d'Anjou vers Byzance, l'École de Rome semble partager l'attrait traditionnel de l'Italie vers les séductions orientales. Mais ceci n'est qu'un hasard, et nos membres de seconde année ont su faire, en Occident même, de la bonne besogne.

M. Seston, avant de se fixer à Spalato, s'est intéressé de très près, à Rome, aux thermes de Dioclétien, sur lesquels il reviendra. En Afrique, M. Wuilleumier a donné un supplément au catalogue du Musée archéologique d'Alger, et il y résume les quatre étapes de sa collection, lybique, punique, romaine et chrétienne ; à Rome, il écrit pour les *Mélanges* un article sur l'ornementation des trépieds ; à Rome encore, il a examiné de près le manuscrit du *Cato Major* récemment découvert au Vatican. Enfin, digne successeur de notre cher Durrieu, M. Perrat s'est installé à Naples, on peut presque dire dans ses Archives, pour préparer une édition des actes et lettres de Charles II d'Anjou ; et ce n'est pas là un mince mérite, car les Archives sont d'une richesse exceptionnelle et presque encore insoupçonnée.

lato ; là aussi, il y eut, en très grand nombre, d
tructions octogonales. Est-ce à dire que Spalato a
de quelque architecture occidentale? Pas le moins d
et tout au contraire. Je ne crois pas un seul inst
temps de Dioclétien il y ait eu ni architecture o
ni même architectes en Occident. En réalité tou
romain était tributaire de techniciens orientaux
autres. Et Spalato n'est peut-être qu'un épiso
d'un fait général.

Il est possible que M. Seston ait raison
J'ai eu plaisir, lisant son mémoire, à être te
souvent : c'est le propre d'un travail où l'on
main de maître, que d'inciter à la contro
rendre justice à une étude sérieuse et p
chercher, à sa suite, à pénétrer jusqu'à la

Le mémoire de M. Perrat, malgré les ré
à un travail qui n'est et ne peut être
vaste ensemble, offre un réel intérêt et
et rigoureuse discipline où s'est formée
tifique. Il est consacré à *la Politique or*
d'Anjou, roi de Sicile, jusqu'à l'e
de Valois (*1285-1301*). Que d'emba
que de misères pour ce roi qui r
Occupé par la guerre des Vêpres Si
put défendre en Syrie ni Tripoli
il fallut se contenter de soutenir l
en Chypre. Qu'étaient devenus
son père s'était si vigoureusem
de l'acte, ce fut le rêve. Cha
projet de croisade, où la chim
on réunirait tous les Ordres n
seul (grouper tous les Ordre
maître de cette masse énor
dirigerait la guerre, mais
montre M. Perrat) serait l

Ce Charles II a, si je peux dire, l'âme dynasti...
plus que l'esprit politique. Il a une pupille dont la ...
fut célèbre, Catherine de Courtenay. Il veut en fa...
instrument de sa maladroite et tenace ambition. ...
avec Michel Paléologue : ce qui, à défaut de la Syrie, ...
mettra de s'installer à Constantinople. Catherine ...
se prêter à l'affaire. Alors, il lui offre comme ép...
déric d'Aragon, qui ira, lui, conquérir Byzance ...
de l'alliance avec l'Empire d'Orient, on aura la ...
Nouveau refus de Catherine qui, fidèle à sa race, ...
Charles de Valois. Décidément notre Charles II
ne valait pas le robuste jouteur qu'était son ...
type des « royaux de France », comme ...
Italiens.

L'Orient, toujours l'Orient, pourrait-...
mémoires de notre seconde année : T...
Salone, Charles II d'Anjou vers Byza...
semble partager l'attrait tradition...
séductions orientales. Mais ceci ...
membres de seconde année ont ...
de la bonne besogne.

M. Seston, avant de se ...
très près, à Rome, aux ...
il reviendra. En Afriq...
plément au catalogu...
résume les quat...
nique, romaine ...
Mélanges un...
Rome enco...
Major r...
cesse...
Na...

...ENT, PUIS DE M. HENRI

...e Croiset exprime à
... Alfred Croiset qu'elle

...ice des Antiquités de
...eau sur les recherches
... au 5 mars dernier.
...e ce document.

...élégramme ainsi conçu :
...gnes, onze lettres phéni-
...eurs indéterminées mais
...e alphabétique antérieure

...u nom de l'Institut byzan-
... des condoléances à l'occa-
...nberger.
...tra à M. Anastasijevitc les

...n nom du comité du Ve cente-
... l'Église et de l'Université de
...eprésenter au service solen-
... h. 30, en l'église Saint-Séve-

...vitation et charge M. Fournier

...Académie l'allocution suivante ;

lato ; là aussi, il y eut, en très grand nombre, des constructions octogonales. Est-ce à dire que Spalato a pu venir de quelque architecture occidentale ? Pas le moins du monde, et tout au contraire. Je ne crois pas un seul instant qu'au temps de Dioclétien il y ait eu ni architécture occidentale ni même architectes en Occident. En réalité tout l'Empire romain était tributaire de techniciens orientaux, Syriens et autres. Et Spalato n'est peut-être qu'un épisode grandiose d'un fait général.

Il est possible que M. Seston ait raison contre moi. J'ai eu plaisir, lisant son mémoire, à être tenté de discuter souvent : c'est le propre d'un travail où l'on sent déjà une main de maître, que d'inciter à la controverse, car c'est rendre justice à une étude sérieuse et profonde que de chercher, à sa suite, à pénétrer jusqu'à la vérité.

Le mémoire de M. Perrat, malgré les réserves inévitables à un travail qui n'est et ne peut être que l'amorce d'un vaste ensemble, offre un réel intérêt et est digne de la sage et rigoureuse discipline où s'est formée son éducation scientifique. Il est consacré à *la Politique orientale de Charles II d'Anjou, roi de Sicile, jusqu'à l'expédition de Charles de Valois (1285-1301)*. Que d'embarras, et par moments que de misères pour ce roi qui représentait la France ! Occupé par la guerre des Vêpres Siciliennes, il ne sut ou ne put défendre en Syrie ni Tripoli ni Saint-Jean d'Acre, et il fallut se contenter de soutenir les ordres religieux réfugiés en Chypre. Qu'étaient devenus ces droits sur l'Orient que son père s'était si vigoureusement acquis ? Alors, à défaut de l'acte, ce fut le rêve. Charles II rédigea lui-même un projet de croisade, où la chimère se mêlait à l'ambition : on réunirait tous les Ordres militaires et hospitaliers en un seul (grouper tous les Ordres, quelle illusion !), le grand-maître de cette masse énorme aurait la toute-puissance et dirigerait la guerre, mais ce grand-maître (comme le démontre M. Perrat) serait le propre fils de Charles II.

Ce Charles II a, si je peux dire, l'âme dynastique bien plus que l'esprit politique. Il a une pupille dont la beauté fut célèbre, Catherine de Courtenay. Il veut en faire un instrument de sa maladroite et tenace ambition, la marier avec Michel Paléologue : ce qui, à défaut de la Syrie, lui permettra de s'installer à Constantinople. Catherine refuse de se prêter à l'affaire. Alors, il lui offre comme époux Frédéric d'Aragon, qui ira, lui, conquérir Byzance : à défaut de l'alliance avec l'Empire d'Orient, on aura la guerre. Nouveau refus de Catherine qui, fidèle à sa race, épousera Charles de Valois. Décidément notre Charles II d'Anjou ne valait pas le robuste jouteur qu'était son père, le vrai type des « royaux de France », comme ont dit les Italiens.

L'Orient, toujours l'Orient, pourrait-on dire, avec ces mémoires de notre seconde année : Tarente, Dioclétien à Salone, Charles II d'Anjou vers Byzance, l'École de Rome semble partager l'attrait traditionnel de l'Italie vers les séductions orientales. Mais ceci n'est qu'un hasard, et nos membres de seconde année ont su faire, en Occident même, de la bonne besogne.

M. Seston, avant de se fixer à Spalato, s'est intéressé de très près, à Rome, aux thermes de Dioclétien, sur lesquels il reviendra. En Afrique, M. Wuilleumier a donné un supplément au catalogue du Musée archéologique d'Alger, et il yrésume les quatre étapes de sa collection, lybique, punique, romaine et chrétienne ; à Rome, il écrit pour les *Mélanges* un article sur l'ornementation des trépieds ; à Rome encore, il a examiné de près le manuscrit du *Cato Major* récemment découvert au Vatican. Enfin, digne successeur de notre cher Durrieu, M. Perrat s'est installé à Naples, on peut presque dire dans ses Archives, pour préparer une édition des actes et lettres de Charles II d'Anjou ; et ce n'est pas là un mince mérite, car les Archives sont d'une richesse exceptionnelle et presque encore insoupçonnée.

louer à M. Léon Rey une somme de quatre mille francs pour la continuation des fouilles en Albanie.

Il en est ainsi décidé.

M. Paul Mazon annonce que la Commission du prix Ambatielos a décerné le prix à M. Charles Dugas pour son livre sur les *Vases de l'Héraion* de Délos.

M. Maurice Holleaux fait savoir que la Commission de la Médaille Georges Perrot a attribué cette récompense à M. de la Coste-Messelière pour l'ensemble de ses travaux sur les sculptures de Delphes.

Acte est donné de ces deux communications.

L'Académie, à mains levées, décide de proposer à M. le Gouverneur général de l'Indochine, de nommer membre permanent de l'École française d'Extrême-Orient, M. Paul Mus, actuellement membre temporaire, et de prolonger d'une année la durée du séjour à l'école de M. Gaspardone, également membre temporaire.

Il est procédé ensuite à la désignation d'un candidat pour le poste de Directeur de l'École française d'Extrême-Orient.

M. Georges Coedès est présenté à l'unanimité de 26 votants.

L'ordre du jour appelle le vote pour l'attribution des prix Gobert.

Le grand prix est décerné à l'unanimité à M. Prentout, pour son *Histoire des États de Normandie* (3 vol.), et le second prix également à l'unanimité, à M. Pocquet du Haut-Jussé pour son livre sur *Les papes et les ducs de Bretagne* (2 vol.).

On vote ensuite l'attribution du prix Alfred Croiset.

Le prix est décerné à l'unanimité à M. Maurice Croiset.

Le Président annonce à l'Académie la perte qu'elle vient d'éprouver dans la personne de M. Gustave Schlumberger, doyen d'élection de la Compagnie et de l'Institut tont entier, décédé hier, et déclare la séance levée en signe de deuil.

SÉANCE DU 17 MAI

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT, PUIS DE M. HENRI GOELZER, PRÉSIDENT.

A propos du procès-verbal, M. Maurice Croiset exprime à l'Académie ses remerciements pour le prix Alfred Croiset qu'elle lui a attribué dans la dernière séance.

M. Ch. Virolleaud, Directeur du Service des Antiquités de Syrie, adresse un rapport de M. Cantineau sur les recherches qu'il a effectuées à Palmyre, du 4 février au 5 mars dernier.

Il sera donné lecture ultérieurement de ce document.

M. Dunand envoie de Beyrouth un télégramme ainsi conçu : « Découvre Byblos inscription dix lignes, onze lettres phéniciennes archaïques reconnues et plusieurs indéterminées mais apparence hiéroglyphique. — Écriture alphabétique antérieure Ahiram sans doute moyen empire. »

M. Anastasijevitc, en son nom et au nom de l'Institut byzantin de Belgrade, adresse à l'Académie des condoléances à l'occasion du décès de M. Gustave Schlumberger.

Le Secrétaire perpétuel transmettra à M. Anastasijevitc les remerciements de l'Académie.

M. Barthélemy, ancien consul, au nom du comité du Ve centenaire de Jean Gerson, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, prie l'Académie de se faire représenter au service solennel qui sera célébré le 14 juin à 10 h. 30, en l'église Saint-Séverin.

La Compagnie accepte cette invitation et charge M. Fournier de la représenter à la cérémonie.

M. René Dussaud adresse à l'Académie l'allocution suivante ;

Mes chers Confrères.

« L'Académie des Inscriptions vient de perdre son doyen d'âge et d'élection, l'Institut son doyen d'élection, puisque M. Gustave Schlumberger est né à Guebviller (Haut-Rhin) le 17 octobre 1844 et qu'il est entré dans notre Compagnie en 1884. Nous avons donc tous éprouvé son accueil affable et sa courtoisie attachante.

Docteur en médecine en 1872, il se détourne aussitôt de la carrière médicale pour se consacrer à la numismatique. Sur les conseils d'Anatole de Barthélemy et d'Adrien de Longpérier, il étudie les monnaies des princes chrétiens d'Orient à l'époque des Croisades et en tire une étude sur *Les Principautés franques du Levant* (1877) et bientôt un gros volume accompagné de nombreuses planches sur la *Numismatique de l'Orient latin* (1878-1882) où est résumée l'histoire des petits états francs et même des seigneuries.

Ayant pénétré dans le domaine embroussaillé de la sigillographie byzantine, il s'y meut rapidement avec aisance et, dès 1884, il groupe ses patientes recherches dans un volume in-4° de 750 pages avec 1100 figures, sous le titre de *Sigillographie de l'Empire byzantin*. L'Académie consacra l'importance de cet ouvrage en accueillant son auteur.

Sa vie durant, Gustave Schlumberger ne cessera de rechercher et d'étudier, avec une rare sagacité, ces menus monuments latins ou byzantins, sceaux, bagues, poids, tessères, reliques, médailles de dévotion, dont il tirera chaque fois des indications historiques. En 1914, il donnera, en collaboration, la description des *Collections sigillographiques de MM. Gustave Schlumberger et Adrien Blanchet*, où sont groupés 690 sceaux et bagues.

Chez notre vénéré confrère, l'ardeur du numismate et de l'archéologue était soutenue par la passion de l'histoire. On le vit bien quand il fit paraître en 1890 : *Un empereur byzantin du Xe siècle, Nicéphore Phocas*. Par l'art de la présentation et la chaleur entraînante du style, l'auteur atteignit le grand public ; il l'instruisit et le charma au point que le volume fut vite épuisé.

A ce premier ouvrage historique succèdent à intervalles réguliers — 1896, 1900, 1905 — trois volumes sous le titre commun : *L'épopée byzantine à la fin du Xe siècle*, titre évocateur des guerres de Byzance contre les Russes, les Arabes, les Allemands,

les Bulgares, des luttes civiles contre les deux Bardas, des règnes de Jean Tzimiscès, de Basile II, le tueur de Bulgares, et des porphyrogénètes Zoé et Théodora.

Gustave Schlumberger a publié dans plusieurs revues de nombreuses notes érudites sur lesquelles je ne puis insister ici ; il a même répandu dans plusieurs journaux d'intéressants articles historiques. Les principales de ces études ont été groupées en deux volumes intitulés *Récits de Byzance et des Croisades*. Est-ce une rencontre fortuite? L'année même de la guerre (1914) il donnait un volume sur *Le siège, la prise et le sac de Constantinople par les Turcs en 1453*. Tous ces ouvrages sont remarquablement illustrés par ce fin connaisseur des monuments de cette époque.

A fréquenter Adrien de Longpérier, archéologue incomparable qui, à la science de toute l'antiquité et à celle du moyen âge, joignait un jugement impeccable, et dont il devait rassembler plus tard les principales notices en deux volumes, le collectionneur qu'était Gustave Schlumberger s'intéressa aux monuments antiques les plus rares. Il fut un des premiers à recueillir les sceaux hittites, il acquit des fragments du revêtement en bronze des célèbres portes assyriennes de Balavat et quand, en 1880, il publia les monnaies himyarites du trésor de Sanaa, il ouvrit un chapitre nouveau de la numismatique de l'Orient antique.

Notre regretté confrère était le dernier de cette phalange de bons travailleurs que le comte Riant avait groupés sous l'égide de la société de l'Orient latin pour l'étude des Croisades. Comme pour Byzance, Gustave Schlumberger se délassait des minutieux travaux, poursuivis la loupe à la main, en retraçant la vie de *Renaud de Châtillon, prince d'Antioche, seigneur de la terre d'Outre-Jourdain*. L'admiration qu'il porte à ce « géant des batailles », comme il l'appelle, ne l'empêche pas de juger parfois sa conduite comme peu honorable, du moins pour notre conception moderne du droit et du bien. Il s'attache ensuite à l'*Expédition des Almugavares ou routiers catalans en Orient de l'an 1302 à l'an 1311* (1902), puis aux *Campagnes du roi Amaury Ier de Jérusalem, en Égypte, au XIIe siècle* (1906). Ces récits héroïques et l'enthousiasme de l'auteur nous font presque oublier que, par sa folle attaque contre l'Égypte, Amaury a

déterminé la concentration des forces musulmanes de la vallée du Nil avec celles de la Mésopotamie contre le royaume de Jérusalem et, par là, préparé sûrement la ruine de la domination franque en Syrie et en Palestine.

L'œuvre de Gustave Schlumberger a été singulièrement féconde. Par ses importants travaux numismatiques et archéologiques, qui ont notamment établi les règles de la sigillographie byzantine, comme par ses livres d'histoire, il s'est efforcé de rénover les études byzantines alors délaissées.

Quand parut, en 1890, *Nicéphore Phocas*, il pouvait écrire : « L'histoire de l'empire byzantin est encore tout entière à faire. Personne en France ne la connaît, à une exception près toutefois (il visait ainsi Alfred Rambaud). Et cependant il n'en est pas de plus curieuse, de plus plus passionnément attachante. Rien n'est plus captivant que d'étudier l'existence de cette prodigieuse monarchie, formée d'éléments si étrangement divers... se défendant durant mille ans et plus avec une énergie sans pareille, toujours renaissante, contre l'effort infatigable des nations barbares coalisées. J'ai tenté, ajoutait-il, de faire connaître de plus près au public épris des études historiques un chapitre de ces émouvantes annales. »

Il suffit de considérer aujourd'hui la brillante pléiade de byzantinistes, qui travaillent en France, pour reconnaître que Gustave Schlumberger a pleinement rempli sa tâche. Les érudits et les amis qui, à l'occasion de ses quatre-vingts ans, sont venus nombreux lui apporter l'hommage éclatant de leur admiration, ont témoigné hautement de l'action de ce maître dont l'enseignement fut tout entier dans les écrits.

Déjà ses yeux, brûlés par un usage immodéré de la loupe, s'obscurcissaient ; bientôt, ils se voilèrent tout à fait, le privant de cette lumière qu'il avait tant aimée, lui refusant la vue de ses amis, de ses livres, de ses collections, lui rendant impossible le travail suivi.

Du moins, sa passion de la science, qu'il a tenu, dit-on, à affirmer, par delà la mort, dans d'utiles fondations, aura-t-elle conservé intacte son intelligence. Jusque dans les dernières semaines vous l'avez vu venir occuper sa place au milieu de vous et suivre les lectures ou discussions auxquelles il ne pouvait plus

prendre part que grâce à l'entremise du confrère dévoué qui a tant fait pour atténuer la rigueur de son infirmité.

Mes chers Confrères, en votre nom, je salue le savant dont toute la vie fut consacrée au labeur probe et j'adresse avec émotion un dernier adieu à l'ami qui vient de disparaître et dont nous garderons la mémoire. »

M. Alfred Jeanroy annonce que la commission du prix Prost a attribué le prix à M. G. Thiriot pour son ouvrage : *La cathédrale de Metz, les épitaphes.*

Il fait savoir ensuite que la Commission du prix Duseigneur décerne le prix (2.500 fr.) à M. Rouchès, pour son ouvrage : *La peinture espagnole, le Moyen Age* ; et une récompense de 500 francs, à M. Raymond Thouvenot, pour son ouvrage : *Catalogue des figurines et objets de bronze du Musée de Madrid.*

Acte est donné de ces communications.

M. Charles Bémont donne lecture du rapport sur le concours des Antiquités nationales en 1929[1].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente, de la part de M. Virolleaud, le tome de *Babyloniaca*, fascicules 1-4, et de la part de M. Bourguet, un fascicule des *Fouilles de Delphes* consacré aux *Inscriptions du Trésor des Athéniens*.

M. Omont dépose sur le bureau, au nom de notre savant confrère le R. P. Hippolyte Delehaye, président de la société des Bollandistes deux brochures intitulées : *L'hagiographie ancienne de Ravenne* et *Nouvelles Fouilles à Salone*, extraites des *Analecta Bollandiana*. Toutes deux se réfèrent aux études du P. Delehaye sur le *Martyrologe hiéronymien*, dont il prépare une édition nouvelle, en collaboration avec Dom Quentin, et apportant de nombreuses précisions, qui complètent ce qu'on savait jusqu'ici sur les saints et martyrs de Ravenne et de Salone.

1. Voir ci-après.

M. Maurice Prou dépose sur le bureau le livre de notre correspondant, M. le Dr V. Leblond, intitulé *L'église Saint-Étienne de Beauvais* :

« En ces dernières années personne plus et mieux que M. le Dr Leblond n'a fait connaître les antiquités de la ville de Beauvais. Il y a quelques années il a offert à notre Compagnie une monographie de la célèbre cathédrale. Mais ce monument d'une réputation universelle, quelle que soit la hardiesse de sa construction, ne doit pas rejeter complètement dans l'ombre la plus modeste église de Saint-Étienne ; au moins convient-il que les archéologues et les artistes portent leur attention sur cet édifice des XIIe et XVIe siècles. Ils auront désormais pour guide la monographie que vient de faire paraître le Dr Leblond. Pour en retracer l'histoire l'auteur n'avait pas de pièces d'archives avant le XVe siècle. C'est à l'aide de comparaisons avec les églises mieux datées qu'il a marqué les étapes de la construction de la nef. Quant à la description, il l'a faite, après de minutieuses observations, avec la plus grande clarté. Enfin, pour la description et l'interprétation des vitraux, quoiqu'il eût déjà apporté des nouveaux documents sur leurs auteurs, les Le Prince, il a fait appel à un archéologue particulièrement versé dans l'étude de la peinture sur verre, M. Jean Lafond, de Rouen. En résumé, un excellent livre. »

APPENDICES

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES ANTIQUITÉS NATIONALES EN 1928, PAR M. CHARLES BÉMONT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ; LU DANS LA SÉANCE DU 17 MAI 1929.

Le nombre des ouvrages soumis à l'examen de la Commission a été, cette année, exceptionnellement bas : aux trois médailles dont elle dispose, elle a pu ajouter seulement trois mentions.

La 1re médaille récompense un *Recueil de documents concernant la commune et la ville de Poitiers* (Archives historiques du Poitou, t. XLIV, 1923 et t. XLVI, 1927), dû à la collaboration de deux professeurs à la Faculté des ettres : MM. Audouin et Boissonnade. Ce recueil doit com-

prendre tous les documents, extraits des chroniqueurs et chartes, relatifs à l'histoire municipale de Poitiers de 1063 à 1412 ; les deux volumes déjà parus s'arrêtent à l'année 1380. Un tome III sera consacré aux années 1380-1412 et comportera une table alphabétique générale. Quant à la part qui revient à chacun des deux auteurs, elle est facile à déterminer : la recherche et la publication des textes a été l'œuvre de M. Audouin. M. Boissonnade a rédigé une copieuse introduction (88 et 83 pages) pour chaque volume.

M. Audouin s'est acquitté de sa tâche avec conscience et méthode. Chaque document est précédé d'une analyse sommaire et précise ; suivent les indications nécessaires sur les sources, les originaux des chartes quand ils ont été retrouvés et les copies qu'on en possède. Les textes sont reproduits en entier, à moins qu'ils n'existent déjà dans des éditions correctes et faciles à consulter. Autant qu'on en peut juger quand on n'a pas vu soi-même les manuscrits, ils peuvent être utilisés en toute confiance. Les notes que l'auteur y a jointes sont nombreuses et utiles ; mais, par une singularité qui choque nos habitudes, elles suivent le texte au lieu d'être placées au bas des pages. M. Audouin a pris grand soin de fixer la date des actes ; plus d'une fois, il a pu signaler et corriger de menues erreurs commises par ses devanciers, comme Rédet et Richard. Il a même cru pouvoir signaler une exception à la règle établie par L. Delisle à propos de la formule *Dei gratia rex Anglorum* employée dans les chartes du roi d'Angleterre Henri II à partir de 1172 ; mais comme la charte signalée par lui nous est connue seulement par un vidimus de 1305, son observation est inopérante. D'autre part, on lui saura gré de la peine qu'il a prise pour identifier les noms de lieu et pour fixer, autant que possible, la biographie des personnes nommées dans les textes. Beaucoup sont de simples bourgeois qui, sans lui, n'auraient pas d'histoire.

Ces textes sont rédigés uniquement en *latin* jusqu'au

temps de saint Louis. En 1266, paraît pour la première fois en *français* un règlement pour les bourreliers ; à partir de 1272 l'emploi du français devient général pour les actes relatifs aux corps de métier, si nombreux à Poitiers, tandis que, pour ceux qui intéressent l'administration judiciaire, l'usage du latin continue. Autre observation d'une plus haute portée : jusque vers la fin du XIVe siècle, les documents publiés par M. Audouin n'intéressent guère que l'histoire locale ; mais dès le début du XIVe siècle on voit la ville de Poitiers sommée d'envoyer à Paris des députés pour aider le Roi dans son conflit avec Boniface VIII (1303), ou sur le fait des monnaies (1317). Dans les guerres de Flandre, le roi réclame à la fois des subsides et des contingents armés. Le tome II (1328-1380) qui se rapporte à la première partie de la guerre de Cent Ans, prend dès lors une grande importance pour l'histoire générale du royaume. Pendant un demi-siècle, en effet, Poitiers eut à subir d'une part les réquisitions réitérées du roi en argent et en hommes, d'autre part l'invasion de son territoire et les charges de l'occupation anglaise. Elle était alors une place forte importante, mais mal entretenue et défendue seulement par une milice bourgeoise mal préparée au métier des armes : en 1345 la garnison comptait seulement *six* hommes d'armes exercés, qui se retirèrent dès que le comte de Derby se présenta devant les murs ; une violente escarmouche lui en ouvrit facilement les portes. C'est non loin de Poitiers que les troupes de Jean le Bon éprouvèrent la désastreuse défaite que l'on sait (1346) ; ce cruel événement revit dans toute son horreur quand on lit au tome II, n° 408-410, les longues listes des tués qui furent ensevelis dans les trois cimetières de la ville. Puis, c'est l'occupation anglaise ordonnée par le traité de Brétigny et qui dura pendant dix années sous la domination du Prince Noir devenu prince d'Aquitaine. Disons d'ailleurs tout de suite que la ville sut tirer le meilleur parti de ce déplacement de souveraineté :

le Prince, qui avait intérêt à se concilier la population, confirma volontiers et même étendit ses privilèges municipaux. Elle retira un bénéfice certain des impérieuses nécessités où se trouvaient engagées à la fois l'Angleterre et la France dans cette effroyable guerre.

S'appuyant sur la solide construction élevée par M. Audouin, M. Boissonnade a pu, dans l'introduction à chacun des deux volumes, retracer d'une main sûre l'histoire des institutions municipales depuis la fin du XI[e] siècle. Il a montré comment la Cité se reconstitua peu à peu autour des grands établissements religieux et sous la protection, toujours présente mais précaire, du château royal; puis comment, au XII[e] siècle, elle obtint sans trop de secousses, des privilèges municipaux. L'insurrection communale de 1138 que nous connaissons par Suger fut la seule et, depuis lors, l'organisation s'opéra sans violence sur le modèle des Établissements de Rouen. Les traits principaux de ces Établissemeuts sont bien connus : la ville devait être administrée par un maire choisi chaque année sur une liste de trois noms proposés au roi par les Jurats, au nombre de 12, les Conseillers, au nombre de 12 également, et enfin les Cent Pairs. M. Boissonnade n'a pas de peine à montrer que, de très bonne heure, le maire de Poitiers fut élu directement par ces mêmes corps ; mais il prétend que celui de Cent Pairs disparut ou fut transformé en un corps nouveau de 75 membres. Cependant on voit à plusieurs reprises, dans son exposé, reparaître les Cent Pairs avec le Corps de ville, c'est-à-dire avec les Conseils qui aidaient le maire dans la gestion des affaires communales. C'est ce qu'on appelle maintenant dans les textes le *Mois et Cent*, expression consacrée, puisqu'on la trouve mentionnée sous cette forme, même dans les textes en latin. Elle peut s'expliquer sans doute de la façon suivante : l'assemblée générale de la Commune devait se réunir tous les mois; elle comprenait cent membres, savoir les 12 jurats, les 12 con-

seillers et les 75 autres que M. Boissonnade semble détacher, sans en dire la raison, du groupe primitif. On pourrait donc traduire l'expression *Mois et Cent*, qui fut uniquement usitée à Poitiers, par « l'Assemblée mensuelle des Cent Pairs ». Pour le reste, on doit suivre M. Boisonnade avec confiance. Il définit exactement la nature du Corps de ville qui, de très bonne heure, prend un caractère oligarchique puisque le maire peut être réélu indéfiniment et que les Jurats, les Conseillers se perpétuent dans leur charge comme si elle était viagère. Les Poitevins s'accommodèrent d'ailleurs fort bien de cette constitution pendant deux siècles ; c'est seulement en 1412 qu'elle fit place à une autre et qu'une vie nouvelle commença pour la Commune. Voilà pourquoi le Recueil doit se terminer à cette même année.

M. Boissonnade a-t-il donné une idée exacte de ce qu'étaient alors les Communes en général et celle de Poitiers en particulier? Il les présente comme étant des seigneuries collectives. Pour lui, elles sont, vis-à-vis du seigneur, dans une relation qui n'est autre que celle de la vassalité. De là découlent logiquement les conséquences suivantes : si le roi exige des bourgeois le serment de fidélité, c'est l'hommage féodal; s'il demande à la Cité le service militaire, s'il convoque ses députés aux États, c'est par application du service d'ost et de conseil. Ingénieuse conception de l'esprit que rien ne justifie : le fief est en effet un contrat de droit privé qui ne régit pas les rapports de droit public, ou ne les a régis qu'assez tard, par suite d'une généralisation inconsidérée. Quoi qu'il en soit de cette contestation de principe, il n'en reste pas moins que l'auteur a su tirer le meilleur profit des 484 documents contenus dans les t. I et II du Recueil. Combien la lecture en est instructive et quelle excellente leçon de choses elle constitue ! On y voit clairement l'action centralisatrice de la Royauté qui s'exerce au XIVe siècle par ses agents. Au bas de l'échelle,

on trouve le prévôt, dont le rôle s'efface peu à peu devant les baillis et les sénéchaux. Puis, à côté de ceux-là, commencent à paraître des représentants extraordinaires du Roi avec des missions spéciales ; tel, ce Jean d'Auxy, chantre du chapitre d'Orléans, qui, en 1303, chargé de faire une tournée dans la région pour provoquer et recueillir des adhésions à l'appel du futur concile contre Boniface VIII, obtient des réponses favorables de la Commune, des habitants qui n'en faisaient pas partie, du chapitre de Notre-Dame-la-Grande, et de l'abbaye de Montierneuf, etc. Fait particulièrement intéressant et nouveau, ces hauts commissaires appartiennent aux classes supérieures de la société : des évêques, le connétable, des maréchaux, des princes du sang, sont en même temps lieutenants du roi et font plier sous leur autorité, temporaire les fonctionnaires inférieurs, municipaux ou royaux.

En ce qui concerne l'état des corporations, marchandes et ouvrières, de Poitiers, M. Boissonnade, dont les travaux sur l'histoire économique sont bien connus et appréciés, se trouve pour ainsi dire dans son élément. Nombreux sont les statuts octroyés à ces corporations aux XIIIe et XIVe siècles ; ils abondent souvent en détails pittoresques. S'ils ne donnent pas satisfaction à l'économiste partisan des doctrines libérales, ils attestent cependant un réel et louable souci du bien public. Ceux des poissonniers par exemple prennent des précautions pour interdire la vente du poisson dont la fraîcheur serait la moindre qualité. On nous dit parfois que la tutelle étroite exercée par l'administration sur les corporations, est de date relativement récente ; or on la voit apparaître nettement dans les documents poitevins dès le XIIIe siècle.

Un épisode, fort attristant pour notre histoire, présente ici un intérêt particulier pour le droit des gens. Il est relaté tout au long dans le procès-verbal de la remise à Jean Chandos, commissaire du roi d'Angleterre, de la

ville de Poitiers et de ses dépendances (septembre 1361). On y voit le maréchal Boucicaut, plénipotentiaire français, s'efforçant d'abord de gagner du temps ; mais Chandos, tenace, l'oblige tout d'abord à communiquer ses pouvoirs, la lettre du roi Jean ordonnant la délivrance au roi anglais de la ville et du pays, les lettres adressées à cette fin par le roi de France au maire de Poitiers et au châtelain du château royal. Résigné à subir la « volonté » de l'adversaire, Boucicaut demande au maire les clefs de la ville. Le maire, avant de s'en dessaisir, sollicite une garantie pour les privilèges municipaux. Cette garantie une fois donnée par Chandos, le maire livre les clés à Boucicaut qui les donne à Chandos en lui baillant, dit-il, « saisine et possession realment ». Boucicaut introduit alors Chandos dans la ville par la porte Saint-Ladre, et le cortège se transporte au château pour y faire une cérémonie analogue. Puis Chandos reçoit les serments des habitants et reconstitue sans trop de peine, les autorités locales. Quel contraste avec le sort qu'avaient subi les bourgeois de Calais ! Mais ceux de Calais n'avaient-ils pas eu l'insolence de *tenir* pendant onze mois?

La 2e et la 3e médailles ont été attribuées à deux ouvrages d'archéologie médiévale qui attirent tout de suite l'attention par l'abondance des dessins et des reproductions photographiques.

Les églises romanes de l'ancien diocèse d'Angoulême[1], par MM. J. George et Alexis Guérin-Boutaud, l'un et l'autre anciens présidents de la Société archéologique de la Charente[1]. M. J. George est mort subitement en 1925, au cours de la rédaction finale, laissant à M. Guérin-Boutaud le soin, et en partie la responsabilité, de présenter au public l'ouvrage commun. C'est un beau livre, richement illustré, avec une carte de l'ancien diocèse dressée par M. J. George.

1. Paris, Kapp, 1928. 348 pages gr. in-8°.

Après un bref préambule sur l'étendue de l'ancien diocèse ; sur la géographie physique, où la géologie avait sa place marquée puisque c'est du sol angoumois qu'ont été extraites les pierres servant à la construction des édifices religieux ; sur l'état économique du pays et même sur l'histoire politique, toute l'attention se concentre sur les églises romanes de la région. L'ouvrage est divisé en trois parties consacrées l'une à l'architecture, la seconde à la sculpture, la dernière aux éléments accessoires et au mobilier. Une table alphabétique et une table générale terminent le volume.

Le lecteur est tout d'abord surpris par le plan que les auteurs ont adopté. Ils paraissent avoir voulu répondre à un vœu du congrès des Sociétés Savantes ainsi conçu : « étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs de ces monuments ». Donc, travail d'analyse ; mise en relief des détails, voilà le programme ; mais, pour qu'une telle analyse eût toute sa valeur, il fallait que ces éléments constitutifs apparussent aux yeux du lecteur, comme du visiteur, dans l'ordre de dépendance où ils se trouvent par rapport aux autres. Au lieu de reléguer le plan des églises à la fin, n'aurait-on pas dû le mettre en tête ? Car enfin la construction d'une église est déterminée par ses dimensions et son ordonnance. La forme des piliers ne dépend-elle pas du mode de voûte ou de couverture adopté par l'architecte ? Les contreforts n'ont-ils pas pour objet de renforcer les murs aux points où s'exerce la poussée de la voûte ?

Cela dit, et il était utile de le dire, on ne peut nier que les auteurs aient poussé le plus loin possible, même jusqu'à l'excès, l'analyse des divers éléments dont la réunion constitue l'édifice. Ils en ont minutieusement indiqué la nature, les formes, les dimensions. Ils insistent, plus peut-être qu'il n'eût été nécessaire, sur la statistique : pour chaque type, ils vont jusqu'à donner le nombre de ceux



qu'ils ont rencontrés. Devaient-ils aller plus loin et leur assigner une date? Mais on manque de documents écrits permettant d'établir la chronologie des églises, sauf peut-être pour la cathédrale d'Angoulême, encore que les solutions proposées aient été fort contestées. Tout ce qu'on pouvait raisonnablement attendre des auteurs, c'était de montrer le développement et la succession des formes. Ils n'ont pas manqué de le faire, sans d'ailleurs donner clairement les motifs de leurs conclusions.

Le résumé placé à la fin du volume laisse enfin entrevoir l'ordonnance générale des églises. Les plus simples consistent en un bâtiment sur plan rectangulaire allongé. La plupart n'ont qu'une nef, un transept sans croisillons, sur lequel s'ouvre l'abside semi-circulaire, voûtée en cul-de-four, parfois séparée du carré du transept par une travée. Il n'y a que six églises à bas côtés. Les nefs sont d'ordinaire voûtées en berceau plein cintre ou brisé, renforcé par des arcs doubleaux à rouleau unique. Quelques-unes sont couvertes d'une suite de coupoles sur pendentifs. A l'extérieur, la façade est percée d'une porte presque toujours sans tympan. Le clocher, carré ou octogonal, s'élève le plus souvent au-dessus du carré du transept.

La partie du livre qui traite de la sculpture n'est pas moins détaillée. Peut-être, au lieu de la répartir en chapitres suivant la nature des objets représentés, eût-il mieux valu en fonder les divisions d'après les éléments architecturaux qu'il s'agissait de décorer, en examinant successivement les surfaces planes, les chapiteaux, les modillons, les arcs et les cordons ; dans chacun de ces chapitres, on eût alors passé en revue les ornements géométriques, les ornements végétaux, les êtres réels ou fantastiques, les bêtes, les scènes, qui abondent dans le volume et qui peut-être en feraient pour les profanes le principal attrait. Un bon index permet d'ailleurs de les retrouver sans peine.

Dans le chapitre le plus délicat à écrire, celui où les

auteurs essaient d'interpréter les motifs sculptés, on peut relever quelque excès de symbolisme, par exemple lorsqu'il est dit qu'une tête de femme à oreilles de chat sur un modillon « rappelle la coquetterie féminine et les conséquences fâcheuses qu'elle entraîne ». Là, ils ont fait trop petite la part au caprice individuel des tailleurs d'images ; et ces artistes seraient sans doute les premiers à s'étonner des raisons profondes qu'on essaie de donner à leurs fantaisies.

En résumé, si l'on passe condamnation sur le plan, sur le mode d'exposition, çà et là sur certaines interprétations bien hasardeuses, sur des négligences de style, l'ouvrage de MM. George et Guérin-Boutaud, par le soin minutieux qu'ils ont apporté dans l'observation et l'étude des monuments, nous fait très bien connaître l'architecture des églises romanes en Angoumois et fournit aux archéologues de quoi les rattacher aux écoles d'architecture des régions limitrophes, et déterminer leur place dans l'ensemble du mouvement architectural du XI[e] siècle. Les historiens y trouveront à leur tour des arguments et des exemples pour montrer le haut point de civilisation auquel était parvenu l'Angoumois au cours de ce siècle.

M. Charles Oursel nous ramène à la Bourgogne, qu'il connaît si bien. Après ses remarquables mémoires sur les miniatures des manuscrits bourguignons surtout cisterciens, c'est l'art roman monumental qu'il étudie maintenant. Le sous-titre *Études d'art et d'archéologie*[1] dit, nettement, de quoi il s'agit. C'est un recueil de cinq mémoires déjà publiés dans des recueils divers, reproduits ici avec les retouches nécessaires, et reliés par deux ou trois idées générales qui sont des thèses et qu'il faut justifier. De là cinq chapitres intitulés : 1° Les églises dites lombardes : Saint-Bénigne de Dijon, Saint-Philibert de Tournus. 2° Cluny et Paray-le-Monial, l'École clunisienne. 3° Les

1. Charles Oursel, *L'art roman en Bourgogne. Études d'histoire et d'archéologie*. Dijon et Boston, 1928. In-4°, 219 pages avec 36 planches.

églises à voûtes d'arêtes, de Saint-Martin d'Autun à la Madeleine de Vézelay. 4° Les caractères et les acquisitions de l'École romane de Bourgogne. 5° La sculpture ; le rôle et la place de Cluny dans la Renaissance de la sculpture romane en France, d'après quelques travaux récents (ceux de MM. Porte et Paul Deschamps).

Voici maintenant les thèses défendues par l'auteur avec autant de science que de talent, mais non peut-être sans opinions préconçues. Il est d'autant plus utile d'en connaître la substance qu'en ce moment même des fouilles entreprises à Cluny par des archéologues américains avec l'autorisation du gouvernement français éveillent la curiosité du public sur ces délicats problèmes. Ils sont d'ailleurs déjà présentés comme résolus, non sans quelque fracas, par M. Porter qui, dans la préface du livre, fait le plus chaleureux éloge des solutions.

M. Oursel attire tout d'abord l'attention sur Saint-Bénigne de Dijon et sur Saint-Philibert de Tournus. Il constate que là n'apparaît pas encore l'art bourguignon (fin du XIe siècle et début du XIIe). Ces églises sont souvent qualifiées lombardes et, si l'on retrouve quelques-uns des caractères, secondaires d'ailleurs, propres aux églises de l'Italie septentrionale, on ne doit pas s'en étonner, puisque Guillaume de Volpiano, abbé de Saint-Bénigne, avait amené ou appelé en Bourgogne un certain nombre d'artistes d'au delà des Alpes. Pour M. Oursel, le plan de ces églises est d'origine auvergnate et offre des analogies avec la cathédrale de Clermont, qui est de 946. Mais l'école régionale de Bourgogne est bien née à l'abbaye de Cluny ; l'église abbatiale appartient à la fin du XIe siècle et témoigne d'un immense effort collectif auquel contribuèrent bien d'autres encore que les moines du lieu. C'est donc, à certains égards, une synthèse de l'art de bâtir à cette époque, mais c'est aussi un modèle auquel se sont conformées nombre d'églises bourguignonnes. Reprenant une expression contestée de

Viollet-Le-Duc, M. Oursel parle d'une École clunisienne dont il met en lumière les principes, appliqués tout d'abord à l'église de Paray-le-Monial, qu'il considère comme ayant été construite au début, non à la fin du premier tiers du XIIe siècle. L'histoire de Cluny explique très bien d'ailleurs les similitudes de ces deux églises : saint Hugues, abbé de Cluny, était en effet le petit-neveu d'Hugues, évêque d'Auxerre qui, en 999, agrégea le prieuré de Paray à Cluny. Ce premier point acquis, M. Oursel rattache également à Cluny Saint-Andoche de Saulieu, la cathédrale d'Autun, Notre-Dame de Beaune, et même certaines églises situées en dehors de la Bourgogne, mais dans des localités où avait essaimé la communauté clunisienne.

Autre thèse, non moins intéressante et non moins discutable : la sculpture romane de Languedoc est-elle antérieure à celle de la Bourgogne? La rénovation de l'art est-elle sortie de Cluny ou de Moissac? Ici, la chronologie est difficile à fixer. Lorsque le pape Urbain II consacre l'autel majeur de Cluny, les chapiteaux qui nous restent étaient-ils en place? L'écroulement de la voûte en 1123 a-t-il obligé de refaire les sculptures, terminées en 1108, date de l'achèvement des travaux? M. Oursel opine, comme M. Porter, pour les dates les plus anciennes et en donne des raisons en partie nouvelles. Malheureusement, comme le grand portail de Cluny n'est plus connu que par une médiocre gravure, il est bien difficile de le comparer à celui de Moissac, église rattachée depuis 1047 à Cluny. On en est là. Quant à M. Oursel, il se défend de vouloir ramener à Cluny tout le mouvement artistique de la fin du XIe siècle et de la première moitié du XIIe. Il n'est pas éloigné de croire qu'une conciliation entre les thèses opposées est toujours possible.

Ces thèses, M. Oursel les présente et les défend avec une ardeur communicative ; mais à son tour il abuse des hypothèses. Sans doute, le centre artistique de la Bour-

gogne fut au XIIe siècle l'abbaye de Cluny. Commencée par l'abbé Hugues en 1088, consacrée une première fois en 1095, une seconde fois en 1130, son église devint le modèle de toutes les grandes églises de la région; mais d'autre part il est avéré que les églises clunisiennes n'ont pas de caractères propres; elles ont été bâties comme les autres de la région. M. Oursel l'a bien reconnu; mais, parce qu'il désire que le nom de Cluny soit mis en tête de notre histoire monumentale, il qualifie École Clunisienne le groupe d'églises bourguignonnes qui, par l'ordonnance, se rattachent à l'église abbatiale de Cluny. Il distingue un autre groupe qu'il rattache à Saint-Martin d'Autun et il dit: « Nous sommes donc amenés à rechercher si les moines de Saint-Martin ne seraient pas responsables de l'introduction en Bourgogne de cette technique et d'où ils l'auraient tirée ». M. Oursel suppose que l'église du prieuré d'Anzy-le-Duc en reproduit les dispositions essentielles. Qu'en savons-nous, puisque l'église de Saint-Martin, reconstruite en 1741, a été détruite à la Révolution?

Pour ce qui concerne la sculpture, qui a pris en Bourgogne un développement si extraordinaire, M. Oursel a examiné par le menu les thèses opposées de M. Porter et de M. Paul Deschamps; il incline vers la thèse du premier qui reporte entre 1088 et 1095 l'exécution des chapiteaux du chœur de Cluny conservés dans le musée de la même ville; mais il est bien difficile d'admettre que les belles figures symbolisant les tons de la musique, si élégamment et correctement dessinées, puissent se placer à l'aurore de la sculpture sur pierre.

En somme, le livre de M. Oursel est une œuvre brillante et qui suscitera de nouvelles études sur l'art roman; mais c'est aussi un plaidoyer dont tout le talent de l'auteur ne réussit pas à dissimuler la fragilité.

La première mention a été attribuée à un travail manuscrit qui est un mémoire présenté par M. Houth à la Sor-

bonne pour le diplôme d'études supérieures. Il est intitulé *Les comtes de Meulan*, *Xe siècle-1204* ; le titre exact serait plutôt : Catalogue des actes des comtes de Meulan jusqu'à la conquête de la Normandie par Philippe Auguste, car ce catalogue est en réalité la partie essentielle du travail et celle qui mérite de placer l'auteur au premier rang après le groupe des trois privilégiés. M. Houth a relevé dans un grand nombre d'archives et de bibliothèques 242 actes des comtes de Meulan, dont plus d'un tiers (exactement 86) sont inédits. Butin très considérable, qui témoigne d'un labeur poursuivi avec méthode et ténacité. Le plan en est excellent : l'auteur a signalé les originaux et les copies, à lui connues, des actes, il en a déterminé la nature, et autant que possible, la date approximative ou certaine ; il a identifié en note les noms de lieu. Le chapitre sur la diplomatique contient d'utiles observations sur les formules. On hésitera cependant à croire avec l'auteur que tous les actes aient été rédigés par le chapelain des comtes ; n'est-il pas plus vraisemblable de supposer que bon nombre d'entre eux ont été tout simplement rédigés par les destinataires eux-mêmes ?

Quoi qu'il en soit, un tel recueil importe beaucoup à l'histoire capétienne, les comtes de Meulan ayant été, pendant tout le XIIe siècle, engagés dans les guerres ou les négociations qui mirent aux prises le roi de France et son vassal, le duc de Normandie et roi d'Angleterre.

On ne peut qu'encourager M. Houth à poursuivre ses recherches sur une région si voisine du domaine royal, et il est fort à souhaiter que son ouvrage soit bientôt publié. Mais, disons-le tout de suite, il ne saurait être envoyé à l'impression sans que l'auteur l'ait revu de très près. Il serait en effet facile de relever dans sa bibliographie de notables omissions, telles que celles d'auteurs anglais ou allemands : Freeman, Round, Haskins, Cartellieri, que M. Houth a le devoir de consulter attentivement. Il paraît mal connaître

la grande collection des chroniques anglaises publiée sous le haut patronage du Maître des rôles, dont il estropie le titre. Son style est trop souvent celui d'un débutant qui manie maladroitement la langue des institutions et qui emploie des expressions banales au lieu de termes précis. Enfin la lecture des pièces n'est pas toujours sûre. Ces défauts peuvent être facilement corrigés ; si M. Houth en veut prendre la peine, son mémoire très estimable peut devenir un livre excellent. Il fait d'ailleurs honneur à ses maîtres parmi lesquels il nous est agréable de nommer notre confrère, M. Ferdinand Lot.

Un recueil des *Chartes et documents de l'abbaye cistersienne de Preuilly* [1], a valu la deuxième mention à MM. Catel et Lecomte. Ce recueil est un cartulaire factice dont les éléments ont été empruntés à des fonds divers, notamment à un manuscrit de Gaignières qui est à la Bibliothèque nationale et qui contient de nombreuses copies d'actes originaux. Dans beaucoup d'autres cas, MM. Catel et Lecomte se sont trouvés en face, non pas même de copies modernes, mais d'un inventaire rédigé au XVIIIe siècle avec beaucoup de négligence et qui se trouve aux archives de Seine-et-Marne ; inventaire tout sec, presque vide de substance vivante, et dont ils ont bien été obligés de se contenter. Textes et analyses forment un total de 583 numéros qui vont des origines de l'abbaye au mois d'octobre 1256. Si MM. Catel et Lecomte se sont arrêtés à cette date, c'est faute d'argent, la Société archéologique du département de Seine-et-Marne n'étant plus en état de continuer la subvention nécessaire à la marche de l'entreprise dont le point final avait été fixé à la mort de saint Louis.

L'abbaye de Preuilly (en Brie), dont les ruines se voient encore tout près de Donnemarie-en-Montois (S.-et-M.) sur

1. *Chartes et documents de l'abbaye cistercienne de Preuilly*, publiés par Albert Catel et Maurice Lecomte. Montereau, 1927. In-8° 422 pages.

le territoire d'Égligny, fut fondée en 1118 par Thibaut, comte de Champagne. Elle était la cinquième « fille » de Cîteaux, et à son tour elle donna naissance à quatre abbayes. Ses chartes, parmi lesquelles sont beaucoup de donations, nous font assister à la formation de la fortune immobilière du monastère. Elle consistait en huit groupes assez éloignés les uns des autres : dans la région provinoise et à Provins même, dans le Gâtinais, à Paris, à Melun, à Auxerre, etc. A partir d'environ 1220, le nombre des donations diminue et, depuis lors, les chartes, ou les débris qui en restent, témoignent de la ténacité avec laquelle les moines défendirent leurs droits contre les empiètements des seigneurs et de leurs hommes. Elles fournissent aussi d'utiles renseignements sur le fonctionnement du régime seigneurial ; sur les institutions du droit public au XIIIe siècle ; sur l'économie rurale, qui eut toujours une si grande part dans l'activité des Cisterciens, grands défricheurs de terre comme on sait ; sur la condition des « hôtes » qui secondaient les moines dans le travail agricole ; sur les dîmes, pour lesquelles, de bonne heure, les Cisterciens obtinrent de larges concessions ; sur les forêts et les droits divers qu'ils y exerçaient. D'autres documents mettent en bonne lumière l'hostilité provoquée par les établissements agricoles des Cisterciens chez leurs voisins et rivaux. Est-ce pour une cause de ce genre que les moines de Preuilly encoururent l'inimitié d'un certain Jean de Carroys et de sa famille ? Les actes de violence commis par Carroys contre le monastère furent tels qu'il dut les expier par un pèlerinage à Rome.

Ce recueil bien ordonné, clairement présenté, sobrement annoté, n'a pas été corrigé avec assez de soin. Il est désagréable d'y relever de nombreuses fautes d'impression. D'autre part, il faut rendre justice à M. Maurice Lecomte. Familier avec l'histoire de Provins, formé par les travaux de notre regretté confrère A. Longnon à

l'étude scientifique des noms de lieu, il a su, dans la table, corriger de multiples erreurs commises notamment par le négligent auteur de l'inventaire du XVIIIe siècle. Il a le mérite d'avoir, dans la mesure du possible, atténué les trop fréquentes négligences et incorrections qu'on rencontre dans l'ouvrage.

L'histoire par les rues [1], qui a valu à M. Henri Lamiray la 3e et dernière mention, est aussi instructive qu'agréablement présentée. Ce n'est pas, il est vrai, un véritable dictionnaire des rues de l'antique cité des Eburovices, comme il en existe pour plusieurs autres villes, c'est un itinéraire qui, partant du centre de la ville, où est la cathédrale, conduit le lecteur dans le dédale des rues et des faubourgs pour le ramener à son point de départ. Pour la composition de ce guide, l'auteur, qui est un antiquaire érudit, a mis à contribution les archives départementales et municipales; plusieurs collections particulières lui ont été ouvertes; il a puisé lui-même judicieusement dans les sources imprimées dont il donne à la fin du volume une abondante nomenclature. Les notices consacrées à chaque rue sont à la fois sobres et précises, étayées sur une documentation facile à contrôler. Un copieux index réunit en une seule liste alphabétique tous les noms de rues, de personnes, de lieux, d'événements cités au cours de l'ouvrage. Il convient d'encourager ces modestes contributions à l'histoire de nos antiquités nationales dues à des érudits locaux qui ne veulent rien laisser se perdre de la vie du passé

Por remembrer des ancesseurs
Les dits et les faits et les meurs.

1. *L'histoire par les rues. Promenades historiques et anecdotiques dans Evreux*, par Henri Lamiray. Évreux, 1927. In-4° VII-215 pages, planches et plan.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES DURANT L'ANNÉE 1927-1928, PAR M. MAURICE HOLLEAUX, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LU DANS LA SÉANCE DU 17 MAI 1929.

Le personnel de l'École française d'Athènes, placé sous la direction de M. P. Roussel, comprenait en 1927-1928 :

Membres français : MM. H. Seyrig, pensionnaire de 6e année, nommé Secrétaire général de l'École le 1er mars 1928 ; Y. Béquignon, pensionnaire de 5e année ; A. Bon, pensionnaire de 4e année ; R. Flacelière, pensionnaire de 3e année ; P. Demargne, pensionnaire de 2e année ; L. Robert et P. Devambez, pensionnaires de 1re année.

Membres étrangers : MM. P. Collart, de nationalité suisse, qui a quitté l'École à la fin de juin après un séjour d'environ trois ans ; A. Severyns, de nationalité belge, pensionnaire de 2e année, dont le séjour s'est terminé en mai ; Mlle Roess et M. Van der Gulden, de nationalité néerlandaise, pensionnaires de 1re année.

M. Kindt Larsen, architecte, de nationalité danoise, a été mis à la disposition de l'École par l'Académie royale des Beaux-Arts de Copenhague.

M. F. Chapouthier, devenu professeur à l'Institut supérieur d'Études françaises à l'expiration de sa 4e année de pension, n'appartient plus, depuis deux ans, au cadre de l'École ; il s'associe néanmoins à ses travaux avec un zèle toujours égal. « L'éloge de son activité, écrit M. Roussel, n'est plus à faire. » Il est vrai ; mais votre Commission aime à rappeler combien cette activité, constamment dirigée vers des buts utiles, a été et continue d'être profitable à l'École.

Du Rapport où M. Roussel fait connaître dans un détail précis les travaux des pensionnaires durant l'année 1928, je résume d'abord la partie qui traite des Fouilles et Voyages.

On sait que, faute de ressources suffisantes, toute fouille de grande étendue est présentement interdite à l'École. Les précédents rapporteurs de votre Commission n'ont pas manqué, chacun à son tour, d'exprimer à ce sujet de légitimes doléances, et j'ai le devoir et le regret de me conformer à cette mélancolique tradition. Il est trop manifeste qu'avec les 45.000 francs qui forment tout son crédit de fouilles (et dont il faut retrancher encore les salaires des gardiens en résidence à Thasos et à Délos), l'École ne peut, comme le faisait observer un de mes prédécesseurs, soutenir la concurrence de voisins plus avantagés. Cette pénurie, qui paralyse son activité, finirait aussi par nuire à sa dignité, si ceux qui seuls sont qualifiés pour y porter remède la laissaient se prolonger.

Trois chantiers seulement ont été ouverts, ou plutôt rouverts, dans l'été de 1928 : à Thasos ; à Philippes, en Macédoine : à Mallia, en Crète.

Thasos (mai-juin). Les fouilles, pratiquées sous la direction éprouvée de M. Bon qu'assistait, pour ses débuts, M. Devambez, avaient pour principal objet de rechercher s'il existait des édifices antiques au voisinage du *Posideion* dégagé l'an passé. Elles ont amené, dans la région Nord, une découverte importante : là se trouve une nouvelle enceinte sacrée, dessinant un quadrilatère irrégulier dont les côtés Est, Nord et Ouest ont été reconnus, les deux premiers entièrement, le dernier aux extrémités et dans la partie moyenne ; au Sud, le péribole antique a fait place à un mur moderne. Vers l'angle Sud-Est, une surprise était réservée aux explorateurs : en ce point, le roc naturel, auquel confine le nouvel *hieron*, a été creusé d'une sorte de grotte que précède une cour carrée; au centre de cette cour, un amas de débris paraît marquer la place d'un ancien monument, peut-être un autel. Rien encore n'indique à quelle divinité était consacré le *hieron*, non plus que la destination de la grotte qui en est voisine. Un double

problème, d'un vif intérêt, est ainsi posé, qu'éclairciront sans doute les recherches ultérieures.

A *Philippes*, M. Collart, aidé de M. l'architecte Kindt-Larsen qui lui apportait le concours de sa compétence technique, a procédé, dans les ruines du Théâtre, aux fouilles et sondages sans lesquels n'eût pu être tenté un relevé complet du monument. Les recherches ont porté spécialement : sur la *parodos* orientale et le passage voûté qui s'y trouvai taménagé ; sur le mur de scène, dont on a partiellement dégagé l'extrémité orientale, où s'ouvrait une porte ; sur la partie supérieure du *koilon*, que ceinturait extérieurement un large couloir voûté dont les dispositions ont pu être clairement reconnues ; enfin, sur les passages et les portes, couronnées d'arcs, qui faisaient communiquer ce couloir avec les gradins. De nombreux morceaux d'architecture, chus des parties hautes du théâtre, ont été recueillis au cours des fouilles. Notons, de plus, la découverte de deux reliefs rupestres, dont l'un représente Artémis.

A *Mallia*, durant six semaines (juillet-août), MM. Chapouthier et Demargne se sont acquittés d'une tâche indispensable : ils ont poursuivi le dégagement des façades orientale et septentrionale du Palais. A l'Est, le tracé du mur extérieur — tracé capricieusement irrégulier, où alternent les parties saillantes et rentrantes — apparaît maintenant jusqu'à l'angle Nord, non loin duquel est percée une porte. Le déblaiement des salles en bordure de ce côté a montré que les unes, sans issue sur le dehors, pouvaient faire office de redans flanquant la muraille du Palais, tandis que les autres étaient des magasins. La céramique, très abondante dans cette région, appartient presque toute aux derniers temps de l'édifice.

Du dégagement de la façade Nord résulte un fait considérable : il n'y a plus à douter que le Palais ait été occupé par deux fois. Vers le point où la chaussée dallée, retrouvée en 1927, se raccorde aux façades des quartiers III et

IV, les fouilleurs ont en effet reconnu deux états superposés de la construction : d'abord, presque au niveau du sol, un portique dont subsistent un pilier quadrangulaire et trois bases de colonnes ; puis, à 35 cm. plus bas, une très vaste terrasse stuquée communiquant avec un second portique, lequel est de plan coudé et rappelle ainsi celui de la Cour Nord : la nouvelle terrasse et le portique attenant appartiendraient, à en juger par les découvertes céramiques, au temps du « Minoen moyen I ». Ajoutons qu'un sondage poussé au-dessous de la terrasse a ramené au jour de nombreux tessons d'une poterie grossière, dont six au moins remontent à la période néolithique : on savait déjà que l'emplacement du Palais avait été habité dès cette époque.

D'autres menues trouvailles sont dignes de mention. Les plus intéressantes proviennent d'un atelier — sans analogue jusqu'ici en Crète — où l'on travaillait à la fois la pierre et le métal. Ce sont : sept moules en pierre, dont l'un presque intact, ayant servi à la fabrication de haches de bronze ; d'autres moules pour canifs et grattoirs ; un énorme bloc d'obsidienne, dont les *nuclei* étaient employés à la confection de râcloirs ; des feuilles d'or qui devaient être appliquées sur des meubles de luxe ; des blocs de porphyre veineux, dans lesquels étaient sculptés des vases.

La fin d'août était le terme fatal imposé par l'état du budget à la campagne de fouilles de Mallia, Mais celle-ci a bénéficié d'un prolongement inespéré. On a pu remuer la terre durant deux mois encore — miracle dû à la munificence spontanée d'une dame hollandaise, dont la seule chose qu'il me soit permis de dire, c'est qu'elle porte le nom et suit noblement l'exemple d'un mécène illustre de l'archéologie. Heureusement inspirée en toutes choses, la donatrice a exprimé le vœu que la direction des travaux supplémentaires rendus possibles par sa libéralité fût confiée à M. Ch. Picard, Directeur honoraire de l'École d'Athènes.

L'Académie aura le plaisir d'entendre M. Picard lui-même présenter l'exposé des découvertes qu'il a faites à Mallia avec le concours des deux collaborateurs qu'il s'était librement associés, M. Charbonneaux, ancien membre de l'École, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, et M. Pierre Demargne.

Le règlement impose aux membres de l'École l'agréable devoir de voyager. L'Asie grecque, dont l'attrait fut si puissant sur d'autres générations, leur est, autant dire, fermée ; la Grèce leur reste, ce qui est beaucoup, beaucoup plus qu'on ne croit généralement. Comme l'ont montré depuis quelques années des publications révélatrices, le sol et les ruines apparentes de la Grècs offrent encore, à qui sait regarder, un infini de nouveautés. Plusieurs de nos Athéniens en sont heureusement persuadés ; et l'esprit d'observation, vraiment scientifique, dont ils font preuve dans leurs voyages d'études, est digne de chauds encouragements. Ils renouent une tradition précieuse. Un des plus illustres parmi leurs anciens a laissé d'admirables études de topographie historique. Souhaitons que la jeune École sortent des mémoires qui rivalisent avec les descriptions célèbres du *Mont Olympe* et de l'*Acarnanie*.

La Thessalie est, depuis longtemps, pour M. Béquignon une terre d'élection. Il s'est proposé de contrôler et, le cas échéant, de rectifier ou compléter les découvertes faites par le dernier et très diligent explorateur de la contrée, F. Stähлin. Cet été, il a visité la haute vallée du Spercheios, les alentours de Dhomoko (Thaumakoi) et la Dolopie. Son attention s'est portée aussi, à l'Est, sur la région des Thermopyles ; il pense avoir fixé la position véritable de la grande forteresse de l'Oeta, Herakleia Trachinia, clef des routes de la Grèce centrale : si cette découverte se confirme, l'importance en sera capitale. M. Bon qui, en dehors de ses travaux à Thasos, s'est voué à l'étude des établisse-

ments féodaux de la Morée, a reconnu, au Sud-Ouest du Péloponnèse, les ruines des châteaux de Sidiro-Kastro et de Dimambra ; séjourné à Kyparissia, à Méthone et à Koroni, encore remplies du souvenir de Venise, et à Kalamata ; parcouru, enfin, le pourtour de la plaine messénienne, où l'attiraient les restes de plusieurs « castros », ceux d'Androusae (avec l'église de Saint-Georges et la Samarina), de Kokla (autrefois Gardiki), et de Mila, non identifié.

Hors de Grèce, c'est en Syrie et en Palestine qu'ont voyagé MM. Chapouthier, Flacelière et Demargne, sans négliger de faire escale à Rhodes et à Chypre. Les fouilles entreprises dans ces îles ont, en effet, un intérêt sans égal pour quiconque s'applique à scruter les mystères de la civilisation aegéenne — ce qui, on le sait, est le cas honorable de MM. Chapouthier et Demargne. Rappelons, pour finir, que, bien que ses fonctions nouvelles de Secrétaire général aient accaparé une large part de son temps, M. H. Seyrig a pu remplir heureusement la « mission de reconnaissance » qui lui avait été confiée en Syrie, en vue de préparer une exploration archéologique de Séleucie de Piérie.

Deux membres seulement de l'École, MM. Demargne, de 2e année, et Flacelière, de 3e année, étaient tenus, aux termes du règlement, d'adresser des travaux écrits à l'Académie.

M. Demargne est un archéologue déjà fort averti. Les découvertes faites en Crète en général, et en particulier à Mallia, sollicitent naturellement sa curiosité. *Études de céramique crétoise*, tel est le titre commun des deux mémoires dont il est l'auteur. Et le premier porte ce titre spécial : *La céramique du Palais de Mallia : Étude des formes*. Des formes seulement ; point n'est question de la décoration peinte. C'est qu'effectivement, à Mallia, les vases, à l'ordinaire, ne sont point revêtus de peintures ; l'argile s'y montre dans sa nudité un peu triste. Il s'ensuit

de là qu'au moins au premier aspect, ces vases manquent d'attrait, et que M. Demargne, en les choisissant pour objet d'étude, a donc montré que les tâches austères ne rebutent point son courage. Ceci seul lui vaudrait des félicitations ; il en mérite d'autant mieux que d'une matière qu'on pouvait croire ingrate il a tiré un parti excellent. L'adage : *Plus habet in recessu quam in fronte promittit* pourrait servir d'épigraphe à son travail, comme à maint autre d'un caractère sévèrement spécial. En examinant avec l'attention la plus vigilante les modestes poteries de Mallia ; en établissant entre elles et les vases trouvés à Knossos, à Gournia, à Mochlos, ailleurs encore, des comparaisons systématiques dont il prenait soin de noter tous les résultats, même négatifs ; en analysant dans un détail minutieux les procédés de fabrication (il faut signaler en particulier ses très ingénieuses remarques sur l'emploi du tour aux diverses époques) ; en reconstituant chronologiquement la série des changements apportés à la forme de certains vases typiques — tasse, cruche à eau, jarre, pithos, amphore, vase « à étrier » —, M. Demargne a su rendre singulièrement instructive cette céramique de peu de mine, à laquelle d'autres, d'esprit moins réfléchi, n'eussent accordé qu'un regard indifférent. Méthodiquement interrogée, elle lui a livré des renseignements historiques qui se peuvent résumer ainsi : La prospérité de Mallia se place entre l'époque dite du « Minoen moyen » et celle du « Minoen récent », et, plus précisément encore, correspond à la période allant du « Minoen moyen III » au « Minoen récent I » ; à quoi il convient d'ajouter (ce qui confirment décidément les dernières fouilles, postérieures au mémoire de M. Demargne) que le Palais, habité dès le « Minoen moyen I », paraît avoir été ensuite abandonné (« Minoen moyen II ») pour être plus tard occupé de nouveau (« Minoen moyen III »). Au total, l'histoire de Mallia semble, dans ses grandes lignes, répéter celle de Gournia. Aux jours les plus brillants de la

thalassocratie crétoise, lorsque resplendissait la gloire de Knossos, l'une et l'autre ville étaient changées en désert; si bien qu'on incline à se demander si leur ruine commune ne serait point imputable aux princes de Knossos, à la fois conquérants et destructeurs.

On voit assez l'intérêt des conclusions dont nous sommes redevables à la sagacité qu'a mise M. Demargne à conduire ses enquêtes critiques. Sans doute, son mémoire n'est pas sans défaut. On peut reprocher à l'auteur, outre une rédaction trop négligée et quelque incertitude dans l'emploi des termes techniques (les mots « goulot » et « bec » sont souvent pris l'un pour l'autre), certaines erreurs de jugement : par exemple, une interprétation inexacte du décor dit « à boutons saillants », lequel est un ressouvenir manifeste des clous et rivets fixés sur les vases métalliques, comme aussi une explication, trop simpliste pour être acceptable, de la structure si bizarre des vases « à étrier ». Mais le censeur bienveillant qui a relevé ces taches a tenu, en résumant son appréciation, à déclarer que l'étude de M. Demargne n'était pas seulement riche de résultats instructifs : il estime — chose à ses yeux plus considérable — qu'elle est « d'un bon exemple » ; car elle est une preuve nouvelle qu'interprétées par un observateur avisé, les trouvailles archéologiques de la plus chétive apparence peuvent devenir significatives de faits généraux.

Le second mémoire de M. Demargne est intitulé : *Les styles de transition, de la fin de l'âge du bronze aux débuts de l'âge du fer*. L'auteur, cette fois, ne se limite point à l'analyse de monuments nouvellement exhumés. C'est en utilisant des découvertes anciennes, qu'il s'applique à caractériser la période de l'histoire de la céramique qui, commençant avec le déclin du style « préhellénique » dit « mycénien », aboutit à la constitution de ce style « hellénique » qu'on appelle « géométrique ». Mais, à la différence d'autres archéologues, notamment MM. Wide et

Schweitzer (aux travaux desquels il se réfère), la production de cette période, M. Demargne l'étudie de propos délibéré, non dans la généralité des pays grecs, mais seulement en Crète, estimant, non sans raison, que là mieux qu'ailleurs est saisissable le passage de l'art ancien à l'art nouveau.

En conséquence, il considère successivement les vases de fabrique crétoise ressortissant aux trois groupements dénommés « Minoen récent III a», « Minoen récent III b », « protogéométrique grec » : par où l'on voit qu'il adopte, sans restriction aucune, le classement et la nomenclature dont Sir Arthur Evans est l'illustre inventeur. A vrai dire, que ce classement prête ici à la critique et paraisse quelque peu factice, c'est ce que montreraient au besoin les analyses mêmes de M. Demargne: car il en résulte que le « Minoen récent III b » n'offre que fort peu de particularités qui soient absentes du « Minoen récent III a », en sorte qu'on ne sait trop par où se distinguent ces deux catégories. Mais passons; M. Demargne est plus qu'excusable de s'être plié à des usages établis qu'il n'avait pas mission de réformer; peut-être seulement eût-il pu indiquer que la fidélité qu'il leur gardait n'impliquait point de sa part une adhésion sans réserve. — Procédant dans ce second mémoire avec la même méthode exacte qui distingue le premier, M. Demargne a mis ses soins à discerner et décrire les innovations qui, durant l'époque « de transition » dont il a d'abord posé les termes, ont lentement et continûment transformé la céramique crétoise. C'est ainsi qu'il note l'apparition de types de vases ignorés des époques antérieures : le *rhyton*, « qui va prendre un si grand développement », la *coupe à haut pied*, l'une des plus élégantes créations de l'art aegéen; le *larnax*, cet étrange cercueil d'argile qui recevait le cadavre préalablement comprimé et replié; — qu'il fait remarquer l'aspect de plus en plus « stylisé » que prêtent les décorateurs aux motifs d'ori-

Démétrios, 40), rappelant la célébration extraordinaire des *Pythia* à Athènes en 290 — ἐπεὶ οἱ Αἰτωλοὶ τὰ περὶ Δελφοὺς στενὰ κατεῖχον — ne fait que constater la prise de possession de Delphes par les Aitoliens, sans nous rien apprendre sur la date de l'événement — lequel put donc être notablement antérieur à 290. D'autre part, s'autorisant d'indications qu'il devait à M. Bourguet, M. Flacelière a fait valoir que le traité d'alliance *défensive* (car tel en est le vrai caractère), conclu avec les Béotiens par les Aitoliens et « ceux des Phocidiens qui étaient de leur parti » — οἱ μετ' Αἰτωλῶν Φωκεῖς —, ne saurait, en raison de la paléographie, être postérieur à l'extrême début du IIIe siècle. Par là il s'est trouvé légitimement fondé à supposer, comme avant lui Beloch, que l'alliance visait Kassandre, qui, entre 301 et 297, s'était rendu maître d'Elatea et de la Phocide orientale. En conséquence, les Phocidiens qui faisaient alors cause commune avec les Aitoliens, et que ceux-ci, comme le laisse voir le texte du traité, tenaient dans un état de subordination, seraient les Phocidiens occidentaux, autrement dit les habitants de la région du Parnasse : d'où l'hypothèse, au moins plausible, que, très peu après l'an 300, Delphes et le voisinage reconnaissaient déjà la suprématie aitolienne.

Il semblerait, dès lors, que cette grande nouveauté eût été la conséquence de la défaite d'Antigone et de Démétrios à Ipsos. A peine les deux rois vaincus, les Aitoliens, précédemment alliés de Démétrios, auraient rompu avec lui ; puis, animés d'un esprit conquérant et résolus à prévenir les entreprises possibles de Kassandre contre la Phocide occidentale, ils se seraient étendus vers l'Est, soumettant à leur autorité Delphes et les cantons des alentours. Mais, ces conjectures admises, resterait encore à savoir pourquoi leur politique prit soudain ce tour agressif, comme aussi à la faveur de quelles circonstances précises ils parvinrent à satisfaire leurs ambitions nouvelles. Et ceci, — qui, à vrai

dire, est le cœur de la question — demeure, en l'état de nos connaissances, une énigme que, pas plus qu'aucun de ses devanciers, M. Flacelière n'était en mesure de résoudre.

On voit, en tout cas, à quelle conclusion générale il s'arrête — conclusion très vraisemblable et d'ailleurs conforme à l'opinion communément reçue : les Aitoliens étaient puissants à Delphes depuis nombre d'années quand, en 279, ils eurent la gloire d'en écarter les bandes gauloises. Cet exploit — dont ils furent si attentifs à perpétuer la mémoire — leur valut un immense prestige ; mais, selon la remarque qu'emprunte M. Flacelière à son regretté prédécesseur Ad. Reinach, l'échec de Brennus ne « créa point la prépondérance aitolienne à Delphes » ; il n'eut pour effet que de « la confirmer et de la consacrer. »

Les citations d'historiens modernes et les discussions qui abondent dans le premier mémoire de M. Flacelière suffiraient à attester la connaissance approfondie qu'il a de nos sujet. On constate, toutefois, avec quelque surprise, qu'il ne mentionne jamais ni l'*Histoire* de B. Niese, ni les *Recherches sur l'histoire de la Ligue Étolienne* de Cesare Salvetti : pour être un peu anciens, ces deux ouvrages n'en demeurent pas moins, aujourd'hui encore, d'une lecture très profitable[1].

Le recueil de documents que M. Flacelière présente comme second mémoire lui vaudra, quand il sera publié (ce qui, nous y comptons, ne tardera guère), la juste gratitude de tous ceux, épigraphistes et historiens, qu'intéresse l'histoire de l'Amphictionie et, plus généralement, de la Grèce à l'époque hellénistique.

C'est la collection, complète à ce jour, des listes (ou fragments de listes) — au nombre de 71 — qu'on trouve inscrites en tête des décrets rendus, à Delphes, par le Con-

1. M. Flacelière avait achevé son mémoire avant qu'eût paru le t. VII de la *Cambridge Ancient history*, et n'a pu connaître l'exposé qu'y fait M. W. Tarn des origines de la domination aitolienne.

seil amphictionique, et qui mentionnent, outre l'archonte delphien, les représentants (hiéromnémons) délégués à ce conseil par les peuples compris dans l'Amphictionie. La plus ancienne de ces listes remonte à l'année 279/8 (ou 278/7), la plus récente date de 193/2, en sorte qu'elles couvrent — non, il est vrai, sans de nombreuses lacunes — une période de 85 ou 86 ans. — L'établissement de cet indispensable catalogue, depuis si longtemps attendu, comportait une triple tâche que M. Flacelière a bravement assumée : 1° un travail de réédition ; 2° une étude prosopographique ; 3° un classement chronologique. — *Travail de réédition* : M. Flacelière a relu chaque liste sur la pierre, ce qui a eu pour résultat d'améliorer le texte de beaucoup : la remarque s'applique en particulier à celles qu'avait publiées H. Pomtow avec une négligence égale à son indiscrétion et souvent sans même faire l'effort de se reporter aux originaux. — 2° *Étude prosopographique* : M. Flacelière a contrôlé toutes les identifications jusqu'ici proposées pour les hiéromnémons, mentionnés sur les listes, dont on a pensé retrouver les noms dans d'autres inscriptions provenant de Delphes ou d'ailleurs. Il a retenu certaines de ces identifications, mais, après examen, en a rejeté quantité d'autres ou trop douteuses ou décidément erronées. En revanche, une révision qu'il a faite (avec M. Seyrig) des inscriptions aitoliennes découvertes à Thermos par M. G. Sotiriadis, lui a fourni plusieurs identifications nouvelles et assurées. — 3° *Classement chronologique des listes* : Ce classement, d'une absolue nécessité, entraînait un immense travail de discussion critique, chacune des dates proposées pour les diverses listes par les prédécesseurs de M. Flacelière devant être, de sa part, l'objet d'une vérification raisonnée. On ne s'étonnera pas qu'il n'ait pu encore le terminer. Il en poursuit en ce moment l'achèvement, et dans des conditions spécialement favorables ; car la découverte, aussi opportune que fortuite, faite en 1928 au village de

Khryso, d'un fragment d'un nouveau Catalogue de vainqueurs aux concours des *Soteria*, permettra de mieux établir, tout à la fois, et la chronologie des archontes delphiens et celle des listes amphictioniques. On a plaisir à noter qu'au jugement de M. Flacelière, le débris de Catalogue agonistique si heureusement retrouvé confirme de tout point la conjecture, aussi originale qu'ingénieuse, de M. P. Roussel, selon laquelle les *Soteria*, d'abord fête amphictionique et annuelle, auraient été vers 255 (c'est la date que préfère M. Flacelière), transformées, par la volonté des Aitoliens et pour leur plus grande gloire, en une panégyrie pentétérique d'un caractère panhellénique.

Dès sa venue à l'École, répondant à la confiance de son Directeur qui n'a rien épargné pour rendre plus aisée son initiation, et guidé, en outre, par les avis extrêmement précieux de M. Bourguet, M. Flacelière a résolu de faire de l'épigraphie delphique sa « province ». Il y a réussi en un temps fort court, grâce sans doute à une faculté d'« adaptation » peu commune, mais au prix aussi d'un labeur courageusement obstiné. Il est désormais certain qu'il sera l'un des principaux artisans du futur — j'aimerais à dire « prochain » — *Corpus* des Inscriptions de Delphes.

Dispensés ou non de l'obligation du mémoire académique, les membres de l'École, encouragés par leur chef, ne manquent guère de donner, soit au *Bulletin de Correspondance hellénique*, soit à d'autres recueils périodiques, des articles ou notes qui témoignent de leur très légitime désir de se faire sans retard un nom dans la science en contribuant à ses progrès. Fidèle à sa chère Thessalie, M. Béquignon a consigné dans le *Bulletin* le fruit de ses investigations sur le champ de bataille de Pharsale. On a pu lire, d'autre part, dans la *Revue archéologique*, l'étude qu'il a faite des « *Pyrgoi* de Téos », — étude ingénieuse, bien conduite, aux conclusions plausibles, qui paraît supérieure

à tout ce que M. Béquignon avait jusqu'ici produit. Les *Monuments Piot* contiendront prochainement un mémoire où M. Bon, à qui les antiquités de Thasos sont devenues si familières, fera connaître aux amis de l'art grec la belle « Porte à bas-reliefs » qu'il a découverte dans l'enceinte de la cité insulaire. Il convient, en raison de leur importance historique, d'accorder une mention spéciale aux articles du *Bulletin*, où M. Flacelière a débrouillé, avec sa dextérité coutumière, des problèmes particulièrement enchevêtrés de la chronologie delphique. M. L. Robert est arrivé en Grèce précédé d'une réputation justifiée par les douze remarquables mémoires d'épigraphie, qu'il avait composés et publiés étant encore élève de la Sorbonne et de l'École normale, et que les spécialistes avaient salués d'un applaudissement unanime. Les quatre qu'il a fait paraître cette année sont au moins dignes des précédents, et le plus récent où, pour la première fois, est déterminée la signification du qualificatif ἄριστος Ἑλλήνων, ressemble fort à un chef-d'œuvre. Dès maintenant, M. Robert occupe une place de premier rang parmi les épigraphistes contemporains ; à telles enseignes que le savant éditeur du *Supplementum epigraphicum graecum*, le D[r] J. J. E. Hondius, de Leyde, a jugé utile de s'assurer sa collaboration permanente. On n'avait point eu encore à l'École d'Athènes l'exemple d'une maîtrise si précoce.

Parmi les pensionnaires étrangers, M. Collart, que nous avons vu plus haut explorant les ruines du théâtre de Philippes, a publié dans le *Bulletin* une partie de ses remarques sur cet édifice. M. Severyns, à qui l'on devait une instructive réédition de plusieurs *graffiti* de Délos, a terminé un long mémoire sur Aristarque et le cycle épique, travail pour lequel il a utilisé les matériaux archéologiques rassemblés pendant son séjour à Athènes. M[lle] Roess a principalement été la collaboratrice d'un des anciens membres étrangers de l'École qui lui font le plus d'honneur, M. W.

Vollgraff, professeur à l'Universite d'Utrecht, revenu cette année en Grèce pour y poursuivre ses belles fouilles d'Argos. J'ai signalé déjà la part que M. Kindt-Larsen a prise aux fouilles de Philippes ; le Directeur de l'École lui exprime sa gratitude pour les dessins et relevés du théâtre qu'il a exécutés sur place.

Les grandes publications qui paraissent sous les auspices de l'École ont, en 1928, suivi leur cours régulier. M. Roussel énumère : 1° pour Delphes, l'achèvement de trois fascicules des *Fouilles* (*Les ex-voto de la terrasse du Temple ; — Les inscriptions depuis l'entrée du Sanctuaire jusqu'au Trésor des Athéniens ; — Les sculptures*), ayant respectivement pour auteurs MM. F. Courby, É. Bourguet, Ch. Picard et P. de la Coste-Messelière ; 2° pour Délos, l'impression du t. IX de l'*Exploration* (*Les Sanctuaires et les Cultes du Mont Cynthe*), dont l'auteur est M. A. Plassart[1]. De plus, à côté des ouvrages concernant Delphes et Délos, prend place cette année, à notre très grande satisfaction, le Recueil nouveau des *Études Crétoises*, dû à l'initiative personnelle de M. Roussel. Le premier volume, de tous points excellent et d'une exécution matérielle parfaite, contient le *Premier Rapport sur les fouilles de Mallia* par MM. F. Chapouthier et J. Charbonneaux ; deux autres volumes sont sous presse.

Au Rapport officiel de M. Roussel j'emprunte, en terminant, ces lignes : « Il convient d'autant plus de louer le labeur fourni cette année par le personnel de l'École, que ce personnel a été rudement éprouvé par l'épidémie de fièvre dengue qui a sévi à Athènes dès la fin de juin et s'est ensuite étendue à la Grèce entière. Tous les pensionnaires ont connu les atteintes du mal, certains mêmes à deux reprises. Néanmoins, le travail collectif n'en a point été

1. Ce volume a paru depuis la rédaction du présent Rapport.

sensiblement ralenti. » L'École sera touchée de l'éloge que fait d'elle celui qui est le mieux qualifié pour apprécier son effort, mais elle estimera que cet éloge appelle un complément nécessaire. Par un trait de caractère qui est un signe, connu et rare, de distinction morale, M. Roussel est enclin à s'effacer et, volontiers, se laisserait oublier; ses « Athéniens », cependant, n'oublient pas ce qu'ils lui doivent, et votre Commission se plaît, comme eux, à s'en souvenir. Si l'École remplit sa mission scientifique avec cette énergie réglée que ne déconcerte aucun obstacle, le mérite en revient pour une part assurément très large — et qu'on évaluerait mieux s'il était moins soigneux de la dissimuler — au chef aimé qui, sans presque y tâcher, exerce sur elle une autorité persuasive faite du respect et de la confiance qu'il inspire à tous. Nous aimons à voir quel zèle résolu (et non exempt d'abnégation) M. Roussel apporte à poursuivre, jusqu'à complet achèvement, — s'il se peut — les entreprises, parfois bien anciennes, dont il a reçu le pesant héritage ; et nous lui savons gré du sage parti qu'il a pris à cet effet de maintenir à Athènes une réserve de « vétérans » — je cite ici notre cher Fougères — par qui les jeunes recrues se trouvent fortement encadrées. Et nous le félicitons, d'autre part, d'offrir à ses disciples, dans tous ses écrits, des modèles achevés de savoir étendu et discret, d'impeccable méthode, de critique circonspecte et pourtant hardie, de fine et souple dialectique : que ces exemples ne soient point perdus, la preuve s'en trouve à chaque page des mémoires qui nous sont soumis. Au témoignage que M. Roussel rend à sa chère École nous nous associons de grand cœur, mais, doive sa réserve en souffrir quelque peu, nous lui demandons de consentir qu'à lui aussi soit rendu le témoignage auquel il a de si justes droits.

SÉANCE DU 24 MAI

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

Le Président signale la présence de M. G. Oikonomos, correspondant de l'Académie, et lui souhaite la bienvenue.

M. René Dussaud annonce que, grâce à l'appui qu'il a rencontré auprès du Haut Commissaire, M. Ponsot, et du gouvernement syrien, M. Seyrig, chargé de mission par l'Académie à Palmyre, a pu, avec les conseils techniques du capitaine Pouille, commencer les travaux de consolidation à Palmyre. Il est apparu que presque tous les monuments y sont arrivés à la limite extrême de vétusté qu'une ruine peut supporter. Le travail sera donc long et coûteux; mais l'État de Syrie est disposé à supporter les sacrifices nécessaires pour sauver ce qui subsite de Palmyre.

M. René Dussaud rappelle ensuite les trouvailles de la mission Schaeffer et Chenet dans le nécropole de Ras Shamra, au nord de Lataquié (Syrie). Depuis, les deux archéologues ont attaqué le tell qui représente une vaste installation fortifiée du IIe millénaire et, presque aussitôt, ils ont dégagé, dans une couche de cendres, des fragments de statues égyptiennes, des débris d'inscriptions hiéroglyphiques, enfin cinq grandes et belles tablettes couvertes de caractères cunéiformes.

M. Thureau-Dangin rend compte de la seconde campagne de fouilles d'Arslan-tash, qu'il a dirigée avec le concours de M. Maurice Dunand, durant l'automne de 1928. Les résultats sont tels que pouvaient les faire espérer ceux de la campagne de printemps. Le palais est maintenant entièrement dégagé : c'est l'exemple le plus complet et le plus typique que l'on connaisse d'un grand logis assyrien. Le plan de cet important édifice a été levé par M. André Trotin, élève-architecte à l'École des Beaux-Arts, qui faisait alors son service à l'Armée du Levant et que l'autorité militaire avait bien voulu détacher à la Mission.

De nouvelles et importantes sculptures ont été trouvées sur l'emplacement du temple et l'admirable collection d'ivoires phéniciens, découverte à la fin de la campagne de printemps par l'un des membres de la Mission, le R. P. Barrois, a été complétée par de nouvelles pièces.

M. Thureau-Dangin montre à l'Académie une carte de la région d'Arslan-tash, levée qar M. Darrous, et un plan général du site, œuvre de M. Dossin, adjoint à la mission du printemps. Il termine sa communication en faisant passer sous les yeux de ses confrères une série de projections photographiques qui montrent tout l'intérêt, pour l'histoire de l'art, des découvertes faites sur ce site que les rois Assyriens avaient choisi pour en faire la base de leur pénétration en Syrie, qu'ils avaient décoré en faisant appel à des artistes locaux et où ils conservaient une partie des tributs prélevés au cours de leurs opérations militaires.

M. Edmond Pottier présente des observations.

M. Joseph Loth communique la première partie d'une étude sur la persistance des institutions et de la langue des Brittons du Nord (ancien royaume de Strat-Clut) au XIIe siècle.

LIVRES OFFERTS

M. Adrien Blanchet a la parole pour un hommage :

« J'offre, au nom de l'auteur, M. Maurice Besnier, professeur à l'Université de Caen, une notice, plus importante par la portée du sujet, que par le nombre de pages (*Enquête sur les routes de la Gaule romaine*. Paris, 1929, in-8°, 8 p. Extr. de la *Revue des études latines*). L'auteur, qui étudie la question depuis vingt ans, y a non seulement donné des indications générales, mais, ce qui vaut mieux encore, il a trouvé un plan d'exploration, qui sera extrêmement profitable à nos érudits de province, et cette étude vient à point au moment où, par toute la France, on travaille à recueillir les éléments nécessaires à l'établissement de la carte archéologique de la Gaule romaine. Souhaitons que cette notice, dont il faut remercier l'auteur, soit largement répandue en France. »

SÉANCE DU 31 MAI

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

Le R. P. Poidebard adresse à M. le Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous communiquer deux points de l'organisation romaine de la Palmyrène, retrouvés récemment à l'occasion d'une reconnaissance au Djebel Tenf (14-17 mars 1929). Cette reconnaissance faite en collaboration avec le capitaine Delienne, chef du Bureau topographique de l'armée du Levant, avait pour but de préparer la recherche des postes du « limes » romain, avancés dans les tribus (« limes extérieur »), entre Doura et Tadmor. Le secteur Palmyre, Deir ez Zor, Sélahiyé, Abou Kemal, Djebel Tenf doit être exploré à la fin de ma campagne d'automne 1929, quand j'aurai achevé de relever les postes du « limes » entre Djebel Sindjar et Euphrate à l'est du Khabour. Le général du Grandupt nous avait prêté la collaboration des escadrilles de Damas au cours de leurs vols de service.

1. Nous avons retrouvé au Djebel Tenf, situé à 260 km. à l'est de Damas, les traces de la 5e étape romaine sur la route caravanière Damas-Bagdad. (Depuis l'automne 1927, la 4e étape avait été retrouvée à Saba Bijar. Des briques byzantines de l'ancien poste de Saba Bijar nous avait été communiquées à cette époque par le chef d'état-major de l'armée du Levant). Le poste du Djebel Tenf devait être un poste-frontière avancé au milieu des tribus pendant la saison d'hiver.

2. Une lettre du capitaine Delienne, datée du 21 avril, m'annonce que nos collaborateurs aériens de Palmyre, au cours de leurs vols de surveillance du désert, viennent de nous retrouver, sur un assez long parcours, aux environs de Sèdjri (à 110 km. au sud-est de Palmyre), les restes de la route ancienne partant de Palmyre vers le sud-est. Le relevé des oueds affluents de l'Euphrate, actuellement en exécution, nous permettra de dresser un croquis exact de cette importante voie de communication,

vainement cherchée par les voyageurs précédents dans leurs reconnaissances au sol, et de déterminer si elle se dirige vers Selahiyé (Doura) ou vers Hit.

La mission d'automne 1929 nous donnera, je l'espère, des éclaircissements intéressants sur cette région peu connue du « limes extérieur » entre Doura et le sud de Palmyre. »

Le Ministre des Affaires étrangères informe l'Académie des importantes découvertes faites à Byblos et à Ras Shamra par les savants français.

M. Paul MAZON annonce que la Commission du prix Jeanbernat a attribué le prix à M. Paul Dupieux, pour son travail sur « *Le bailliage et les institutions d'Étampes au début de l'époque moderne* (*1478-1598*). »

Acte est donné de cette communication.

M. Joseph LOTH achève sa lecture sur la persistance des institutions et de la langue des Brittons du Nord (royaume de Strat-Clut) au XIIe siècle.

Le royaume de *Strat-Clut* ou vallée de la Clyde avec comme capitale *Al-Clut* (le rocher de la Clyde, aujourd'hui Dumbarton), au IXe siècle encore s'étendait de la Clyde au nord jusqu'à la rivière Derwent du Cumberland. Les Angles de Northumbria lui avaient enlevé au VI-VIIe siècle, après des luttes acharnées, la région est, s'étendant du Firth of Forth à l'embouchure de la Tyne, mais n'avaient pu réussir à les déloger de leurs positions à l'ouest. Les Brittons de Strat-Clut entourés au nord par les Scots (Irlandais de Dabisada) et les Pictes, à l'est par les Angles et au sud par les Pictes du Galloway, souvent en lutte avec les uns et les autres, assaillis au IXe et au Xe siècle par les Scandinaves, maintinrent leur indépendance jusqu'en 945, époque où le roi d'Angleterre Edmund ravagea leur pays et le céda au roi d'Écosse, Malcolm.

Ils paraissent néanmoins avoir conservé une certaine autonomie assez longtemps après.

Des fragments de codes dus au roi d'Écosse David Ier (1124 à 1153) qui, en qualité de comte, avait gouverné, avec d'autres terres au sud du Firth of Forth, l'ancien royaume de Strat-

Clut de 1107 à 1124, prouvent que leurs institutions et leur langue subsistaient encore à cette époque.

Un fragment de code intitulé : *Leges inter Brettos et Scotos* (Brittons et Scots de langue gaëlique) et rédigé en latin, français et anglais, ne fait que reproduire pour le latin, deux paragraphes (54, 55) du livre IV du code en latin dû également à David I[er] portant le titre de *Regiam majestatem*. Un paragraphe important de cc dernier code, au point de vue celtique, manque dans *Leges inter Brettos et Scotos*. Cinq termes de droit celtique paraissent dans *Regiam majestatem* ; deux sont de langue gaëlique; trois de langue brittonique.

Le gaëlique *crō*, meurtre et compensation pour le meurtre, est l'équivalent de *galnes*, *galnys*, prononciation anglaise et irlandaise du brittonique *galanas* bien connu dans les Lois galloises, au sens de meurtre et compensation pour le meurtre. Le terme *enach* (enech) indique la compensation pour l'atteinte faite à l'honneur, et, en cas de meurtre, de l'atteinte à l'honneur de la famille. *Enech* signifie proprement visage : visage chez tous les Celtes est synonyme d'honneur. Ces termes suffisent pour prouver que Gaëls et Brittons d'Écosse étaient restés fidèles au droit celtique, tel que nous le connaissons par les lois irlandaises et galloises. Il repose sur le système des compensations pour tout crime ou dommage, mais la compensation comprend deux parties : 1° la compensation pour le dommage matériel ; 2° la compensation pour l'atteinte à l'honneur. La gravité des deux dépend de la classe sociale de la personne atteinte ou de sa famille. Le droit *De merchetis mulierum* porte sur la redevance due par un vassal à son seigneur lors du mariage de sa fille. *Mercheta* est tiré du thème brittonique, *mercet* —, qui a donné au singulier *merch*, fille (vieux celt. **merces* au nominatif sing.), pluriel *merchet* (vieux celt. **mercet-ĕs*), en gallois, cornique et breton. Le mot est inconnu en irlandais.

Kelchyn paraît identique au singulatif gallois, *cylchyn* (*c* = *k*) ; *cylch* a le sens de *cercle*, *circuit*. *Cylch*, en gallois, indique le droit pour le roi et sa suite, ainsi que pour les officiers royaux de faire, à des époques déterminées par la loi, un circuit dans le royaume en exigeant des vassaux logement et nourriture, et aussi certaines redevances. D'après le titre, dans le code *Regiam*

SÉANCE DU 7 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

M. A. MORET étudie 3 fragments de papyrus hiératique du Musée Guimet, où il a découvert une rédaction des Maximes du Scribe Ani (papyrus de Boulaq n° IV) plus ancienne que celle jusqu'ici connue [1].

MM. Paul MONCEAUX et Gustave GLOTZ présentent des observations.

M. Robert Eisler signale et commente un texte roumain qu'il a découvert dans un manuscrit de la collection du Dr Gaster, de Londres, et qui, dérivé de la version slave de Jean Malalas, permettrait d'identifier avec certitude le groupe célèbre de Panéas (Césarée de Philippe), comme représentant Asklépios et Panakeia.

MM. Salomon REINACH et Aimé PUECH présentent des observations.

M. Antoine THOMAS donne lecture de la première partie d'un mémoire intitulé : Jean Gerson et l'éducation de deux Dauphins de France.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

FRAGMENTS D'UN DUPLICATUM DES MAXIMES D'ANI (PAPYRUS DU MUSÉE GUIMET, INV. N° 16959), PAR M. ALEXANDRE MORET, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le Musée Guimet de Paris a reçu, voici quelque temps, d'une généreuse donatrice, Mme Padova, une petite collection égyptienne, jadis formée par son père en Égypte ; l'intérêt principal allait à 3 fragments de papyrus hiératique,

Le Gérant : A. PICARD. — MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXIX.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1929

BULLETIN JUILLET-SEPTEMBRE

PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES
82, RUE BONAPARTE, 82
—
M D CCCC XXIX

Recueil paraissant tous les deux mois, avec planches et figures.
Prix de l'abonnement annuel : — 30 fr.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

AVIS IMPORTANT

Pour assurer une prompte publication des *Comptes rendus*, les auteurs de communications, qu'ils appartiennent à l'Académie ou qu'ils lui soient étrangers, sont instamment priés de remettre leur manuscrit et, s'il y a lieu, les documents qui doivent l'illustrer, le jour même de la séance où ils ont été entendus. Le Secrétaire perpétuel pourra toutefois, en certains cas, les autoriser à retarder cette remise jusqu'au mardi suivant, dernier délai pour l'envoi de la copie à l'imprimerie.

Les communications des auteurs étrangers à l'Académie ne devront pas dépasser huit pages.

Les épreuves, tant en placards qu'en pages, doivent être retournées au rédacteur des *Comptes rendus*, 23, quai Conti, VIe dans le délai de trois jours, le jour de la réception non compris.

Dans le cas où les auteurs ne se conformeraient pas à ces indications, leur communication serait ajournée à l'un des cahiers suivants.

qui furent inscrits au catalogue sous le n° 16959 *a*, *b*, *c*. Le déchiffrement m'a révélé que ces fragments constituaient le premier duplicatum connu jusqu'ici d'un célèbre papyrus du Musée de Boulaq (aujourd'hui Musée du Caire)[1] : *les Maximes du scribe Ani* ; un des morceaux mentionne expressément : « le scribe Ani » (répondant à son fils le scribe Khons)ouhetep. »

Il y a près de 60 ans notre défunt confrère, l'éminent égyptologue É. de Rougé, lisait à notre Académie la traduction complète des Maximes d'Ani, d'après le papyrus IV de Boulaq[2]. Ce papyrus, de 10 pages, est un recueil de maximes morales et édifiantes. Pour le fond, il ressortit à cette littérature dogmatique à laquelle nous devons les « Enseignements du vizir Phtahhetep » (Pap. Prisse) ; les « Enseignements de Douaouf à son fils Pépi » (Satire des métiers), les « Enseignements pour le roi Mérikarâ »[3], les « Enseignements du roi Amenemhet I » à son fils, et d'autres morceaux plus courts. Ces textes ont été composés au Moyen Empire, entre 2000 et 1800 av. J.-C. ; ils nous sont parvenus dans des copies soit de cette époque, soit postérieures, mais pas plus récentes que le milieu du Nouvel Empire (vers 1250). On les dictait, dans les écoles, aux apprentis fonctionnaires, pour leur enseigner les devoirs d'un fonctionnaire, les bonnes mœurs, les principes de morale, les règles de la civilité puérile et honnête, et aussi pour proclamer les bienfaits de l'instruction. Dans cette catégorie littéraire, les Maximes d'Ani se distinguent par des caractères assez personnels. Alors que les autres Enseignements exposent une doctrine d'État, ou se proposent de préparer les fils de roi, les enfants des dignitaires, ou

1. A. Mariette, *Les papyrus égyptiens du Musée de Boulaq* (1871), I, pl. 15-24, papyrus n° IV.
2. *C.R.*, 1871, p. 342-351 (séance du 25 août).
3. A. Moret, *L'éducation d'un prince royal égyptien*, séance publique du 25 nov. 1927.

des employés de l'État, à l'exercice des charges publiques, les Maximes d'Ani insistent sur les vertus de la vie privée, les principes de morale qui fournissent à l'individu — et non plus au fonctionnaire — une règle de conduite.

Si les Maximes d'Ani, pour le fond, remontent à la littérature dogmatique du Moyen Empire, pour la forme elles appartiennent à une époque plus récente d'environ mille ans. L'écriture du papyrus de Boulaq n° IV est celle en usage vers la XXIIe dynastie (1000-900 av. J.-C.), au début de la période de décadence. Les scribes de cette époque recopiaient encore les textes anciens, mais ils les habillaient à la mode du jour. L'orthographe sobre et synthétique du style classique est, par leur calame, surchargée de lettres adventices et de déterminatifs parasites ; la grammaire introduit des éléments nouveaux qui s'expliquent par l'usure de la langue ancienne : emploi de l'article, usage de formes verbales périphrastiques, qui caractérisent le *nouvel égyptien*. Au vrai, les scribes exécutaient non pas des copies, mais des adaptations, presque les traductions, des vieux papyrus.

Or, ceci ne va pas sans de fâcheuses conséquences. On a la preuve que les scribes de la décadence ne comprenaient pas toujours la vieille langue ; d'où il résulte que leurs adaptations sont trop souvent incompréhensibles, d'abord pour eux-mêmes, et, à plus forte raison, pour les égyptologues.

C'est dans cette situation embarrassante que nous place parfois le papyrus de Boulaq. Les traducteurs du texte, principalement Chabas et Erman [1], déplorent les complications de l'écriture, les négligences de la syntaxe, et déclarent que beaucoup de passages d'Ani sont intraduisibles, et le resteront, jusqu'à la découverte d'un ma-

1. F. Chabas, *Les Maximes du Scribe Ani*, ap. *L'Égyptologie*, séries I et II, depuis 1876, avec transcription, traduction et commentaire développé ; Ad. Erman, *Die Literatur der Aegypter* (1923), p. 294-302.

nuscrit plus correct et plus ancien, plus proche de l'archétype supposé.

Mais la question se pose de savoir s'il a existé réellement des manuscrits plus anciens. On pourrait se demander si les Maximes ne seraient pas quelque pastiche, quelque exercice d'école, rédigé à la basse époque, en imitation de la littérature classique. Or, le fait que les Maximes remontent bien à des temps plus anciens est prouvé par deux témoignages : une palette de scribe du Musée de Berlin, et le duplicatum que je viens de retrouver au Musée Guimet.

La palette de scribe, elle aussi de la xxiie dynastie, est enjolivée par un fragment de texte qu'a déchiffré Adolf Erman ; il donne l'*incipit* des Maximes d'Ani, qui manque, par suite de lacunes, au papyrus de Boulaq : « Commencement des Enseignements instructifs faits par le scribe Ani, de la maison du roi Nefer-Râ-teri ». Or, ces mots sont écrits deux fois, en deux rédactions, différentes par les graphies : la première en orthographe classique d'ancien égyptien ; la seconde en orthographe du nouvel égyptien [1]. Donc, il existait un archétype, en langue ancienne, que les scribes de la xxiie dynastie adaptaient en langue moderne (dans le style du papyrus de Boulaq). D'autre part, la composition de cet archétype serait attribuée à un scribe Ani, qui aurait vécu sous le roi Nefer-Râ-teri. Ce nom royal n'est pas connu par ailleurs, sous cette forme ; mais, comme l'a montré Erman, il rappelle trop celui du roi Nefer-ka-Râ-terrou, de la viiie dynastie (table d'Abydos et monuments), pour qu'on n'ait pas voulu désigner ce roi. Quoi qu'il en soit de l'exactitude de cette attribution des Maximes à la viiie dynastie précisément, nous pouvons admettre que l'archétype était plus ancien que le Nouvel Empire et se rattachait véritablement à la littérature dogma-

1. Ad. Erman, *Eine aegyptische Schulübersetzung*, ap. *Zeitschrift für aegyptische Sprache*, XXXII (1894), p. 127.

tique en vogue au Moyen Empire. Des copies pourraient avoir été faites à diverses époques du Nouvel Empire.

Or, les 3 fragments du Musée Guimet apportent, pour la première fois, une preuve matérielle à l'appui de ces hypothèses sur l'existence de manuscrits antérieurs.

L'écriture de ces fragments, d'après mes recherches, et au dire de mes savants collègues, experts spécialisés pour l'écriture hiératique, MM. Gardiner et Lange, remonte à la xx[e] dynastie (vers 1200) ; le papyrus serait antérieur, d'environ 200 ans, au papyrus de Boulaq. Sans doute, il eût été préférable de retrouver une copie plus ancienne ; nous sommes encore à bonne distance d'un archétype du Moyen Empire. Toutefois, le nouveau papyrus, quoique écrit, lui aussi, en nouvel égyptien, présente un état moins évolué de l'écriture, de l'orthographe et de la langue ; il se rapproche davantage de la rédaction originale. C'est ce que prouvent des variantes assez nombreuses, que j'ai pu relever dans ces fragments, pourtant courts puisqu'ils ne représentent qu'1/8[e], environ, du papyrus de Boulaq.

Ces variantes intéressent la forme et le fond. Pour la forme, l'écriture est plus correcte, moins surchargée d'éléments parasites ; pour le fond, il y a entre la rédaction de Boulaq et celle de Guimet des différences qu'une traduction mettra en valeur.

Ajoutons que le texte de Guimet seul est ponctué de points rouges, séparant les versets.

Les 3 fragments correspondent à des passages des pages 7 à 9 de Boulaq. Deux (*a* et *b*) se suivent, sans interruption ; le fragment *c* est séparé des précédents par une lacune de quelques lignes.

Le 1[er] développement (*a-b*) définit la conduite à tenir : vis-à-vis des adversaires ; 2° vis-à-vis des amis ; 3° vis-à-vis de l'épouse dans la maison.

1° *Contre les adversaires*, il faut se munir de prudence, de modération, pour éviter tout mauvais cas.

Guimet : N'entre pas dans la foule, quand tu la trouves
Boulaq [1]. ————————————————

G. qui se dispose à se battre avec des coups. Ne fais irruption
B. —— en disposition avant les coups. ——————

G. dans aucun de leurs terrains, ni contre les personnes.
B. ———————————— (*omission*)............

G. (Ainsi), tu es à l'abri de leurs [2] sévices; on ne
B. —————— ——————————————

G. te saisit pas ←————————→ [3] par devant les
B. ————— pour le tribunal ——————

G. magistrats, après recherche des témoignages.
B. —————après constitution de témoins.

G. Tiens-toi à l'écart ⟨des gens⟩ hostiles, le cœur
B. ——————————————————

G. silencieux, à cause de la force (*m ḳen*) des
B. —————parmi (*m h̲en* [4]) les —————

G. gendarmes. On n'entraîne pas le non-infor-
B. —————. On n'entraîne pas les (gens).

G. mé [4] avec les insensés; on ne saisit pas (les gens)
B. étrangers [5] (à l'affaire) vers le tribunal ; on n'enchaîne

1. Le trait continu indique un texte analogue à celui de Guimet.
2. La présence de *leurs* se rapportant à *personnes*, indique que le texte G. est meilleur que le texte B. où manque le mot personnes.
3. ←——→ indique un texte se suivant sans discontinuité.
4. Confusion erronée de B. entre *m ḳen* et *m h̲en*.
5. « Celui qui ne sait rien », le passant étranger à la rixe. Les mots suivants sont : *m mâkhainiou* ; je considère ce dernier comme forme en *mâ* préfixe de *khainiou*, fou, insensé (*Wörtb.* de Berlin, VI, p. 290, s v. *Khen*).

G. étrangers[1] (à l'affaire) pour le tribunal ; on ne
B. pas les non-informés pacifiques...(*omission*)...

G. les enchaîne pas.
B. (*omission*).

2° *Vis-à-vis des amis* : dévouement, indulgence.
G. (Que ce soit) ton[2] bonheur d'agir pour l'Ami :
B. (Que ce soit) un bonheur ————————

G. il est lavé de ses défauts, (si) tu passes sur ses
B. ————————————————

G. imperfections ←——————→. (Ainsi) est-il sauvé
B. ————————nombreuses. ————————

G. de toute ruine[3].
B. ————————.

Ici s'introduisent deux courts proverbes : A) vanité des distinctions sociales ; B) les dieux mêmes n'échappent pas aux fatalités naturelles. C'est un rappel à la modestie.

A) G. Le chef des troupeaux, (quand il est) pris pour
B. ————————————————

G. les champs, lui et un autre, c'est pareil.
B. ————————————————

B) G. (Quand) tout est ruiné dans les greniers et dans
B. Si les greniers sont ruinés dans les champs,

G. les champs, les Esprits, dit-on[4], (sont ruinés) aussi.
B. ————————————————

1. « Les autres ». L'ordre des phrases diffère dans B et dans G.
2. « Ton » rend le sens plus clair.
3. Pas de rupture de l'amitié.
4. Formule qui indique le proverbe.

3° *Vis-à-vis de la femme* : décision ferme, autorité non despotique.

G. ⟨Il est l'auteur⟩ de la discorde dans la maison
B. Il est l'auteur ______________ sa ______

G. le cœur qui recule (hésite) : car il implore [1], en
B. ______________________________

G. toute circonstance. ←——→ (Par contre), ne surveille
B. ______________ aussi. __________ ne rudoie

G. pas ta femme dans sa maison, (alors que) tu sais
B. ____la ______________________________

G. qu'elle est excellente.● Ne lui dis pas : « Où est ceci ?
B. __________ accomplie. ______________________

G. Apporte ! », alors qu'elle l'a mis à la bonne
B. Apporte-nous ! » ce qu'elle a mis __________

G. place.● Que ton œil soit attentif à sa vaillance ←——→.
B. ______________________________ tu restes silencieux,

G. Dis-(lui) : « Fais, fais ! » (Alors) tu es heureux ;
B. (mais) tu sais sa vaillance (*omission*).............

G. elle se réjouit ; elle prend ta main.● Nombreux
B. (Alors) elle se réjouit, si ta main est avec elle [2]. __________

G. sont ici les gens mal informés de ce que fait
B. ______________________________

G. l'homme amateur de discorde,● ←——→ quand il ne
B. qui désire [3] mettre la discorde dans sa maison, __________

1. Il ne sait que supplier, et non décider.
2. G. donne un sens meilleur.
3. B. donne *âbb* « écarter » au lieu du mot correct *abou* désirer. Même faute, au 3ᵉ fragment.

{ *G.* trouve pas son principe (de conduite) ←——→.
{ *B.* ———————————————— aussi.

LE 2e DÉVELOPPEMENT (fragment *c*) est séparé du 1er par quelques lignes qui manquent au papyrus Guimet. Un dialogue s'engage entre le fils, scribe Khonsouhetep, et son père Ani.

Khonsouhetep, qui a déjà subi la valeur de 7 pages d'exhortations morales, remercie son père, mais l'invite, non sans humour, à modérer son éloquence, qui risque de surcharger l'esprit du jeune auditoire.

Au papyrus Guimet, il ne reste du discours de Khonsouhetep, que la deuxième ligne, mutilée et peu compréhensible :

{ *G.* Ne multiplie pas toutes les paroles excellentes
{ *B.* Ne multiplie pas les perfections (*omission*......

{ *G.* de ta langue parfaite. .... L'adolescent
{ *B.* .... ————

{ *G.* (ne met pas à profit) les « Enseignements instructifs, »[1]
{ *B.* ————————————————————

{ *G.* si les livres sont sur sa langue[2].
{ *B.* ————————————.

Cette interruption n'est qu'un artifice littéraire, destiné à provoquer une réplique du père, le scribe Ani, qui va mettre en lumière les beaux effets de l'éducation. Ani rappelle que même le dressage des animaux donne des résultats surprenants : *a fortiori*, l'instruction des jeunes gens... Thème commun dans la littérature scolastique : nous le connaissions, à peu près dans les mêmes termes, aux papyrus Sallier, Anastasi et de Bologne.

1. C'est le titre même des Maximes, d'après la palette de scribe, citée plus haut p. 163..

2. Pèsent trop lourd sur sa langue ?

G. [Alors répondit] le scribe Ani [à son fils le scribe
B. ____

G. Khons]ouhetep : Ne remplis pas ton cœur de ces ré-
B. ____

G. flexions [1] ruineuses. Garde-toi de te livrer à ces lamen-
B. ____

G. tations pénibles (?) à mon cœur. Je... (*lacune du papyrus*)
B. ________ , ____________ Je t'instruirai à leur sujet.

G. Elles ne sont certes pas déficientes toutes leurs paroles
B. ________________ leurs paroles que tu dis (*omission*

G. et les discussions, auxquelles on se plaît, et qui vous
B. ....) ________________________

G. élèvent [2]. Le taureau de combat, que tuera
B. ________ Le taureau vieilli [3] ____________

G. l'abattoir (?), oublie de quitter l'arène du combat,
B. ____________ ne sait plus ________________ ,

G. tant il renverse son caractère (*lacune du pap.*) _____
B. ________________________ et affermit son

G. ________________________) les méthodes du bouvier.
B. instruction [4], cela selon les méthodes ________

G. Le lion féroce, il a quitté sa fureur, et il surpasse
B. ____

G. l'âne passif. Le cheval entre sous l'attelage et
B. ____

1. Choses.
2. Au double sens d'élever : exalter et instruire.
3. Confusion de B. entre signes *iaou-* : vieux et *âhaou* : combattant.
4. Dressage.

G.	il est obéissant pour sortir (*courte lacune*) (*omission*)
B.	______________________ au dehors. Le chien, c'est

G.	(*omission* ....
B.	lui qui écoute la parole, et qui marche derrière son

G.	.....) Le kaeri [1] porte des vases, alors que sa mère
B.	maître.__________________ ____________________

G.	ne les portait pas. L'oie se pose dans le
B.	_______________. _______________

G.	vivier : on la salue (de cris) ; elle est prise dans
B.	________on [2] la suit ; malgré elle (la voici) dans

G.	le filet. (*Lacune du papyrus*)____________du langage
B.	le filet. On instruit le Nègre du langage

G.	de l'Égypte ←——→, le Syrien et tous les
B.	des hommes de l'Égypte ____________

G.	étrangers, pareillement. Or, ces paroles que
B.	______________________________________

G.	je t'ai dites sur tous les métiers [3], écoute-(les),
B.	______________________________________

G.	(car) tu ne sais pas ce que tu fais (te conduire)
B.	pour que tu saches ce qu'on fait [4].

G.	Alors répon[dit]..... (fin de *c*).
B.	_______________

1. Animal d'Éthiopie, peut-être le mulet, dont la mère est une jument qui ne porte pas le bât ?

2. B. confond : saluer *iatou*, avec l'auxiliaire de basse époque *ia-tou*, pour *iou-tou*.

3. Allusion aux comparaisons usuelles entre les métiers et la noble profession de scribe, dont les Maximes, dans les manuscrits actuels, n'ont pas conservé le texte.

4. Ce qu'on doit faire.

On a pu se rendre compte de ce que donnent les variantes du texte. Tantôt le papyrus nouveau offre une rédaction plus concise, plus ferme ; tantôt, il ajoute phrases ou mots, qui éclaircissent le sens. Là où il y a désaccord avec Boulaq, la leçon de Guimet est généralement plus satisfaisante. Il semble bien que pour le fond, comme pour l'écriture, le nouveau manuscrit soit un peu plus proche de l'archétype.

Ces constatations ressortent mieux encore d'un examen plus approfondi au point de vue philologique ; les graphies des fragments sont meilleures que celles de l'exemplaire de Boulaq. Je me propose d'y revenir dans une édition plus technique, qui paraîtra dans la *Revue de l'Égypte ancienne*.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom de M. ROSTOVTZEFF, un ouvrage intitulé : *The animal style in South Russia and China*, qui forme le tome XIV des *Princeton monographs in art and archaeology;* et au nom de M. Jean Babelon un *Choix de bronzes et de terres cuites des collections de Janzé et Oppermann*, publié dans *Les trésors du Cabinet des Antiques*.

M. Franz CUMONT fait hommage d'un nouveau fascicule du *Catalogus codicum astrologorum graeccorum* intitulé : *Codicum parisinorum partem primam descripsit Franciscus Cumont*, tome VII, pars I (Bruxelles, 1929).

M. Edouard CUQ fait hommage à l'Académie, au nom de M. Frédéric Hrozný de deux études dont la première a pour sujet « Narâm-Sin et ses ennemis d'après un texte hittite. » L'auteur a fait l'examen critique d'une inscription dans laquelle le roi d'Accad, Narâm-Sin, qui vivait vers 2600 ans avant notre ère, raconte sa victoire sur une coalition de 17 rois. La valeur historique de cette inscription a été contestée. M. Hrozný démontre que plusieurs tout au moins des noms de rois qui s'y trouvent cités sont authentiques.

La seconde étude « Etruskisch und die Hethitischen Sprachen » a pour objet de signaler quelques analogies entre l'étrusque et les

langues Hittites, entre la religion des Étrusques et celle des Hittites. La même concordance apparaît, soit dans les moyens de reconnaître la volonté des dieux par l'observation des signes qui la manifestent, soit dans les moyens de conjurer leur colère par des sacrifices et des actes de purification.

Cette brève analyse montre la variété et l'importance des travaux de M. Hrozný pour l'histoire d'une région de l'Asie si peu connue jusqu'ici et que l'on peut reconstituer en partie grâce aux inscriptions découvertes à Boghaz-keui.

M. Abel Lefranc offre à l'Académie de la part de MM. Henri Hauser et Augustin Renaudet le volume qu'ils viennent de publier sous ce titre : *Les débuts de l'âge moderne. La Renaissance et la Réforme* de 1492 à 1559 (in-8°). Il fait l'éloge de cet important ouvrage, qui nous apporte une vue d'ensemble, très sérieusement élaborée, des commencements du monde moderne. Il loue, en particulier, l'information complète, la liberté et l'équité de jugement des deux auteurs, leur juste sentiment de la proportion des choses et l'agrément de leur exposition. Les difficultés étaient grandes en un si vaste sujet : ils les ont heureusement surmontées. La matière a été répartie en trois livres : le premier traite des débuts de l'ère nouvelle, de 1492 à 1519. Le livre II, qui embrasse la période de 1519 à 1542, nous offre le récit de la double révolution religieuse et économique, en même temps que de la crise politique qui en résulte. Dans la dernière partie (1542-1559), nous assistons en outre, à l'organisation des mondes nouveaux d'outre-mer et d'Asie. L'ouvrage se termine sur le traité de Cateau-Cambrésis. A noter que la vie intellectuelle et artistique tient une large place dans cette solide synthèse, digne d'être recommandée aux érudits aussi bien qu'au grand public.

M. Gsell a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de Mme Carton, un ouvrage posthume du docteur Louis Carton, correspondant de l'Institut : *Sanctuaire punique découvert à Carthage* (Paris, 1929, in-4°). Il s'agit d'une des dernières trouvailles faites par un savant qui a rendu tant de services à l'archéologie tunisienne. Ce sanctuaire, situé en pleine ville, datait des derniers temps de la Carthage punique. Il contenait bon nombre d'objets intéressants, surtout des images de divinités, fragments de statues, bustes, statuettes en terre cuite, de style grec. Une figurine d'ivoire ressemble exactement à la célèbre prêtresse, représentée sur le couvercle d'un sarcophage du Musée Lavigerie, à Carthage. »

SÉANCE DU 14 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

Le Comité d'initiative pour la célébration du Ve centenaire de Jean Gerson dans son pays natal des Ardennes, prie l'Académie de l'autoriser à faire figurer son nom dans le Comité d'honneur, et d'envoyer un délégué aux fêtes qui auront lieu le 28 juillet à Rethel et à Barby.

La Compagnie accorde son patronage.

Un mois s'étant écoulé depuis le décès de M. Schlumberger, le Président demande à l'Académie, si elle entend ou non déclarer la vacance de son fauteuil.

Par 20 oui contre 7 non, la Compagnie se prononce pour l'affirmative.

La date du vote sera fixée au mois d'octobre.

M. Thomas, achevant sa lecture sur « Gerson et l'éducation de deux dauphins de France », conclut que le premier en date des opuscules pédagogiques qui font l'objet de son étude, a été adressé à Jean d'Arsonval, depuis évêque de Chalon-sur-Saône, précepteur de Louis, fils de Charles VI, en 1409 ; et le second, au précepteur inconnu de Charles, le futur Charles VII, malgré les déclarations contraires des manuscrits et des imprimés.

Il ajoute, d'après des documents inédits empruntés aux Archives Nationales et aux Archives du Vatican, quelques détails nouveaux à la biographie de Jean Majoris, précepteur du futur Louis XI, telle que l'a écrite Étienne Charavay, en protestant contre l'attribution faite à Jean Majoris, dont on ignore le lieu de naissance, mais qui était sûrement un Français, de trois opuscules de droit canonique dont l'auteur est le célèbre historien et théologien écossais John Mair (1469-1550).

MM. Alfred Coville et Charles Bémont présentent des observations.

M. Joseph LOTH fait une communication sur saint Doccus et l'hagio-onomastique.

La cas de saint Doccus est des plus instructifs au point de vue de la méthode à suivre en hagiographie.

Saint Doccus, breton insulaire, apparaît dans des textes importants : dans le *Catalogus sanctorum Hiberniae secundum tempora* (VIIIe siècle), dans la vie la plus ancienne de saint Samson, abbé et évêque de Dol (VIIe siècle), dans les Annales d'Ulster à l'an 447, dans bon nombre de chartes du cartulaire de Llandaf; dans une vie en irlandais : saint Cainnech vient d'Irlande dans l'île de Bretagne, suivre ses leçons. Néanmoins, après Usher, plusieurs hagiographes justement estimés parmi lesquels Dom Gougaud, et C. Plummer, n'ont pas hésité à transformer *Doccus* en *Cadocus*, pour la raison qu'aucune vie de saint Doccus n'existait, tandis qu'il en existait de saint Cadocus.

Or, j'ai établi que dans les trois pays de langue brittonique, Pays de Galles, Cornwall, Bretagne armoricaine, à défaut de vie de saint, c'étaient les noms de lieux consacrés au culte qui nous renseignaient le mieux sur l'existence des saints et l'importance du rôle qu'ils avaient joué. Pour des vies existantes, cette étude même est souvent indispensable.

Les savants hagiographes que je viens de citer n'auraient pas eu recours à une métamorphose linguistiquement même invraisemblable, s'ils avaient eu recours à l'hagio-onomastique.

Le culte de saint Doccus paraît avoir été fort répandu ; un monastère important dans le Pays de Galles, un autre en Cornwall portaient son nom qui est conservé dans un nom de paroisse dans ces deux pays. Il est honoré en Primelin (Finistère) ; la chapelle qui lui était consacrée a été ruinée au XVIIe siècle, mais une fontaine et un pilier de pierre conservent son nom.

Il est honoré en Merdrignac (Côtes-du-Nord) sous le nom de saint Doha. La forme vieille-celtique du nom était au nominatif, *Doccus*, génitif *Doccov-os*. C'est du thème *Doccou-* qu'a été dérivé *Doccovo-s* qui est devenu dans les pays brittoniques, après la chute de la syllabe finale, *Dochow* ; deux *cc*, dans les langues brittoniques, donnent dès le VIIe siècle, la spirante gutturale sourde *ch* écrite aujourd'hui en breton, *c'h*.

LIVRES OFFERTS

M. Charles DIEHL a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de M. Macler, professeur de l'École des langues orientales, un livre qu'il vient de publier sous ce titre : *L'enluminure arménienne profane*. Au vrai, cet ouvrage, comme le dit l'auteur lui-même, « veut être avant tout un album », que précède une assez longue introduction, mais cet album est fort intéressant. Ses 93 planches reproduisent les miniatures de trois manuscrits, où est représentée l'histoire d'Alexandre. Et si deux de ces manuscrits sont de date récente, XVII[e] et XVIII[e] siècles, le troisième, qui est conservé dans les Mekhitaristes de Venise, date du XIV[e] siècle et est fort important. Dans son introduction, M. Macler l'a fort heureusement commenté et il a bien mis en lumière l'intérêt qu'offrent, en face de nombreuses miniatures à sujets religieux, ces manifestations plus rares d'un art profane ».

M. Camille JULLIAN offre au nom des auteurs trois ouvrages :

« 1° Le tome premier du *Catalogue descriptif et raisonné* de la section *Belgique ancienne* des *Musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles*. L'ouvrage est dû à M. le baron de Loë et il est fait avec un luxe qui n'étonnera ni ceux qui connaissent la libéralité de la Belgique envers ses musées ni l'érudition patiente de M. le baron de Loë. Consacré à l'âge de la pierre (paléolithique et néolithique), il présente, outre la description minutieuse des objets, d'admirables photographies, soit des objets eux-mêmes, soit des sites où ils ont été trouvés. Des cartes de ces sites, des plans de gisements, de courts et solides résumés des problèmes scientifiques, une bibliographie sévère, complètent et étendent la portée et la valeur de ce travail. Il y a là, en particulier, des figurations des outils de Spiennes d'une beauté incomparable, et je me demande comment la photographie peut donner à ce point l'illusion du réel. Je signale également bien des renseignements nouveaux sur les fameux puits d'extraction de silex de Spiennes et d'ailleurs. Les objets qui n'ont pu entrer au Musée, dolmens, etc., sont représentés par des moulages et leurs photographies. Nous avons là, vraiment, le tableau complet et vivant de la Belgique préhistorique.

2° Voici le *premier supplément* du tome II de la *Bibliographie générale des travaux palethonologiques et archéologiques de la*

France. A cette bibliographie, œuvre désintéressée de M. Raoul Montandon, est désormais attachée une véritable célébrité, et, nous l'espérons aussi, la reconnaissance de tous les savants. La Suisse, comme toujours, travaille pour toutes les nations.

3° M. Georges Méautis, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Neuchâtel, nous renvoie groupés dans le *Recueil des travaux de la Faculté de Lettres* (IIe fascicule), les études suivantes, accompagnées de bien belles reproductions : *les bas-reliefs pittoresques et l'art alexandrin* ; *le Drame satyrique* ; *les Bronzes gréco-romains du Musée ethnographique de Neuchâtel.* Vous savez que M. Méautis est à la fois expert en religions antiques (rappelez-vous ses travaux sur le Pythagorisme et sur la religion grecque) et en archéologie gréco-romaine. C'est un esprit fin, un érudit aimable et sûr, et l'on dirait qu'il y a accord et sympathie entre le caractère de sa science et l'élégante beauté des œuvres et des mythes qu'il étudie. »

SÉANCE DU 21 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

Le commandant Rousseau adresse à M. le Secrétaire perpétuel une note concernant une interprétation nouvelle d'une inscription latine de Bagnères-de-Bigorre.

L'Institut international de coopération intellectuelle fait connaître la création d'un *Office Central de collaboration scientifique internationale.*

A propos de la correspondance, M. Alexandre Moret communique à l'Académie une lettre du Dr Henri Martin, le préhistorien dont les célèbres découvertes en Charente ont enrichi le Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain (homme-fossile de la Quina, bas-reliefs de la station solutréenne du Roc).

Dès octobre 1927, le Dr H. Martin découvrait dans la station du Roc un atelier solutréen, ornementé d'une *frise sculptée*, composée de 5 blocs, représentant chevaux et bovidés au ventre gravide, et un bœuf musqué chargeant un homme. Ces magnifiques spécimens de l'art du paléolithique supérieur ont fait l'objet d'une communication à l'Académie, le 18 novembre 1927. Les fouilles ont repris et donné des résultats très importants, résumés dans une lettre du 15 juin 1929, dont voici des extraits :

« L'année dernière (1928), de nouveaux blocs furent mis à jour; ils portaient sur une de leurs faces des sillons profonds habilement tracés et se rapportaient à des figurations d'animaux vivant à l'époque quaternaire.

Tout récemment, la reprise des travaux a livré de nouveaux et importants documents: l'un des blocs dégagés représente deux bouquetins affrontés dans une attitude de lutte. La taille des animaux figurés correspond à celle d'un chien de moyennes proportions. Les deux têtes, ornées de longues cornes recourbées, sont en contact frontal. L'attitude des bêtes est saisissante, elle souligne une violente poussée ; les jambes antérieures sont fléchies et répondent exactement à celles de deux animaux bondissant l'un contre l'autre. La sculpture est exécutée en champlevé ; ce procédé est ici particulièrement accentué au niveau des têtes et le sculpteur solutréen a ménagé un effet très intéressant : celui d'une tête vue de profil fuyant. Cette œuvre est d'une exactitude étonnante et l'observation juste de l'artiste nous conduit à supposer que déjà l'étude du mouvement avait atteint une grande précision à l'âge du Renne. Le choix des sujets représentés au Roc mérite notre attention : nous avons vu, antérieurement, parmi les sculptures de l'atelier, cinq représentations de femelles gravides; cette fréquence fait supposer la vénération de la fécondité. La sculpture signalée aujourd'hui est au contraire d'une conception différente ; elle se rapproche d'une œuvre déjà décrite, celle de la charge d'un bovidé contre un homme.

Les sculptures solutréennes du Roc ne semblent pas rentrer dans le cadre des exécutions nettement magiques, comme on en rencontre en Dordogne ; elles relèvent ici d'un autre sentiment :

celui de l'art essentiel, reproduisant des scènes très mouvementées et bien observées. »

M. Étienne Merlin donne lecture du rapport suivant :

« La Commission de Syrie propose à l'Académie de voter une subvention de 10.000 francs en faveur des recherches archéologiques poursuivies par le R. P. Poidebard en collaboration avec l'aviation et le Service géographique de Syrie. »

La proposition est adoptée.

M. J.-B. Chabot, au nom de la Commission des travaux littéraires, propose d'allouer à MM. Fabia et de Montauzan une somme de 6.000 francs pour la continuation des fouilles de Fourvière. — Adopté.

M. Ch. Picard, ancien Directeur de l'École française d'Athènes, expose et commente avec des photographies, les résultats obtenus au cours de l'été 1928, par une mission française (MM. Charbonneaux, Demargne, Picard) sur le site de Mallia (Crète), exploré depuis 1920 par la France. Pour la première fois, un levé général a été exécuté, au 1/10000e. On a exhumé deux nouvelles voies minoennes, Sud et Est, donnant accès aux façades du Palais ; à l'Est du dit Palais, une vaste esplanade a été dégagée ; au Sud, un tétragone enfermant des constructions préservées (pour des raisons sans doute religieuses). Sur la colline du Prophète Élie, on a reconnu un « peak sanctuary », rappelant les dispositifs des hauts-lieux crétois (Petsola, Touktas). Entre le Palais et la mer, la mission a découvert de vastes nécropoles, qui datent surtout de la fin du Minoen ancien et du début du Minoen moyen (vers 2.000 av. J.-C.). Elles nous renseignent précieusement sur les rites funéraires de l'époque ; l'une d'elles, enclose de grands murs minoens, avait été dévastée et réoccupée à l'époque « mycénienne », ce qui permet d'y suivre le changement des idées sur l'outre-tombe, à l'époque des invasions achéennes en Crète. Près de là, on a commencé le dégagement d'une riche et vaste villa, elle-même du Minoen moyen I, et bâtie sur le modèle des palais.

Les trouvailles ont été abondantes, surtout pour les vases (belles séries en pierre, égyptisantes, et imitations céramiques

locales). La « Résidence » de Mallia a connu une très belle prospérité après 2.000 av. J.-C., temps où la civilisation locale s'apparentait plutôt à celle de l'Est de l'île.

Les fouilles avaient été libéralement subventionnées de Hollande, par Mde Goekoop de Jongh (La Haye), et seront continués en 1929, sur les même fonds.

MM. Salomon Reinach et Gustave Glotz présentent des observations.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LA DIXIÈME SESSION DE L'UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE (13 A 15 MAI 1929), PAR M. E. POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE : LU DANS LA SÉANCE DU 21 JUIN 1929[1].

Quinze nations s'étaient fait représenter cette année par vingt-huit délégués et adjoints. L'entrée dans l'Union a été sollicitée par un nouveau pays, la Finlande, qui fut admise à l'unanimité. Douze commissions ont fonctionné pendant les séances du lundi 13 et du mardi 14 mai ; les rapports généraux furent lus et approuvés le mercredi 15. Sir Frederic Kenyon présidait, assisté de M. Koht, délégué de la Norvège.

1. *Corpus Vasorum Antiquorum.* — Trois fascicules nouveaux ont paru depuis la dernière session : fascicule 4e du British Museum par M. H. B. Walters ; fascicule 1er du Musée de Lecce (Italie) par M. Romanelli ; fascicule 1er du Musée de Bologne par M. Laurinsich. Des tirages terminés de planches et de textes ont été présentés pour le 4e fascicule du Musée de la Villa Giulia (Rome) par M. Gi-

1. Pour les rapports sur les années précédentes, voir les *C. Rendus* de l'Académie : 1921, p. 152 ; 1922, p. 171 et 297 ; 1923, p. 183 ; 1924, p. 369 (important résumé de M. Homolle sur le programme des travaux de l'U. A. I.) ; 1925, p. 207 ; 1926, p. 198 ; 1927, p. 178 ; 1928, p. 196.

glioli, pour le 2e fascicule de la Bibliothèque Nationale (Paris) par Mme Lambrino, pour le 6e fascicule du Louvre par M. Pottier. Sont en préparation et quelques-uns en prochaine voie d'achèvement : le 5e fascicule du British Museum, le 2e fascicule du Musée Ashmolean (Oxford), le 1er fascicule du Fitzwilliam Museum (Cambridge), le 2e fascicule du Musée du Cinquantenaire (Bruxelles), le 4e fascicule du Musée de Copenhague, le fascicule du Musée de Sèvres (France), le 4e fascicule du Musée de Copenhague, le 1er fascicule du Musée d'Athènes, le 2e fascicule du Musée de Lecce et le 2e du Musée de Bologne, le 1er fascicule du Musée de Florence ; d'autres matériaux sont réunis pour le Musée de Capoue, le Musée d'Adria et deux collections privées en Sicile ; en Yougoslavie pour le Musée de Zagreb. En résumé, le total des fascicules parus et mis en vente est de vingt-quatre, présentant un ensemble de 7.000 vases environ avec plus de 11.000 figures ; une quinzaine d'autres sont en bonne voie d'exécution.

Il n'y a pas eu de *Classification* cette année ; celles des vases de Chypre et de Crète sont en préparation. Mais l'Union a fait les frais d'une courte notice destinée à tous les collaborateurs du *Corpus Vasorum* : c'est une lettre-circulaire au sujet des Indices de groupements à inscrire sur les planches ; il y avait eu quelques erreurs commises à cet égard et, en séance de Commission, la question fut réglée à l'amiable.

2. *Catalogue des Manuscrits alchimiques.* — Pour les manuscrits grecs la besogne est à peu près achevée, sauf ce qui reste à explorer dans les bibliothèques des pays centraux. Le plus important manuscrit alchimique médiéval, celui du Vatican, sera édité par M. Zuretti, avec commentaires, dans un volume d'environ 400 pages. Le recueil des signes alchimiques, par le même auteur, comportera environ 1400 figures. Le travail relatif aux manuscrits arabes est beaucoup plus compliqué et difficile. M. Ruska en a

soumis le plan à ses collègues, pour compléter les textes publiés par Berthelot, qui ne sont qu'une petite partie de cet ensemble. Les manuscrits latins sont l'objet de recherches dans les bibliothèques d'Espagne et des États-Unis. Les papyrus d'Égypte ont fourni aussi des informations nouvelles dont il y aura lieu de tenir compte. La Commission exprime sa gratitude aux établissements scientifiques qui lui ont apporté leur concours financier pour ces recherches, l'Union Académique italienne, la fondation danoise Rask-Œrsted et l'Académie Britannique.

3. *Réédition des œuvres de Grotius.* — Le second volume de la *Correspondance* (à partir de 1628) est en préparation. Les recherches pour d'autres œuvres inédites du grand jurisconsulte n'ont pas donné de résultat. Quant aux exemplaires de la très rare édition princeps du traité *De jure belli ac pacis*, la délégation polonaise en a retrouvé un dans la Bibliothèque universitaire de Cracovie et un autre dans la Bibliothèque calviniste de Wilna.

4. *Dictionnaire du droit coutumier d'Indonésie.* — L'Académie d'Amsterdam en a rédigé le plan qui fut approuvé par M. Jusserand et par M. Adatci. Les premières pages tirées furent soumises à la Commission qui a émis le vœu que la traduction française rendît plus exactement et complètement les textes hollandais. M. Adatci et M. Jusserand ont fait connaître que le Gouvernement Général de Formose et le Gouvernement Général de l'Indo-Chine française consacrent à cette publication des subventions de 48.000 fr. belges et de 7.000 fr. français (soit 9.800 fr. belges). On estime à environ 120.000 fr. belges les frais de traduction et d'impression. L'Académie de Lisbonne a offert aussi sa collaboration et son délégué annonça une contribution provisoire de 1.000 fr. belges pour cette entreprise.

5. *Dictionnaire du latin médiéval.* — Le fascicule 3[e] et les bonnes feuilles du 4[e] pour le volume IV du *Bulletin*

Du Cange ont été présentés par M. Goelzer. On se souvient que l'an dernier il fut décidé que, sans rien changer au plan primitivement adopté pour le dépouillement des textes entre la période antique et l'an mille, les divers Comités nationaux pourraient commencer l'édition des textes postérieurs jusqu'à la Renaissance, avec l'aide de collaborateurs nouveaux à recruter dans le plus bref délai possible. Le Comité central s'est réuni à Paris en janvier 1929 pour mettre au point la méthode à employer dans ce double travail. Le rapporteur expose que dans les pays où les documents sur le Haut Moyen Age sont les plus nombreux, comme la France et l'Italie, le travail à exécuter sur cette première période durera plusieurs années et ne permet pas encore d'envisager les dépouillements de la seconde période, celle qui va de l'an mille à la Renaissance. En Italie, les comités de Pise et de Rome ont déjà réuni plus de 100.000 fiches sur la première période. En France, les recherches se font plus lentement à cause des difficultés que M. Goelzer rencontre à recruter des collaborateurs et il y aura lieu d'envisager un remède à cette situation.

Dans les pays qui possèdent surtout des documents relatifs à la seconde période, on s'est mis à la besogne avec beaucoup d'ardeur ; la Norvège, la Pologne, le Danemark disposent de fonds importants qui permettront d'aboutir vite ; le délégué de la Pologne, entre autres, expose que dans son pays on a déjà classé 270.000 fiches. Mais la difficulté de publier tout ce matériel reste la même, si l'on est obligé d'attendre que dans tous les pays le dépouillement soit terminé. Le rapporteur propose donc que les parties achevées soient éditées, au fur et à mesure, sous forme de glossaires par pays, dont certains pourraient alimenter le *Bulletin Du Cange*, organe officiel de la publication d'ensemble. La proposition, appuyée par d'autres délégués, est adoptée avec cette formule rédigée par M. Pirenne : « La Commission est d'avis que, en ce qui concerne le glossaire du latin du Bas

Moyen Age, chaque Comité national, se conformant aux principes qui sont à la base des instructions britanniques, pourra, s'il le juge utile, publier son travail sous les auspices de l'U. A. I. » Il est entendu que la publication de ces travaux partiels ne fera nullement obstacle à l'édition d'un Dictionnaire international sur l'ensemble de la même période. Le Comité Du Cange et le *Bulletin* continueront à être les organes centraux des deux entreprises, divisées par une date approximative (environs de l'an mille).

6. *Forma Orbis romani* et *Compléments aux Corpus des Inscriptions grecques et latines.* — On a d'abord réglé une question préliminaire qui s'était posée à la suite de la résolution prise au Congrès de Cambridge par l'Association Internationale de Géographie, pour donner une carte d'ensemble de l'Empire Romain. N'y aurait-il pas double emploi avec les travaux commencés par plusieurs des nations associées à l'U. A. I.? La Commission n'a pas pensé qu'il y eût lieu de décourager l'initiative prise par l'Association de Géographie, attendu que les résultats à obtenir ne sont sans doute pas les mêmes de part et d'autre et que toutes les recherches effectuées dans ce sens — recherches laborieuses et coûteuses — pourront profiter à tout le monde. Il serait donc préférable d'envisager un accord pour s'aider réciproquement.

En ce qui concerne le plan spécial conçu par la Commission de l'Union, le délégué d'Espagne annonce que le premier fascicule de la région ibérique est prêt; le second est en préparation; tous deux suivent les indications fournies par les publications de l'Italie. En France, la réunion des documents est poursuivie avec une grande activité par notre confrère, M. Adrien Blanchet. Dans soixante-treize départements les recherches ont été effectuées ; les rapports envoyés forment un dossier déjà considérable dont on pourra prochainement envisager l'impression. La Commission a tenu à manifester sa satisfaction pour ce résultat et

à adresser ses remercîments à M. Blanchet. La Grande-Bretagne prépare la nouvelle édition de sa carte archéologique d'ensemble pour les Iles Britanniques. En Italie, M. Lugli a continué ses actives opérations dans l'*Ager Pomptinus* et dans la Sabine ; M. Ciconetti s'occupe de la Voie Appienne ; M. Barocelli de la Vallée d'Aoste ; les documents très nombreux sur l'Étrurie et sur la Campanie commencent à être groupés. La Commission rend unanimement hommage au grand essor donné à tous ces travaux par les savants italiens.

Les Pays-Bas ont besoin d'achever leur grand ouvrage *Excerpta Romana*, en trois volumes accompagnés d'un atlas, où est étudié tout le domaine romain en Batavie, avant de commencer leur collaboration à la *Forma Orbis romani*.

Le délégué de la Yougoslavie présente des illustrations et une partie de texte rédigé pour la région de Stara Pazova qui a déjà fourni au Musée de Zagreb plus de 1.500 objets antiques.

En ce qui concerne les *Recueils d'Inscriptions grecques et romaines*, la Commission a pris connaissance des photographies faites en Espagne d'après des monuments épigraphiques trouvés à Tarragone. Elle examine aussi les épreuves imprimées des *Inscriptions de la Gaule Narbonnaise* (Supplément au tome XII) ; il y a actuellement dix feuilles tirées, représentant un peu plus de la moitié du volume dû à M. le C[t] Espérandieu. Elle a reçu des délégués italiens les dix premières feuilles du fascicule de Tibur, riche en reproductions photographiques des textes originaux, et les épreuves de deux fascicules pour la région du Piémont ; plusieurs autres sont en préparation (territoire entre Trieste et les Alpes, Pompéi, certains districts de Lombardie, Émilie, Toscane, Calabre et Sicile). Dans presque toute l'Italie, le travail est amorcé sur de nombreux points et se poursuit avec une activité que la

Commission se plaît à louer. En Yougoslavie, le nombre des inscriptions trouvées est assez considérable pour former un nouveau recueil qui est commencé; on signale entre autres environ 600 inscriptions gravées sur de petites plaques de plomb trouvées dans le lit du fleuve Kupa, près de Sisak. Pour l'Angleterre, le matériel dont on dispose et le plan général de la publication sont exposés par le Président, Sir Frédéric Kenyon.

7. *Documents historiques inédits concernant le Japon.* — Le délégué du Japon dit que les recherches poursuivies en France ont produit des résultats très satisfaisants et qu'elles ont révélé des faits entièrement nouveaux ; on a pris plusieurs centaines de photographies des documents recueillis dans les bibliothèques et les archives.

8. *Recueil des mosaïques helléniques.* — Le délégué grec a présenté le premier fascicule composé de vingt et une planches dont onze en couleurs. Le texte y sera adjoint ultérieurement. Le fascicule est consacré aux mosaïques du Péloponnèse qui proviennent de Sparte, Andanie, Patras, Olympie. Le gouvernement hellénique en a fait les frais qui se montent à 50.000 fr. environ. La Commission française à Paris en a dirigé et surveillé l'exécution. La préparation du second fascicule est commencée et comprendra en majeure partie les mosaïques d'Épidaure dont un spécimen en planche double et en couleurs est soumis à la Commission. Les membres présents s'associent aux vifs regrets causés par la perte d'un des principaux collaborateurs, qui fut en même temps le promoteur de la publication, M. Cavvadias.

9. *Catalogue des bibliographies courantes.* — Ce travail s'exécute en partie double, d'une part sous la direction du Conseil des Sociétés Savantes aux États-Unis qui dresse la liste des bibliographies imprimées dans les pays américains, d'autre part avec l'assistance de l'Institut International de Coopération intellectuelle qui, à Paris, complète

l'enquête auprès des bibliothèques et des corps savants d'Europe. En Amérique la besogne est presque achevée, mais les apports de l'Institut de Coopération ont obligé à remettre à l'an prochain la mise en train de l'impression, qui serait faite aux frais du Conseil des Sociétés américaines. La Commission a recommandé l'addition de quelques détails utiles, comme les dates de fondation des différentes revues, les prix de vente ou d'abonnement, etc. Elle adresse ses remercîments à l'Institut de Coopération pour sa très utile collaboration.

10. *Encyclopédie du droit international public et privé.* — La Commission propose d'ajourner l'étude de ce projet, jugeant que l'œuvre serait délicate, longue et coûteuse. L'Institut de Droit international avait voulu en tenter l'exécution, mais il a dû y renoncer, reconnaissant qu'il valait mieux attendre des circonstances plus favorables.

11. *Unification des méthodes à suivre et des signes conventionnels à employer dans les éditions savantes.* — Un travail important sur ce sujet a été rédigé par les deux délégués du Danemark, MM. Drachmann et Hude. Mais, faute de temps, leur notice n'a pas pu être distribuée aux membres de l'Union. M. Jusserand a donc proposé d'en confier l'examen à une sous-commission dont le rapport servirait de base à une discussion dans la session prochaine. Plusieurs délégués font remarquer que ce rapport préliminaire devrait être soumis aussi aux grandes maisons d'éditions classiques qui, en France et en Italie, ont déjà déterminé leurs règles d'emploi des signes conventionnels, afin de savoir comment elles pourraient profiter des propositions faites à l'Union. On est d'accord d'ailleurs pour dire qu'il s'agit surtout de recommandations et de suggestions à présenter pour les types nouveaux d'éditions, et non pour les collections déjà en cours.

12. *Corpus philosophorum medii aevi.* — Le projet exposé l'an dernier par le délégué polonais sur un plan très

étendu se trouve pour le moment réduit par lui à une édition critique des traductions latines d'Aristote. Les Sociétés savantes et Académies consultées ont trouvé, en effet, le programme si vaste qu'on ne pourrait pas essayer de le réaliser dans son ensemble. Le choix des traductions latines d'Aristote exige lui-même une sélection. De quels livres d'Aristote doit-on publier les traductions latines? Quels sont les savants capables de faire ces éditions? N'y aurait-il pas lieu d'abord de dresser une sorte de guide bibliographique qui comprendrait les noms des philosophes du Moyen Age, leurs œuvres avec les dates des éditions si elles ont été publiées, les manuscrits à voir si elles sont encore inédites? Une sous-commission est désignée pour répondre à ces questions préalables et apportera son avis à la session prochaine.

La date de cette session est fixée aux 12, 13 et 14 mai 1930.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de M. Émile Espérandieu, un opuscule intitulé : *La Maison Carrée à Nîmes*.

Il présente ensuite, au nom de M. Menéndez Pidal, son ouvrage sur *L'Espagne du Cid*.

M. H. Omont fait hommage au nom de M. Durand, correspondant de l'Académie à Amiens, un ouvrage intitulé : *L'église Saint-Pierre-des-Dames de Remiremont*.

M. Paul Mazon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, notre correspondant, M. Octave Navarre, un petit livre intitulé : *Les Représentations dramatiques en Grèce*, qui, sous une forme réduite, contient tout ce que nous pouvons savoir du théâtre grec considéré dans son organisation matérielle. Ce « tout » est en réalité fort peu. Aussi est-il nécessaire, pour se faire une idée de la mise en scène d'une tragédie athénienne, de recourir à des hypothèses établies sur les rares données connues. C'est ce que M. Na-

varre avait déjà fait dans son volume plus étendu sur le *Théâtre Grec*, et c'est ce qu'il a refait ici, dans ce volume destiné au grand public, avec une prudence et un jugement dignes de tout éloge. Ses conclusions ont les plus grandes chances d'être adoptées par la majorité du monde savant. Les lecteurs lui seront reconnaissants, en tout cas, d'avoir ajouté à son livre une trentaine de plans ou de dessins, qui nous mettent sous les yeux les documents archéologiques les plus importants pour l'étude de cette question. »

M. Michel Rostovtzeff a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honnenr de présenter à l'Académie le premier fascicule d'une nouvelle publication du Seminarium Kondakovianum à Prague intitulée Σκυθικά et dédiée à l'étude de l'histoire, de l'art et de la vie des Nomades de l'Asie centrale. On connaît les autres publications du groupe des savants de marque, tous élèves du feu prof. N. Kondakoff. Le premier fascicule des Σκυθικά contient un travail de moi avec le titre : *Le centre de l'Asie, la Russie, la Chine et le Style Animal*, texte russe et en français (traduction de M. Marat rédigée par M. Millet) et onze planches. M. le Secrétaire perpétuel a présenté il y a quinze jours à l'Académie en mon nom mon livre récent *The animal style in S. Russia and China*, publié par la Princeton Press. Ce livre a été sous presse pendant près de 4 ans et a été revu par moi la dernière fois en été 1927. Or depuis ce temps les matériaux se sont accumulés et plusieurs nouvelles contributions au problème ont été imprimées. Le travail que je présente à l'Académie a pour but de servir de supplément à mon livre anglais en présentant des monuments inédits et quelques considérations nouvelles sur le caractère et l'histoire du style animal du Centre de l'Asie.

SÉANCE DU 28 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

L'Académie d'Athènes et la Faculté des Lettres de l'Université d'Athènes adressent à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres leurs condoléances à l'occasion du décès de M. Gustave Schlumberger.

Le Président qui vient de représenter l'Académie aux fêtes du Cinquantenaire de l'Association britannique pour l'avancement des Études Grecques, dépose sur le bureau, au nom de ladite Société, un volume intitulé : *A history of the Hellenic Society 879-1929*, par Georges A. Mac-Millan.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. R. Langlois qui lui annonce la mort de son père, M. Ch. V. Langlois, décédé subitement le 26 juin.

La séance est levée en signe de deuil.

SÉANCE DU 5 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

Le Ministre de l'Instruction publique transmet à l'Académie une circulaire annonçant la tenue à Barcelone dans la première quinzaine de novembre d'un Congrès d'Histoire de l'Espagne.

M. Louis Chatelain, Directeur du Service des Antiquités du Maroc, adresse de Rabat à M. le Secrétaire perpétuel une note ainsi conçue :

« En attendant la mise au point d'une prochaine communication d'ensemble sur les travaux du Service des Antiquités du Maroc pendant ces trois dernières années, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir annoncer à l'Académie la découverte toute récente, faite à Volubilis, d'une statue de Bacchus, en bronze, qui mérite la comparaison avec les plus beaux objets d'arts mis au jour dans cette ville.

En dégageant, sur la partie méridionale du plateau, plusieurs îlots de constructions situés entre le Capitole et la « Maison au pressoir », on a exhumé de l'un d'eux une statue haute de 0 m. 85 qui représente Bacchus nu, debout, couronné de lierre, le pied droit en arrière, le bras droit tendu verticalement, avec

la main légèrement recourbée, l'avant-bras gauche en avant, comme si le jeune dieu tenait de la main droite une grappe de raisins et de la main gauche une coupe.

La tête est un peu efféminée. Le corps se campe fièrement. L'ensemble est gracieux et du plus bel effet.

Dans une pièce voisine de celle qui renfermait le Bacchus, on a mis au jour trois statuettes en bronze (hauteur de 0 m. 15 à 0 m. 17) figurant Vénus pressant ses cheveux, Vénus remettant sa sandale, et un Satyre. »

Le Président adresse à l'Académie l'allocution suivante :

Messieurs,

« Le confrère dont nous déplorons aujourd'hui la perte, M. Ch.-V. Langlois, était né à Rouen, le 26 mai 1863 : il venait donc à peine d'entrer dans sa soixante-septième année, quand nous avons appris sa mort soudaine ; pourtant l'apparence robuste de sa constitution nous faisait espérer que nous le conserverions encore de longues années ; mais la mort semble se plaire à déjouer les prévisions, même les mieux fondées en raison, et, d'ailleurs, il est des douleurs morales qui viennent vite à bout des tempéraments les plus résistants. Quoi qu'il en soit, et malgré sa fin relativement prématurée, la vie de notre regretté confrère, tout entière de dévouement à la science, a été l'une des mieux remplies qui soient et marquée par des succès répétés et mérités.

Ces succès, on pouvait déjà les prévoir d'après les preuves que, tout jeune encore, il avait données de sa forte personnalité et de son talent. A peine entré (1883) à l'École des Chartes, où il avait été reçu le quatrième, et dont il est devenu une des gloires, il avait frappé ses professeurs par sa puissance de travail et par la variété de ses connaissances ; non content de montrer par son assiduité aux cours l'estime particulière qu'il professait pour les méthodes enseignées à l'École par des maîtres éminents, il fréquentait la Sorbonne et l'École de Droit, se faisait recevoir licencié à ces deux facultés, et, tranquille de ce côté-là, se donnait désormais tout entier aux études qui avaient ses préférences.

Se consacrant à l'histoire politique, administrative, financ et littéraire de la France aux XIIIe et XIVe siècles, il avait p

comme sujet de thèse le règne de Philippe III le Hardi ; en effet, il s'étonnait de l'oubli dans lequel, séduits par l'intérêt exceptionnel que présentent les deux grandes figures de saint Louis et de Philippe le Bel, nos historiens s'obstinaient à laisser la période de quinze ans (1270-1285), qui sépare les règnes de ces deux princes. Il résolut de la tirer de l'ombre ; et son travail lui valut le premier rang à sa sortie de l'École des Chartes, en 1885.

L'année précédente à l'âge de 21 ans, et encore sur les bancs de l'École, il avait brillamment enlevé la première place au concours redoutable de l'Agrégation d'Histoire. Ces succès éclatants lui valurent d'être appelé sans retard à entrer dans l'Enseignement supérieur, et, après un court passage dans les Facultés de Douai et de Montpellier, il était nommé à Paris.

D'ailleurs il avait tenu à justifier une fois de plus le choix du Ministre en soutenant avec éclat, en 1887, devant la faculté des lettres de Paris, sa thèse de doctorat, qui n'était autre que son travail de l'École des Chartes, mais remanié et surtout complété par de nouvelles recherches. L'unanimité avec laquelle la Sorbonne accueillait le nouveau docteur confirmait absolument et sans réserve le jugement déjà porté sur lui par le Président du Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes ; notre regretté confrère L. Delisle avait dit, en effet, dans son rapport au Ministre, que l'ouvrage de M. Langlois sur le règne de Philippe le Hardi faisait espérer la publication prochaine d'un livre *fondamental* pour l'histoire du gouvernement royal, et des institutions administratives de la France au XIIIe siècle. Doué d'une intelligence dont la vigueur lui permettait d'embrasser, sans en être accablé, la masse souvent énorme des matériaux mis en œuvre, notre confrère possédait en outre une pénétration d'esprit qui le faisait aller droit à l'essentiel et le don de la clarté qui lui rendait visibles les choses les plus obscures.

Chargé d'abord à la Sorbonne de l'enseignement des Sciences auxiliaires de l'histoire, il s'était attaché à guider ses auditeurs dans la recherche de la vérité historique, et, pour les y aider, il avait publié des ouvrages didactiques ou des répertoires bibliographiques de la plus haute valeur pédagogique.

Les *Archives de l'histoire de France* parues en 1891 (en collaboration avec M. Stein) ; l'*Introduction aux études historiques*

Commission des travaux littéraires, savent avec quelle maîtrise et avec quelle ardeur il s'acquittait d'une tâche quelquefois ardue et toujours délicate.

Enfin, Messieurs, nul de nous n'a oublié avec quelle sûreté et quel tact il a naguère dirigé nos travaux.

Durant sa présidence, il a eu, hélas ! mainte occasion de rendre à des confrères défunts, l'hommage dû à leurs talents et à leurs mérites. Il a apporté à remplir ce pieux devoir une sûreté de pensée, et une délicatesse de sentiment, à peine voilée.

Cela n'est pas pour étonner de la part d'un homme qui, dans l'éloge qu'il a fait devant vous de son prédécesseur Noël Valois, n'a pas songé un instant à vous cacher l'émotion sincère qu'il ressentait à évoquer certains traits de la vie d'un homme si durement éprouvé dans ses affections. Aussi bien notre regretté confrère avait un cœur sensible, et ceux qui l'ont bien connu, savent que sa réserve n'était qu'apparente ; comme les silencieux, il avait la pudeur de ses chagrins et de ses tristesses, et il aurait rougi de soulager sa douleur en l'exhalant ; aussi n'est-ce un secret pour personne que le deuil cruel dont il a été frappé, il y a quelques mois, a été, en grande partie, la cause première de sa fin prématurée.

Sur la proposition du Bureau, la séance prochaine est avancée au mercredi 10 juillet, en raison de la Fête Nationale.

M. Maurice Holleaux lit une note de M. Pierre Roussel, Directeur de l'École française d'Athènes, sur le kômos des Dionysia [1].

MM. Maurice Croiset, Gustave Glotz, Charles Diehl et Paul Monceaux présentent des observations.

M. Cantineau rend compte à l'Académie de son exploration de la nécropole ouest de Palmyre. Il y a mis au jour notamment une tombe importante, au nom d'Allami et Zabida (149 après J.-C.), qui lui a laissé de nombreux fragments d'une riche ornementation et des inscriptions permettant de croire que la famille à laquelle appartenaient ces personnages avait donné des grands prêtres au culte palmyrénien.

M. René Dussaud présente une observation.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LE KOMOS DES DIONYSIA, PAR M. PIERRE ROUSSEL.

Dans un nouveau périodique grec, dû à l'initiative de M. Arvanitopoulos, *Polémôn*, t. I (1929), M. A. Papaghianopoulos Palaios vient de publier une inscription attique [1] sur laquelle il convient d'attirer l'attention car elle apporte quelques précisions utiles pour la question controversée du *kômos* des Dionysia.

Dans la plaine qui s'étend entre *Moschato* (Saint-Jean) et le Pirée, sur la rive droite du Céphise, en un lieu où l'on aurait trouvé d'autres restes antiques, mais qui n'est pas indiqué plus précisément, a été mise au jour une base triangulaire, haute de 0 m. 936, portant sur deux faces, à la partie supérieure, les inscriptions suivantes :

A. Ξυπεταιόνες ἐν-
ίκων · Ἀριστοφῶν ἦρχε·
κώμαρχοι·
Φίλτων Αἰσχύτο·
Πάμφιλος Αἰσχύτο·
Λυκῖνος Λύκωνο(ς)·

B. Κωμασταί· (Π)άμφιλος [Αἰ]σχύτου·
Φίλτων Αἰσχύτου·
Κηφίσιος Κηφι[σ]ίου·
[Φ]ιλαῖ[ο]ς Φίλωνος·
Πυθέ[ας].

On sait que la loi d'Évégoros, conservée dans le texte de la Midienne de Démosthène, indique le kômos comme une partie des *Dionysia urbaines* [2] ; mais on connaît mal la nature

1. P. 44-52.
2. Dém., *Mid.*, 10.

de cet acte rituel [1]. Dans son étude sur le *culte* de *Dionysos en Attique* [2], P. Foucart s'est efforcé d'établir que le kômos, à l'origine simple mascarade imitant le cortège bachique, avait pris, dès la fin du ve siècle, la forme agonistique. Diverses troupes, ayant chacune à leur tête un *kômarchos*, se seraient disputé un prix, attribué à celle qui l'emportait « par la beauté des costumes et des équipages, par la fantaisie et l'à-propos de l'invention, par ses chants ou par quelque autre mérite en rapport avec la nature de la fête ».

Pour établir l'existence de ce concours, P. Foucart ne disposait guère que de deux inscriptions, l'une et l'autre en piètre état. La première avait été découverte à Ménidhi, ancien dème d'Acharnae [3] :

ΩΜΩΙΞ
ΕΠΙΘΕΟΦΡΑΣΤΟΥΑ
ΑΝΤΙΦΑΝΗΣΕΠ
ΚΩΜΑΡΧ ΝΕΝΙΚΑ
(*vac.*) ΑΡΧΟΝΤ

En laissant de côté les l. 1 et 5, on pouvait compléter : ἐπὶ Θεοφράστου ἄ[ρχοντος] Ἀντιφάνης Ἐπ... κωμαρχ[ῶ]ν ἐνίκα.

L'autre texte, de provenance inconnue [4], donnait, dans une colonne subsistante à droite, une liste de citoyens appartenant à divers dèmes de la tribu Léontis, et, au-dessus, la fin de trois lignes d'intitulé :

ΧΙΔΟΥΑΡΧΟΝΤΟ//////
ΚΩΜΟΣΑΝΕΘΕΣ //////
ΔΟΞΑΝΤΕΣΚΑΛΩΣ

d'où P. Foucart tirait :

1. Voir les interprétations diverses indiquées par Lamer, *ap.* Pauly-Wissowa, *s. v. kômos*, t. IX (1922), col. 1291 et suiv.
2. *Mémoires de l'Acad. d. Inscr.*, t. XXXVII, 2e partie (1906), p. 184 et suiv.
3. *IG*, II, 5, n. 1306 *b*.
4. *IG*, II, 3, n. 1306. J'ai revu cette inscr. au musée d'Athènes.

[Νικήσαντες ἐπὶ Λυσιμα]χίδου ἄρχοντο[ς]
[ὁ δεῖνα κωμαρχῶν καὶ ὁ] κῶμος ἀνέθεσ[αν]
[τῶι Διονύσωι κωμάσαι] δόξαντες καλῶς

De plus, en raisonnant sur la largeur probable de la pierre et la disposition de la colonne en tête de laquelle était inscrit le nom de la tribu Léontis, il admettait qu'une autre colonne à gauche devait donner la liste d'une autre tribu. « Il en résulterait que les tribus étaient associées deux par deux, comme aux Thargélia, pour former un kômos, et qu'il y avait cinq troupes à concourir ».

L'interprétation du dernier texte est fort conjecturale et prête à de sérieuses objections[1]. On remarquera aussi que ni l'un ni l'autre de ces fragment ne contient une allusion explicite aux *Dionysia urbaines* ; or, le kômos n'appartient pas exclusivement à cette solennité[2]. L'éditeur de la nouvelle dédicace, qui ne paraît connaître ni l'étude de P. Foucart, ni les inscriptions que celui-ci invoque, conteste tout rapport entre la fête de la cité et le monument publié par lui-même. Il faut sans doute lui donner raison, non point que le lieu de la découverte fournisse, comme il le pense, un argument valable ; mais la mention de la victoire des habitants d'un dème ne s'explique pas, ce semble, s'il s'agit des Dionysia urbaines où les divers concours avaient lieu entre tribus[3].

1. L'expression δόξας s'applique d'ordinaire à une assemblée ou à des magistrats, dont on reconnaît *par décret* les services (cf. *Sylloge*[3], 227, l. 20 ; *IG.*, II, 1182) ; tel n'est pas le cas pour le jugement d'un concours dionysiaque. Dans l'intitulé, l. 2, on pourrait avoir un nom propre, Κῶμος ou Φιλόκωμος, tous deux attestés à Athènes. Notons enfin que le calcul relatif à la disposition des colonnes est arbitraire puisqu'on ignore la hauteur de la pierre et que la tranche droite conserve des restes de démotiques et de noms propres, qui n'appartiennent pas nécessairement, comme le veut P. Foucart, à la liste de la tribu Léontis.

2. Les *Oschophoria* comportaient un kômos, peut-être avec concours entre les tribus ; cf. A. Mommsen, *Feste d. Stadt Athen*, p. 286 et note 3.

3. Si l'on était assuré que le fragment *IG.*, II, 1306 se rapportait à ce concours, la distinction des divers dèmes à l'intérieur de la tribu donnerait à

M. Papaghianopoulos Palaios, rappelant, d'une part, que le dème de *Xypétè* faisait partie, avec le Pirée, Phalères et Thymaitadae, d'une association de quatre dèmes (*tétrakômoi*) qui avait pour centre un sanctuaire commun d'Héraklès (*tétrakômon Héracleion*,) d'autre part, qu'au témoignage de Pollux et d'Athénée, le *tétrakômos* était un genre de danse en l'honneur d'Héraklès, estime que la dédicace a trait à la fête locale d'Héraklès et que le monument même marque l'emplacement de l'Hérakleion [1]. Des fouilles ultérieures pourront éclaircir ce point ; en attendant, on ne peut s'empêcher de remarquer que Pollux, aussi bien qu'Athénée, distingue nettement le kômos du tétrakômos, et que Pollux, de son propre témoignage, ne sait s'il y a un rapport quelconque entre la danse dite tétrakômos et l'association des quatre dèmes. Dans une autre inscription attique, incomplètement publiée et disparue [2], une association de dèmes apparaît, dont le caractère est bien marqué par les termes τρίκωμοι et τρικώμαρχος. Ici, nous ne trouvons rien d'analogue, et la thèse proposée demeure singulièrement fragile.

En étudiant l'inscription de Ménidhi, P. Foucart avait indiqué, pour l'écarter, une hypothèse à laquelle nous devons peut-être revenir : « On ne supposera point que lé concours ait eu lieu à Acharnae ; ce serait un bien grand luxe pour les *Dionysia champêtres* ». Je serais enclin à croire que la dédicace de Moschato commémore une célébration de Dionysia, assurée à frais communs par plusieurs dèmes [3] ; il peut en être de même pour la dédicace de Ménidhi, qui

croire que chacun y jouait un rôle particulier ; mais un dème ne pouvait guère s'attribuer une victoire qui était celle de la tribu entière.

1. Sur cet emplacement et sur celui du dème de Xypétè, maintenant assuré par le nouveau texte, cf. Ad. Wilhelm, *Éphémeris arch.*, 1902, col. 138 et suiv.

2. *IG*, II², 1213.

3. En raison de l'union entre Xypétè et le Pirée, on pourrait songer aux Dionysia du Pirée qui avaient un éclat particulier parmi les fêtes dionysiaques de l'Attique ; cf. A. Mommsen, *op. laud.*, p. 369 et suiv.

date de la même époque (Aristophon est archonte en 330/29, Théophrastos en 313/2).

Mais, alors même que cette hypothèse ne serait pas justifiée, on peut tirer du nouveau texte une conclusion qui vaut à coup sûr pour le kômos des Dionysia urbaines et fortifie en somme la thèse soutenue par P. Foucart : le kômos est un concours, apparemment distinct des concours dramatiques et dithyrambiques. Si l'on n'aperçoit pas le rapport exact qui existe entre les quatre kômarchoi (de la face *A*) et les cinq kômastai (de la face *B*) [1], il est certain que le terme kômarchos s'applique à une fonction : c'est le premier exemple assuré qu'on en ait [2]. Il sera permis de croire désormais que le vase d'Euthymidès, conservé à Munich, nous donne la représentation d'un personnage chargé de cette fonction [3].

APPENDICE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL SUR LA SITUATION DES PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1929 ; LU DANS LA SÉANCE DU 5 JUILLET 1929.

Voici le bilan de notre activité durant le premier semestre de cette année.

1° *Mémoires de l'Académie*. L'impression du tome XLIII reste suspendue, faute de copie.

2° *Mémoires des Savants étrangers*. Le rapport de M. Dunand sur la voie romaine du Ledja, envoyé à l'Imprimerie au mois de juillet 1928, n'est pas encore composé. Soit *un an* de perdu.

1. Les l. 1 et 2 de la B semblent avoir été effacées à dessein ; l'écriture de cette face est moins soignée; on notera aussi les génitifs en -ου.

2. Le sens ordinaire de κώμαρχος ou κωμάρχης est : chef de bourg.

3. Cf. Furtwängler-Reichhold, *Griech. Vasenmalerei*, pl. 14 et texte, p. 65.

3° *Notices et extraits des manuscrits.* Le mémoire de MM. Thomas et Roques sur la *Somme du Code*, par lequel doit s'ouvrir le tome XLII, est tout entier en bon à tirer, titre compris. M. Thomas a revu sur place, avant tirage, les 22 feuilles du travail. On peut en espérer la distribution au cours du deuxième semestre de cette année.

4° *Histoire littéraire de la France.* Rien de nouveau pour cette publication, sinon la mort prématurée de notre confrère Langlois, qui en était l'âme et dont la disparition est profondément regrettable pour la continuation de l'œuvre. Vous aurez à lui désigner un successeur.

5° *Documents financiers.* L'ouvrage tout entier est à l'Imprimerie. Les feuilles 1 à 33 sont en pages; le reste est composé en placards; l'Introduction est encore en manuscrit.

6° *Chartes et diplômes.* Notre confrère M. Lauer poursuit activement l'achèvement du *Recueil des Actes des rois Eudes, Robert et Raoul*. Il pense remettre le manuscrit du volume avant la fin de l'année.

M. Prou et M. Georges Tessier, notre auxiliaire, continuent l'établissement du texte des diplômes de Charles le Chauve.

7° *Pouillés.* Le tome VII (Province de Besançon) est complètement composé en placards depuis avril 1926. Les 25 premières feuilles ont été mises en pages ; l'Imprimerie a livré les feuilles 1 à 20 en seconde épreuve le 24 mai dernier.

8° *Obituaires.* Après une interruption de plus d'une année, [illegible] M. Omont, l'Imprimerie nationale a enfin repris en mars dernier l'impression du tome V des *Obituaires*, province de Lyon. Les feuilles 35 à 44, revues par l'éditeur M. Jacques Laurent, ont été retournées à l'Imprimerie le 20 mai et le bon à tirer de ces dix feuilles pourra être donné sur une nouvelle et dernière épreuve, dès que celle-ci nous sera parvenue.

Les placards 163 à 222, reçus en avril et aussitôt corrigés, ont été retournés à la fin de juin à l'Imprimerie. « Il serait désirable, ajoute M. Omont, que la suite de la copie fût composée, sans de nouveaux délais, pour permettre l'achèvement prochain du présent volume, sous presse depuis si longtemps. Sa composition actuelle en effet forme déjà la matière de 500 pages environ ; et il y a lieu de prévoir un second volume, qui contiendrait les diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon. »

9° *Corpus inscriptionum semiticarum.*

a) *Partie himyarite.* Le fascicule, depuis si longtemps arrêté, a enfin repris son essor. Les derniers placards, au nombre de sept, sont composés.

Ce fascicule, qui devait être le cinquième et dernier du tome II, devient le premier du tome III. Pour ce nouveau tome, 47 autres placards sont prêts, qui formeront un deuxième fascicule.

b) *Partie araméenne.* Rien de nouveau.

c) *Répertoire d'épigraphie sémitique.* Une livraison de neuf feuilles (1er du tome V) vous a été distribuée il y a huit jours. La copie d'une seconde livraison vient d'être remise à l'Imprimerie.

10° *Monuments Piot.* Six articles sont composés. Deux sont déjà mis en pages et bons à tirer. Les quatres sont corrigés en placards. Les manuscrits de trois articles encore ont dû être remis ces jours-ci à M. Michon. Il est donc certain que le tome XXX, qui d'après le nouveau traité doit être publié en un seul fascicule portant le millésime de 1929, pourra paraître avant la fin de l'année.

11° *Inscriptions grecques de Délos.* M. Glotz annonce l'apparition prochaine du fascicule II. Pour le moment 42 feuilles sont tirées. Le volume qui se composera d'environ 45 feuilles renferme la fin des inscriptions, un complément aux comptes des hiéropes, un tableau synoptique des magistratures déliennes et des *addenda*.

un fascicule de son édition de Maqrîsî (vol. V, fasc. I) et un fascicule des *Matériaux pour un Corpus inscriptionum arabicarum* (tome II, fasc. 1).

M. Henri Goelzer dépose un fascicule du *Bulletin du Cange. Archivum latinitatis medii aevi*, MCM XXVIII-4.

SÉANCE DU 10 JUILLET

Avancée au mercredi 10 juillet en raison de la Fête Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre du Ministre des Affaires étrangères qui annonce le retour en France de M. Virolleaud, et demande à l'Académie de présenter un candidat pour le poste de Directeur du Service des Antiquités de Syrie qui devient ainsi vacant.

La Commission de Syrie a émis l'avis de proposer le nom de M. Seyrig, Secrétaire Général de l'École française d'Athènes.

Après un échange de vues, auquel prennent part MM. Glotz, Diehl, Cuq et Dussaud, la Compagnie, au scrutin et à l'unanimité, décide de présenter M. Seyrig pous le poste de Directeur du Service des Antiquités de Syrie.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom des auteurs les ouvrages suivants :

La table claudienne de Lyon, publiée par Philippe Fabia. (Lyon, 1929, in-4°).

Un texte arabe occidental de la Leyenda de Alexandro, édité par Émilio García Gómez (Madrid, 1929, in-8°).

SÉANCE DU 20 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

L'Association anglaise pour le développement des Études Grecques remercie l'Académie de s'être associée par l'envoi d'un délégué aux fêtes de son Cinquantenaire.

M. René Cagnat donne lecture d'une note de M. Espérandieu relative à de nouvelles inscriptions latines de Gaule [1].

M. Paul Monceaux présente une observation.

M. Maurice Besnier fait une communication sur l'usurpateur Achilleus et le titre de *Corrector* [2].

MM. S. Reinach, J.-B. Chabot, A. Blanchet et P. Monceaux présentent des observations.

M. Édouard Cuq communique au nom de l'auteur un mémoire de M. Frédéric Hrozný, correspondant de l'Académie à Prague, sur l'invasion des Hittites indo-européens en Asie mineure, vers l'an 2000 avant notre ère.

M. Hrozný offre à l'Académie la première traduction complète d'une inscription de Boghaz-keui, rédigée par Anittas, roi de Kussara, 2000 ans environ avant notre ère. C'est un des plus anciens documents écrits dans une langue indo-européenne. M. Hrozný en signale l'exceptionnelle importance. Elle fait connaître la situation politique de l'Asie mineure orientale peu après l'invasion des Indo-Européens dans une région au sud de l'Halys, d'où ils ont chassé les Assyriens. Il y a là une série de petits États qui cherchent à conquérir l'hégémonie. L'inscription décrit les luttes qu'ils ont soutenues les uns contre les autres ou contre ceux qui occupaient déjà le pays.

Pitkhanas, le père d'Anittas, s'est emparé de la ville de Nêsas (probablement Nyssa, auj. Muradli Euyuk, non loin du lac salé de Tatta). Son fils et successeur fait de Nêsas sa capitale, mieux située peut-être que Kussara (probablement Ak Seraï, ou peut-

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

un fascicule de son édition de Maqrîsî (vol. V, fasc. I) et un fascicule des *Matériaux pour un Corpus inscriptionum arabicarum* (tome II, fasc. 1).

M. Henri Goelzer dépose un fascicule du *Bulletin du Cange. Archivum latinitatis medii aevi*, MCM XXVIII-4.

SÉANCE DU 10 JUILLET

Avancée au mercredi 10 juillet en raison de la Fête Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre du Ministre des Affaires étrangères qui annonce le retour en France de M. Virolleaud, et demande à l'Académie de présenter un candidat pour le poste de Directeur du Service des Antiquités de Syrie qui devient ainsi vacant.

La Commission de Syrie a émis l'avis de proposer le nom de M. Seyrig, Secrétaire Général de l'École française d'Athènes.

Après un échange de vues, auquel prennent part MM. Glotz, Diehl, Cuq et Dussaud, la Compagnie, au scrutin et à l'unanimité, décide de présenter M. Seyrig pous le poste de Directeur du Service des Antiquités de Syrie.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom des auteurs les ouvrages suivants :

La table claudienne de Lyon, publiée par Philippe Fabia. (Lyon, 1929, in-4°).

Un texte arabe occidental de la Leyenda de Alexandro, édité par Émilio García Gómez (Madrid, 1929, in-8°).

SÉANCE DU 20 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOELZER.

L'Association anglaise pour le développement des Études Grecques remercie l'Académie de s'être associée par l'envoi d'un délégué aux fêtes de son Cinquantenaire.

M. René Cagnat donne lecture d'une note de M. Espérandieu relative à de nouvelles inscriptions latines de Gaule [1].

M. Paul Monceaux présente une observation.

M. Maurice Besnier fait une communication sur l'usurpateur Achilleus et le titre de *Corrector* [2].

MM. S. Reinach, J.-B. Chabot, A. Blanchet et P. Monceaux présentent des observations.

M. Édouard Cuq communique au nom de l'auteur un mémoire de M. Frédéric Hrozný, correspondant de l'Académie à Prague, sur l'invasion des Hittites indo-européens en Asie mineure, vers l'an 2000 avant notre ère.

M. Hrozný offre à l'Académie la première traduction complète d'une inscription de Boghaz-keui, rédigée par Anittas, roi de Kussara, 2000 ans environ avant notre ère. C'est un des plus anciens documents écrits dans une langue indo-européenne. M. Hrozný en signale l'exceptionnelle importance. Elle fait connaître la situation politique de l'Asie mineure orientale peu après l'invasion des Indo-Européens dans une région au sud de l'Halys, d'où ils ont chassé les Assyriens. Il y a là une série de petits États qui cherchent à conquérir l'hégémonie. L'inscription décrit les luttes qu'ils ont soutenues les uns contre les autres ou contre ceux qui occupaient déjà le pays.

Pitkhanas, le père d'Anittas, s'est emparé de la ville de Nêsas (probablement Nyssa, auj. Muradli Euyuk, non loin du lac salé de Tatta). Son fils et successeur fait de Nêsas sa capitale, mieux située peut-être que Kussara (probablement Ak Seraï, ou peut-

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

On ne possède, de la cinquième, qu'un fragment qui est ainsi conçu :

A M IVLIVS
*on*ESIMVS VX
ORI RA*rissi*MÆ
P

La lecture de ces inscriptions ne présente aucune difficulté ; mais il se pourrait qu'elles appartinssent à une même famille de *Julii* et provinssent de quelque petit cimetière particulier établi dans le voisinage immédiat du rempart où les pierres furent utilisées pour la réparation d'une brèche.

A la vérité, on ne voit pas qu'un lien de parenté ait existé entre les personnes rappelées dans la première inscription et celles que mentionnent les quatre autres. Mais, comme le gentilice du mort, pourtant de condition libre, n'est pas exprimé, rien n'empêche de supposer que le surnom *Severinus*, que fait connaître la deuxième inscription, soit dérivé de celui *Severus* employé dans la première.

Pour cette deuxième inscription et la troisième, aucun doute n'est possible : L'une indique que la tombe est l'œuvre de trois affranchis du mort ; l'autre que deux de ces affranchis, Vettonianus et Chrysis, étaient unis par le mariage.

Vettonianus ou *Vethonianus* est un cognomen très rare porté par un puissant personnage du temps de Domitien[1]. Il est surprenant qu'un esclave ait pu être désigné de la sorte ; mais peut-être son nom dérivait-il de celui d'une famille *Vettonia* de laquelle un Julius pouvait l'avoir reçu par achat ou héritage. La Narbonnaise, toutefois, n'a fourni aucun exemple du premier de ces gentilices.

La quatrième inscription est due à d'autres petites gens de la famille *Julia* dont un, Aurelius Julianus, avait sans doute, pour quelque raison, changé de patron avant son affranchissement[2].

1. Dessau, *Inscript. lat. selectae*, 1095, 1997.
2. Cf. Cagnat, *Cours d'épigr. lat.*, 4e édit., p. 81.

Enfin, le Julius Onesimus de la dernière inscription pourrait être aussi un affranchi du mort de la seconde. Il porte le prénom de ce mort, et son surnom est assez souvent employé comme non servile. Mais il est impossible de se montrer, à cet égard, très affirmatif.

*
* *

Un bas-relief, malheureusement en mauvais état, fait partie de la même trouvaille. Il mesure 0 m. 58 de haut



0 m. 85 de large et 0 m. 47 d'épaisseur et, dans une niche, représente apparemment deux époux et leurs enfants.

A droite, est le buste d'une jeune femme, à coiffure basse. Elle est vêtue d'une tunique et d'un manteau et parée d'un collier, d'un bracelet et d'une bague à chaton rectangulaire portée au quatrième doigt de la main gauche. Dans ses bras est un enfant dont les pieds nus reposent sur la bordure de la niche. Il est vêtu d'une tunique et saisit, de la main gauche, un fruit rond ou un jouet que la jeune femme serre contre sa poitrine. Le haut de la tête de ce petit personnage fait défaut.

On ne possède, de la cinquième, qu'un fragment qui est ainsi conçu :

A M IVLIVS
*on*ESIMVS VX
ORI RA*rissi*MÆ
P

La lecture de ces inscriptions ne présente aucune difficulté ; mais il se pourrait qu'elles appartinssent à une même famille de *Julii* et provinssent de quelque petit cimetière particulier établi dans le voisinage immédiat du rempart où les pierres furent utilisées pour la réparation d'une brèche.

A la vérité, on ne voit pas qu'un lien de parenté ait existé entre les personnes rappelées dans la première inscription et celles que mentionnent les quatre autres. Mais, comme le gentilice du mort, pourtant de condition libre, n'est pas exprimé, rien n'empêche de supposer que le surnom *Severinus*, que fait connaître la deuxième inscription, soit dérivé de celui *Severus* employé dans la première.

Pour cette deuxième inscription et la troisième, aucun doute n'est possible : L'une indique que la tombe est l'œuvre de trois affranchis du mort ; l'autre que deux de ces affranchis, Vettonianus et Chrysis, étaient unis par le mariage.

Vettonianus ou *Vethonianus* est un cognomen très rare porté par un puissant personnage du temps de Domitien[1]. Il est surprenant qu'un esclave ait pu être désigné de la sorte ; mais peut-être son nom dérivait-il de celui d'une famille *Vettonia* de laquelle un Julius pouvait l'avoir reçu par achat ou héritage. La Narbonnaise, toutefois, n'a fourni aucun exemple du premier de ces gentilices.

La quatrième inscription est due à d'autres petites gens de la famille *Julia* dont un, Aurelius Julianus, avait sans doute, pour quelque raison, changé de patron avant son affranchissement[2].

1. Dessau, *Inscript. lat. selectae*, 1095, 1997.
2. Cf. Cagnat, *Cours d'épigr. lat.*, 4e édit., p. 81.

Enfin, le Julius Onesimus de la dernière inscription pourrait être aussi un affranchi du mort de la seconde. Il porte le prénom de ce mort, et son surnom est assez souvent employé comme non servile. Mais il est impossible de se montrer, à cet égard, très affirmatif.

*
* *

Un bas-relief, malheureusement en mauvais état, fait partie de la même trouvaille. Il mesure 0 m. 58 de haut



0 m. 85 de large et 0 m. 47 d'épaisseur et, dans une niche, représente apparemment deux époux et leurs enfants.

A droite, est le buste d'une jeune femme, à coiffure basse. Elle est vêtue d'une tunique et d'un manteau et parée d'un collier, d'un bracelet et d'une bague à chaton rectangulaire portée au quatrième doigt de la main gauche. Dans ses bras est un enfant dont les pieds nus reposent sur la bordure de la niche. Il est vêtu d'une tunique et saisit, de la main gauche, un fruit rond ou un jouet que la jeune femme serre contre sa poitrine. Le haut de la tête de ce petit personnage fait défaut.

A gauche, est un buste d'homme drapé dont la tête manque. Sa main gauche tient le pied d'une coupe remplie de fruits sur lesquels est son autre main.

Entre cet homme et la jeune femme est figurée, au second plan, une seconde femme drapée dont une cassure a fait disparaître le visage. De la main droite elle tient un fruit rond, probablement une pomme, qu'elle a dû prendre dans la coupe portée par son voisin; son autre main, ornée comme précédemment, d'une bague, est appuyée sur la bordure de la niche. Cette femme est aussi parée d'un collier et d'un bracelet.

Le bas-relief est important par son art. C'est un témoignage nouveau de la différence qui existe entre la Narbonnaise, simple prolongement de l'Italie hellénisée, et le reste de la Gaule dont la romanisation ne fut jamais complète.

Il est probable que la sculpture qu'on vient de retrouver décorait un tombeau de proportions monumentales. On a d'ailleurs recueilli, dans le rempart, un gros bloc de pierre qui pourrait avoir fait partie de ce tombeau. Sa largeur et son épaisseur sont les mêmes que celles du bas-relief.

On sait que le mur d'enceinte de Nîmes a été construit par ordre d'Auguste et terminé en l'an 15 avant notre ère. Il est évident, ainsi que je l'ai dit, que les pierres sculptées, récemment mises au jour, ne furent introduites dans ce mur qu'à la faveur d'une réparation consécutive à quelque siège.

Il ne semble pas que la ville en ait connu avant le v[e] siècle. C'est donc, au plus tôt vers l'an 407, et après le passage des Vandales, qu'il faut attribuer cette réparation. Mais il se peut qu'elle ait été beaucoup plus tardive et ne date que de la seconde moitié du VII[e] siècle. En 672, en effet, le roi Vamba des Visigoths, dut faire le siège de Nîmes, où s'était réfugié le duc Paul, qui s'était révolté contre son autorité. La ville fut prise d'assaut et les Nîmois furent très durement châtiés. Mais Vamba leur fit, un peu plus tard,

rendre les biens qu'ils avaient perdus, et les brèches de leur rempart furent réparées aux frais du trésor public. Il serait toutefois remarquable qu'un cimetière, probablement du IIe siècle, ait duré, sans dommage, pendant 500 ans. Il faut donc se souvenir aussi que la ville fut assiégée, vers l'an 412, par les Visigoths et en 507 par Clovis.

*
* *

A Remoulins, en creusant les fondations d'une cave coopérative, on a mis au jour quatorze tombes voisines d'une vieille petite chapelle, près de la gare, qui peut avoir succédé à une autre beaucoup plus ancienne. Elles étaient faites de pierres plates, les unes posées de champ, les autres mises à plat, celles-là pour former les côtés, celles-ci employées pour le fond et le couvercle d'une sorte de sarcophage.

On a retiré de l'une de ces tombes 58 bractéates d'argent et une petite croix de bronze argenté pourvue d'une bélière. Les autres ne contenaient que des ossements.

Les bractéates ont un diamètre de 44 millimètres ; elles sont extrêmement minces et leur poids n'est que de 8 décigrammes. Leur frappe n'est pas nette. Il paraît s'agir, pour quelques-unes, d'un Christ non nimbé, à cheveux longs et bouclés, assis, de face, vêtu d'une tunique longue et d'un manteau, chaussé, tenant de la main droite une petite croix. A la droite de cette empreinte est une plus grande croix surmontée d'une sorte de chrisme dont les branches sont pommetées ; à sa gauche est encore une croix et un autre objet qui n'est pas reconnaissable. Ces bractéates présentent des lettres qu'il ne m'a pas été possible de lire. Je ne distingue, sur celle où je vois le Christ, qu'un S couché et peut-être un G. Le sujet donne l'impression d'une œuvre byzantine.

La croix de bronze est à branches à peu près égales et pommetées aussi, se détachant d'une plaque ronde sur les

faces de laquelle sont gravées des initiales, d'un côté A et G, de l'autre L et A, vraisemblablement celles de deux époux.

La date de cette croix, qui serait celle des bractéates, n'est pas facile à déterminer. C'est, à ma connaissance, la première fois qu'on trouve des bractéates dans le midi de la France, et il ne semble pas possible de les rattacher aux objets de même sorte, du xie au xive siècle, rencontrés assez communément en Suisse et en Allemagne. Ceux-ci sont, en général, de moindre diamètre et de frappe bien meilleure. Je les crois aussi beaucoup plus récents.

*
* *

Il y a quelques jours, j'ai reçu de M. V. Lieutaud, Président du Syndicat d'initiative d'Arles, la copie et la photographie dont il m'a autorisé à faire usage, d'une inscription romaine, en partie versifiée, gravée sur une stèle à sommet cintré trouvée très récemment aux Aliscamps, sur le tracé de la voie aurélienne.

Cette stèle mesure 1 m. 02 de haut, 0 m. 82 de large et 0 m. 21 d'épaisseur.

L'inscription est ainsi conçue :

FLEBILE·OPVS·MATRIS
NATORVM·HC·OSSA·DVORVM (*sic*)
CONDIDIT·HI·MATRIS·
CONDERE· DEBVERVNT
MEMMIA·M·F·PARAMONE·VIVA
SIBI·ET·L·MEMMIO·CELERI·ET
MEMMIAE·VEGETAE·FILIS

Paramone est la forme latine du surnom grec Παραμόνη connu par des inscriptions. La femme dont il est question dans ce texte était fille d'un citoyen romain. Le surnom grec qu'elle porte témoigne peut-être de l'origine de sa famille. Il se peut que celle-ci soit venue d'Orient par Marseille, et

que la cité d'Arles, où les trafiquants étrangers furent de tout temps fort nombreux, ait reçu à quelque moment, des colons grecs.

*
* *

M. Marcel Deloupy, négociant à Béziers, m'a communiqué la photographie d'un fragment de brique préromaine trouvé à *Sextantio*, près de Montpellier. On y remarque le motif déjà connu [1] d'un oiseau au-dessus de la croupe d'un quadrupède. Mais ce quadrupède, qui pourrait ici être un chien, est très grossièrement représenté et n'a que deux pattes. Il semble logique d'en conclure que la brique. préalablement recouverte de stuc, a été peinte. Je n'insiste pas sur cette brique qui doit faire l'objet d'un travail de M. Émile Bonnet, de Montpellier.

*
* *

A Mostuéjouls, canton de Peyreleau (Aveyron), est une grande stèle de grès (1 m. 40 de haut sur 0 m. 90 de large) présentant, sur sa face antérieure trois personnages drapés et debout dans une niche. Elle sert de piédestal à une croix de fer. M. Louis Balsan, de Millau, a bien voulu me signaler ce monument que je n'ai pas connu, bien qu'il ait fait, en 1846, l'objet d'une très courte communication de H. de Barrau à la Société archéologique de l'Aveyron [2], et qui, conséquemment, ne figure pas dans mon *Recueil des bas-reliefs de la Gaule*.

H. de Barrau l'attribue « au IVe ou au Ve siècle » et le croit « d'origine chrétienne ». En réalité, il s'agit d'une pierre tombale païenne qui paraît être celle de deux époux et de leur fils.

Je dois aussi à l'amabilité de M. Louis Balsan la photo-

1. Cf. *Comptes rendus de l'Acad.*, 1924, p. 246.
2. *Mém. de la Société de l'Aveyron*, tome VI, p. 431.

graphie d'un petit monument qui existe dans l'église en ruines de Pinet, non loin de Boyne, à 12 kilomètres de Millau. La



forme de ce monument qui, me dit M. Balsan, « est complètement ignoré, même dans la région », est celle d'un autel païen, avec base et couronnement. Mais il est décoré, sur

une de ses faces, d'un chrisme entre un α et un ω, et il ne semble pas exagéré de le faire remonter aux premiers temps de la chrétienté.

Au ve siècle, il n'était pas rare que les fidèles utilisassent un autel païen comme support de la table de marbre d'un autel chrétien. A Ispagnac (Lozère) est un monument palimpseste qui n'est pas sans analogie avec celui de l'église de Pinet. Il ne subsiste que des traces de l'inscription païenne de ce monument ; mais, après avoir retaillé la pierre on l'a, comme à Pinet, décorée d'un chrisme. D'autres exemples de cette coutume pourraient être rappelés[1]. Ainsi, cet autel aveyronnais mérite mieux que l'abandon en lequel il est tenu et j'espère que son transfert au Musée de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron le sauvera d'une expatriation qui est à craindre.

*
* *

Une cinquième inscription a été trouvée à Narbonne, en ces derniers temps, dans les terrains du domaine de Rolland, par M. Rossignol, ancien receveur municipal. J'en dois, comme d'habitude, la connaissance à l'obligeance de M. Rouzaud. Elle est gravée sur une plaque de marbre de de 0 m. 58 de haut sur 0 m. 30 de large et 0 m. 15 d'épaisseur. Son texte, assez incorrect, est le suivant :

❦ D ❦ M ❦ S ❦
CLVDIA·MARCEL
LA·FECIT·MEMO
RIA·FILIO·PIENTIS
SIMO·QVI VIXIT·A
NNISXXXV·MESE·IIII
ET DIES·VIIII·

A la fin de la dernière ligne, une gravure au trait peut être prise pour l'image d'une *ascia*.

1. Cf. H. Leclercq, *Dictionn. d'Archéol. chrét.*, I, 2, col. 3176.

L'inscription est embarrassante par sa provenance. La formule *Diis Manibus sacrum* est inusitée en Narbonnaise. Si cette inscription n'avait pas été importée, peut-être d'Afrique, il faudrait alors admettre qu'un pérégrin, mort à Narbonne, a été enseveli, par ses proches, suivant la coutume de son pays.

L'USURPATEUR ACHILLEUS ET LE TITRE DE « CORRECTOR », PAR M. MAURICE BESNIER, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

M. Clermont-Ganneau a communiqué à l'Académie des Inscriptions le 14 mai 1920 et longuement commenté dans la *Revue biblique* de la même année une inscription des environs de Palmyre sur laquelle le titre grec d'ἐπανορθωτής, traduction du latin *corrector*, transcrit lettre par lettre en caractères palmyréniens, était décerné au roi Vaballat, fils de Zénobie[1]. Ce texte apportait une brillante confirmation à une hypothèse antérieure du même érudit proposant que sur une autre inscription palmyrénienne, relative à Odeinat, le père de Vaballat et le mari de Zénobie, on considérât le mot *metaqqenana*, « redresseur », comme la traduction du grec ἐπανορθωτής. M. Clermont-Ganneau remarquait justement qu'il est intéressant de relever, dans la série des dénominations officicielles données aux rois de Palmyre, le terme de *corrector*, emprunté à la langue administrative des Romains ; ces princes, alliés et vassaux des empereurs, avant de s'insurger contre eux, se présentaient comme leurs agents et leurs délégués. Il n'a pas manqué de rappeler d'autre part qu'un contemporain des rois de Palmyre, Tétricus, empereur dans les Gaules de 268 à 273, fut aussi correcteur, mais en Italie et à la suite de sa défaite.

1. Clermont-Ganneau, *Odeinat et Vaballat rois de Palmyre et leur titre romain de corrector*, dans la *Revue biblique*, 1920, p. 382-419.

par Aurélien, *corrector totius Italiae* [1] ou *corrector Lucaniae* [2], c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, *corrector Italiae regionis Lucaniae*. Enfin dans le Claudius Firmus, λαμπροτάτης ἐπανορθωτής, que mentionne une inscription grecque d'Alexandrie, au-dessous du nom martelé d'un Auguste [3], il reconnaissait le Firmus, partisan de Vaballat et de Zénobie, qui souleva l'Égypte en 272 : ce personnage aurait exercé la correcture, c'est-à-dire le gouvernement d'Égypte, pour le compte de Vaballat, dont le nom précédait le sien et fut martelé à la suite de la victoire d'Aurélien.

Une récente publication vient de rappeler l'attention sur tous les documents qu'évoquait M. Clermont-Ganneau en 1920 et d'ajouter un numéro nouveau et imprévu à la liste des *correctores* du IIIe siècle.

M. J. G. Winter a édité en 1927, dans le *Journal of Egyptian archaeology*, une série de sept lettres sur papyrus, provenant de Philadelphie du Fayoum et conservées maintenant à Michigan ; ces lettres étaient adressées de Coptos, sous le règne de Dioclétien, par un certain Paniskos à sa femme, restée sans doute à Philadelphie. Dans l'une d'entre elles Paniskos demande que son beau-frère vienne rejoindre le *corrector* Achilleus : ἵνα ἔλ[θῃ] | πρὸς τὸν ἐπανορθωτή(ν) | Ἀχιλλ[έα] [4].

D'après M. Winter le mot ἐπανορθωτής désignerait ici un fonctionnaire local, *corrector juventutis*. Mais M. U. Wilcken, dans un mémoire présenté à l'Académie de Berlin, identifie l'Achilleus du papyrus avec l'usurpateur égyptien du même nom qui se fit proclamer en 295, se donna aussitôt le nom nouveau de L. Domitius Domitianus, le seul

1. Historia Augusta, *Vitae XXX tyrannorum*, 24, 5.
2. Ibid., *Vita Aureliani*, 39, 1 ; Aurelius Victor, *Caesares*, 35, 5, et *Epitome*, 35, 7 ; Eutropius, IX, 13, 2.
3. E. Breccia, *Catalogue général du Musée d'Alexandrie*, 1911, p. 63, n° 93.
4. *Journal of Egyptian archaeology*, 1927, p. 72.

qu'il porte sur les monnaies, fut assiégé huit mois dans Alexandrie par Dioclétien et finalement mis à mort en mars 296. Il ne peut être question d'un *corrector juventutis*, purement hypothétique, ni d'un *corrector Augustamnicae*, car si la province égyptienne d'*Augustamnica* fut en effet gouvernée par un correcteur, comme l'atteste la *Notitia dignitatum*, elle n'a été créée qu'en 341. Le titre de *corrector* doit faire allusion à l'usurpation même d'Achilleus et à la « restauration » de l'Égypte qu'il voulait entreprendre[1].

A l'appui de son interprétation M. Wilcken fait valoir : 1° que Paniskos dans ses lettres réclame à trois reprises ses armes qu'il avait laissées chez lui ; au moment où il écrit, en 294, le soulèvement se préparait à Coptos ; — 2° qu'en 293 Coptos avait été le théâtre d'une première révolte et l'objet d'une répression sévère[2]; il n'est pas surprenant que l'année suivante on ait recommencé à y comploter ; — 3° que déjà le titre de *corrector* avait été porté en Égypte par Claudius Firmus ; celui-ci n'était pas simplement un lieutenant de Vaballat, mais bien en prétendant à l'Empire ; sur l'inscription d'Alexandrie c'est le nom d'Aurélien qui aurait été martelé au-dessus de celui du « restaurateur » des libertés égyptiennes qui se posait en face de lui comme son compétiteur.

Le mémoire de M. Wilcken a donné à M. W. Kubitschek l'occasion d'étudier à son tour Achilleus, de classer les monnaies frappées à son effigie sous le nom de L. Domitius Domitianus et de situer la série de ses *folles* latines dans l'ensemble des pièces du même genre à la fin du IIIe siècle. M. Kubitschek est tout disposé à croire que l'Achilleus de la correspondance de Paniskos est effectivement l'usurpateur de 295, mais il laisse indécise la question de savoir si

1. U. Wilcken, *Zur Geschichte des Usurpators Achilleus*, dans les *Sitzungsberichte der preussischen Akademie*, 1927, p. 270-276.
2. Zosimus, XII, 31.

le terme d'ἐπανορθωτής était, en ce qui le concerne, une qualification officielle ou un simple sobriquet[1].

Il nous semble que le rapprochement du papyrus de Michigan avec les autres textes que nous avons cités permet de prendre parti. Si Odeinat et Vaballat, rois à Palmyre, et Firmus et Achilleus, prétendants à l'Empire en Égypte, ont été appelés correcteurs, c'est que ce vocable avait un sens précis et conférait un rang éminent[2].

Dès le IIe siècle on rencontre en Asie Mineure et en Grèce des *legati Augusti ad corrigendum statum civitatum liberarum*, transformés au IIIe en *correctores*, ἐπανορθωταί ; ils étaient chargés de mettre de l'ordre dans les finances des villes libres d'une province et d'une manière générale de surveiller toute l'administration municipale et de réprimer les troubles ; revêtus de l'*imperium*, avec droit aux faisceaux, leur fonction était primitivement exceptionnelle et temporaire, mais elle paraît être devenue ensuite régulière et permanente, au moins dans certaines régions comme l'Achaïe, et à l'époque du Bas-Empire les *correctores* forment une catégorie spéciale de gouverneurs. En Italie sous le règne de Caracalla C. Octavius Appius Suetrius Sabinus est préposé à la réorganisation de la péninsule, *electus ad corrigendum statum Italiae*[3], et au cours du IIIe siècle apparaissent des *correctores Italiae*, transformés ultérieurement en correcteurs de chacune des circonscriptions de cette

1. W. Kubitschek, *Zur Geschichte des Usurpators Achilleus*, dans les *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften in Wien*, 208, 1, 1928.
2. Voir l'article *Corrector* dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Daremberg-Saglio-Pottier, I, 1887, p. 1538-1539, par R. Cagnat ; dans la *Real Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, IV, 1901, p. 1646-1656, par A. von Premestein ; dans le *Dizionario epigrafico* d'E. de Ruggiero, II, 1906, p. 1242-1248, par G. Mancini. Et en outre : C. Jullian, *Les transformations politiques de l'Italie sous les empereurs*, Paris, 1884, p. 149-171 ; J. Marquardt, *Organisation de l'Empire romain*, trad. fr., II, 1893, p. 23-26 ; Th. Mommsen, *Droit public romain*, trad. fr., V, 1896, p. 131-132 ; L. Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, Paris, 1904, p. 144-145.
3. *Corp. inscr. lat.*, X, n° 5398.

contrée ou de plusieurs circonscriptions réunies, *correctores Campaniae* ou *correctores Flaminiae et Piceni* par exemple. Contrairement à l'opinion de Mommsen on tend à admettre, avec Borghesi et M. Jullian, que sinon dès le début, du moins de très bonne heure les *correctores Italiae* eux-mêmes, en dépit de la généralité de leur titre, étaient affectés à une région déterminée, par exemple correcteurs d'Italie en Lucanie, comme Tétricus. A partir de la seconde moitié du IIIe siècle, et probablement depuis le règne d'Aurélien, ces correcteurs régionaux d'Italie devinrent eux aussi réguliers et permanents.

Odeinat et Vaballat avaient été nommés *correctores* par Gallien et Aurélien, en même temps que *consulares*, *duces Romanorum*, *imperatores*; cette accumulation sur leur tête de dignités romaines qui s'ajoutaient à leur qualité de rois orientaux, comme en témoignent les inscriptions grecques et palmyréniennes gravées en leur honneur, avait pour but de les attacher plus étroitement à l'Empire dont ils devenaient ainsi les représentants [1]. C'est sans doute ce précédent qui aura décidé Firmus et Achilleus à se faire appeler eux aussi ἐπανορθωταί. Mais, à la différence des rois de Palmyre, les usurpateurs égyptiens ne tenaient pas à ce titre des empereurs de Rome : ils l'avaient pris de leur propre autorité, pour bénéficier tout à la fois du prestige que devait leur conférer cette haute magistrature et des espérances de réforme que le mot même éveillait dans l'esprit de leurs partisans.

Tout autre était le cas de Tétricus. Il fut tour à tour empereur dans les Gaules, comme Firmus et Achilleus à Alexandrie, et correcteur en Italie, nommé par un empereur

1. Il leur manquait le titre impérial d'*Augustus* ; les monnaies et un milliaire en langue latine de la route de Bostra à Philadelphie (*Bull. archéol. du Comité*, 1904, p. 8) nous apprennent que Vaballat finit par le prendre en 271 : comme Postumus et Tétricus dans les Gaules, en rompant avec Rome il revendiquait encore la qualité d'empereur romain.

de Rome, comme Odeinat et Vaballat en Orient. Ce n'est pas pendant son règne mais après sa soumission qu'il fut investi d'une correcture. Il est singulier de voir cet ancien légat d'Aquitaine, que la faveur de Victorina avait porté à l'Empire, démissionner pour rentrer dans la carrière administrative et recevoir d'Aurélien le gouvernement d'une région italique. Peut-être l'importance des fonctions de *corrector*, en Italie tout particulièrement, était-elle assez grande pour qu'aux yeux des contemporains et de Tétricus lui-même un ancien empereur ne se diminuât pas en consentant à les exercer ; une dizaine d'années plus tard, en 284, on devait voir inversement un correcteur de Vénétie, M. Aurelius Julianus, choisi comme candidat à l'Empire[1]. Peut-être aussi Aurélien, en conférant au dernier titulaire de l'État séparé qui s'était momentanément constitué dans les Gaules l'une des dignités dont étaient revêtus, par la volonté même des souverains de Rome, les chefs de l'État d'abord vassal puis séparé de Palmyre, a-t-il voulu non seulement récompenser la soumission de Tétricus, mais aussi atténuer après coup le caractère subversif de son usurpation et dans une certaine mesure légitimer son règne. Avec le recul du temps ne pouvait-on pas être amené à penser que Tétricus avait agi déjà en Gaule comme *corrector* et d'accord avec le pouvoir central ? Il n'y a rien d'invraisemblable à supposer qu'Aurélien aura joué sur le sens des mots et tiré parti d'une confusion établie à dessein entre la correcture italique, gouvernement régional, et la correcture d'Odeinat et de Vaballat en Orient, délégation impériale.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom de M. Émile Espérandieu, le premier fascicule des *Inscriptions latines de Gaule*, publié sous les auspices de l'Académie (Fondation Debrousse).

1. Aurelius Victor, *Caesares*, 39, 10 : « cum Venetos correctura ageret ».

Il offre ensuits, de la part du prince Youssouf Kamal, le facsimile du manuscrit de la traduction arabe de la *Géographie, de Ptolémée*, et de la part de M. Hoskier, deux volumes dont il est l'auteur, intitulés : *Concerning the text of the Apocalypse.*

Le R. P. Scheil fait hommage des *Inscriptions des Achéménides à Suse* qu'il vientde publier dans les *Mémoires de la Mission archéologique de Perse* (tome XXI).

SÉANCE DU 26 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

Un mois s'étant écoulé depuis la mort de Ch.-V. Langlois, le Président demande à l'Académie si elle entend ou non déclarer la vacance de son fauteuil.

Par 11 oui contre 3 non, la Compagnie se prononce pour l'affirmative.

La date de l'élection sera fixée ultérieurement.

M. Wuilleumier entretient l'Académie de fouilles exécutées en Italie depuis l'été dernier[1].

COMMUNICATION

LES DERNIÈRES FOUILLES D'ITALIE,

PAR P. WUILLEUMIER.

La découverte fortuite que je signalais en 1928 [2], vers le Corso Vittorio Emanuele [3], s'est affirmée la plus impor-

1. Voir ci-après.
2. *Comptes Rendus de l'Acad.*, I, 1928, p. 283 et suiv. J'adresse de nouveau toute ma reconnaissance aux savants qui ont bien voulu m'ouvrir quelques instants l'accès des fouilles, MM. Paribeni, Bartoli, Calza, Colini, Giglioli, Maiuri, Marchetti-Longhi, Mariani, Mingazzini.
3. L'*area* est comprise entre quatre rues modernes qui doivent en recouvrir d'anciennes, le Corso au N., la Via di Torre Argentina à l'O. et sans doute les Vie Florida et S. Nicola à Cesarini que les fouilles n'ont pas encore atteintes vers le S. et vers l'E. Cf. Marchetti-Longhi, *Capitolium*, 1929, p. 10 et suiv. ; *I tempi della zona Argentina*, Rome, 21 avril 1929.

tante de Rome depuis celle des *fora* impériaux, dont le dégagement continue peu à peu. Cet ensemble de sanctuaires indépendants, mais à peu près alignés et orientés vers l'E., donne, toutes proportions gardées, la même impression que la Marmaria de Delphes. Après avoir franchi au N. le mur de tuf en *opus quadratum* qui l'isolait comme à l'O., on débouchait dans un portique, dont l'état actuel est aussi tardif que le pavement et les escaliers en travertin de la place, mais qui a dû, comme eux, se substituer à un autre. De fait, la matière et le style de construction attestent pour les temples une époque reculée. Il se confirme que le plus ancien de tous est le troisième (C) en partant du Corso : diptère, prostyle et hexastyle, il descend jusqu'à 2 m. sous le niveau des autres, et la partie dégagée de la corniche et du *podium*, faits en blocs de tuf parfaitement alignés, suffit à donner l'impression de puissance et de majesté que devaient avoir les plus anciens sanctuaires italiotes. Puis viennent le temple rond (B) et le temple rectangulaire du N. (A), à peu près contemporains : péristyles, ils dressent du même niveau leur structure de « massicciata a sacco » que revêtent des plaques de tuf recouvertes de stuc. Le second, hexastyle comme C, a conservé la plupart de ses quatorze colonnes latérales et une de la façade, faites en tuf ; les deux dernières de droite portent dans l'emploi du travertin et la surélévation des bases la marque d'un remaniement. Du temple rond, qui a pu dériver de la *tholos* delphique, et servir de prototype au Panthéon d'Hadrien, subsiste aussi une grande partie de la colonnade en tuf, tandis que le seul chapiteau, de forme corinthienne, est en travertin comme les bases des colonnes : marque probable de la transformation postérieure, qui a inséré le mur externe dans les interstices de la colonnade pour dresser dans la *cella*, ainsi agrandie et pavée de mosaïque, une statue colossale, à en juger par la base. Un quatrième sanctuaire vient d'apparaître vers le S., plus grand et plus récent : le haut *podium* de travertin tranche

sur le tuf des autres, mais la corniche, bien conservée, est aussi recouverte de stuc, et des remaniements ont, là encore, pavé la *cella* de marbre. Ces restaurations successives, nécessitées par les incendies et les tremblements de terre dont on aperçoit les traces, ont conservé le style du *temenos* primitif : preuve de l'intérêt et du respect que Rome lui a portés pendant des siècles. Il finit toutefois par être transformé en un immense édifice qui unit les constructions préexistantes par des murs en briques, et perça une partie de l'enceinte O. par un portique — lui-même modifié plus tard en latrines. Le fragment de la *Forma Urbis*, où figurent seuls les deux temples du N., ne porte aucun nom, et, en l'absence de toute dédicace, M. Marchetti-Longhi se refuse encore à rien dater ou identifier. Les régionnaires placent vers cet endroit, près de l'*hekatostylon* et du *porticus Pompeia* qui ne semblent pas y correspondre [1], *le porticus Minucia vetus* qui, vers 110, engloba l'*aedes Larum permarinum* de 179 et sans doute l'*aedes Herculis Custodis*, un peu antérieure à l'autre. Les fouilles du N. ne contredisent pas ces données qu'admettaient une partie des topographes [2] ; mais, entre les temples B et C, ont été mis au jour depuis trois mois la tête puis les membres en marbre d'une statue colossale : ne vient-elle pas de la base située dans B ? Or on prétend y reconnaître Bellone ; mais Ovide place son temple, voué en 298, à l'extrémité supérieure du *Circus Flaminius*, du côté opposé au sanctuaire d'Hercule. Pline, d'autre part, localise *in Circo Flaminio* un temple ancien de Mars, auquel peut appartenir une tête casquée en marbre [3].

Sur le Palatin, M. Bartoli cherche ce que recouvre la Villa Mills. Il a trouvé les voûtes et les parois de plusieurs

1. Malgré Lanciani, *Bull. Comm.*, 1893, p. 189 — et Fornari, *ibid.*, 1911, p. 261 et suiv.
2. Domaszewski, *Arch. für Relig.*, 1909, p. 76; Jordan-Hülsen, *Topographie*, p. 533-4 ; 552. Contre : Fornari, *loc. cit.*
3. Ovide, *Fast.*, VI. 203-9 ; Pline, *H. N.*, XXXVI, 26.

pièces en enfilade et, dans le jardin vers le N.-E., un péristyle à *impluvium* central ; le ravage des siècles a laissé seulement l'empreinte d'une demi-colonne, qui correspond à celles de marbre jaune que Lanciani avait découvertes en les attribuant au temple d'Apollon. Toutes ces constructions [1] ont un rapport étroit avec le palais des Flaviens : le niveau est le même, les matériaux identiques, les lignes parallèles et deux salles communes ; elles l'unissent au stade et en doublent la superficie. Mais les restes de deux murs qui les en séparaient d'abord et la trace d'un remaniement dans le dessin du péristyle attestent l'existence d'un palais antérieur : serait-ce celui d'Auguste que d'aucuns veulent y voir? Il faudrait pour cela retrouver les sanctuaires d'Apollon et de Vesta englobés, d'après Ovide [2], dans le même ensemble. Le premier n'apparaît pas encore, ce qui ruine l'hypothèse de Lanciani ; il ne pourrait plus trouver place que vers le N.-E. où, par respect de la végétation, les fouilles se sont bornées à un sondage qui a dégagé un soubassement transversal d'époque tardive. Quant à l'autre, M. Bartoli le reconnaîtrait volontiers dans un *podium* de 9 m. sur 10 m. qui émerge dans *l'impluvium*, et auquel on accède du N.-E. par un pont : le blocage actuel date de Dioclétien, mais cette construction anormale, qui n'est pas dans l'axe du palais, perpétue peut-être le souvenir d'un ancien rite. Il faut noter toutefois qu'un temple rond conviendrait mieux à Vesta, et attendre des preuves plus décisives pour fixer son jugement.

Habilement dirigés par M. Colini, les autres chantiers archéologiques de Rome soulèvent moins de problèmes. L'un [3] a rouvert au tombeau des Scipions la porte et la fenêtre

1. On en connaissait déjà le prolongement sur deux étages, vers le S.-O., là où finit la roche. Sur les diverses théories, cf. Pinza, *Bull. Comm.*, 1910, p. 1 et suiv.
2. *Fast.*, IV, 951-2 ; *Métam.*, XV, 865.
3. Cf. Colini, *Capitolium*, 1927, p. 383 ; avril 1929.

sur le chemin qui menait de la Via Appia à la Via Latina, et les nombreuses niches des quatre galeries longitudinales et de celle qui les croise, toutes creusées dans le tuf. Les mêmes fouilles ont mis au jour, parmi d'autres sépultures, un colombaire de deux cents places orné de fresques décoratives, et dégagé une maison du III-IV[e] s. dont les fondations percent le tombeau primitif : par cette superposition comme par le calme et l'abandon du décor, ce lieu évoque les gloires mortes de la Rome républicaine.

Dans une autre région symbolique, Via Giulio Romano, on a trouvé, sous une église baroque, un campanile à deux étages et une niche ornée de fresques par l'école de P. Cavallini ; mais ces restes de l'église S. Biagio, qu'on connaissait seulement par un dessin de Tempesta, sont logés à leur tour dans une maison du II-III[e] siècle à cinq étages, portique et balcon. Le mur du fond, qui donne sur les pièces au deuxième, sur un corridor au troisième, est formé par la roche, revêtue d'*opus reticulatum* ; les chambres sont divisées dans la profondeur en trois sections, dont les dernières prenaient jour par une lucarne sur des couloirs transversaux, tandis que la première avait en plus sur la façade une fenêtre bilobée. L'édifice continue sous l'escalier de l'Aracaeli, où il tourne du N.-S. à l'E.-O. ; or, sur l'autre flanc de l'escalier qui mène à la place du Capitole, on a découvert au même niveau et dans une direction parallèle, à l'entresol d'une maison analogue, une boutique dont les murs ont conservé un revêtement de stuc, plus épais dans le bas, décoré de lignes et de figures dans le haut ; l'escalier du Capitole semble donc occuper la place d'une voie ancienne.

Dans les environs de Rome, à l'angle méridional du *forum* et du *decumanus* d'Ostie, M. Calza a rendu à la lumière un immense édifice thermal, construit sans doute par Hadrien, et agrandi vers la fin du III[e] s. Les pièces froides sont au Nord, les autres donnent au Sud sur une voie secondaire par des ouvertures à colonnes ou pilastres ; elles sont dispo-

sées en échelon pour recevoir le maximum de soleil, et légèrement surélevées, car les sables empêchaient de loger sous terre les couloirs de chauffe ; ceux-ci sont bien conservés, comme le pavement de plusieurs salles et certaines parties architectoniques, telle une superbe colonne corinthienne en marbre, qui soutient un fragment de la corniche et du toit.

Mais, depuis un an, le monde entier tourne vers les navires de Nemi une attention exclusive et dangereuse : on en espérait des trésors, que le premier du moins n'avait guère chance de contenir ; or, c'est le seul dont on ait pu mettre encore une moitié au jour, en faisant baisser le lac de neuf mètres en dix mois par le jeu continu de quatre pompes. La déception fut grande au début ; on finit enfin par recueillir quelques bronzes — de types déjà connus [1] : une tête de loup munie d'un anneau, identique à celle que l'on conserve au musée des Thermes, puis, tout dernièrement, une tête analogue de lion, dont on possédait plusieurs répliques, une colonnette — on avait trouvé en 1827 un chapiteau de même métal — et un certain nombre de tubes emmanchés à des fistules de plomb, semblables à celles que Borghi remonta de l'eau en 1896. La structure même du bateau devait causer peu de surprises, car les sondages faits depuis plusieurs siècles l'ont d'une part endommagé, et ils ont suggéré, d'autre part, l'existence de plaques en terre-cuite, marbre et mosaïque destinées à couvrir le pont, et celle d'une étoffe maintenue entre le bois et le plomb extérieur par de longs clous recourbés en cuivre rouge. Le dégagement de la coque a confirmé ces deux hypothèses, en illustrant la seconde par la remarquable conservation des matériaux. Il révéla toutefois deux détails nouveaux et curieux : une douzaine de poutres transversales forment la substruction du pont ; du bord qui longe la

1. Cf. Malfatti, *Le navi di Nemi*, Roma, 1905, *passim* ; — Montani *Capitolium*, 1929, p. 123 et suiv. On devrait retrouver dans diverses collections le produit des sondages anciens.

côte, partent vers celle-ci à angle aigu deux longues perches parallèles distantes de deux mètres environ : elles devaient, peut-être avec une paire symétrique, assurer la stabilité du navire, auquel elles donnent l'apparence d'un ponton. Le gouvernement italien n'a pas abandonné l'espoir de trouver des œuvres d'art soit dans la moitié de ce bateau plus basse que l'autre, soit dans le deuxième, dont aucune partie n'apparaît encore. Il envisage un musée local au bord du lac.

Comme Nemi, Herculanum a connu enfin après des siècles de tâtonnements, deux années de fouilles systématiques, aussi délicates, mais plus productives [1]. Ayant renoncé au travail en galeries, quitte à exproprier peu à peu le village moderne de Resina, on doit attaquer du haut par des perforatrices à air comprimé, quelque quinze mètres de lave durcie, réservant le pic à la couche inférieure de boue — pour trouver trop souvent les murs brutalement percés par les premiers explorateurs. Le nouveau chantier fait suite à celui qui, de 1860 à 1875, avait abordé, à l'extrémité S., près de l'ancienne côte, des sortes de magasins, puis deux maisons sur le côté gauche d'un *cardo* et un édifice thermal au N. du premier *decumanus*. L'*insula* que limitent ces deux voies et, vers l'E., un second *cardo*, est aujourd'hui presque entièrement dégagée et habilement restaurée ; elle comprend cinq maisons. La première à partir du S.-O. (hôtel ?) occupe une vaste superficie d'un *cardo* à l'autre : elle avait une installation thermale et deux péristyles, séparés par un couloir à mosaïque : celui du S., dont il reste les bases quadrangulaires, surplombe un étage souterrain, et il est bordé de pièces, dont plusieurs communiquent par des fenêtres, et dont l'une conserve une jolie mosaïque à fond rouge et rectangles ou damiers blancs ; celui du N. entoure un jardin en contre-bas, où l'on a trouvé le squelette d'un arbre, et où une rigole partageait l'eau de pluie

1. Cf. Maiuri, *L'Illustrazione Italiana*, 5 mai 1929, p. 702.

tamisée entre une citerne et l'égout qui passait sous le *cardo* pour déboucher dans la mer. En remontant cette voie, face à un portique dégagé au XIXe s., on pénètre, entre deux bancs de pierre, dans le vestibule et *l'atrium* d'une deuxième maison, dont le péristyle est remplacé par une pièce à abside, avec plafond et parois ornés de jolies fresques décoratives à fond vert sombre ; une autre a une élégante corniche de fleurs sculptées avec palmettes aux angles ; plusieurs prennent jour sur une courette intérieure par deux baies superposées ; une seconde cour, proche de la maison voisine, était protégée dans le haut par un grillage : l'un de ses murs porte encastrés un Éros et un Gorgoneion de marbre, et en bas une niche de coquillages et mosaïques, devant laquelle se dresse, sur un pilier, une vasque de bronze, où subsistent des ossements d'animaux. Notons encore une pièce à deux viviers et paroi de mosaïque. L'étage supérieur est en partie conservé. Il en est de même pour la maison suivante dont on distingue en outre la terrasse : c'est la plus grandiose. Le propriétaire avait partagé ses trois façades entre le commerce et l'habitation : le rez-de-chaussée est occupé tout le long du *decumanus* par des boutiques indépendantes ; l'une conserve encore des jarres enfouies dans le sol, une autre le premier exemple d'une presse en bois à peu près intacte depuis la longue vis jusqu'aux rainures de la tablette inférieure. Derrière elles, et à l'étage, s'étendait l'appartement privé : on entre sur le côté O. du second *cardo* dans un magnifique *atrium* à mosaïque intacte ; celle de l'*impluvium* fut recouverte, au cours d'une restauration ancienne, par des plaques de marbre ; auprès se trouvent une colonnette à jet d'eau et une citerne ; le toit subsiste encore avec une partie des gargouilles comme dans certaines maisons de Pompei, mais les fresques montent plus haut, et surtout — disposition inconnue jusqu'ici — la baie qui s'ouvre dans la paroi du fond pour mener au *tablinum* est coupée par un paravent de bois avec appliques de bronze,

muni de deux portes latérales bien conservées, que reliait sans doute une étoffe disparue. Les pièces voisines conservent encore un lit et une tablette de marbre rose soutenue par un pilastre, où se détache une tête d'Attis, comme sur un exemplaire conservé à Naples. Contigu à cette maison, un auvent marque plus au S., sur le second *cardo*, l'entrée d'une quatrième, plus petite mais curieuse : on distingue nettement la structure des parois — pierres légères dans des cadres de bois — on passe devant la roue d'un puits conservée avec sa corde, on monte sur quelques marches anciennes l'un des deux escaliers et on trouve dans les chambres un lit ou deux à angle droit, une armoire pleine de statuettes en bronze et de fioles en verre, des tables de marbre qui conservent la trace de la lampe. Ces pièces donnent de trois côtés sur une cour intérieure, dont le quatrième est réservé au passage. La dernière maison se loge étroitement entre la précédente et la première ; elle a conservé les poutres de son toit, son *impluvium* en tuf, un buste d'homme en bronze, et, sur les murs, un joli paysage et de fraîches couleurs vert clair. Cette teinte et le choix de sujets champêtres ou décoratifs, le plan et le luxe des maisons donnent à Herculanum, autant qu'on en peut juger encore, un aspect plus riant qu'à Pompei. La conservation du bois et celle de quelques étages supérieurs y font renaître davantage la vie ancienne.

Ce rapide exposé montre que l'archéologie est à l'honneur au delà des Alpes : on peut contester le choix de certaines explorations, juger que Rome fait un peu tort à la Grande-Grèce ; il faut reconnaître la valeur des résultats acquis, surtout au Corso Vittorio Emanuele ou à Herculanum, et en féliciter la science italienne.

SÉANCE DU 2 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un télégramme par lequel l'Académie est informée de la mort de M. Henri Goelzer, son président, décédé à Esprels (Haute-Saône), le 1er août.

La séance est levée en signe de deuil.

SÉANCE DU 9 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

M. Pio Rajna, Associé étranger de l'Académie, adresse à la Compagnie l'expression de ses condoléances à l'occasion du décès de M. Goelzer.

M. René Dussaud prononce en ces termes l'éloge de notre regretté président :

Mes chers Confrères,

« Il y a trois semaines, jour pour jour, en sortant de la séance, j'accompagnais notre vénéré président et il me confiait sa satisfaction de prendre quelque repos. Les dernières semaines avaient été particulièrement chargées pour lui : Examens d'entrée à l'Ecole Normale, représentation de notre Académie en province et à l'étranger. Cependant rien ne faisait prévoir une fin si proche ; en nous séparant, il m'avait annoncé son intention de rentrer à Paris dès le début de septembre.

Quand, vendredi dernier, par la brève dépêche que vous a communiquée aussitôt M. le Secrétaire Perpétuel, nous avons appris sa mort survenue la veille dans sa propriété d'Esprels, près

de Villersexel (Haute-Saône), nous avons été frappés d'étonnement et nous avons ressenti une profonde affliction.

Henri Goelzer était né dans l'Eure, le 23 septembre 1853, à Beaumont-le-Roger, non parce que sa famille était originaire de cette région, mais parce que son père y séjournait temporairement, étant occupé, comme ingénieur, à la construction du chemin de fer de Paris à Cherbourg.

Élève de l'École Normale supérieure, promotion de 1874, et de l'École pratique des Hautes-Études, agrégé de grammaire, il devait consacrer toute sa vie à l'enseignement, d'abord en province, puis à l'École Normale où il fut appelé par Georges Perrot à remplacer Othon Riemann, et à la Faculté des Lettres de Paris où son doyen, M. Alfred Croiset, appréciait tant sa compétence et son dévouement.

Il passa son doctorat en 1884 avec des thèses fort remarquées : *Étude lexicographique et grammaticale de la latinité de saint Jérôme* (près de 500 pages, 1884), et *Grammaticae in Sulpicium Severum observationes* (1883). Sa maîtrise s'exercera encore sur *Le Latin de saint Avit*, évêque de Vienne, volume de près de 800 pages paru dans la Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris (1909). Un excellent juge, notre confrère M. Camille Jullian, se plaît à dire que les livres de M. Goelzer sur le latin de saint Jérôme et de saint Avit restent inébranlables.

Dès le début de son activité scientifique Henri Goelzer s'était convaincu que, même avec Cicéron et Tacite, ou Virgile, la langue latine n'avait pas épuisé ses ressources. Le christianisme devait l'enrichir encore ou plutôt, avec saint Hilaire de Poitiers, Sulpice Sévère et saint Jérôme, créer une langue nouvelle.

Les vues originales et fécondes qu'il professait sur la basse latinité ne l'empêchaient pas de s'attacher à la langue classique. En utilisant et en complétant les notes de cours d'Othon Riemann, il s'appliqua, pendant dix ans, à un travail considérable de grammaire grecque et latine que notre confrère, M. Chatelain, a déclaré constituer le plus important qu'un savant français ait publié sur ce sujet au XIXe siècle. Il s'agit de la Grammaire comparée du grec et du latin comprenant la *Syntaxe* (893 pages, 1897) et la *Phonétique et étude des formes* (540 pages, 1901).

Les travaux de lexicographie d'Henri Goelzer ne sont pas

moins dignes d'attention ; ils ont rendu de grands services. Notre ancien confrère, Eugène Benoist, venait d'entreprendre un *Nouveau dictionnaire de la langue latine*, lorsqu'il fut enlevé prématurément, en 1884, à l'âge de 56 ans. M. Goelzer reprit le travail, le termina et, en 1892, publia le dictionnaire qui, depuis, a connu dix éditions. En 1904, il donna un *Nouveau dictionnaire français-latin*, in-4° de 1200 pages, contenant la traduction de tous les termes employés dans la langue depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours.

Il avait déjà, à l'usage des classes, publié des éditions des grands classiques latins, quand il se consacra au texte de Tacite. Coup sur coup il édite, en 1920, les *Histoires* avec les variantes, d'abondantes notes critiques, historiques ou grammaticales et une magistrale introduction de 91 pages, dans la Collection des éditions savantes de la librairie Hachette (2 vol. gr. in-8° d'environ 800 pages), et en 1921, les *Histoires* revisées dans la Collection des Universités de France, sous le patronage de l'Association Guillaume Budé (1 vol.). Dès l'année suivante parurent dans la même collection le *Dialogue des orateurs, la Vie d'Agricola* et *la Germanie*. Le texte avait été établi par notre regretté confrère et il avait traduit lui-même *la Germanie*.

Il reprenait ainsi l'œuvre célèbre de Jean-Louis Burnouf, le père d'Eugène Burnouf, en profitant des progrès accomplis par la philologie latine et, tout particulièrement, de la publication du *Lexicon Taciteum* de Gerber, Greef et John.

Henri Goelzer n'hésitait pas à déclarer « que la saine critique des textes doit être surtout conservatrice. » Et il ajoutait, en 1920 : « Aussi bien depuis dix ans au moins, presque toutes les recherches particulières, qui ont pour objet de résoudre les divers problèmes relatifs à l'œuvre de Tacite, ont contribué à orienter dans ce sens les esprits réfléchis. »

L'autorité scientifique que M. Goelzer s'était acquise par ses travaux, par sa puissance de travail et la précision d'une méthode qu'il tenait de son maître Charles Thurot, décidèrent l'Association Guillaume Budé à le nommer directeur et surveillant de l'ensemble de ses éditions latines.

Vous ne deviez pas tarder à consacrer cette belle carrière de savant en l'appelant parmi vous, en 1923, pour remplacer Paul

Girard et vous le chargiez immédiatement d'un labeur redoutable qu'il accepta de grand cœur. Je veux parler de la préparation du dictionnaire destiné à remplacer celui de Du Cange. Ainsi, après plusieurs années passées dans le commerce de Tacite, il revenait à cette latinité de basse époque, qui avait attiré sa jeunesse, et à ces travaux de lexicographie qui lui étaient familiers.

La commission de l'Union Académique, chargée de préparer le nouveau Du Cange, l'avait choisi comme président. Il la convoquait chaque année à Paris, au mois de janvier, pour préparer la session de l'Union au mois de mai. Il en était la cheville ouvrière et dirigeait le *Bulletin Du Cange*. Cette tâche difficile ne laisse pas d'être parfois délicate, car s'il est toujours malaisé de déterminer la date où s'arrête un développement historique, cela est particulièrement épineux pour la basse latinité et l'on conçoit que des divergences d'opinion se soient produites. Henri Goelzer sut montrer dans ces circonstances autant de bonne grâce que de fermeté.

Cette année vous l'aviez appelé à vous présider et il apportait dans cette fonction ses remarquables qualités qui nous feront vivement regretter non seulement le savant éminent, mais aussi le confrère d'une rare affabilité, d'une constante bonne humeur, d'une franche et charmante simplicité. Il a disparu brusquement, en pleine possession de soi-même, en plein travail et nous n'aurons que trop l'occasion de mesurer le vide qu'il laisse parmi nous.

J'adresse à M[me] Henri Goelzer l'expression de nos respectueuses condoléances. »

M. Schaeffer présente un compte rendu des fouilles qu'il a pratiquées en Syrie au printemps dernier.

La mission fut organisée sur l'initiative de M. René Dussaud, avec la collaboration de M. Georges Chenet.

Près de Minet el Beida, ils ont découvert une importante nécropole du 2[e] millénaire avant J.-C. contenant, outre 80 dépôts céramiques, un trésors de statuettes de divinité phéniciennes en bronze rehaussé d'or et d'argent, de bijoux d'or et de pierres dures.

Dans plusieurs tombes princières en forme de caveau souterrain à voûte, avec escalier et couloir d'entrée, malgré une violation ancienne, furent encore recueillis des céramiques précieuses, des vases en albâtre égyptiens, des perles d'or et cylindre gravés et surtout une sculpture sur ivoire représentant une divinité féminine au torse nu assise sur un trône, flanquée de deux boucs dressés, qui est certainement le plus bel ivoire mycénien actuellement connu (xv[e] siècle avant J.-C.).

Sur le tell voisin appelé Ras Shamra la mission mit au jour les substructions d'un important palais du 2[e] millénaire contenant des statues et inscriptions égyptiennes et une bibliothèque de tablettes cunéiforme, probablement archives royales. Découverte de première importance révélant une langue totalement inconnue jusqu'alors.

MM. Salomon Reinach et René Dussaud présentent des observations.

M. S. Reinach commente le texte de Tertullien, écrit en 197 et repété par Eusèbe, Orose et Grégoire de Tours, d'après lequel l'empereur Tibère, averti des miracles opérés en Palestine, aurait proposé au Sénat, qui refusa, de mettre Jésus au rang des dieux. Correct au point de vue du droit public romain, ce texte invraisemblable n'a pu être imaginé par Tertullien, polémiste de bonne foi, mais tiré par lui d'un manuel d'apologétique d'origine romaine. Pour en expliquer la genèse, il faut tenir compte d'un passage de Suétone d'après lequel Tibère, dans une affaire non spécifiée, fut mis en minorité par le Sénat, dont il était interdit, depuis Auguste, de publier les procès-verbaux, et aussi du fait certain que Pilate dut informer Tibère de ce qui s'était passé à Jérusalem et que Tibère, suivant son habitude constante, dut en informer le Sénat. La curiosité publique ainsi éveillée, un Romain de haute naissance, converti au christianisme, combina le peu qui avait transpiré des deux séances pour rédiger le texte dont le premier écho nous est apporté par Tertullien. Renan n'eut pas raison de dire qu'il ne méritait pas d'être discuté [1].

1. Je ne connais que par une citation de J.-C.-L. Gieseler (*A Compendium of Eccles. history*, trad. Davidson, t. I, 1854, p. 81, n. 6), une dissertation

MM. Paul Monceaux, A. Gsell et Franz Cumont présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

Gaston E. Broche, *Une antique institution d'Oxford* (Nîmes, 1927).

G. *Aesmalii Bocchi ad Petrum de Nolhaco Gallicae Academiae Socium de carmine quod inscribitur « Latini cujusdam testamentum » epistula.*

Paleografia. Catálogo de las inscripciones romanas del antiguo reino de Jaen, por Manuel Acedo (Jerez de la Frontera, 1928).

Kharosthi inscription discovered by sir Aurel Stein in Chinese Turkestan. Part III, Text of inscriptions discovered at the Niya and Lou-Len sites, transcribed and edited by E. J. Respon and P. S. Noble (Oxford, 1929).

M. Gsell offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Eugène Albertini, professeur à la Faculté des lettres d'Alger et directeur des Antiquités de l'Algérie, un volume intitulé *L'Empire romain*, qui forme le tome IV de l'*Histoire générale* publié par les soins de MM. Halphen et Sagnac. Ce vaste sujet, qui exigeait des connaissances très étendues, a été traité par M. Albertini avec un remarquable talent de synthèse : bien composé et bien écrit, le livre se lit avec un vif intérêt.

M. S. Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de M. Lantier, conservateur-adjoint du Musée des antiquités nationales, le premier album d'une série où doivent être reproduits, avec tout le soin désirable, les principaux objets du Musée. Celui-ci, intitulé *La Verrerie* et publié par la Maison Morancé, éditrice des Musées Nationaux, comprend 36 belles planches, dont plusieurs tirées en couleur, avec des notices brèves, mais précises et bien informées. Les progrès faits récemment dans cet ordre d'études ont permis d'indiquer partout, avec une approximation suffissante, les dates de fabrication des verres.

publiée en 1837 à Bonn où J.-W.-T. Braun aurait défendu l'historicité du récit de Tertullien (*De Tiberii Christum in Deorum numerum referend. consilio*.

SÉANCE DU 14 AOUT

avancée au mercredi 14 à cause de la fête du 15 août.

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

M. le comte du Mesnil du Buisson expose les résultats des fouilles exécutées à Mishrifé-Qatna en 1929 [1].

M. Et. Michon présente une observation.

M. Franz Cumont communique à l'Académie la teneur d'une inscription restée cachée durant un demi-siècle dans la collection Frœhner et dont M. Rostovtzeff lui a signalé amicalement l'existence. M. Jean Babelon l'a libéralement autorisé à examiner et à reproduire le marbre original déposé au cabinet des Médailles. Ce marbre, trouvé à Nazareth avant l'année 1878, porte la traduction grecque d'une loi d'Auguste punissant de mort la violation de sépulture. La loi nouvelle démontre que l'évolution du droit pénal en cette matière n'est point conforme aux reconstitutions qui en ont été tentées jusqu'ici. Il apparaît maintenant que le vieux droit pontifical rapprochait déjà la *violatio sepulchri* du *sacrilegium* et punissait l'offense faites aux Mânes, comme l'atteinte portée à la propriété des dieux, de la peine capitale.

Auguste, rénovateur des traditions sacrées de Rome, remet en vigueur ce principe et cette sévérité. Le caractère éminemment religieux maintenu par le prince au délit de violation de sépulture a influencé toute la législation postérieure jusqu'aux empereurs chrétiens.

M. Paul Monceaux et St. Gsell présentent des observations.

---

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

RAPPORT SOMMAIRE SUR LA 4[e] CAMPAGNE DE FOUILLES A MISHRIFÉ (QAṬNA)[1], PAR M. LE COMTE DU MESNIL DU BUISSON.

La tâche que nous nous étions assignée cette année consistait : 1° à terminer le déblaiement du palais, 2° à pousser des sondages sous les édifices de la butte de l'Église, 3° à vider le centre de la coupole de Loth. Nous nous sommes réservé enfin une dizaine de jours pour prospecter le site de Dnébi voisin de Mishrifé-Qaṭna et pour visiter les tells de la région de Sélimiyé.

M. Ploix de Rotrou, actuellement Délégué du Service des Antiquités à Alep, nous a rendu les mêmes services que l'an dernier. M. Duraffourd, Directeur des Services du Cadastre, a bien voulu faire exécuter pour nous un levé topographique précis et détaillé du site de Qaṭna.

Première partie. — Fouilles de Mishrifé.

§ 1. — *Déblaiement du palais.*

Nous considérons comme le palais des rois de Qaṭna, le groupe de bâtiments très important qui couvre plus de la moitié orientale de la butte de l'Église, soit environ 80 mètres du Nord au Sud et 70 mètres de l'Est à l'Ouest. L'appareil des murs de briques, leur orientation, le revêtement du soubassement par grandes dalles dressées, les bases de piliers en basalte, le niveau des sols sont identiques à ceux du grand temple de Nin-Egal et du petit temple dit le Haut-lieu. Tout ce grand ensemble connexe est donc lié au point de vue historique, c'est-à-dire que sa construction

1. Au sujet des précédentes campagnes, cf. *C. R. de l'Académie des Inscriptions*, 23 juillet 1926, p. 191-194 ; 23 septembre 1927, p. 248-254 ; 29 juin 1928, p. 216-226, et aussi *Syria*, 1926, p. 289-325 ; 1927, p. 13-33 et 277-301 ; 1928, p. 6-24, 81-89 et 360-363. *L'Illustration*, 1928, p. 202-203, et 1929, p. 717-718.

date de la venue des Sumériens vers 2.200 et que la destruction est l'œuvre de Subillouliouma vers 1375. Les conclusions auxquelles était parvenu M. Dussaud pour le temple de Nin-Egal valent certainement pour tout l'ensemble.

La cour centrale du palais, dite cour du Trône, mesurant 20 m. sur 40 environ, a été complètement déblayée cette année (1200 m cubes env.). Elle est entourée de murs de briques de 4 m. environ d'épaisseur bordés d'orthostates. A l'extrémité du Nord, au milieu, il semble qu'il ait existé un balcon ou une estrade soutenue par trois corbeaux. Le bas-relief des bouquetins affrontés dont les fragments ont été recueillis en 1928 avec des débris carbonisés, devait être en arrière. A quelques mètres en avant de cette petite estrade, une enceinte carrée de 4 m. 40 de côté, entourée d'une balustrade en bois qui a laissé une trace noire en se consumant, entourait une jarre engagée dans le sol jusqu'au rebord. Dans le même grand axe de la cour, à 17 m. 70 de cette petite enceinte, s'en trouve une autre semblable avec jarre centrale aussi. La disposition, la petitesse des jarres contenant 10 litres environ, incite à penser à un usage religieux d'ablutions.

Le sol déblayé est formé d'un béton assez dur. A 0 m. 55 en dessous existe un deuxième sol du même genre qui est le sol primitif car il correspond à la base des orthostates. Le remblaiement cependant paraît très ancien car les fragments découverts entre les deux sols semblent contemporains de la construction des édifices de la butte de l'Église.

La partie Sud de la cour et les constructions qui la bornaient de ce côté, ont été bouleversées par des édifices néo-babyloniens élevés sur les ruines après l'incendie de Subillouliouma. Sur le côté oriental de la cour s'ouvraient deux larges portes dont une au moins avec gonds et verrous de bronze ; elles conduisaient à des chambres dont les ruines ont été entraînées par la déclivité du sol de ce côté, mais dont nous avons pu rétablir le plan par l'étude des fondations. La

plus grande de ces pièces située en face de la porte des Verrous mesurait 11 m. sur 16 m. 50 (salle de Suse)[1].

La disposition générale du palais nous apparaît donc ainsi : une grande cour centrale ; au Nord et à l'Est, les appartements royaux, correspondant au *Harem* arabe ; à l'Ouest, entre la cour et le temple, les salles de réception, le *Salamlik*.

Une heureuse découverte nous a éclairés sur la façon dont étaient construits les plafonds : des plaques d'argile durcie portant des empreintes bien conservées de nattes ont été retrouvées, l'empreinte toujours tournée vers le sol. Or, nous avons constaté qu'à Bagdad, aussi bien que dans la région d'Our et de Tello, les plafonds étaient constitués par une natte posée sur une ligne de rondins (chevrons) et recouverte d'argile tassée. La même disposition existait certainement dans le palais de Qaṭna ; l'identité des nattes est complète ; leur structure et la position des empreintes d'argile ne laissent aucun doute. Ce genre de plafond existait aussi dans les larges portes du palais placées en enfilade entre les grandes salles de Suse et de la Pierre Noire, car les mêmes indices se sont retrouvés dans le passage même. La baie était donc soutenue par des poutrelles recouvertes d'une natte. Cette disposition est sans doute sumérienne ; elle est actuellement, nous le croyons, inconnue en Syrie.

Nous avons encore déblayé cette année la petite antichambre septentrionale du temple de Nin-Egal, dite salle de l'Anneau. La porte à deux vantaux nous a fourni un dispositif de barre de fermeture en bois calciné rappelant le système très primitif des verrous de bronze du palais.

Dans tous les édifices dégagés, nous avons consolidé les murs de brique autant qu'il a été possible et les avons mis en état de résister aux intempéries.

1. Le plan des édifices de la butte de l'Église présente beaucoup de rapport avec celui du *building HT* de Our, qui combine probablement un palais et un temple (à l'Ouest). Époque d'Our-Nammou et de Doungi. L. Woolley, *The Antiquaries Journal*, t. IV, pl. LVII et p. 382-385.

§ 2. — *Sondages sous les édifices de la butte de l'Église.*

Les sondages poussés dans les fondations des temples et du palais ont montré que pour créer la terrasse d'assise, les Sumériens avaient sillonné la butte d'épaisses murailles de brique avec fondation de blocs frustes sur le rocher et chape ou couloir de cailloux entre les murs. Cet immense travail avait cependant respecté des massifs du tertre primitif. Les sondages ont été faits dans ces îlots de terre mélangés de fragments divers. Trois points sur les côtés opposés de la butte de l'Église ont été choisis avec le souci de ne pas détruire les édifices déblayés : 1° La zone située immédiatement à l'Ouest du Haut-lieu, complétant les sondages tentés sous le sanctuaire lui-même ; 2° dans le temple de Nin-Egal, le centre du sanctuaire et un point dans la partie Sud du parvis ; 3° le massif du centre de la salle de Suse. Ces sondages ont amené la découverte de dépôts de fondations. Sous le parvis de Nin-Egal, partie Sud-Est, à 1 m. 60 de profondeur, on découvrit deux jarres placées sur le côté et primitivement, semble-t-il, les orifices très larges l'un contre l'autre pour former une sorte de boîte close. Ces grands pots, l'un bistre, l'autre rose, d'une céramique très dure et fine, ont été reconnus pour contemporains de la fondation du temple grâce au système de classement dont nous allons parler. Dans les jarres avaient été placés les corps de deux enfants. Les crânes fortement dolichocéphales et les ossements sont actuellement au muséum où M. le Docteur Rivet les étudie. Tout à côté des deux jarres, une sorte de marmite de même céramique et de couleur marron contenait un troisième enfant plus jeune. Ce sont là évidemment des vestiges de sacrifices humains qui ont accompagné la fondation du temple. Sous l'édifice du Lac sacré à 0 m. 85, nous avions découvert, dès 1927, un dépôt formé par un fond de jarre du type de la salle des Jarres, recouvert d'une brique et contenant les os d'un tout jeune enfant. Ce

dépôt remontant d'après la céramique au milieu du II[e] millénaire, nous incite à penser que ce sanctuaire n'a été annexé que tardivement au temple de Nin-Egal. Sous le petit sanctuaire des butées en briques [1], dans le Haut-lieu, existait un dépôt du même genre immédiatement sous le sol bétonné.

D'autres dépôts d'un genre tout différent ont été trouvés dans les fondations avec de la céramique d'époque Sumérienne. Ces dépôts consistent en trois pierres plates et retouchées, triangulaires, jaunâtres, ou noires posées à plat entre 2 m. et 2 m. 60 de profondeur. Ces pierres ont un petit tenon sur un des côtés et paraissent être des pelles. Un de ces dépôts resté douteux a été trouvé dans la partie Sud-Est de la butte de l'Église ; deux autre bien observées l'ont été sous le Haut-lieu et un peu au Nord-Est : cette année enfin, un quatrième a été découvert à 7 m. au Sud-Ouest du même sanctuaire : l'intention d'un dépôt devient donc certaine.

Ajoutons que des sondages exécutés par M. Ploix de Rotrou dans diverses parties du camp retranché spécialement près du rempart de l'Est et sur le versant occidental de la Colline centrale ont révélé partout des vestiges d'édifices de l'âge de fer, sans doute de l'époque néo-babylonienne. Il faut penser qu'à cette époque, l'agglomération était de nouveau très développée. Entre la porte du Nord et la butte de l'Église, on a encore retrouvé un fragment de tablette à inscriptions cunéiformes d'époque cassite : une liste de nom d'hommes semblable à celles qui ont été découvertes l'année dernière au même endroit.

§ 3. — *Sondages sous la coupole de Loth.*

Comme à la butte de l'Église, les sondages dans le centre même de la Coupole de Loth, ont fait découvrir de la céramique permettant, comme nous le montrerons, de dater

1. *C. R. de l'Académie des Inscriptions*, 1928, p. 219.

l'édifice au milieu du deuxième millénaire et des dépôts de fondations.

Ici, les jarres combinées par deux ou non, entières ou sectionnées, et les corps de quatre enfants, étaient placés au milieu d'un amas de pierrailles dans deux grandes cavités artificielles, l'une ovale, l'autre carrée. L'un des dépôts formé de deux jarres sectionnées et combinées, contenait, outre des ossements en bon état, un petit bol du type du milieu du II[e] millénaire et une perle verte. Dans la cavité carrée, également, avait été déposé une sorte de fourneau en terre cuite encore rempli de cendre, ustensile qui avait sans doute été utilisé dans la cérémonie de fondation. Les deux cavités étaient complétées à l'origine par des murs de brique qui, de même que le mastaba découvert l'an dernier, avaient été englobées dans la masse de la coupole de Loth. Dans l'espoir de découvrir une chambre sous la cavité ovale, nous avons poussé, sans résultat, un puits de 4 m. de profondeur dans le rocher.

§ 4. — *Conclusion des fouilles relativement à la céramique*

L'histoire de Qaṭna éclairée par la découverte des tablettes à inscriptions cunéiformes, a permis à M. Dussaud de fixer deux dates d'une exceptionnelle valeur ; celle de la construction du temple de Nin-Egal, déesse sumérienne qui n'a pu recevoir un culte à Qaṭna que de la III[e] dynastie d'Our vers 2200 ; et celle de la destruction du temple et du palais par Subilloulioumа, vers 1375. Il s'ensuit que la céramique découverte sous le sol et dans les fondations du temple de Nin-Egal et des édifices de la butte de l'Église, évidemment comtemporains, date de 2200 ou d'une époque antérieure, et ainsi que les fragments trouvés dans les cendres de l'incendie du temple, du Haut-lieu et du palais sont au plus tard de 1375 avant J.-C.

A. Céramique des environs de 2200. — Toutes les pièces

découvertes sous les sols de la butte de l'Église et spécialement sous les sols bétonnés en parfait état sont actuellement nombreuses mais fragmentaires. Par bonheur, des tombeaux inviolés découverts à Sélimiyé, à Dnébi, à Tell Ada ont fourni une abondante céramique qui s'est révélée identique aux fragments de Qaṭna et qui a établi le synchronisme certain du groupe. L'aspect des pièces intactes contemporaines de la construction du temple, nous est parfaitement connu. C'est une céramique très fine, dure et bien cuite dont la pauvreté de décors, lignes parallèles ou décor géométrique, est rachetée par l'originalité et la variété des forme. Les vases du tombeau IV de Mishrifé découvert en 1928, sont antérieurs par leur forme à cette céramique et aussi, comme il fallait s'y attendre, les fragments dans le style de Suse I bis d'une tombe archaïque de la butte de l'Église. Nous proposons donc les dates approximatives de 2400 et 2700 pour ces deux groupes.

B. Céramique du premier quart du xiv[e] siècle avant notre ère. — Nous n'avons accueilli pour cette époque que les pièces ou fragments trouvés sur le sol des édifices de la butte de l'Église et portant les traces de l'incendie ; nous n'avons admis en plus comme contemporain que le groupe des jarres provenant évidemment d'un magasin du temple, quoique ne portant pas de traces de l'incendie. Tout fragment ayant pu être introduit accidentellement dans les déblais a été écarté. Nous avons obtenu un groupe de vases en terre commune d'influence égéenne avancée.

C. Céramique intermédiaire. — Les deux séries précédentes bien établies, il a été facile de placer les formes intermédiaires.

Deuxième partie. — Exploration de quelques sites des environs de Mishrifé.

Le village de Dnébi est situé à 16 kil. au N.-E de Mishrifé à 3 km.500 à l'Est se trouve un tell circulaire impor-

tant de 250 à 300 m. de diamètre à la base et de 15 m. environ de hauteur, dit tell de Hana ; au pied une très belle source forme un de ces canaux souterrains que les habitants appellent *fogara*. La porte de l'ancienne ville qui surmontait le tell est encore reconnaissable, à l'Est ; nous avons essayé d'en dégager les murs. Le plan est un peu confus et les fondations même sont très dégradées. Il semble bien cependant que nous ayons ici les vestiges d'un édifice à ḥilani, du type rencontré à Mishrifé ; une cruche décorée, d'influence égéenne tardive et apparentée à la céramique néo-babylonienne de Qaṭna, a été trouvée au pied d'un des redents de la porte.

Nous avons ensuite tenté, dans le tell même, trois sondages par tranchées au Nord, au Sud et au Centre. Les excavations ont atteint 2 m. 50 à 3 m. en moyenne, 4 m. en quelques points dans une terre grise et légère. Les fragments recueillis aux sondages du Nord et du Sud qui correspondent à peu près aux points culminants du tell ont fourni des fragments de belle céramique grecque lustrée à fond noir et décor rouge du v[e] ou du iv[e] siècle avant notre ère, une figurine de déesse d'influence perse, des fibules de l'âge du fer ; les jarres sont pointues avec bouton à l'extrémité. Les fragments les plus anciens proviennent du sondage central et ne paraissent pas antérieurs à l'époque néo-babylonienne.

La recherche des tombeaux menée avec l'aide des habitants nous a conduit à découvrir à l'Est du tell une grande nécropole de haute antiquité, une autre du Sud, et plus loin, au Sud-Est, un cimetière grec. Dans la grande nécropole, dix tombeaux ont été visités par nous, 5 ont fourni des objets intéressants ; 2 étaient intacts (t. 1 et 3), 2 avaient été deux fois employés (t. 2 et 5), 1 avait souffert un effondrement dans la voûte. Le tombeau 1 coutenait 21 vases entiers ou à peu près, le tombeau 3, 35 vases.

Dans la petite nécropole, nous avons découvert et vidé

27 tombeaux, tous violés et presque vides (7 vases), 2 tombes individuelles, 3 citernes et 2 puits à eau; dans le cimetière grec, nous avons ouvert une crypte de 23 sarcophages, une autre de 31 et une chambre sépulcrale pour un seul personnage.

Nous avons déjà dit le grand service que nous ont rendu dans le classement chronologique des vases, ces groupes de Dnébi appartenant aux IIe et IIIe millénaires. Quelques beaux bronzes accompagnaient les vases, par exemple une hache portant ces trous auxquels Homère fait allusion.

La multitude des objets découverts récemment dans les grandes nécropoles de Sélimiyé par les habitants, nous ont rendu un service presque égal pour l'étude des mêmes époques dans la région. Sélimiyé, en effet, possède aussi un tell important à 1 km. au Sud-Est, tell Ghazali, tell de la Gazelle. Une vaste nécropole de haute antiquité s'étend au Sud du tell. Une autre, non moindre, est située à 4 km. environ au Nord-Ouest de la ville au pied d'un piton naturel El-Khodr, peut-être un ancien Haut-lieu portant encore un lieu de culte très vénéré.

Osmaniyé à 14 km. de Sélimiyé, à 9 de Dnébi, dans la direction générale du Sud-Est, nous a encore fourni un tell moindre et une nécropole à douze ou quinze cents mètres au Sud du village. Nous avons pu y recueillir la céramique et les bronzes d'une vaste tombe à puits qui nous paraît dater du milieu du IIe millénaire; on y remarque de belles épingles à trou central identiques à celles de Chypre. La nécropole nous a fourni aussi de la céramique très antérieure.

Ce sont des pièces de cette haute époque que nous avons découvertes à Tell-Ada, à 10 km. au N.-E. de Sélimiyé. Ces vases en général du type *théière*, contemporains, semble-t-il, de ceux du tombeau IV de Mishrifé, présentent un décor géométrique disposé par bandes parallèles.

L'étude de la céramique de la butte de l'Église à Mishrifé

nous a encore permis cette année de reconnaître la haute antiquité du site de Shacaîrat, à 32 km. au Sud-Est de Homs, découvert en 1927. On y trouve une enceinte circulaire de 600 m. de diamètre et un petit tell au centre ; or, les couches supérieures du tell contiennent au milieu des débris d'incendie, des fragments du genre de ceux des soubassements du temple de Nin-Egal. Nous en concluons que si cet édifice a été construit par les Sumériens, il est probable que la ville ronde de Sh'aîrat a été détruite par les mêmes conquérants. Cette ville appartiendrait donc au IIIe millénaire et si l'on songe qu'à Dnébi la nécropole de cette haute époque se trouve au pied d'un tell circulaire, on peut se demander si l'enceinte circulaire n'en serait pas un indice. Les enceintes carrées en levées de terre seraient aussi caractéristiques du IIe millénaire, et dénoteraient la main ou l'influence mitanienne.

LIVRES OFFERTS

M. Antoine Thomas offre son mémoire sur le *Liber de nobilitate animi et les Troubadours*. Extrait des *Studi Medievali*.

M. René Dussaud offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Pierre Montet : *Byblos et l'Égypte. Quatre campagnes de fouilles à Gebeil* (1921-1924). Un vol. in-4° de texte (317 pages) et un atlas de 167 planches (tome XI de la Bibliothèque archéologique et historique du Service des Antiquités de Syrie). Paris, Geuthner, 1928-1929.

Cet ouvrage expose le résultat des fouilles de Byblos dont l'Académie des Inscriptions avait assumé les frais et que, sur la proposition de M. Clermont-Ganneau, elle avait confiées à M. Pierre Montet. On y trouvera des renseignements sur les premières trouvailles dans le temple de la ville sainte, notamment les dépôts de fondation que l'auteur ne fait pas descendre plus bas que la VIe dynastie égyptienne, les tombeaux royaux contemporains de la XIIe dynastie avec leur riche mobilier, le tombeau et le sarcophage d'Ahiram contemporain de Ramsès II, enfin une importante conclusion où sont discutées les données historiques concernant Byblos ainsi que les échanges cultuels et artistiques entre l'Égypte et Byblos. La science égyptologique de l'auteur l'a singulièrement servi dans cette publication d'une des fouilles les plus importantes entreprises depuis dix ans en Syrie.

SÉANCE DU 23 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

M. Abel Lefranc communique à l'Académie une étude de M. Pierre Jourda sur un manuscrit du seizième siècle de la bibliothèque Trivulze, à Milan, contenant une traduction manuscrite inédite du discours grec d'Isocrate : *Oraison escripte à Nicoclès, roi de Cypre, touchant l'administration d'un royaulme.*

Dans son catalogue de la Trivulziana, l'érudit G. Porro a cru pouvoir admettre l'hypothèse que cette traduction anonyme serait l'œuvre de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre. M. Jourda étudie le bien-fondé de cette attribution et tend à la confirmer à l'aide d'arguments nouveaux.

Offerte en 1542 au dauphin Henri, la traduction paraît originale. Quatre pièces de vers l'accompagnent, une qui semble postérieure et qui est signée Gabrielle (d'Estrées ?) affirme que la traduction est l'œuvre d'une femme, les trois autres paraissent contemporaines de l'ouvrage. L'une de celle-ci, la première, qui émane d'une femme, était suivie d'une signature soigneusement effacée; la troisième, à moitié effacée également, est facilement lisible sur une épreuve photographique. Or, les deux dernières sont des fragments de poésies de Marguerite de Navarre parus l'un en 1533 et l'autre en 1547.

Le problème est dès lors assez nettement circonscrit. Trois noms se présentent à l'esprit, ceux de la reine de Navarre, de la dauphine Catherine de Médicis, de Diane de Poitiers.

C'est évidemment la reine qui paraît avoir eu le mieux les qualités requises pour traduire Isocrate : n'avait-elle pas reçu les leçons de l'abbé de Saint-Martin d'Autun, de Christophe de Longueil, de Paul Paradis, — peut-être celles de Lefèvre d'Étaples et de Budé ?

Le soin avec lequel ont été effacés la signature qui suit la seconde pièce de vers et les vers de la quatrième permet de supposer que le dauphin a voulu laisser ignorer la personnalité de l'auteur qu'il n'aimait pas.

Le texte d'Isocrate, le ton des vers qu'accompagne ce texte sont comme une leçon discrète adressée au prince, et qui sauf une princesse du sang pouvait avoir l'idée de la lui faire ? Marguerite et Catherine seules pouvaient se permettre pareille démarche, l'une pour se rapprocher d'un neveu qu'elle n'aimait pas, l'autre pour rappeler son mari à ses devoirs de prince. Et qui sait si Marguerite n'a pas été ici l'interprète de sa nièce à qui l'unissait une vive affection.

Dès lors, il semble possible d'attribuer à la sœur du Père des Lettres cette traduction d'ailleurs excellente, d'une concision parfaite et d'un mouvement élégant pour l'époque.

M. Abel Lefranc, qui a étudié l'histoire de la reine, croit cette argumentation très plausible. Il pense que la « Gabrielle » du manuscrit pourrait être non pas Gabrielle d'Estrées, mais une personne de ce nom cousine de Claude Chappuis, qui appartenait à l'entourage de Marguerite d'Augoulême.

MM. Salomon Reinach, Franz Cumont, Henry Omont et Paul Monceaux présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

De la part de l'Accademia dei Lincei, M. E. Pottier fait hommage d'un nouveau fascicule du *Corpus Vasorum* italien, qui est le 5e de cette série. M. Laurinsich y commence la publication du Museo Civico, un des plus riches de l'Italie, qui contient toutes les trouvailles faites depuis cinquante ans et plus dans les nombreuses nécropoles qui avoisinent la ville de Bologne. Ce fascicule Ier est consacré tout entier à une seule catégorie, celle des vases attiques à figures rouges de style sévère (ve siècle), coupes et cratères. La besogne était bien préparée par la publication antérieure de Zaunori, Brizio, Ghirardini, Pellegrini, Ducati. Aussi beaucoup de ces beaux exemplaires étaient déjà connus. M. Laurinsich a profité des recherches de ses prédécesseurs mais il y a ajouté sa part par des descriptions très complètes, une bibliographie souvent considérable, et 50 planches qui rendent avec exactitude le style des sujets. Citons entre autres la célèbre coupe de Cadros, qui marque le passage entre le style sévère et le style libre, les représentations du Meurtre d'Égisthe par Oreste et de l'Introduction d'Hercule dans l'Olympe : des détails à grande échelle font juger de la beauté de ces peintures.

M. A. de Laborde a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau de l'Académie les deux dernières publications de la Société de Reproductions de Manuscrits à peintures. Le *Bulletin* renferme une étude documentée sur les miniatures orientales de la collection Pozzi due à la plume de M. E. Blochet qui l'a complétée par un copieux Index destiné à faciliter aux érudits la connaissance des choses de l'Orient.

L'autre publication qui a pour titre les *Miractes de Nostre Dame* comprend l'étude de trois manuscrits du xve siècle compilés par le Chanoine Miélot, secrétaire du duc Philippe de Bourgogne et conservés à Paris et à Oxford. J'y ai envisagé les différents problèmes que soulève l'examen de ces manuscrits et j'y ai joint 89 planches dont une, coloriée à la main, reproduit fidèlement l'original.

SÉANCE DU 30 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

Le Ministre des Affaires étrangères fait savoir que M. Seyrig, Secrétaire Général de l'École française à Athènes, est nommé, conformément aux propositions de l'Académie, Directeur du Service des Antiquités de Syrie, en remplacement de M. Virolleaud, qui a demandé à être relevé de ses fonctions.

M. Dunand donne lecture d'un rapport sur la huitième campagne de fouilles qui a eu lieu à Byblos au printemps dernier. Les remparts mis au jour lors des fouilles antérieures, ont été dégagés sur une longueur de 40 mètres. Ils sont pourvus à l'intérieur de contreforts et à l'extérieur d'un énorme glacis de terre glaise. D'après la topographie des lieux, on estime que le périmètre de ces remparts doit atteindre de 1000 à 1500 mètres.

Tout auprès et parfois engagés dans la construction, ont été découverts les dépôts de fondation. Ce sont de grandes jarres à l'intérieur desquelles se trouvent des ossements d'enfants âgés de cinq ans. C'est l'exemple le plus typique révélé par des fouilles,

des sacrifices de fondation relatés par le *Livre des Rois*, qui mentionne le sacrifice de son fils accompli par Hiel de Jéricho sous les murs de la ville pour se concilier la bienveillance de la divinité.

Au cours des travaux, on a mis au jour trois inscriptions phéniciennes, dont l'une, de sept lignes, est contemporaine de l'inscription d'Ahiram. Deux documents permettent de la dater du temps de Ramsès II. La deuxième inscription se trouve sur un sarcophage du type de la théca classique. Elle révèle que ce sarcophage contient les restes de Batnoam, frère du roi Ozbaal, roi de Byblos et petit-fils de Pillet baal. Ozbaal était déjà connu par des statères d'argent datant de 350 environ avant J.-C. La troisième inscription, très mutilée, donne néanmoins le nom de Schafat baal. D'après la paléographie du texte, ce monument remonte au début du quatrième siècle.

Enfin une quatrième inscription est en caractères qui jusqu'ici n'avaient pas encore été rencontrés. Les uns se rapprocheut des hiéroglyphes égyptiens, les autres de certaines lettres de l'alphabet phénicien. Il est probable que cette écriture est alphabétique avec, cependant, quelques déterminatifs et peut-être encore quelques syllabes. Ce document remonte probablement au moyen empire égyptien et c'est sans doute un des premiers essais d'écriture phonétique. La théorie de l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien trouve donc une confirmation dans ce texte.

M. René Dussaud présente des observations.

LIVRES OFFERTS

M. Michel Rostovtzeff a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter au nom de l'Université de Yale le premier rapport sur les fouilles de Doura Europos conduites par l'Université de Yale et l'Académie des Inscriptions. Le rapport contient une préface écrite par le président de l'Université de Yale, M. J. R. Angell, et six articles, trois par des auteurs français (M. Pillet : rapport général, M. Cumont : sur les bas-reliefs, M. Koechlin : sur quelques fragments de poterie acote), et trois par des auteurs américains (M. Rostovtzeff : sur les inscriptions grecques et latines, M. Torrey : sur les inscriptions sémitiques et M. Bour : sur un bas-relief d'Hercule.

documents concernant le châtiment de l'amputation de la main, infligé aux faux-monnayeurs [1].

L'Édit de Pîtres (864), rappelant le trente-troisième chapitre du quatrième livre des Capitulaires, disait nettement, pour le monnayeur, qui fabriquait des espèces de mauvais aloi ou de poids faible, *manum perdat* [2].

Ce n'était d'ailleurs que la confirmation d'un capitulaire de 817-819, dont le § 19 disait à propos de la fausse monnaie ; « qui eam percussisse comprobatus fuerit, manus ei amputetur »[3].

Une prescription semblable se retrouve dans les lois lombardes (*manus ei incidatur* ou *manus ejus amputetur*)[4], dans celles des Wisigoths (... *eidem dextram manum abscindat*)[5] et dans celles des Anglo-Saxons (... *manus ejus abscindatur*) [6].

Me fondant sur divers passages de l'Édit de Pîtres, qui font une distinction entre les pays jugés selon la loi romaine (*secundum legem romanam*) et ceux qui suivent l'autre loi, j'avais conclu, en 1890, que la peine de l'amputation d'une main, infligée aux faux-monnayeurs, devait être un châtiment d'origine germanique [7]. La loi romaine semble avoir prévu, contre les faux-monnayeurs, la déportation, le feu et la peine capitale [8]. Cependant, cette législation connaissait

1. *Ibid.*, p. 226-230 (= *Études de Numismatique*, t. Ier, 1892, p. 105-109).
2. D. Bouquet, t. VII, p. 657 et s., § XIII. Édit de Pîtres, § 13,16 et 23.
3. Alfredus Boretius, *Capitularia regum Francorum*, t. I, p. 285 (*Monum. Germ. histor.* Hanovre, 1883). Cf. Pertz, *Leges*, t. Ier, p. 213 (§ 19 du Cap. daté de 817).
4. *Leges Langobardorum* ; *Edictus Rotharii*, c. 242 (Pertz, *Leges*, t. IV, p. 60) ; *Liber Papiensis Ludovici Pii*, § 25 (Pertz, *Leges*, t. IV, p. 534).
5. *Leg. Wisigh.*, l. VII, tit. VI ; A. Heiss, *M. des rois Wisigoths d'Espagne*, p. 88, etc.
6. *Leges Æthelstani*, c. 14. *De Monetariis* ; D. Wilkins, *Leges anglo-saxonicæ*, Londres, 1721, in-4°, p. 59. Cf. W. J. Andrew, dans *Num. Chron.*, 1901, p. 80 (main droite coupée en 1125).
7. On trouve la même peine dans la loi burgonde, pour divers délits (*Leges Burgundionum* ; *Liber legum Gundebati*, Pertz, *Leges*, t. III, p. 536, 544, 559, 573).
8. *Cod. Theod.*, l. I, 16, 7 ; IV, 21 à 23. Cf. E. Le Blant, dans *Rev. archéol.*, 1889, I, p. 151.

la peine de l'amputation des mains, car, dans la loi de Majorien (457-461), relative à la destruction des édifices, on prévoyait que les employés inférieurs, complices d'infraction à la loi, s'exposaient à ce châtiment [1].

Ceci est un texte de basse époque, mais je trouve une preuve de l'ancienneté du supplice chez les Romains, dans un passage de Suétone relatif à Galba. Il concerne d'ailleurs encore la monnaie, puisque c'est un changeur qui fut châtié : « Nam et nummulario, non ex fide versanti pecunias, manus amputavit, mensæque ejus affixit » [2].

Je crois que le châtiment a été appliqué aussi à des personnages qui, par le rôle qu'ils avaient joué, pouvaient être assimilés à des faux-monnayeurs. En effet, l'usurpateur Priscus Attalus, vaincu et pris par Constance III en 416, fut envoyé à Ravenne où Honorius lui fit couper la main droite. Johannes subit le même supplice en 425. Or, ces deux souverains éphémères ont frappé à leur effigie des monnaies assez nombreuses. Le droit monétaire étant régalien, celui qui en usait pouvait être considéré par son vainqueur comme un faux-monnayeur.

Au cours du deuxième siècle de l'Hégire, divers souverains et gouverneurs de provinces arabes ont appliqué la peine de l'amputation de la main à des individus qui fabriquaient de la fausse monnaie ou de la monnaie à un autre type que celui des Musulmans, ce qui pouvait naturellement être considéré comme la même chose, puisque c'était une atteinte au droit régalien. Cependant, dans ce dernier cas, les docteurs musulmans étaient enclins à moins de sévérité. Mais l'homme qui coupait les monnaies ou qui volait de l'argent monnayé (de diverses manières peut-être) n'échappait pas au supplice [3].

1. *Cod. Theod.*, VI, 2e p^{ie}, p. 154; *leg. Novell. divi Majoriani*, l. IV, t. 5.
2. Suétone, *Galba*, 9.
3. Pour divers exemples chez les Musulmans, voy. les textes cités par H. Sauvaire, dans *Matériaux pour servir à l'histoire de la Numismatique et de la Métrologie musulmanes*, 1882, p. 13, 15, 16, 41-42, 91, 241.



En Orient, cette punition ne devait guère étonner, car notre savant confrère, M. Édouard Cuq, nous a cité l'ablation d'un doigt, assez fréquente chez les Babyloniens, vers l'an 1000 av. notre ère, alors que la Bible prévoyait l'ablation de la main entière dans certaine circonstance (Deutér., XXV, 11). D'ailleurs, la loi assyrienne avait inscrit la mutilation de la main, comme celle des différentes parties du visage [1].

Les Égyptiens avaient connu de bonne heure ce terrible supplice, sans doute bien avant leurs guerres avec les peuples des côtes de la Méditerranée. En effet, c'est avant la XIXe dynastie, qu'Ahmès, chef des nautonniers, dans l'inscription d'El-Kab, énumère les mains coupées qu'il a rapportées [2].

C'est une peine qui a persisté longtemps en Orient, et, dans certains cas, on peut la considérer plutôt comme un moyen d'empêcher des ennemis de nuire encore. Ainsi, en 1043, quand Constantin Monomaque eut vaincu les Russes de Vladimir, dont la flotte fut détruite, on amena sur une plage, près du Bosphore, d'innombrables prisonniers à qui l'on coupa le poing droit. Puis ces milliers de mains furent exposées sur les murs de Constantinople [3].

On sait que dans notre ancienne législation, jusqu'en 1670 au moins, la peine du poing coupé était encore fréquente. On l'appliquait au parricide, au fratricide, à la femme qui tuait son mari. Ce supplice était d'ailleurs suivi de la mort sur la roue.

Dans l'état actuel de nos connaissances, je ne crois pas qu'il soit possible de déterminer le pays du monde antique où le supplice de l'ablation des mains a été employé pour la première fois.

1. E. Cuq, *Un recueil de lois assyriennes*, dans *Rev. d'Assyriol. et d'Archéol. or.*, t. XIX, 1922, p. 59 à 61.

2. Sans parler du mémoire d'Emmanuel de Rougé et de beaucoup d'autres travaux, voy. F. Chabas, *Les Pasteurs en Égypte*, p. 19 ; cf. P. Pierret, *Dict. d'Archéol. égypt.*, 1875, p. 313.

3. D'après le témoignage des historiens arabes Ibn el-Athîr et Aboul-Faradj. Voy. G. Schlumberger, *L'Épopée byzantine*, t. III, 1905, p. 473.

Le Gérant : A. PICARD. MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — MCMXXIX

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1929

BULLETIN D'OCTOBRE-DÉCEMBRE

PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES
82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XXIX

Recueil paraissant tous les deux mois, avec planches et figures.
Prix de l'abonnement annuel : — 30 fr.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

AVIS IMPORTANT

Pour assurer une prompte publication des *Comptes rendus*, les auteurs de communications, qu'ils appartiennent à l'Académie ou qu'ils lui soient étrangers, sont instamment priés de remettre leur manuscrit et, s'il y a lieu, les documents qui doivent l'illustrer, le jour même de la séance où ils ont été entendus. Le Secrétaire perpétuel pourra toutefois, en certains cas, les autoriser à retarder cette remise jusqu'au mardi suivant, dernier délai pour l'envoi de la copie à l'imprimerie.

Les communications des auteurs étrangers à l'Académie ne devront pas dépasser huit pages.

Les épreuves, tant en placards qu'en pages, doivent être retournées au rédacteur des *Comptes rendus*, 23, quai Conti, VIe, dans le délai de trois jours, le jour de la réception non compris.

Dans le cas où les auteurs ne se conformeraient pas à ces indications, leur communication serait ajournée à l'un des cahiers suivants.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

AVIS IMPORTANT

Pour assurer une prompte publication des *Comptes rendus*, les auteurs de communications, qu'ils appartiennent à l'Académie ou qu'ils lui soient étrangers, sont instamment priés de remettre leur manuscrit et, s'il y a lieu, les documents qui doivent l'illustrer, le jour même de la séance où ils ont été entendus. Le Secrétaire perpétuel pourra toutefois, en certains cas, les autoriser à retarder cette remise jusqu'au mardi suivant, dernier délai pour l'envoi de la copie à l'imprimerie.

Les communications des auteurs étrangers à l'Académie ne devront pas dépasser huit pages.

Les épreuves, tant en placards qu'en pages, doivent être retournées au rédacteur des *Comptes rendus*, 23, quai Conti, VIe, dans le délai de trois jours, le jour de la réception non compris.

Dans le cas où les auteurs ne se conformeraient pas à ces indications, leur communication serait ajournée à l'un des cahiers suivants.

Peut-on davantage établir à quelle idée ce châtiment a dû son origine ? Sur ce point, je crois que des considérations distinctes ont guidé ceux qui appliquaient la peine.

Chez les Assyriens et les Égyptiens, on a dû penser que la privation de la main, symbole de force et organe le plus habile de l'être humain, devait suffire à prévenir le retour des méfaits et inspirer la crainte du même châtiment. Et quand les Byzantins, au milieu du XIe siècle de notre ère, l'infligent aux Russes vaincus, c'est la même idée qui prévalait [1].

Mais la main était devenue, tardivement, chez les Babyloniens et chez les Grecs, un symbole de cautionnement [2]. De ce concept a dû provenir le châtiment de l'ablation des mains que nous rencontrons dans la législation romaine et dans toutes les lois barbares du Ve siècle au Xe siècle [3]. Dans la plupart des cas, on punit ainsi les parjures ; et si les faux-monnayeurs sont châtiés de la même manière, c'est que l'acte dont ils se sont rendus coupables, est considéré comme un manquement à la foi qui est due au souverain.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom des auteurs les ouvrages suivants :

A Bartoli. *Scavi del Palatino* (*Domus Augustana*). Estratto delle *Notizie degli Scavi di Antichità*, 1929, f° 1°-3°.

L. Homburger. *Les noms des parties du corps dans les langues négro-africaines* (fasc. XXV de la *Collection linguistique publiée par la Société linguistique de Paris*).

1. Je suppose que le supplice des défenseurs d'Uxellodunum, dont M. Paul Monceaux me fait souvenir, a été suggéré par les mêmes raisons.
2. Cf. E. Cuq, *Notes d'épigraphie et de papyrologie juridiques*, 1909, p. 429.
3. On trouvera dans le *Gloss.* de Du Cange (1845, t. IV, p. 262), un certain nombre de citations de textes, différents de ceux que j'ai énumérés plus haut; en particulier une charte de Waldemar III, duc de Sudjutland, puis roi de Danemark (texte daté de 1326).



Telle est, en résumé, la partie la plus ancienne de la ville. Il convient ici d'ouvrir une parenthèse. Si nous possédons seulement au Maroc, ou plus exactement dans la zone française du Maroc, et en tenant compte des plus humbles fragments, 260 inscriptions environ, dont un peu plus de 200 pour Volubilis, une assez forte proportion de celles-ci sont du Ier siècle de notre ère, parmi lesquelles, les si importantes inscriptions « sévériennes », contemporaines de Néron. D'où il ressort que, dès le milieu du Ier siècle de notre ère, Volubilis était une ville prospère. Mais il y a plus. Puisqu'avant son duumvirat, M. Valerius Severus, dont les inscriptions ont, plusieurs fois déjà, retenu l'attention de M. Cuq[1], exerça les fonctions de sufète, il est fort vraisemblable d'admettre que ce fut à Volubilis et que le municipe romain succéda à un centre punique, ou tout au moins à un centre indigène ou punique soumis au contrôle du Protectorat de Rome. Dès lors, on est en droit d'admettre que certains murs de la première époque de Volubilis sont antérieurs à l'annexion par Caligula, en 40, de la Maurétanie tingitane.

*
* *

Tandis que le plan de cette première ville est assez disparate et présente de brefs tronçons de voies cardinales et de voies décumanes que les *agrimensores* ont dû tracer au cours de remaniements multiples, le plan de la ville de la seconde époque, — de la « ville nouvelle », comme on dit au Maroc des centres européens, que le maréchal Lyautey a fait construire par M. Prost auprès, mais en dehors des principaux centres indigènes, — offre la belle ordonnance topographique des villes romaines, créées de toutes pièces. Une longue avenue part de la place de l'arc de triomphe pour atteindre, à 445 mètres, une porte à trois baies. Elle

1. *Comptes rendus*, 1916, p. 261-262 et 284 ; 1918, p. 227-232 ; 1920, p. 339-350 ; — *Journal des Savants*, 1917, p. 481 et 538.

était, de chaque côté, flanquée de portiques. A peu près au milieu de son parcours, elle desservait une grande construction, — un palais orné de bains, *domum cum balineo* — refaite entre 238 et 244, sous Gordien III.

Plusieurs rues traversaient en perpendiculaire, et deux rues longeaient la grande avenue centrale.

*
* *

Enfin, à une époque encore indéterminée, l'enceinte de la ville s'agrandit du Nord-Est au Sud, en comprenant dans son périmètre le ravin creusé par l'Oued-Fertassa et, très loin à l'Ouest, les terrains en pente qui s'étendent jusqu'à l'Oued-Pharaoun. Je rappellerai seulement pour mémoire la lumineuse étude de M. E.-F. Gautier sur le plan de Fez, qui a pour origine, selon ce géographe, le plan de Volubilis [1].

Du côté oriental, le mur d'enceinte de la troisième époque paraît bien n'avoir protégé contre les incursions des pillards qu'une assez étroite bande de terrains, réservés soit aux baraquements des troupes, soit au pacage des troupeaux. On n'a mis au jour de ce côté qu'une construction rectangulaire assez semblable à un praetorium et, un peu plus loin, dans l'un des bastions du mur d'enceinte, une série de stèles de type néo-punique, toutes anépigraphes, nettement votives et d'un travail un peu gauche, comme celles de Mactar ou de la Ghorfa, en Tunisie.

Par contre, du côté opposé, le mur a reporté jusqu'à l'Oued-Pharaoun, l'enceinte de la ville. En outre, à l'Ouest et au Nord-Ouest du mur, là même où La Martinière a recueilli la plupart des textes funéraires de ses belles moissons épigraphiques, on retrouve encore les restes d'un certain nombre de constructions. On arrive ainsi à restituer à la ville un périmètre de 3 kilomètres 600.

1. *Les Siècles obscurs du Maghreb* (1927), p. 274-291.

*
* *

Telles sont, avec les caractéristiques des trois principales époques de Volubilis, les grandes lignes de la topographie de la ville. Il était nécessaire de les exposer pour qu'au cours des communications ultérieures, il soit facile de situer l'emplacement des trouvailles.

II

Le dégagement d'un des îlots situés au Sud du forum a exhumé naguère une statuette en bronze dont j'ai eu l'honneur, le 5 juillet dernier, d'annoncer la découverte à l'Académie. Je voudrais aujourd'hui en montrer de nouvelles photographies, prises par le Service de l'identité judiciaire grâce à la très courtoise obligeance du Directeur des Services de la Sécurité générale, M. Chevreux, sans prétendre compléter, dès maintenant, la note trop sommaire que j'ai adressée à cette époque.

Ce jeune dieu, fièrement campé, paraît bien ne pouvoir représenter que Dionysos, ainsi que l'indique la guirlande de lierre qui lui enserre la tête. De la main droite, il devait verser à boire dans une coupe tenue de la main gauche, dans une attitude semblable à celle du Satyre de l'Albertinum de Dresde, étudié d'une manière si approfondie par Fürtwängler [1], mais il n'a du satyre ni la queue ni les oreilles pointues.

En attendant qu'il me soit possible de fournir de cette statuette une étude complète [2], j'émettrai l'opinion qu'il s'agit sans aucun doute d'une bonne réplique d'une œuvre grecque de l'école de Lysippe ou de celle de Praxitèle, et

1. *Meisterwerke der griechischen Plastik*, p. 534.
2. Je suis heureux de remercier mon camarade M. André Piganiol des suggestions dont il m'a spontanément fait part dès l'annonce de la découverte.

DIONYSOS DE VOLUBILIS

sieurs chroniques qui sont fondamentales pour l'histoire de l'Angleterre aux XIVe et XVe siècles [1]. Il a édité aussi plusieurs correspondances ; mais il est surtout connu par ses importants travaux paléographiques.

L'année même où naquit sir Edward Maunde Thompson, le physicien, membre de l'Académie des sciences, J.-B. Biot, montra à l'Académie des Inscriptions, le 6 et 20 mars 1840, des spécimens de reproductions de manuscrits obtenus par le physicien et archéologue anglais Talbot [2], émule de Daguerre. Nos procès-verbaux signalent brièvement cette communication, mais les Comptes Rendus de l'Académie des Sciences sont plus explicites : « Nos confrères de l'Académie des Belles-Lettres, y déclare Biot, auxquels j'ai présenté ces épreuves se sont plu à remarquer la fidélité des caractères et leur netteté qui les rend aussi lisibles que le texte original [3] ». L'intérêt pris par notre Compagnie fut certain, puisqu'elle accueillit Biot, l'année suivante, comme membre libre.

Talbot opérait par application c'est-à-dire qu'il utilisait la transparence et l'impression sur un papier sensible ; il ne réalisait pas la photographie dans la chambre obscure. Le procédé que, trente ans plus tard, préconisera sir Edward Maunde Thompson sera la phototypie, c'est-à-dire un perfectionnement de l'invention de Niepce.

Dès 1873, il reproduira en phototypie, tels quels et sans aucune indication typographique, les 104 feuillets du fameux psautier d'Utrecht, conservé à l'Université de cette ville [4]. De 1879 à 1883, quatre volumes, dont il écrit l'introduction, livrent le fac-similé de la version grecque de la Bible conservée par le Codex Alexandrinus [5]. En 1885, en collaboration avec Jebb, il fait paraître le fac-similé, qu'on peut citer comme un modèle de

1. *Chronicon Angliae* (1328-1388); *Chronicon Adae de Usk* (1377-1421); *Chronicon Galfridi le Baker de Swynebroke* (1303-1356) ; *Adae Murimuth continuatio chronicarum, Robertus de Avesbury de gestis mirabilibus Regis Edwardi tertii* (1303-1347).

2. H. Omont, *Listes des recueils de fac-similés et des reproductions de manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale*, 2e éd., 1912, p. 5, note 2.

3. *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. X, p. 485.

4. H. Omont, *op. cit.*, n° 369.

5. *Ibid.*, n° 357.

reproduction mécanique, du manuscrit de Socrate conservé à la Laurentienne[1]. Entre temps, en 1881 et 1884, il donne les deux volumes du Catalogue des anciens manuscrits du British Museum qu'il accompagne de nombreuses planches phototypiques[2].

Son rôle a été considérable dans les publications de la Palæographical Society dont il fut l'animateur, revoyant les notices des divers auteurs et les encadrant dans l'ensemble des cinq beaux volumes in-folio, comptant 475 planches en phototypie, que cette société a publiés de 1873 à 1894 et dans lesquels on trouve des spécimens de manuscrits et d'inscriptions de toutes les époques et de tous les genres[3]. Il rendit les mêmes services aux publications de la New Palæographical Society qui fit paraître 225 planches en phototypie de 1903 à 1911[4].

Dès 1893, il mit sa rare expérience de paléographe à la portée des travailleurs en composant un *Handbook of Greek and Latin palæography*. Le succès de ce livre, qui fut réédité, les matériaux nouveaux apportés par les papyrus grecs découverts en Egypte, amenèrent l'auteur à reprendre son œuvre et à en donner une édition élargie sous le titre *A Introduction to Greek and Latin Palæography* qui parut à Oxford en 1912. On y trouve 250 fac-similés allant du IVe siècle avant notre ère à l'an 1673.

Nous n'aurons garde d'oublier qu'il fut lié d'amitié pendant quarante ans avec notre éminent confrère, Léopold Delisle, et qu'il entretenait d'excellentes relations avec plusieurs de nos confrères. »

M. Ch. Virolleaud présente une note sur les inscriptions cunéiformes qui ont été découvertes par MM. F. A. Schaeffer et G. Chenet dans leurs fouilles récentes à Ras Shamra près Lattaquié.

Ces inscriptions, qui datent du XIVe ou du XIIIe siècle avan J.-C., sont rédigées, les unes en babylonien et les autres en une langue indéterminée.

Le texte le plus important du groupe babylonien est une lettre

1. *Ibid.*, n° 603.
2. *Ibid.*, n° 264.
3. *Ibid.*, n° 23.
4. *Ibid.*, n° 266.

du genre de celles de Tell-el-Amarna. Elle est adressée à un prince dont le nom, Aki-hinni trahit l'origine mitannienne. Il y est fait mention de trois villes : Panashtaï, Hazilou et Halbini, dont les noms figurent ici pour la première fois.

Le second groupe des inscriptions de Ras Shamra comprend douze tablettes et une vingtaine de fragments. Il y a, en outre, de courtes épigraphes gravées sur des haches de bronze. L'écriture en dérive visiblement du syllabaire babylonien ; mais comme elle se compose de 26 signes seulement, il s'agit sans aucun doute d'une écriture alphabétique. Bien que les mots soient le plus souvent séparés les uns des autres par un trait vertical, le déchiffrement présente de grande difficultés, et l'on ne peut faire actuellement que des conjectures sur la nature de ces documents comme sur la langue dans laquelle ils sont composés.

Il est, en tout cas, très important de constater l'existence sur la côte de Syrie, dès l'époque de la dix-huitième dynastie égyptienne, d'un alphabet tout différent de celui des Phéniciens et dont l'origine mésopotamienne est indubitable.

M. René Dussaud signale l'accord d'un passage conservé par le chronographe byzantin Malalas avec le résultat des fouilles récentes effectuées à Ras Shamra, près de Lataquié (Syrie) par MM. Schaeffer et Chenet.

La civilisation mise au jour indique que cette cité était habitée, dans la seconde moitié du 2e millénaire, principalement par des Chypriotes et des Égéens.

Or, précisément, Malalas assure qu'à une époque ancienne, les environs du Casius, montagne qui domine Ras Shamra, furent colonisés par des Chypriotes et des Crétois. Ce renseignement est conservé sous une forme mythique, mais très compréhensible : le roi Kasos (Casius) aurait épousé Kitia (Citium, ville de Chypre), fille du roi de Chypre Salaminos (éponyme de la ville chypriote Salamis). Avec sa femme, Kasos aurait emmené en Syrie des Chypriotes et des Crétois.

M. Gustave Glotz présente des observations sur cette double communication.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

Sur la proposition du Bureau, l'Académie fait choix, pour être lue à la séance du 25 octobre, de l'étude de M. Alfred Coville sur *Des derniers jours de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans*.

M. D. Sidersky fait une communication sur l'onomastique hébraïque des Tablettes de Nippur. Ces documents sont au nombre de plusieurs centaines et constituent les archives d'une maison de banque, dénommée « Murašu fils », en activité au temps de Achéménides, Artaxerxès I et Darius II. Ce sont des contrats entre particuliers, authentiqués par plusieurs témoins désignés par leur nom et celui de leur père. Beaucoup de ces noms sont sans aucun doute d'origine hébraïque, et leur étude permet de combler quelques lacunes dans l'onomastique de l'Ancien Testament, en confirmant en même temps la différenciation de vocalisation massorétique de certains noms ayant la même orthographe.

M. René Dussaud présente une observation.

LIVRES OFFERTS

M. Gustave Glotz présente à l'Académie, au nom de la Commission des Inscriptions de Délos, un nouveau volume publié par M. Félix Durrbach. Il rend hommage à feu M. le duc de Loubat dont la générosité a permis cette publication. Il rappelle avec tristesse les membres de la Commission dont les noms étaient inscrits en tête du premier volume, paru il y a seulement trois ans, et qui sont morts depuis. Mais il veut surtout féliciter l'auteur de ce volume. L'œuvre à laquelle M. Durrbach a voué une bonne part de sa vie scientifique et qui est faite de main de maître rendra les plus grands services. Il nous donne cette fois les comptes des hiéropes (nos 372-498), les lois ou règlements, contrats d'entreprises et droits (nos 499-509). Quand il y aura joint, dans un troisième volume, les comptes appartenant à la période de la seconde domination athénienne, il pourra se dire

qu'on lui doit la collection de textes la plus remarquable que nous possédions sur l'histoire économique de l'antiquité.

M. Pierre Jouguet a la parole pour un hommage :

« L'ouvrage dont j'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie est une nouvelle édition du volume intitulé *Les Premières Civilisations*, qui est le premier de l'histoire générale publiée sous la direction de MM. Louis Halphen et Philippe Sagnac (à Paris chez Alcan).Ce livre écrit en collaboration par notre regretté confrère G. Fougères, MM. Conteneau, Grousset, Lesquier et Jouguet se présente aujourd'hui sérieusement amendé pour certains détails, mis autant que possible au courant des progrès de la science, et pourvu d'un index qui est l'œuvre de M. Paul Cloché. Sur les vingt volumes prévue six ont déjà paru : ce sont, outre celui que je remets aujourd'hui à l'Académie, les tomes II (Grèce et Orient, par Pierre Roussel), III (la conquête romaine, par A. Piganiol), IV (l'Empire romain, par E. Albertini), V (Les Barbares, par Louis Halphen), VIII (La Renaissance, la Réforme, par H. Hauser et A. Renaudet). Le XIIIe (La Révolution française, par G. Lefèvre, R. Gayot et Ph. Sagnac) est sous presse. On peut espérer voir l'achèvement de l'œuvre dans des délais assez courts.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

L'abbé H. de Genouillac rend compte de ses fouilles à Tello subventionnées par le Musée du Louvre et celui de Kansas-city.

Il caractérise la civilisation Sumérienne de l'âge présargonique tant pour les habitations et les tombeaux que pour les arts de la céramique et des métaux, opposant cette civilisation à celle plus récente de Goudéa. Il explique comment il est arrivé à localiser divers quartiers et temples de l'ancienne Lagach.

Du grand temple bâti par Goudéa au dieu local il subsiste peu de chose. On a pu au contraire reconstituer le plan complet d'un temple dédié à Nina, contenant des tombeaux et, sous le pavage du sanctuaire, des ossuaires de tout jeunes enfants sacrifiés. M. de Genouillac décrit de même deux petits édifices sacrés dont l'un serait une chapelle dite « abîme », l'autre peut-être un lieu

de justice, appelé « la demeure des décrets terribles du ciel et de la terre ». Il montre en de nombreuses photographies, dessins et plans, œuvres des architectes de la mission, MM. H. Walbert et M. Gardinier, quelques-uns des 2.000 objets qu'il a découverts. Ces objets sont tous précieux pour l'archéologie. M. de Genouillac espère dans la nouvelle campagne qui va reprendre bientôt être plus heureux encore.

MM. Edmond Pottier, Étienne Michon et René Dussaud présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente une brochure de M. P. Lehugeur intitulée : *Le Conseil royal de Philippe le Long*. C'est l'avant-propos d'un grand livre relatif à ce prince, qui paraîtra prochainement. M. Lehugeur offre sa brochure à l'Académie en souvenir de son beau-frère, feu Bergaigne, ancien membre de la Compagnie.

Il offre ensuite, au nom du Docteur S. Schiffer, une brochure intitulée : *Les Dettes de guerre* et *la constitution d'un Fonds des Professionnels Intellectuels et de la Paix*.

M. Edmond Pottier offre à l'Académie, de la part de l'éditeur, M. Champion, le fascicule 6[e] des vases du Musée du Louvre (*Corpus Vasorum Antiquorum*) dont il est l'auteur. C'est le 9[e] fascicule pour la série française et le 25[e] pour la collection internationale parue.

M. Edouard Cuq fait hommage de son étude sur une tablette de cire en forme de diptyque trouvée à Karanis dans le Fayoum. Cette étude qu'il a communiquée à l'Académie, il y a quelques mois, a pour titre : *les lois d'Auguste sur les déclarations de naissance*.

Il signale à cette occasion un article consacré au même diptyque par M. Egon Weiss dans la Revue d'histoire du droit (Savigny — Stiftung, t. 49). L'auteur considère la *testatio* comme un acte privé rédigé en double, et restitue ainsi la formule abrégée : *Ne*() *e*(*a*) *r*(*e*) *e*(*odem*) *e*(*xemplo*) *b*(*inae*) *t*(*abulae*) *s*(*criptae*) *s*(*unt*). Mais le texte cité à l'appui est un acte public, le sénatusconsulte *de nundini* d'A'begar en Tunisie. L'auteur invoque ensuite un passage d'Apulée relatif à un acte de naissance. Mais Apulée dit que l'un des exemplaires est enregistré dans les actes publics ; son témoignage est confirmé par un texte du Digeste (XXII, 3, 29, 1). La déclaration de naissance d'un

enfant né hors mariage est faite *in actis* par sa mère. L'enregistrement dans les actes publics était nécessaire pour écarter la fraude dans l'application des lois Elia Sentia et Papia Poppæa, qui exigent dans plusieurs cas la justification de l'âge des personnes.

SÉANCE DU 11 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

Le Secrétaire perpétuel annonce que le bureau a examiné la question de savoir s'il convenait ou non de remplacer M. Goelzer au fauteuil de la présidence. Il signale que le 26 septembre 1918, l'Académie a tranché le cas par la décision suivante : « L'Académie considère que son vice-président est de droit subrogé à toutes les fonctions afférentes à son président. »

En conséquence, il n'y a pas lieu donner un successeur à M. Goelzer avant le 31 décembre de l'année courante.

Le Président rappelle que la Compagnie, en déclarant la vacance des fauteuils de MM. Schlumberger et Langlois, les 14 juin et 26 juillet derniers, a renvoyé à l'automne la fixation de la date des élections. Celle-ci est pratiquement liée à la date choisie pour la séance publique de novembre.

Le bureau propose pour cette dernière le 22 novembre.

L'exposé des titres au fauteuil Schlumberger serait fait le 29 novembre, le vote serait fixé au vendredi suivant, 6 décembre et suivi, s'il y a lieu, comme l'indique le règlement, de l'exposé des titres des savants présentés, pour la correspondance.

La Compagnie ayant renoncé aux élections géminées, le bureau est d'avis de renvoyer au 24 janvier l'exposé des titres au fauteuil Langlois, et le vote au 31 janvier.

Les dates proposées sont successivement adoptées à mains levées.

Le Président signale que l'Académie, consultée le 6 septembre dernier sur la vacance du fauteuil de M. Goelzer, a décidé, vu le petit nombre des membres présents, de remettre le vote sur cette question à la rentrée d'octobre,

Il est procédé au scrutin : par 18 oui contre 2 non, la vacance est déclarée.

La date du vote sera fixée ultérieurement.

Le Président fait remarquer que la séance des cinq Académies du 25 octobre et la fête de la Toussaint tombent l'une et l'autre un vendredi, et qu'il conviendrait d'avancer les deux séances de la Compagnie aux 23 et 30 octobre.

Il en est ainsi décidé.

M. Alfred Foucher, au nom de la Commission de l'École française d'Extrême-Orient, propose à l'Académie de recommander à M. le Gouverneur général de l'Indochine la nomination de M. Gaspardone, membre temporaire de l'École française d'Extrême-Orient, au titre de membre permanent de ladite école.

Adopté.

M. Pillet, directeur des fouilles de Doura-Europos, expose les résultats obtenus au cours de la deuxième campagne d'exploration de ce site antique, par la mission placée sous les auspices de l'Académie et de Yale University. Deux attachés américains : MM. Clark Hopkins et J. Johnson avec un secrétaire français complétaient l'état-major de la mission.

Les travaux ont apporté de précieux éclaircissements sur l'histoire et la vie de la ville antique ; quant aux objets exhumés, ils ont été nombreux et variés : poteries et verreries, petits bronzes et bois peints, étoffes et armes, parchemins, papyrus, monnaies et bijoux.

Le déblaiement de la porte principale de la ville, de la tour et du temple des dieux palmyréniens ont été terminés et trois édifices nouveaux ont été exhumés. Deux *citadelles successives* sur le piton rocheux commandant la vallée de l'Euphrate et qui doivent remonter aux premiers temps de l'occupation du site (IIe ou IIIe siècle av. J.-C.), un sanctuaire érigé par la IIe cohorte des archers romains et enfin des thermes d'époque romaine.

Parmi les inscriptions découvertes deux *stèles* remontant au Ier siècle de notre ère sont importantes, mais plus encore une dernière relatant le tremblement de terre qui, en l'an 160 après J.-C., à l'automne et vers 10 heures du matin, ruina de fond en comble la cité.

A ajouter *trois parchemins grecs*, dont un de 31 lignes, presque intact et ayant trait aux relations commerciales de la ville à l'époque parthe, et des débris d'un *papyrus:*

Les monnaies ont été exhumées en abondance ; deux trouvailles sont à signaler, l'une de 120, l'autre de 818 pièces de la seconde moitié du IIIe siècle de notre ère.

Enfin, avec le plus fort lot de monnaies, dix-neuf bijoux d'argent furent découverts.

La prochaine saison de fouilles s'ouvrira le 1er novembre et sera poursuivie jusqu'en avril 1930.

M. Franz Cumont présente une observation.

M. Albertini, directeur des antiquités de l'Algérie, communique les premiers résultats du déchiffrement des tablettes de bois qui ont été trouvées l'an dernier au sud de Tébessa. Ce sont des actes de vente, rédigés dans les dernières années du Ve siècle de notre ère, et concernant dans la plupart des cas des terrains de culture. Ces terres sont dites « cultures manciennes » ; laissées incultes par le propriétaire, elles ont été mises en valeur par des cultivateurs qui par là ont acquis sur elles un droit d'exploitation et de jouissance héréditaire et aliénable. La stipulation par laquelle l'acheteur se fait garantir contre l'éviction se présente dans ces documents sous une forme nouvelle.

M. Édouard Cuq souligne l'intérêt de cette communication au point de vue de l'histoire du droit.

M. Albertini montre en outre à l'Académie un objet trouvé récemment dans une tombe à Lambèse. C'est une petite boîte cylindrique de bronze, avec illustrations d'argent et de nielle : le décor, représentant des personnages du cycle bachique, est très finement exécuté. L'objet peut dater du second siècle de notre ère.

M. Etienne Michon présente une observation.

SÉANCE DU 18 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

M. Étienne Michon donne lecture du rapport suivant :

La Commission de Syrie propose à l'Académie d'attribuer une somme de 30.000 fr. à M. Thureau-Dangin pour les fouilles qu'il poursuit à Tell Ahmar, et 10.000 fr. au P. Poidebard pour sa mission en Haute Djézireh.

Adopté.

M. Edmond Pottier, au nom de la Commission Thorlet, propose que le prix soit attribué à M. Pierre Wuilleumier, ancien membre de l'École de Rome, pour la préparation de ses publications sur Tarente.

Adopté.

M. Ingholt entretient l'Académie de deux inscriptions bilingues, palmyréniennes et grecques, qu'il a découvertes cette année à Palmyre. Ce sont des dédicaces de statues élevées, l'une au IIe siècle de notre ère, l'autre au IIIe, à des magistrats locaux.

Elles fournissent d'utiles précisions sur les rapports de Palmyre avec l'Empire à cette époque.

M. Franz Cumont insiste sur l'intérêt historique des documents retrouvés par M. Ingholt.

M. Étienne Michon fait une lecture sur l'origine de la Collection et du Musée des Antiques du Louvre.

M. Salomon Reinach présente une observation.

Sur la proposition du bureau, l'Académie fait choix de la lecture de M. Michon pour la séance publique du 22 novembre.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau, de la part de notre confrère Sir James G. Frazer, un ouvrage en cinq volumes intitulé :

Publii Ovidii Nasonis Fastorum libri sex, edited with a translation and commentary. Le premier volume contient le texte et la traduction des Fastes, les tomes II à IV sont consacrés aux commentaires et le tome V est rempli par une table analytique des plus détaillées. C'est un ouvrage considérable où Sir J. Frazer a montré une fois de plus sa science profonde des religions et du folk-lore. Pour donner une idée de l'abondance des matières traitées et de la richesse de la documentation, il suffira de dire que Sir J. Frazer a consacré sept ans de travail à cette œuvre, à raison de 16 heures par jour. L'Académie ne peut être que très sensible à l'hommage qu'il lui fait aujourd'hui et lui exprime toutes ses félicitations pour l'achèvement de ce beau monument d'érudition.

Il présente ensuite, au nom des auteurs, le PP. Jalabert et Mouterde, professeurs à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, le premier fascicule des *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, publiées sous les auspices de l'Académie (fondation Dourlans). *Tome I. Commagène et Cyrrhestique.*

Il offre enfin, de la part de M. Beuque, son *Dictionnaire des poinçons de maîtres-orfèvres français du XIVe siècle à 1838.*

M. E. Pottier fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Ch. Picard, d'un très bel ouvrage sur l'*Acropole* d'Athènes, composé de 75 planches exécutées d'après les remarquables photographies de M. Boissonnas et de M. Mansell. Cette publication fait partie d'un ensemble consacré aux monuments de l'Acropole ; un tome a déjà paru par les soins de nos regrettés confrères M. Collignon et G. Fougères. M. Picard a commencé l'histoire des autres édifices qui occuperont aussi un troisième volume. Ici, il retrace l'histoire de l'enceinte elle-même depuis les temps les plus anciens avec les fontaines et les grottes qui ont donné naissance à tant de légendes pieuses. On y suit pas à pas toutes les transformations de ce site célèbre et l'on est mis au courant des nombreux problèmes, souvent ardus, que présente l'architecture. L'auteur se meut avec aisance au milieu de ces difficultés et il a le mérite dans une *Introduction* de 44 pages d'exposer sobrement, en y apportant ses idées personnelles, des sujets délicats comme la position oblique du temple d'Athéna-Niké sur le bastion de l'Acropole et comme le caractère historique de la frise qui le décore. Nous comptons sur son activité bien connue pour nous donner en peu de temps la troisième partie de l'ouvrage.

M. E. Pottier fait hommage à l'Académie du dernier fascicule paru du *Bulletin de Correspondance hellénique* (juillet-décembre

1928). Il énumère les différents articles qui sont dus surtout à des membres de l'École d'Athènes et dont beaucoup se rapportent aux fouilles si fructueuses de Mallia (Crète). Une chronique des fouilles et des découvertes, très détaillée, termine la livraison qui atteste la louable activité de l'École et de son directeur.

M. S. Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part du récent Congrès archéologique international tenu à Barcelone, une série de brochures richement illustrées qui ont été rédigées, en vue de cette réunion, par les archéologues les plus compétents. Elles concernent Altamira, les Baléares, Sagonte, Numance, Azaila, Emporion, Tarragone, Merida, Italica, Séville, la numismatique de l'Espagne, le Musée archéologique National. Plusieurs d'entre elles sont en double exemplaire, le second contenant une traduction française. L'ensemble forme une véritable encyclopédie de l'archéologie de la péninsule, dont l'équivalent n'existe pour aucune autre région du monde romain. »

SÉANCE DU 23 OCTOBRE

Avancée au mercredi à cause de la séance publique des Cinq Académies du 25 Octobre.

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

M. Merlin donne lecture du rapport suivant :

« La Commission de la Médaille Paul Blanchet décerne deux médailles : 1° à Mme la Comtesse Jean de Chabannes la Palice ;
2° à M. A. Truillot ;
pour les services rendus à l'archéologie en Tunisie et en Algérie. »

Acte est donné de cette communication.

M. Abel Lefranc étudie la dernière période de la vie de Rabelais, sur laquelle des recherches nouvelles l'ont amené à professer des idées tout à fait différentes de celles qui ont cours actuellement. Il s'agit des circonstances qui ont accompagné la fin de

sa carrière, encore si obscure, et plus spécialement de l'histoire de la publication du *Quart Livre* et du rôle joué par l'auteur de *Pantagruel* dans la grande crise gallicane de 1551-1552. On sait que l'auteur du mythe de Papimanie a été mêlé de très près à ce mémorable conflit, qui mit aux prises le roi Henri II et le Saint-Siège, alors occupé par le pape Jules III, au point de laisser entrevoir, un moment, la possibilité d'un schisme. Quand parut le *Quart Livre*, en février 1552, la crise, d'abord si aiguë, était en décroissance, et la violente attaque dirigée par Rabelais contre la Papauté, dans ses chapitres XLV à LIV, et partout dans le célèbre épisode des Décrétales, risquait ainsi de n'être plus de circonstance : et par là même de se retourner contre lui. Or, les historiens du conflit aussi bien que les biographes récents du grand écrivain ont été unanimes à nous représenter ce dernier comme ayant été désavoué par le gouvernement royal, et son *Quart Livre* comme condamné aussitôt par le Parlement de Paris (1er mars 1552), avec l'active approbation du conseiller Tiraqueau, son ancien ami. Depuis quelque cinquante ans, cette « condamnation » du *Quart Livre* et ses graves conséquences constituent l'épisode essentiel, et à vrai dire le seul, de la dernière période de l'existence du Chinonais. On nous le représente de la sorte comme faisant figure de vaincu, au cours des mois qui ont précédé sa mort (avril 1553). Un examen approfondi des événements et des textes, dont plusieurs sont restés ignorés ou négligés, a révélé à M. Abel Lefranc que la réalité est tout autre. Il prouve que le Gouvernement royal et le Parlement de Paris ont eu, dans toute cette affaire, une attitude opposée à celle qu'on leur a prêtée. La Faculté de théologie a eu beau censurer la dernière œuvre publiée par Rabelais : le grand rieur l'a emporté, finalement, sur cette corporation redoutable. Ni le roi ni le Parlement ne l'ont abandonné. Il a connu alors, contrairement à l'opinion générale, le plus grand succès de sa carrière, attesté d'autre part par cinq éditions successives du *Quart Livre*, pour la seule année 1552, et une sixième, au début de 1553. Jamais il n'avait conquis pareille vogue. Cette étonnante victoire de *Pantagruel* sur la Sorbonne méritait d'être racontée en détail avec pièces à l'appui.

M. Antoine Thomas présente une observation.

M. Aimé Puech lit une note de M. Hubert Pernot relative à une correction proposée au texte de l'Évangile de saint Luc, chapitre VI, verset 35 [1].

MM. Maurice Croiset, Maurice Holleaux et Gustave Glotz présentent des observations.

COMMUNICATION

UNE CORRECTION A LUC, VI, 35, PAR M. HUBERT PERNOT.

On lit au chapitre VI de l'évangile de Luc, dans un passage tiré de Matthieu, V, 46 sqq. et développé par Luc :

31 καὶ καθὼς θέλετε ἵνα ποιῶσιν ὑμῖν οἱ ἄνθρωποι, καὶ ὑμεῖς
ποιεῖτε αὐτοῖς ὁμοίως. 32 καὶ εἰ ἀγαπᾶτε τοὺς ἀγαπῶντας ὑμᾶς,
ποία ὑμῖν χάρις ἐστίν; καὶ γὰρ οἱ ἁμαρτωλοὶ τοὺς ἀγαπῶντας
αὐτοὺς ἀγαπῶσιν. 33 καὶ γὰρ ἐὰν ἀγαθοποιῆτε τοὺς ἀγαθοποιοῦντας
ὑμᾶς, ποία ὑμῖν χάρις ἐστίν; καὶ οἱ ἁμαρτωλοὶ τὸ αὐτὸ ποιοῦσιν. 34
καὶ ἐὰν δανίσητε παρ' ὧν ἐλπίζετε λαβεῖν, ποία ὑμῖν χάρις ἐστίν;
καὶ ἁμαρτωλοὶ ἁμαρτωλοῖς δανίζουσιν ἵνα ἀπολάβωσιν τὰ ἴσα. 35.
Πλὴν ἀγαπᾶτε τοὺς ἐχθροὺς ὑμῶν καὶ ἀγαθοποιεῖτε καὶ δανίζετε
μηδένα ἀπελπίζοντες· καὶ ἔσται ὁ μισθὸς ὑμῶν πολύς, καὶ
ἔσεσθε υἱοὶ ὑψίστου, ὅτι αὐτὸς χρηστός ἐστιν ἐπὶ τοὺς ἀχαρίστους καὶ
πονηρούς.

31 Comme vous voulez qu'agissent envers vous les
hommes, agissez envers eux pareillement. 32 Si vous ai-
mez ceux qui vous aiment, quel mérite avez-vous? Les
déréglés aussi aiment ceux qui les aiment. 33 Et si vous
faites du bien à ceux qui vous font du bien, quel mérite
avez-vous? Les déréglés aussi font la même chose. 34 Et si
vous prêtez à ceux de qui vous espérez recevoir, quel mé-
rite avez-vous? Les déréglés aussi prêtent aux déréglés,
pour recevoir l'équivalent. 35 Aimez vos ennemis, faites
du bien, prêtez *en ne désespérant personne*, et votre salaire

1. Voir ci-après.

sera grand et vous serez les fils du Très-Haut, car lui est bon pour les ingrats et les méchants.

Le texte qui vient d'être reproduit et traduit est celui de Tischendorf. Il présente une difficulté bien connue aux mots μηδένα ἀπελπίζοντες, non pas que le sens de ces mots soit obscur, car ils ne peuvent signifier que « n'enlevant l'espoir à personne », mais parce que ce sens n'est pas en rapport avec le contexte. Il est vrai que la leçon μηδένα est celle du Sinaiticus, mais elle n'est appuyée que par ΞΠ* (= Π première main) et W. Les autres manuscrits, dont ABLRXΓΔΛ et la deuxième main de Π, donnent μηδὲν ἀπελπίζοντες, leçon adoptée par Westcott-Hort et Soden. Le sens de cette leçon, « ne désespérant en rien », n'est pas non plus satisfaisant.

En effet, le parallélisme, si fréquent dans les Évangiles, réclame, en regard de εἰ ἀγαπᾶτε, ἐὰν ἀγαθοποιῆτε, ἐὰν δανίσητε παρ' ὧν ἐλπίζετε λαβεῖν, les mots ἀγαπᾶτε, ἀγαθοποιεῖτε, δανίζετε μηδὲν ἐλπίζοντες. Or, c'est le dernier seul qui fait défaut dans nos manuscrits.

Cette particularité a beaucoup occupé les commentateurs. Toutes les tentatives pour donner à ἀπελπίζω le sens de ἐλπίζω sont naturellement restées vaines. Une correction semble s'imposer. Le regretté Théodore Reinach a proposé μηδὲν ἀντελπίζοντες (*Revue biblique*, 1895, p. 116), suggestion que le P. Lagrange (*Luc*, p. 195) trouve ingénieuse, à cause de la confusion possible de NT et de Π, mais que pourtant il n'accepte pas. « Comment, dit-il, se serait-on écarté d'un texte si clair pour chercher en sens divers ? » Je doute que la confusion de NT et de Π soit fréquente dans les manuscrits des premiers siècles de notre ère, mais la voie dans laquelle s'était engagé Théodore Reinach était la bonne. Elle conduit à une autre forme : ἐπελπίζοντες.

Le verbe ἐπελπίζω se trouve dans la LXX : IV *Reg.* xviii, 30 ; *Ps.* lxi (lxii), 7, cxviii (cix), 43, 49, 74, 81, 114, 147. A ces divers passages la construction n'est

pas la même que chez Luc ; ils ne sont donc qu'à demi probants. En revanche on lit, Eur., *Hipp.*, 1010-1011 :

ἢ σὸν οἰκήσειν δόμον
ἔγκληρον εὐνὴν προσλαβὼν ἐπήλπισα[1] ;

Le verbe ἐπελπίζω a ici le sens de ἐλπίζω, peut-être avec la nuance assez fugitive que présentent par exemple ἐπακολουθῶ, ἐπαυξάνω, par rapport à ἀκολουθῶ, αὐξάνω. On sait que Luc emprunte souvent des termes au grec classique, qu'il affectionne les verbes composés d'une préposition, recherche la variété du style. Dans ces conditions ἐπελπίζω n'a chez lui rien que de normal. Comparer ἕτεροι δὲ πειράζοντες σημεῖον ἐκ τοῦ οὐρανοῦ ἐζήτουν (XI 16), et νομικός τις ἀνέστη ἐκπειράζων αὐτόν (X 25), ταῦτα γὰρ πάντα τὰ ἔθνη τοῦ κόσμου ἐπιζητοῦσιν XII 30. Il serait aisé de multiplier ces citations. On lit, (XXIII 3), ὁ δὲ Πειλᾶτος ἠρώτησεν αὐτὸν λέγων, et quelques lignes plus loin : Πειλᾶτος δὲ ἀκούσας ἐπηρώτησεν εἰ ὁ ἄνθρωπος Γαλιλαῖός ἐστιν (XXIII 6), ἐπηρώτα δὲ αὐτὸν ἐν λόγοις ἱκανοῖς (XXIII 9).

On ne peut faire que des suppositions sur les raisons qui ont amené le changement de ἐπελπίζοντες en ἀπελπίζοντες : substitution par inadvertance d'un mot courant à un mot rare — ce qui semble le plus probable —, confusion paléographique de ἐπ- et de ἀπ-, l'influence de ἀπολαβών, qui précède. De toute façon il paraît bien qu'un copiste, dans un manuscrit très ancien, qui serait à l'origine de tous ceux que nous connaissons, a écrit μηδὲν ἀπελπίζοντες au lieu de μηδὲν ἐπελπίζοντες. Cette leçon a été reproduite servilement par la plupart des copistes ultérieurs. D'autres, en petit nombre, voyant que l'expression n'offrait aucun sens plausible, ont corrigé en μηδένα ἀπελπίζοντες. Ceci est un indice de la parenté de ΥΞΠ(W) avec le Sinaiticus. Il serait intéres-

1. Ou avais-tu conçu l'espoir d'être maître chez toi en acquérant le lit d'une héritière ? (traduction Méridier).

sant, vu l'importance du Sinaiticus, de rechercher jusqu'où va cette parenté et si des leçons de Ξ et de N, qui sont, l'un du VIIIe et l'autre du IXe siècle, n'éclairent pas, pour d'autres passages, celles du Sinaiticus.

La tradition latine donne *nihil desperantes* (μηδὲν ἀπελπίζοντες), *nihil inde sperantes* (μηδὲν ἀπ-ελπίζοντες) et *nihil sperantes*. De *nihil inde sperantes* est venue la traduction courante *n'espérant* (ou *n'attendant*) *rien en retour*. Elle a passé dans le dictionnaire de Bailly : « II (ἀπό, en venant de) espérer en retour, *acc.* NT. *Luc*, 6, 35 » ; mais ἀπελπίζω ainsi entendu ne peut pas être grec. Quant à la leçon *nihil sperantes*, qui est la bonne, il est impossible de dire si elle repose sur μηδὲν ἐπελπίζοντες ou si elle a été adoptée d'après le sens du contexte. Stapfer a traduit logiquement, en faisant abstraction de la préposition : *sans espérer quoi que ce soit.*

Il semble bien que nous soyons en présence d'un passage des Évangiles où tous les manuscrits grecs que nous possédons renferment une erreur. C'est à ce titre surtout qu'il méritait d'être signalé.

LIVRES OFFERTS

M. René Dussaud dépose sur le bureau au nom de l'auteur, M. Natan Valmin, une brochure : *Inscriptions de la Messénie* (Lund, 1929) où sont publiés deux décrets de la ville de Thouria faisant mention du temple de la déesse syrienne dont parle Pausanias.

SÉANCE DU 30 OCTOBRE

avancée au Mercredi 30 octobre, à cause de la fête de la Toussaint.

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

Le Président annonce que l'Académie a décidé que le prix ordinaire de 1932 serait décerné *à la meilleure édition critique française d'un texte classique grec ou latin.*

M. Abel Lefranc communique la seconde partie de son étude sur Rabelais, la Sorbonne et le Parlement en 1552.

Il montre que la protection évidente dont le gouvernement d'alors a entouré Rabelais, lors de la grande crise gallicane de 1551-1552 ne datait pas seulement de cette période ultime de la carrière du Maître. Divers indices caractéristiques attestent l'existence de cette faveur à une date bien antérieure : par exemple, ce fait que le Chinonais assiste à la célèbre entrevue d'Aigues-Mortes (1538), entre le Roi et l'Empereur, dans l'entourage de François Ier, et revient avec lui à Lyon. En 1543, il figure à la Cour parmi les maîtres des requêtes. C'est ainsi qu'on le voit dédier son *Tiers Livre* à l'exquise Marguerite, reine de Navarre, sœur du Père des Lettres. Deux documents, qu'on n'a pas assez scrutés, rendent cette protection tout à fait manifeste. Il s'agit des deux privilèges si élogieux obtenus par Rabelais en septembre 1545 et en août 1550, pour la publication de nouvelles éditions de *Gargantua* et de *Pantagruel* et pour la mise au jour du *Tiers* et du *Quart Livre*. Or, ces deux premiers livres, « non moins utiles que delectables », dit l'un de ces textes, étaient alors sous le coup des censures les plus sévères de la part de la Faculté de théologie. Quelle que fût sa sympathie pour l'écrivain, le pouvoir royal se trouvait dans l'impossibilité d'aller à l'encontre des deux arrêts de la Sorbonne. Il fallut donc trouver un biais pour tourner la difficulté. Le premier privilège fut censé accordé à une édition revue et corrigée de ces deux livres, édition que Rabelais n'a jamais publiée et que, certainement, il n'a pas songé à donner un seul moment. Ce n'était là qu'une pure feinte. Quant au grief si grave énoncé dans le privilège, à l'adresse des imprimeurs qui avaient « corrompu et perverty » ces livres, il n'y avait là surtout qu'un habile moyen de décharger Maître François des accusations de la Sorbonne, comme portant à faux. Même procédé dans le second privilège octroyé par Henri II, et qui vise, en outre, les imprimeurs de plusieurs livres « scandaleux, faulx et supposés » répandus sous le nom de l'écrivain. Or, ces ouvrages n'ont jamais été retrouvés, car il ne peut s'agir ici du faux Ve livre de 1549. Il est clair que toutes ces allégations, suggérées par le Tourangeau tendaient à le poser en victime des calomnies des « caphars » et des « cagotz ». Il y eut donc entre

l'autorité royale et Rabelais, une entente tacite absolument certaine.

M. Lefranc fait ensuite l'histoire de cette protection décisive, accordée à *Gargantua* et à *Pantagruel*, à travers les prologues et dédicace du *Tiers* et du *Quart Livre*. Tous ces textes, ainsi rapprochés, prennent un sens nouveau et très saisissant. Il montre, sur une série de points, la concordance parfaite qui se révèle entre les conceptions réformatrices de l'entourage royal et les idées exprimées par Rabelais dans ses œuvres. Chemin faisant, nous apprenons que les dates actuellement adoptées pour l'épisode de la cure de Meudon doivent être modifiées. L'illustre écrivain a évidemment renoncé à ce bénéfice, en janvier 1552, en prévision des rudes attaques dont son nouvel ouvrage allait être l'objet. Sa qualité de curé le rendait sûrement plus vulnérable.

L'épisode mémorable qui s'attache à la publication du *Commentaire* de Charles Dumoulin sur l'Édit dénommé des *Petites Dates*, promulgué par Henri II, forme l'exact pendant de l'affaire du *Quart Livre de Pantagruel*. M. Lefranc raconte, d'après des documents inédits, les poursuites entamées dans les premiers mois de 1552, contre le célèbre jurisconsulte, l'un des fondateurs du droit moderne, qu'on a pu appeler le prince de nos légistes. Son rôle dans la crise gallicane a été immense. Henri II l'a soutenu, comme Rabelais, envers et contre tous. Son triomphe, malgré les manœuvres acharnées de ses ennemis, a été consacré finalement, par une déclaration royale dont le texte décèle une approbation complète de la campagne du juriste français. Toute cette histoire nous découvre, en même temps que le rôle considérable joué par deux grands et courageux esprits du temps, un aspect singulièrement curieux de l'histoire des idées de la Renaissance, dont la cause s'est trouvée défendue si à propos, d'abord par François I[er] et ensuite par Henri II.

MM. Salomon Reinach et Ferdinand Brunot présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente le tome XI du *Corpus Nummorum Italicorum* offert par S. M. le Roi d'Italie. Il est consacré aux monnaies de la Toscane.

Il fait hommage aussi, de la part de M. l'abbé Lemozi, de son volume sur la *Grotte-temple du Pech-Merle*.

M. René Dussaud offre, au nom de M. le docteur Contenau, ses *Contrats néobabyloniens : II Achéménides et Séleucides*, qui forment le tome XIII des *Textes Cunéiformes du Musée du Louvre*.

M. Charles Diehl a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. F. Macler, professeur à l'École des langues orientales, un petit volume contenant trois conférences de l'auteur : l'une, fort intéressante, sur les *dews* ou démons arméniens, dont M. Macler analyse, de façon fort amusante, les bonnes ou fâcheuses influences ; la seconde, sur la légende de Parsifal; la troisième, sur les miniatures dont à la fin du XIVe siècle un artiste bavarois, Ruedeger de Memmingen, illustra le commentaire de Nicator de Lyra sur la Bible et que conserve la Bibliothèque de l'Université de Bâle. Ce petit livre, joliment illustré, est d'une lecture tout à fait agréable. »

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

M. C. A. Hutton, au nom de la Société anglaise pour l'avancement des Études Grecques, adresse à l'Académie des condoléances à l'occasion de la mort de M. Goelzer.

A propos de la correspondance, M. Franz Cumont fait savoir



Achéens de Rhodes ont joué dans cette région aux XIVe et XIIIe siècles. La découverte d'une nécropole Mycénienne à Ialysos prouve qu'il y eut à Rhodes un avant-poste d'où les Achéens de l'Argolide ont pénétré dans les autres îles depuis Lesbos dans le continent de l'Asie mineure.

L'identification d'Akiyavâ avec la ville Rhodienne Achaia est confirmée par les sources égyptiennes : elles nous apprennent que les Akaivas, qui ont avec d'autres peuples attaqué l'Égypte en 1227, étaient circoncis, et que les Danéens, vaincus en Syrie par Ramsès III en 1190, portaient des casques à plumes. Cette double particularité, dont la seconde se retrouve au sud-ouest de l'Asie mineure et en Crète, prouve qu'il ne peut s'agir ici des Grecs d'Europe.

MM. Gustave Glotz et Edmond Pottier présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

De la part de M. le Dr Paul Richer, membre de l'Académie des Beaux-Arts, M. Pottier fait hommage d'un livre intitulé : *Nouvelle Anatomie artistique. — Le Nu dans l'art* (*l'Art chrétien*).

« C'est le sixième tome d'une Collection où l'auteur a résumé les résultats de son enseignement à l'École des Beaux-Arts. Le sujet était plus difficile à traiter pour une période où le nu se fait beaucoup plus rare ; mais il est d'autant plus intéressant de voir ce qu'il est devenu aux mains d'artistes qui vivaient dans une société hostile par principe à la glorification de la chair. Cette conception explique la décadence du nu dans l'art chrétien primitif, puis les formules souvent étranges que l'art byzantin a produites en combinant les souvenirs de la Grèce avec ceux de l'Orient, enfin la magnifique résurrection des belles formes que réalise notre art roman et gothique. — L'auteur montre fort bien comment sur cette table rase les grands artistes, dès le XIIIe siècle et surtout au XIVe, bien avant la Renaissance, ont recommencé à construire un nu solide et admirablement proportionné. Ils ont tout tiré de leur propre fonds et ne doivent pas leur inspiration à d'autre maître que la nature elle-même, tandis que ceux de la Renaissance travailleront sous l'influence de l'antiquité retrouvée.

M. J.-B. Chabot a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part des éditeurs (Maisonneuve frères, 3, rue du Sabot), le 3e volume du Catalogue des mss orientaux de la Bibliothèque Vaticane publié au XVIIIe siècle par Assemani, *Bibliothecae apostolicae Vaticanae codd. mss. catalogus. Tomus III complectens codices chaldaicos sive syriacos.* — J'ai dit, à l'occasion du volume précédent, l'important service que rendra aux Orientalistes la réimpression de cet ouvrage rarissisme. »

M. René Dussaud dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, notre confrère M. Franz Cumont, la quatrième édition (Paris, Geuthner, 1929) de son étude sur *Les Religions orientales dans le paganisme romain.* « Il n'est pas besoin d'insister sur les mérites de cet ouvrage, devenu classique, et dont le point de départ a été les conférences données par M. Franz Cumont, en novembre 1905, au Collège de France. Cette réédition comporte un chapitre nouveau sur les mystères romains de Bacchus qui furent, en réalité, à demi orientaux. Les notes ont été complètement remaniées ; quelques-unes sont de petites dissertations concises, certes, mais où l'on touche le fond des choses religieuses. Enfin, une illustration bien choisie vient enrichir encore cette remarquable publication. »

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 22 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

Le Président rend un dernier hommage à la mémoire des membres et des correspondants décédés depuis le mois de novembre 1928, et proclame les récompenses décernées en 1929.

M. Étienne Michon fait une communication sur les *Origines de la Collection et du Musée des Antiques du Louvre.*

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. Henri Cordier, membre de l'Académie [1].

1. Voir ci-après.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. HENRI CORDIER

PAR

M. RENÉ CAGNAT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Messieurs,

La vie de celui de nos confrères dont je me propose de vous entretenir aujourd'hui ne rappelle guère, surtout à ses débuts, celle que la destinée accorde d'habitude aux membres de notre Compagnie. D'ordinaire, les étapes de notre existence sont, pour ainsi dire, réglées d'avance. On commence par de fortes études classiques — continueront-elles à être aussi fortes, et nos successeurs seront-ils aussi bien armés que nous en sortant du lycée ? Nous voudrions l'espérer pour l'avenir des carrières désintéressées. Après ces années de prime jeunesse passées dans un établissement secondaire, on se dirige vers quelqu'une de ces grandes écoles qui font l'honneur de notre enseignement supérieur, l'École Normale et les

HENRI CORDIER

1849 · 1925



Faculté des Lettres, l'École des Hautes Études, celle des Chartes, celle des Langues Orientales, celle de Droit ; on s'y initie peu à peu aux questions et aux méthodes scientifiques ; les privilégiés complètent leur initiation par des séjours à Athènes, à Rome, en Extrême-Orient, par des missions à l'étranger. Alors, comme il faut vivre, on sollicite un poste dans une université, dans une bibliothèque, dans un dépôt d'archives, dans un musée, dans une ambassade ou un consulat ; et là, poursuivi par l'amour de l'érudition, on travaille, chacun dans la spécialité qu'il s'est choisie, on écrit des articles, on publie des livres, en attendant que ces recherches et ces travaux, poursuivis souvent au milieu des difficultés de l'existence, permettent de se présenter devant vous et de solliciter vos suffrages.

Ce n'est pas en suivant l'une de ces voies normales, pour ainsi dire, que Henri Cordier est parvenu à devenir l'un des vôtres.

Il naquit à la Nouvelle-Orléans le 8 août 1849. Son père, jeune encore, s'était exilé aux États-Unis pour s'occuper de banque et d'affaires commerciales ; il y avait épousé une Française de Mobile (Alabama) et de cette union était issu notre confrère. Il ne resta que trois ans en Amérique. En 1852, M. Cordier père, qui se voyait retenu quelque temps encore dans le pays, mais qui souhaitait renvoyer les siens en France sans plus attendre, les embarqua pour le Havre, où ils arrivèrent après une traversée de quarante-cinq jours ; ils allèrent se fixer à Lisieux chez une grand'mère, jusqu'au jour où le père, rentré à son tour, les emmena à Paris.

L'enfant avait alors sept ans ; le moment était venu pour lui de commencer des études sérieuses. On le fit inscrire à une institution privée ; mais, dès l'année suivante, il entrait au Collège Chaptal. Son père, plus porté vers les réalisations pratiques que vers les carrières dites

libérales, trouvait là, tout établi, un enseignement moderne conforme à sa conception de la vie. Les professeurs qui y enseignaient étaient, d'ailleurs, loin d'être les premiers venus; on comptait parmi eux de futurs membres de l'Institut: Dehérain pour la chimie, Baudrillart pour l'économie politique, Levasseur pour l'histoire. Il finit sa vie d'écolier à l'institution Massin, c'est-à-dire à Charlemagne. Partout il se montra élève excellent, servi par une mémoire surprenante, qu'il conserva intacte jusqu'à son dernier jour, apte à tous les genres de travail, doué d'une grande facilité à apprendre les langues — toute sa carrière le prouve; mais il avait un penchant spécial pour l'histoire. L'élève qui, au collège, remportait sept années de suite le prix d'histoire, celui qui, à dix-sept ans, profitait de ses loisirs pour aller travailler à la Bibliothèque de la Ville de Paris, qui, partant au bord de la mer afin d'y passer ses vacances, emportait avec lui comme livres de lecture Tacite et Cornelius Nepos, paraissait destiné à entrer à l'École des Chartes, comme il le souhaitait. Son père ne l'entendait pas ainsi. Celui-ci avait de nouveau quitté Paris en 1860, envoyé en Chine lors de l'expédition franco-anglaise pour installer à Changhaï une agence du Comptoir d'Escompte; il noua dans cette ville d'excellentes relations; aussi rentra-t-il en France au bout de cinq année, aussi persuadé que jamais qu'une situation dans les affaires, en pays lointain, offrait plus d'avenir pour son fils que n'en promettaient l'étude des vieux manuscrits et les carrières auxquelles elle donnait accès. Il fut donc décidé que le jeune homme partirait à son tour pour la Chine.

Il lui fallait, auparavant, apprendre à fond la langue anglaise. Le voilà en route pour l'Angleterre; il y demeura deux années entières. « Ce séjour, a-t-il écrit dans une de ces nombreuses notes personnelles, que l'amitié de sa veuve a bien voulu me permettre de consulter, me fut extrêmement utile et n'a fait qu'affermir une vocation que

je n'ai pu suivre librement que quelques années plus tard. » Il recueillit, en effet, en Angleterre une quantité énorme de matériaux sur l'histoire et la bibliographie du pays. Mais, pour l'instant, il s'agissait d'abord de s'en aller en Extrême-Orient.

Au commencement de 1869, il entra chez les Russell, à Changhaï, la plus grande maison américaine de Chine. A cette époque, dans ces temps lointains, les jeunes gens qui allaient en Chine appartenaient au même monde que leurs directeurs et étaient destinés à les remplacer un jour. Le chef des Russell, Édouard Cunningham, était un ami intime de M. Cordier père ; il regarda et traita le jeune commis comme son propre fils, le logeant dans sa maison particulière au milieu des siens. Et comme à ce moment les grandes maisons étrangères étaient réellement princières ; comme elles hébergeaient tous les hôtes de distinction qui passaient, Cordier fit sans effort la connaissance de personnages considérables, avec lesquels il garda dans la suite d'excellentes relations. « Ceux, déclare-t-il, avec qui j'ai été le plus étroitement lié sont Alexandre Wylie, agent de la Foreign Bible Society, qui est, en réalité, mon vrai maître, et le R. P. A. Pfister, alsacien, bibliothécaire de l'établissement des Jésuites à Siu-ca-wei. » Ce dernier l'avait pris en particulière amitié. Tous les dimanches matin, quel que fût le temps, Cordier se rendait à la bibliothèque, dont tous les trésors étaient mis à sa disposition. Le P. Pfister poussait l'attention jusqu'à lui apporter un petit pain et une chaufferette et à lui conseiller de se faire jésuite. Mais Cordier, chargé de la comptabilité de la flotte de soixante navires qui appartenaient aux Russell et appelé par sa situation à faire des voyages singulièrement instructifs dans les différentes provinces de l'Empire chinois, préférait rester bibliophile laïque.

Dès l'année de son arrivée, en 1869, la place de biblio-

vapeur des Messageries maritimes, le *Mékong*, qui portait, pour les ramener en France, les collections amassées par lui, se perdit corps et biens à la pointe de Raz Afoun (Cap Gardafui). « C'est, ajoutait-il toujours, un des plus pénibles souvenirs de ma vie. »

Mais ce bibliophile n'était point un égoïste : il entendait travailler pour les autres et leur faire partager ses trouvailles. D'où la publication de grands répertoires où sont notées toutes les publications en langues européennes concernant l'Extrême-Orient. En tête et avant tout, il faut citer la *Bibliotheca Sinica*, dont Cordier avait conçu l'idée en Chine même, et à laquelle il donna corps dès son retour : « dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'Empire chinois ».

La matière considérable, puisque, depuis les grands voyageurs du moyen âge, on a écrit incessamment sur la Chine, que cette littérature est rédigée en plusieurs langues différentes, enfin que les livres qui la constituent sont souvent difficiles à trouver ; on comprend quelle somme d'efforts représente un tel ouvrage. Pour mener à bien une pareille entreprise, il fallait non seulement savoir plusieurs langues, avoir beaucoup voyagé, avoir visité les principales bibliothèques européennes, avoir feuilleté des milliers de livres et avoir rédigé un nombre incalculable de fiches, mais encore posséder des qualités de méthode dans le travail, de précision dans la mémoire, de lucidité dans l'esprit, qu'il est infiniment rare de posséder au même degré que Cordier.

Notre Académie a consacré l'ouvrage en lui attribuant en 1880 le prix Stanislas Julien. Jusqu'au dernier moment, notre confrère n'a cessé de le tenir au courant ; il travaillait, quand il a disparu, à une table des matières ; la piété d'une veuve, qui a toujours été la compagne et l'auxiliaire de ses travaux, en assurera l'achèvement. Tous les orientalistes proclament d'un commun accord l'extrême utilité de ce recueil, et Cordier lui-même en a marqué l'importance

quand il écrivait : « J'avais vingt ans quand j'ai commencé la *Bibliotheca Sinica* ; c'est un travail qui a permis la publication d'un grand nombre d'ouvrages relatifs à la Chine, qui autrement n'auraient jamais vu le jour. »

Sur le même plan, Cordier donna ultérieurement une *Bibliotheca Japonica*, dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'Empire japonais et une *Bibliotheca Indo-Sinica*, dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à la péninsule indo-chinoise.

C'est encore pour mettre à la portée des érudits des documents ignorés, que Cordier fonda avec Schefer une grande collection intitulée : *Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe siècle*, qui comprend aujourd'hui plus de vingt volumes. C'est là qu'il inséra son édition des Voyages en Asie au XVIe siècle du moine franciscain Odoric de Pordenone, lequel avait dicté à un de ses frères, sur l'ordre de son Supérieur, le récit de ce qu'il avait vu et appris sur les choses d'Extrême-Orient à cette époque, mine de renseignements exacts et personnels extrêmement précieux, que notre confrère accompagna de notes, où aucun détail n'était laissé dans l'ombre, où toutes les difficultés étaient abordées, tous les éclaircissements nécessaires fournis aux lecteurs.

Ce genre de publications était dans les goûts de Cordier ; il y réussissait à merveille, ainsi qu'il en donna une preuve nouvelle dans sa réédition du livre de Marco Polo qu'avait publié l'érudit anglais Sir Henry Yule. Cet homme éminent fut un de nos correspondants ; nul d'entre vous n'était encore de la maison à cette époque — le dernier témoin oculaire nous a quittés cette année — et ne peut se rappeler les circonstances émouvantes dont son élection fut accompagnée. Elle avait eu lieu le dernier vendredi de décembre 1889 ; Yule, très malade, en reçut la nouvelle à Palerme le 27 du mois ; il envoya immédiatement un télégramme de

remerciements ainsi conçu : *Reddo gratias, illustrissimi Domini, ob honores nimios et immeritos. Mihi robora deficiunt, vita collabitur. Accipiatis voluntatem pro facto. Cum corde pleno et gratissimo moriturus, vos, illustrissimi Domini, saluto.*

Il expirait deux jours plus tard. Or son livre était devenu introuvable et on souhaitait une réimpression. Sur l'initiative de la fille du défunt on fit mieux encore : on décida une révision qui, sans modifier le texte de l'auteur, le mettrait au point par des rectifications et des précisions ; et c'est à Cordier qu'on s'adressa pour l'entreprendre, comme au plus digne, au plus érudit, au mieux informé des choses de la Haute Asie. Il est sorti de cette collaboration posthume un magnifique et volumineux ouvrage, écrit en anglais, qui forme deux tomes de près de 1400 pages, rempli d'explications, de commentaires, de cartes et de curieuses figures, qui fait le plus grand honneur à notre compatriote. Non seulement Cordier s'y est montré au courant des travaux scientifiques les plus récents ; mais, pour être fidèle à ses habitudes, il a ajouté, à la fin de l'ouvrage, une bibliographie des œuvres de Sir H. Yule, et une bibliographie des manuscrits et des éditions de Marco Polo.

Devant le succès qu'obtint cette publication, on lui fit une nouvelle proposition : rééditer un autre ouvrage de Sir H. Yule, également introuvable, qui datait de 1866 et avait pour titre *Cathay*, c'est-à-dire la Chine, *et les routes qui y conduisent* [1]. Il accepta. Les deux volumes primitifs se changèrent en quatre, qui sont bourrés de notes, d'éclaircissements, d'additions et resteront longtemps, malgré les découvertes récentes, une mine fertile en renseignements.

Toutes ces publications avaient un caractère rétrospectif ; elles n'appartenaient au présent que par les anno-

1. *Cathay and the Way thither, being a collection of medieval notices of China.*

tations dont Cordier les avait enrichies. Cela ne suffisait pas à satisfaire ses besoins de bibliographe convaincu. Dès longtemps, il avait résolu de créer une revue où des travaux de quelque étendue et des informations de toute sorte fussent rassemblés pour l'instruction des lecteurs curieux des choses de l'Extrême-Orient. A peine revenu de Chine à Paris, il avait voulu tenter l'aventure et avait fondé, chez l'éditeur Leroux, la *Revue de l'Extrême-Orient* conçue dans cet esprit et dont il était le principal rédacteur. Mais des difficultés matérielles, avant tout l'absence de caractères chinois, arrêtèrent ce premier essai. Il ne renonça pas pour cela à la réalisation de son projet. « Il profita de la réunion du Congrès des Orientalistes, tenu en 1889, successivement à Stockholm et à Christiania, pour convoquer dans cette dernière ville Gustave Schlegel, professeur de chinois à l'Université de Leyde, et deux éditeurs de Leyde, qui acceptèrent ses propositions ; et le 1er avril 1890 paraissait une nouvelle revue sous le nom de *Toung-Pao*, trouvé en chemin de fer entre Christiania et Göteborg. » Le sous-titre de la revue dit clairement ce qu'elle veut être : *Archives pour servir à l'étude de l'histoire, des langues, de la géographie et de l'ethnographie de l'Asie Orientale* (*Chine*, *Japon*, *Corée*, *Indo-Chine*, *Asie centrale et Malaisie*). Cette initiative reçut l'approbation générale ; l'œuvre fut menée avec entrain et persévérance ; pendant trente-cinq ans Cordier accumula chaque année dans son périodique des articles de fond, écrits dans différentes langues, des mélanges, des variétés, une chronique des faits relatifs aux études chinoises dans tous les pays, une nécrologie, un bulletin critique, une bibliographie des livres publiés dans l'année. Quand il disparut, le *Toung-Pao* en était au 23e volume. Pour atteindre ce résultat, il avait fourni un labeur immense. Aussi notre confrère M. Pelliot, qui a aujourd'hui la charge de la publication, n'a pas hésité à proclamer que « d'avoir fondé et fait durer

le *Toung-Pao* est peut-être le plus grand service que Cordier pouvait rendre à l'Orientalisme ».

Toutes ces publications de textes, tout cet effort de bibliographie scientifique aussi bien que les articles innombrables que Cordier avait dispersés dans les revues savantes et même dans certains grands journaux quotidiens — je n'en finirais pas s'il fallait en parler ici — devaient l'amener à donner un jour ou l'autre un travail d'ensemble, à composer une histoire générale de la Chine. Déjà il s'était essayé à en écrire des parties quand l'occasion s'en était présentée — c'est à lui que nous devons tous les articles de la *Grande Encyclopédie* relatifs à l'Extrême-Orient, comme aussi les chapitres qui se rapportent au même sujet dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud ; ces efforts préparatoires aboutirent à un ouvrage en quatre volumes qu'il intitula : *Histoire générale de la Chine et de ses relations avec les pays étrangers depuis les temps les plus anciens jusqu'à la chute de la dynastie mandchoue* ; il y a enfermé en une vaste synthèse les événements de toute nature qui se sont passés dans le pays, parfois même au dehors, depuis les âges préhistoriques jusqu'au début du xxe siècle. On a porté sur cet ouvrage dont tous ont reconnu l'utilité le jugement suivant qui marque très nettement la valeur et la portée du livre.

« Le savant historien s'est attaché à n'y laisser de côté aucune question importante, à indiquer sur chacune d'elles le dernier mot de la critique, et en même temps à permettre à chacun de poursuivre lui-même des lectures plus complètes, si le désir lui en prend. Ainsi cette histoire générale est-elle à la fois un point de départ et une base pour ceux-ci et un terme, une conclusion pour ceux-là. C'est, si l'on préfère, un instrument de travail commode et sûr, un de ces précieux mementos, qui contiennent le scrupuleux exposé de l'état actuel de la science sur tous les points auxquels ils touchent et qui constituent aussi un terrain solide d'où se

lancer dans des recherches minutieuses et originales, destinées à faire progresser l'érudition par la suite [1]. » Les découvertes qui se sont multipliées depuis quelques années, en particulier sur les époques les plus anciennes de l'histoire chinoise, montrent la justesse de cette appréciation ; et les secousses qui ont agité et transformé le pays en ces derniers temps ne justifient pas moins la conclusion du dernier volume : « J'ai confiance dans l'avenir de ce grand peuple dont l'histoire, fait unique dans le monde, se déroule sans interruption pendant une période de plus de 4.000 ans. La Chine a joué un grand rôle dans l'Extrême-Orient, elle jouera aussi un grand rôle dans le monde entier. »

Quand je vous aurai rappelé que Cordier s'intéressa également aux études relatives à l'américanisme, qu'il écrivit à ce sujet un certain nombre d'articles, réunis par lui en un volume intitulé *Mélanges américains*, qu'il fut un des fondateurs de la Société des Américanistes de Paris et qu'il en devint en 1893 le secrétaire général ; quand j'aurai ajouté qu'il fut président de la section de Géographie du Comité des Travaux historiques et scientifiques, président aussi de la Société de Géographie et de plusieurs autres, moins officielles, j'aurai parcouru devant vous à peu près toutes les étapes de sa carrière scientifique.

Il devint membre de notre Académie en 1908 ; c'est une récompense qu'on lui fit attendre, par suite de circonstances particulières, plus peut-être qu'on n'y comptait à l'étranger, où sa réputation était considérable. Les amitiés qu'il s'était acquises de bonne heure et les relations scientifiques qu'il y entretenait l'avaient fait élire comme correspondant ou membre honoraire par un grand nombre de sociétés, dans tous les pays ; il ne se désintéressait d'aucune et leur apportait à toutes une collaboration effective. Chaque fois qu'un Congrès international d'orientalistes s'organisait, il avait à

1. *L'Asie française*, 1925, p. 77. L'article est de M. H. Froidevaux.

cœur d'y paraître et s'y faisait déléguer pour représenter notre Compagnie, le Ministère de l'Instruction publique ou la Société de Géographie. En 1878 il est à Florence, en 1879 en Belgique, en 1880 en Russie, en 1881 à Berlin et à Venise, en 1886 à Vienne, en 1889 au Danemark, en Suède et en Norvège, en 1891 à Berne, en 1892 à Gênes, en 1894 à Genève, en 1895 à Londres, en 1899 à Rome. En 1902, lors du centenaire de la découverte de l'Amérique, il est un des cinq étrangers spécialement invités à la fois par la ville de Gênes et le gouvernement espagnol. Au Congrès de Saint-Louis, en 1904, il prononce en anglais un discours sur l'histoire de l'Asie en général. L'année suivante, où l'Association britannique pour l'avancement des sciences tient ses séances au Cap, il est convié à s'y rendre et fait, pour y aller et en revenir, un très long voyage dont il a donné le récit dans un livre spécial[1] : il remonte l'Afrique australe jusqu'au Zambèse, traverse la Rhodésie et s'embarque au Mozambique pour revenir par Mombasa et l'Égypte. En 1910, enfin, le Congrès des Américanistes où il représente le gouvernement français l'amène à Buenos-Aires.

Cette activité que je qualifierai d'extérieure ne l'empêche pas, d'ailleurs, de siéger pareillement à tous les congrès, à toutes les solennités qui ont lieu en France. Partout l'étendue de ses connaissances lui ménage un bon accueil ; partout il laisse la réputation d'un homme dont l'accueil simple et bon commande le respect et la sympathie ; de partout il revient avec des amitiés nouvelles ou renouvelées, dont la science profitera plus encore que le savant.

On pourrait croire que ces multiples travaux de bibliographe, d'historien, de géographe, de directeur de revues, de voyageur suffisait à rassasier l'ardeur scientifique de Cordier. Ce serait une erreur. Il se réservait encore du

1. *Le périple d'Afrique. Du Cap au Zambèse et à l'Océan indien.*

temps pour s'occuper d'autres études que celle des questions orientales ; et là, encore, nous retrouvons le bibliographe.

Tour à tour il s'attaque aux œuvres de Beaumarchais, à celles de Lesage, à Stendhal. Ce lui est un délassement de quitter pour un temps la Chine pour revenir sur les bords de la Seine et vers les littérateurs qui y ont vécu, comme aussi de nous promener à travers le Paris d'autrefois et de nous en montrer les vicissitudes. Membre du Comité de la Société des amis des monuments parisiens, il faisait partie de la Commission du Vieux Paris où il jouissait d'une grosse autorité. La ville, dans son passé comme dans son présent, n'avait pas, disaient ses collègues, de secrets pour lui. « Il possédait d'une façon merveilleuse tous les détails de son ancienne topographie et en avait suivi les transformations jusqu'à la période contemporaine. Il avait visité méthodiquement et à plusieurs reprises toutes les communes du département de la Seine. » Vous avez lu, avec grand intérêt, les articles qu'il a consacrés dans le *Journal des Savants*, dans nos *Mémoires*, ailleurs encore, aux restes du passé parisien, à l'École des Langues Orientales, à l'hôtel de Nesles, où nous siégons, aux communes annexées à la ville, Vaugirard, Bercy, Charonne. Et le jour où nous avions à décerner ici un des prix relatifs à l'histoire de Paris, nous trouvions en lui un conseiller aussi averti que judicieux. Je me reprocherais, d'ailleurs, de ne point ajouter qu'il en était de même dans toutes les commissions dont il était membre, la commission Garnier, et celle de l'École d'Extrême-Orient dont il était l'âme, celle des prix Stanislas Julien et Giles ; on pouvait s'en remettre à lui des bons choix et des décisions heureuses, tant il avait à cœur le bien des études auxquelles il s'était voué et de notre Académie, qu'il honorait.

Vous savez comment il nous a quittés. Le 16 mars 1925, S. E. Fakhry-Pacha offrait un déjeuner aux délégués français qui allaient partir pour assister au Congrès de géogra-

prévenu l'examen des clichés photographiques. Elles avaient tout à fait échappé à l'observation, cependant sagace, des officiers des brigades topographiques; — et il est infiniment probable qu'elles n'auraient jamais fixé l'attention, si une circonstance professionnelle ne nous avait mis en mesure de les reconnaître, dans le moment même où une commune curiosité scientifique rendait notre collaboration particulièrement attentive à tout ce qui, en Tunisie, relève de la « limitation » et de la « centuriation » romaines [1].

Bien qu'un examen plus développé doive nécessairement déterminer des constatations plus abondantes et suggérer des hypothèses plus utiles, nous estimons qu'il ne sera point indifférent d'enregistrer sommairement dès maintenant les résultats d'une première reconnaissance.

Le territoire exploré par l'objectif de l'aviateur est celui d'un grand domaine « habous », dont une princesse, turque d'origine, affecta les revenus à l'entretien de fondations pieuses. Cette dame, petite-fille (?) d'Othman-Dey qui exerça le pouvoir de 1593 au 30 sept. 1610 [2], paraît être décédée peu après 1724. L'acte de fondation est daté des 13-21 juillet 1724 [3].

Le mode de centuriation pratiqué par l'*agrimensor* romain dérive de la procédure gracchane [4]. Les grandes superficies

par avion : *Compagnie aérienne française*. Nous exprimons notre gratitude à M. R. Thierry, Directeur Général de l'Intérieur, qui a bien voulu nous autoriser à faire état des clichés à des fins purement scientifiques.

1. Le report graphique de la centuriation identifiée par la photographie, permettra de réaliser des rattachements certains aux pistes et chemins qui, en Byzacène, peuvent actuellement coïncider avec d'anciennes limites de centuries. Il est, par exemple, permis de prévoir que les précisions ultérieures confirmeront l'hypothèse que la centuriation dite d'*El Alia* (Schulten, *Bull. arch.*, *Com.*, 1902, p. 163 et pl. x) n'est pas indépendante de celle que nous signalons ici.

2. Cf. E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, II, pp. 168-180-191 ; A. Rousseau, *Annales tunisiennes*, pp. 35-36 et 395.

3. Titre Taillard, n° 9115.

4. Ett. Pais, *Storia della colonizzazione di Roma antica*, Prolegomeni, p. 161 sq.

unitaires, mesurent 2.400 pieds carrés (709 m. 50 environ); chacune d'elles constitue ainsi un lot de deux cents jugères, exactement semblables à ceux qui encadrent encore, dans la presqu'île de Carthage, la répartition de la propriété depuis la fondation de la *Colonia Iunonia* [1].

L'orientation des *kardines* est sensiblement 37° N.O.-S.E. On notera — bien que sur ce point il convienne d'attendre que des confrontations topographiques aient été exécutées avec rigueur — que cette centuriation est conçue et orientée suivant des règles très comparables à celles qui ont présidé à la cadastration de la Tripolitaine [2].

Ces *limites* sont constitués par de longues traînées rectilignes de petites pierres blanches que la patience des agriculteurs, en s'exerçant sur un terrain très caillouteux, a inlassablement refoulées et accumulées à la périphérie des lots de culture. C'est à l'éclat et à la régularité de ces dépôts que les plaques photographiques ont été plus sensibles que ne saurait l'être l'œil humain.

Il est difficile de suppléer par l'hypothèse au défaut absolu d'indications épigraphiques, pour décider l'époque à laquelle cette œuvre de « limitation » a été accomplie. On peut penser qu'elle n'est pas postérieure à la période républicaine ou au début du Haut-Empire, et la rattacher à l'une des entreprises de centuriation rurale qui ont succédé à celle qu'avait inaugurée Caius Gracchus et dont la série a été close par la vaste centuriation de C. Vibius Marsus [3].

1. Sur toutes ces questions, on doit renvoyer une fois pour toutes au lumineux chapitre que M. St. Gsell lui a consacré dans son *Hist. anc. de l'Afr. du Nord*, VII, pp. 12-18.

2. Voir, outre l'étude signalée à la note 1, J. Toutain, *Mémoires des Savants étrangers de l'Acad. des Inscr. et Belles Lettres*, XII (1), p. 351, et *Mémoires des Ant. de France* (64), 1907, p. 227 ; Cagnat, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1906, pp. 40 et 134 ; cf. *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 22786 ; Barthe (W.), *Römische Limitation in der Provinz Africa*, dans *Bonner Jahrb.* CXX, 1911, p. 60 sq., qui a soupçonné l'existence de cette centuriation révoquée en doute par Gsell, *op. cit.*, p. 14, n. 3.

3. Sur le proconsulat de C. Vibius Marsus, en 29/30, voir Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des Prov. afric.*, I, p. 112 sq.

prévenu l'examen des clichés photographiques. Elles avaient tout à fait échappé à l'observation, cependant sagace, des officiers des brigades topographiques ; — et il est infiniment probable qu'elles n'auraient jamais fixé l'attention, si une circonstance professionnelle ne nous avait mis en mesure de les reconnaître, dans le moment même où une commune curiosité scientifique rendait notre collaboration particulièrement attentive à tout ce qui, en Tunisie, relève de la « limitation » et de la « centuriation » romaines [1].

Bien qu'un examen plus développé doive nécessairement déterminer des constatations plus abondantes et suggérer des hypothèses plus utiles, nous estimons qu'il ne sera point indifférent d'enregistrer sommairement dès maintenant les résultats d'une première reconnaissance.

Le territoire exploré par l'objectif de l'aviateur est celui d'un grand domaine « habous », dont une princesse, turque d'origine, affecta les revenus à l'entretien de fondations pieuses. Cette dame, petite-fille (?) d'Othman-Dey qui exerça le pouvoir de 1593 au 30 sept. 1610 [2], paraît être décédée peu après 1724. L'acte de fondation est daté des 13-21 juillet 1724 [3].

Le mode de centuriation pratiqué par l'*agrimensor* romain dérive de la procédure gracchane [4]. Les grandes superficies

par avion : *Compagnie aérienne française*. Nous exprimons notre gratitude à M. R. Thierry, Directeur Général de l'Intérieur, qui a bien voulu nous autoriser à faire état des clichés à des fins purement scientifiques.

1. Le report graphique de la centuriation identifiée par la photographie, permettra de réaliser des rattachements certains aux pistes et chemins qui, en Byzacène, peuvent actuellement coïncider avec d'anciennes limites de centuries. Il est, par exemple, permis de prévoir que les précisions ultérieures confirmeront l'hypothèse que la centuriation dite d'*El Alia* (Schulten, *Bull. arch., Com.*, 1902, p. 163 et pl. x) n'est pas indépendante de celle que nous signalons ici.

2. Cf. E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, II, pp. 168-180-191 ; A. Rousseau, *Annales tunisiennes*, pp. 35-36 et 395.

3. Titre Taillard, n° 9115.

4. Ett. Pais, *Storia della colonizzazione di Roma antica*, Prolegomeni, p. 161 sq.

unitaires, mesurent 2.400 pieds carrés (709 m. 50 environ); chacune d'elles constitue ainsi un lot de deux cents jugères, exactement semblables à ceux qui encadrent encore, dans la presqu'île de Carthage, la répartition de la propriété depuis la fondation de la *Colonia Iunonia*[1].

L'orientation des *kardines* est sensiblement 37° N.O.-S.E. On notera — bien que sur ce point il convienne d'attendre que des confrontations topographiques aient été exécutées avec rigueur — que cette centuriation est conçue et orientée suivant des règles très comparables à celles qui ont présidé à la cadastration de la Tripolitaine[2].

Ces *limites* sont constitués par de longues traînées rectilignes de petites pierres blanches que la patience des agriculteurs, en s'exerçant sur un terrain très caillouteux, a inlassablement refoulées et accumulées à la périphérie des lots de culture. C'est à l'éclat et à la régularité de ces dépôts que les plaques photographiques ont été plus sensibles que ne saurait l'être l'œil humain.

Il est difficile de suppléer par l'hypothèse au défaut absolu d'indications épigraphiques, pour décider l'époque à laquelle cette œuvre de « limitation » a été accomplie. On peut penser qu'elle n'est pas postérieure à la période républicaine ou au début du Haut-Empire, et la rattacher à l'une des entreprises de centuriation rurale qui ont succédé à celle qu'avait inaugurée Caius Gracchus et dont la série a été close par la vaste centuriation de C. Vibius Marsus[3].

1. Sur toutes ces questions, on doit renvoyer une fois pour toutes au lumineux chapitre que M. St. Gsell lui a consacré dans son *Hist. anc. de l'Afr. du Nord*, VII, pp. 12-18.

2. Voir, outre l'étude signalée à la note 1, J. Toutain, *Mémoires des Savants étrangers de l'Acad. des Inscr. et Belles Lettres*, XII (1), p. 351, et *Mémoires des Ant. de France* (64), 1907, p. 227 ; Cagnat, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1906, pp. 40 et 134 ; cf. *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 22786 ; Barthe (W.), *Römische Limitation in der Provinz Africa*, dans *Bonner Jahrb.* CXX, 1911, p. 60 sq., qui a soupçonné l'existence de cette centuriation révoquée en doute par Gsell, *op. cit.*, p. 14, n. 3.

3. Sur le proconsulat de C. Vibius Marsus, en 29/30, voir Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des Prov. afric.*, I, p. 112 sq.

Notons également que nous sommes au cœur des territoires des Villes Libres. A la vérité, l'existence d'un lotissement régulier en cet endroit ne nous paraît pas impliquer nécessairement que l'opération cadastrale de laquelle il procède soit postérieure à la réduction des Villes Libres au statut de la *Provincia*, — réduction imposée à une date inconnue, mais relativement ancienne. Il n'est pas certain, en effet, que le statut de la liberté ait soustrait, par définition, les territoires libres au cordeau de l'*agrimensor*[1].

Voici quelques autres observations.

Les centuries carrées sont, à leur tour, subdivisées en lots rectangulaires, également délimités par un cailloutis blanc. Certaines de ces lignes secondaires décomposent la centurie en quatre parts équivalentes ; elles sont peut-être romaines. Mais, plus généralement, les superficies parcellaires sont fort inégales entre elles. La précision de relevés topographiques minutieux, accomplis dans le plus grand nombre de cas, permettra de discerner si les mesures unitaires de surface doivent être rattachées à un système métrique romain ou arabe.

En outre, la photographie a enregistré, avec une étonnante fidélité, jusqu'aux traces les moins apparentes des plantations disparues : elle rend possible le dénombrement exact des arbres que contenait chaque lot. L'emplacement de chacun d'eux est révélé car la persistance d'une tache

1. Nous nous permettons de ne pas considérer comme acquise la distinction faite par Gsell, *op. laud.*, VII, p. 43, n. 9, entre le territoire propre, non cadastré, des villes libres, et le territoire cadastré, à elles attribué par prélèvement sur l'*ager publicus*. La *ligne 79* de la Loi agraire de 643/111 parle de l'*ager* qui est *intra finis populorum leiberorum* ; elle figure dans un § récapitulatif des catégories de terres visées par les dispositions qui le précèdent. L'une de ces catégories est celle des terres affectées aux peuples libres : or la lacune, à cet endroit, entre les *lignes 75-79*, est de 224 lettres. Elle peut être comblée par une restitution tirée de la formule de la *ligne 85* (*locus populorum leiberorum fuerit*) qui conférerait une signification moins étroite à la *datio assignatio* mentionnée par la ligne 76. C'est à juste titre que Gsell, *id.*, p. 14, n. 3, estime que la « question ne peut être actuellement résolue ».

Cliché de la Compagnie Aérienne française



noire ou sombre, du diamètre d'une petite lentille, sertie dans la valeur de cailloutis que les cultivateurs ont maintenu à bonne distance du pied de l'arbre. Quinze mille hectares environ sont ainsi recouverts, — du moins sur les clichés[1] car le sol lui-même n'en trahit rien à l'œil, même averti, — par des alignements parallèles, témoins de plantations mortes, auxquelles a succédé la désolation des nappes alfatières.

Enfin, l'ordre de la centuriation est, en plusieurs endroits, brisé et brouillé par la superposition de groupes de lots de forme exorbitante, aux limites courbes ou tortueuses, révélées, elles aussi, par la blancheur de la pierraille qui les constitue. La juxtaposition de ces parcelles irrégulières ne procède d'aucun plan; elle dérive des hasards d'une expansion sans cesse élargie autour d'un centre où subsistent généralement des vestiges, parfois importants, d'habitations. Là, les anciennes plantations sont également reconnaissables; mais leur tracé s'est affranchi de la rigueur romaine, pour épouser la fantaisie anarchique des nouvelles limites parcellaires. Parfois, une petite olivette subsiste, encore vigoureuse, dans son cadre de pierres blanches; il semble que les dernières forces de l'immense vie rurale, partout ailleurs évanouie, se soient retirées et concentrées en ces refuges pour y attendre la mort. Nous inclinons à penser que la majeure partie de ces dernières plantations sont d'âge relativement récent, et qu'elles peuvent même n'avoir disparu qu'au cours du XIX[e] siècle.

Quand est née, quand et comment est morte cette forêt? Jules César[2], qui a séjourné et fait campagne dans cette

1. L'échelle des photographies est celle du 1/5.000.
2. Le *Bell. Afric.*, L, 1, signale à une vingtaine de kilomètres au nord de la région qui nous occupe, un *olivetum vetus, crebris arboribus condensum*. Cf. Gsell, *op. laud.*, VII, p. 104.
Le système de la centuriation avait été préservé jusqu'aux Vandales par le fait que la *centuria* constituait une unité de recensement fiscal encore en vigueur en 422. Cf. *Cod. Theod.*, XI, 28, 13 et 1, 10.

région, l'a-t-il connue? Elle était encore prospère après l'occupation vandale [1].

La conquête arabe, les ravages méthodiques que la résistance berbère passe pour lui avoir opposés [2], l'ont-ils atteinte? Au XIe siècle, à la veille des grandes invasions hillaliennes, elle était encore vigoureuse. Les hordes lancées sur l'Ifriqyia par le Fatimite du Caire l'ont-elles radicalement anéantie[3]? Le cheikh Et-Tijani, en 1306, le laisse entendre; mais il dit aussi qu'en se portant d'El Djem vers..., il traversa une forêt d'oliviers dont il semble que seule la « symétrie » avait été gâtée par les envahisseurs [4]. Une légende locale transmet cependant le souvenir d'une dévastation rigoureuse [5].

Mais l'olivette paraît avoir été, plus récemment, reprise, dans le cadre rigide et toujours impérieux, que lui avait imposé à jamais, le géomètre romain. Au début du XVIIIe siècle, elle figure, au titre de propriété indivise, dans le patrimoine de la princesse Aziza Othmana, qui la tient sans doute de son aïeul, Othman-Dey. On attribuera, si l'on veut, à celui-ci l'honneur d'avoir provoqué la renaissance de l'ancienne forêt, dont il a pu devenir propriétaire par le détour d'une confiscation ou en vertu d'un droit régulier. Peut-être cantonna-t-il sur ce territoire, la grande tribu arabe des Metellit, qu'il admit à la jouissance du sol, sous diverses charges et obligations, confusément perpétuées jusqu'à nos jours. Cette tribu est-elle responsable de la disparition de la forêt ?

1. Sur la prospérité du littoral sous la domination byzantine, voir Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 400 sq

2. Cf. M. Caudel, *Les premières invasions arabes* (1900), p. 172 sq.

3. G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, I, p. 98.

4. Et-Tidjani, *Voyage...* (trad. Alph. Rousseau), p. 68.

5. D. Novak, *Légende sur l'ancien domaine d'El-Alia*, dans les *Comptes rendus de l'Association Française pour l'avancement des Sciences*, 25e session (Carthage, 1896), p. 789-792. Un des héros de cette légende est le cheik de Chammar, grande ruine visible au centre de notre lotissement romain.

L'enquête judiciaire que le décret du 11 août 1927 a confiée à trois magistrats, et celle que nous poursuivrons nous-mêmes sous le signe du désintéressement scientifique, parviendront, sans doute, à rejoindre en une certitude unique leurs conclusions recherchées par des méthodes diverses, mais également objectives.

LIVRES OFFERTS

M. René Cagnat offre à l'Académie de la part de M. Cumont et au nom de M. Corrado Ricci le rapport que ce savant a rédigé sur les fouilles exécutées sous sa direction au Forum de Trajan. Il comprend deux parties : 1° un mémoire sur les vicissitudes que subit le somptueux marché annexé au forum depuis la fin de l'Empire romain avec des illustrations qui montrent l'état des lieux aux différentes époques de moyen âge et expose l'intérêt des recherches en cours pour l'histoire des forums impériaux ; 2° une suite de planches photographiques par quoi l'on peut juger des résultats surprenants pour les touristes aussi bien que pour les érudits que nous devons à la science et à l'habileté de M. Ricci.

Il dépose ensuite sur le bureau un fascicule que M. Ch. de la Roncière offre à l'Académie et qui est intitulé : *Les Portulans de la Bibliothèque de Lyon* (Lyon, mai 1929). Ladite bibliothèque possède quatre atlas de cartes marines extrêmement précieux : ce sont un atlas du Génois Pietro Vesconte exécuté à Venise vers 1320 ; un atlas vénitien de la fin du xive siècle aux armes des Cornaro ; un atlas hydrographique français du milieu du xive siècle ; un atlas du Malouin Pierre Collin exécuté à Marseille en 1642. M. de la Roncière s'occupe uniquement dans la présente brochure des deux premiers et surtout du premier, auquel il a consacré une dizaine de pages, nourries de cette érudition à laquelle nous a accoutumés ce spécialiste de l'histoire de la marine. Sur les 14 planches qui terminent la publication, 9 se rapportent à ce portulan ; les cinq autres reproduisent des extraits de l'atlas des Cornaro.

Il offre également, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

Les fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges, 1920-1929, par P. Lavedan, R. Lizop et B. Sapène.

The Jewish Law of theft, with comparative references to Roman and English Laws by Moses Jurg (Philadelphie, 1929).

M. Edouard Cuq fait hommage, en ces termes, de ses *Études sur le Droit Babylonien* :

« Dans ce livre j'ai réuni, en les complétant d'après les textes récemment découverts, les travaux que j'ai entrepris depuis 25 ans sur le droit Babylonien, les lois Assyriennes et les lois Hittites. Ce volume est dédié à notre confrère, le P. Scheil. La publication magistrale du Code de Hammourabi qu'il a le premier déchiffré, la traduction qu'il a donnée d'un grand nombre d'actes juridiques des deux premiers millénaires, m'ont permis d'utiliser les documents que l'on possède actuellement sur le droit et les coutumes d'un peuple adonné à l'agriculture, au commerce et à l'industrie.

Ces documents sont d'autant plus précieux pour l'histoire de la civilisation qu'ils révèlent chez les Babyloniens des idées analogues à celles dont s'inspire le droit moderne : le sentiment de l'équité qui tempère la rigueur du droit ; le souci du législateur de protéger le travailleur contre l'abus de pouvoir de son maître. Ils montrent aussi comment, par des procédés techniques semblables à ceux des Romains, les juristes Babyloniens ont su adapter les règles anciennes aux besoins nouveaux de la pratique et garantir la stabilité des contrats et des jugements.

En présence de tels résultats, il m'a semblé que les historiens du droit avaient le devoir de témoigner leur reconnaissance à notre confrère, et de lui exprimer leurs vœux à l'occasion de son 70e anniversaire.

M. Alfred Jeanroy offre à l'Académie, de la part de M. E. Walberg, professeur à l'Université de Lund, un volume intitulé *La tradition hagiographique de saint Thomas Becket avant la fin du XIIe siècle* (Paris, 1929, in-8°). Les cinq études dont il se compose sont relatives à la date et aux sources des deux Vies françaises du saint, de deux recueils latins de ses Miracles et aux rapports que soutiennent entre elles les plus anciennes de ses Vies latines. En réunissant ces études pour la plupart dificilement accessibles, en traduisant en français celles qui avaient paru en suédois, M. Walberg a rendu un signalé service à tous ceux qu'intéresse ce passionnant sujet.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

L'Université libre de Bruxelles prie l'Académie de se faire représenter aux fêtes qui auront lieu les 23, 24 et 25 juin 1930, à l'occasion de l'inauguration des Constructions universitaires offertes par la C. R. B. Educational Foundation et de l'École de Médecine offerte par la Rockefeller Foundation.

L'Académie décide d'accepter cette invitatiou et délègue M. Henri Pirenne, associé à Gand, à l'effet de la représenter à Bruxelles.

M. René Doumic, au nom du Comité de la Célébration du Centenaire de la *Revue des Deux Mondes*, prie l'Académie de se faire représenter à la séance solennelle qui aura lieu le 15 décembre, au grand Amphithéâtre de la Sorbonne

L'Académie charge son bureau de la représenter à cette cérémonie. Le général Gouraud se joindra à la délégation.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Schlumberger .

Le Président lit l'article du règlement relatif à l'élection des membres ordinaires et rappelle le nom des candidats qui sont, par ordre alphabétique, MM. Carcopino, Millet et Petit-Dutaillis.

Il est procédé au vote. Il y a 31 votants ; majorité absolue 16 voix.

Au premier tour, M. Carcopino obtient 13 voix ; M. Millet, 6 voix ; M. Petit-Dutaillis, 12 voix — Pas de majorité.

Au deuxième tour, M. Carcopino obtint 9 voix ; M. Millet, 15 voix ; M. Petit-Dutaillis, 7 voix. — Pas de majorité.

Au troisième tour, M. Carcopino obtient 7 voix; M. Millet, 22 voix ; M. Petit-Dutaillis, 2 voix.

M. Gabriel Millet, ayant obtenu la majorité absolue des suf-

frages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Charles Diehl lit une note de M. Grégoire sur la *Vie de Porphyre, évêque de Gaza* (347-420), par le diacre Marc. Ce document, riche en enseignements sur l'agonie du paganisme, et en détails piquants sur l'impératrice Eudoxie, sur saint Jean Chrysostome et en général sur la cour et l'église byzantines, a été considéré depuis la Renaissance comme une source historique de premier ordre. M. Grégoire entreprend de prouver qu'on ne saurait continuer à la tenir pour authentique et contemporaine des événements qu'elle raconte. En effet, le prologue de la *Vie de saint Porphyre*, où l'auteur se donne comme un compagnon du saint évêque, est emprunté presque textuellement au préambule de l'*Historia Religiosa* de Théodoret de Cyr (444 au plus tôt) et l'ensemble n'est guère qu'un roman hagiographique d'ailleurs plein de charme et d'intérêt.

MM. Paul Monceaux et Aimé Puech présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

M. Édouard Cuq fait hommage à l'Académie, au nom de M. Frédéric Hrozný, d'une brochure contenant, avec les textes à l'appui et deux cartes, les communications qu'il a faites en juillet et novembre dernier sur l'invasion des Indo-Européens en Asie Mineure vers 2000 av. J.-C., et sur la question des Grecs dans les inscriptions hittites.

Il offre également à l'Académie au nom de M. Salač, professeur à l'Université Tchèque de Prague, d'un article qui montre la concor-
danc
tion
Min
une
ont
et s

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

A propos de la communication lue le 6 décembre par M. Diehl au nom de M. Grégoire, M. Puech demande à rectifier les observations qu'il avait présentées. Après lecture des textes, il estime que le rapport entre le prologue de Théodoret et celui de Marc n'est pas contestable, et que la phrase signalée par M. Grégoire rend vraisemblable la dépendance de Marc. Cette relation, une fois admise, il reste à examiner quelle autorité peut être attribuée à la *Vie*, et M. Grégoire reconnaît lui-même, comme il ressort de l'article qu'il a publié avec M. Kugener dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, qu'elle repose tout au moins sur un *journal* du diacre Marc, utilisé par le rédacteur.

M. Pierre Paris rend compte du Congrès d'Histoire de l'Espagne tenu à Barcelone du 19 au 26 novembre, et où il représentait la Compagnie. Il insiste sur l'accueil gracieux fait aux savants français et particulièrement au délégué de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

A propos de la correspondance, M. Edmond Pottier lit à l'Académie des passages d'une lettre de M. F. Thureau-Daugin sur les résultats de ses fouilles à Tell-Ahmar, qui sont fort remarquables. Il a trouvé un palais assyrien décoré de fresques dont plusieurs sont assez bien conservées ; on y voit des chevaux de selle harnachés et tenus en main par des soldats armés, puis une audience royale comprenant une vingtaine de personnages. Le dessin est très sûr et soigné. Les proportions sont petite nature.

M. Adrien Blanchet fait une communication sur la découte, à Euffigneix (Haute-Marne), d'une statuette, malheuement br ut et en bas, taillée dans un calcaire fin. vée ments et de débris divers dans une



excavation, qui peut être le reste d'un petit sanctuaire ou de *favissae* du premier siècle avant notre ère, cette œuvre, d'un style très caractéristique et d'une technique relativement soignée, est certainement un des monuments les plus curieux et les plus énigmatiques que l'Antiquité celtique nous ait légués. La divinité, dont le sexe ne peut être précisé, porte un *torques* aux fermoirs ornés ; un grand sanglier, placé en travers, la tête vers le cou du personnage, couvre presque toute la poitrine de celui-ci ; sur les côtés sont sculptés un œil et une oreille qui paraissent être des pendentifs terminant une bandelette assez large qui devait passer sur la tête et retomber sur les épaules.

On se propose de reprendre les fouilles sur le lieu de la découverte pour essayer de retrouver les parties qui manquent.

M. Salomon Reinach présente une observation.

M. l'abbé Chabot, au nom de la Commission de la fondation Dourlans, propose à l'Académie d'allouer, comme l'an passé, à la Bibliothèque, une somme de 5.000 francs, et de décider en même temps que ce crédit sera inscrit tous les ans sans vote nouveau.

Adopté.

M. Conrad Kilian, missionnaire de la fondation Benoît Garnier, présente un compte rendu de son voyage aux pays Tebou-Touareg et à Rhat.

M. Antoine Thomas commence une communication sur l'étymologie du français *cloporte*.

COMMUNICATION

QUELQUES OBSERVATIONS ET DÉCOUVERTES DE MA MISSION DE 1927-1928 AUX CONFINS IMOUHAR-TÉDA DANS LE SAHARA CENTRAL ET ORIENTAL, PAR M. CONRAD KILIAN.

Ayant pour objectif d'exploration les confins Imouhar-Téda (Touareg-Tebou) j'ai parcouru l'Ahaggar, l'Ajjer, ces confins Imouhar-Téda, le Pays de Iodo et le Pays des Téda-

Gouna jusqu'à Madama et Toumo vers l'Est. Les découvertes scientifiques de ma mission ont été et seront l'objet de communications à l'Académie des Sciences. J'en donne ici les résultats archéologiques.

I. — Dans les *figurations et gravures rupestres*, je distingue un ensemble *précamelin*, et probablement *pour la plus grande part pré-tifinar*, groupant *ce qui m'a paru le plus ancien*.

La technique des gravures se distingue souvent par la patine plus forte et dans les cas les plus typiques par le trait, large et profond.

Ces figurations représentent fréquemment des animaux qui ont disparu de ces régions et sont l'apanage maintenant des faunes soudanaises : l'*éléphant*, la girafe, le *bœuf*, l'autruche, de grands fauves et, semble-t-il, le cheval.

Les figurations les plus notables de cet âge que j'ai découvertes m'ont paru être :

1. Surtout *les figurations d'n Tifinar* près d'In Debiren aux environs de Djanet dans l'Ajjer. — Sur un bloc de grès sont représentées presque grandeur naturelle des bêtes à cornes, peut-être des bœufs. La manière de l'ensemble est étrange : la gravure y est associée à *des cupules profondes*, (pour les yeux et les naseaux), à un véritable *modelé* (par exemple l'oreille gauche de la tête centrale) et à des *représentations en creux*. Je ne connais que deux spécimens de ce style ; l'autre est situé à quelques kilomètres de celui-là au bas d'un grand rocher du Tirarart ; il représente aussi des bêtes à cornes ; les figurations en creux y sont encore plus profondes et importantes. Il y a là un type de représentations rupestres tout à fait remarquable.

2. *Les gravures de la caverne du Tin Egolé* dans le Tassili-n-Ahaggar, au Nord d'In Azaoua. — Ces gravures, disposées sur la paroi gréseuse de cette caverne, sise rive gauche, grandes gravures au trait profond et large, représentent ne

particulier un éléphant trompe levée, un être humain nu mâle à très gros penis ; parmi les animaux figurés on ne reconnaît pas le chameau.

3. *La gravure d'Efferi* dans la région de Djanet en Ajjer. — Sur une petite dent granitique aux formes singulières située à l'Est d'Efferi est gravée une sorte de panthère ; la gravure est de grande taille à trait large et profond.

4. *La gravure de la Piste de l'Ouar* dans les confins Ajjer-T'eda. — Sur un massif de rochers gréseux, ruiniforme, situé au bord de la Piste de l'Ouar, à quelques kilomètres à l'Est d'In Ezzane, se trouve, face occidentale, une représentation de bœuf grandeur naturelle ; le trait est large et profond ; l'animal porte un licol.

5. *Une gravure dans le reg du Tafassasset*, rive gauche en allant de Tisnar à Tiririn (Ajjer). — Sur un bloc de grès une représentation d'éléphant ; les vastes pavillons des oreilles ont été notés ; le trait est large et profond.

6. *La peinture de la caverne principale du Tin Ekaham* dans l'Orient de l'Ajjer. — Une chasse à la girafe ; à l'ocre ; les hommes sont nus et armés d'arcs.

Je cite encore comme appartenant peut-être à ce groupe archaïque, *les gravures d'Errouy* dans les confins Ajjer-Pays de Iodo (hommes à queue, nus et tenant un court bâton de la main droite, girafes), des *peintures* dans une caverne de la région *d'Amaïs* (une figuration de canidé, des signes énigmatiques, à l'ocre) et dans l'Ahaggar *deux grandes gravures* rive droite *de l'Agennar* (bœufs avec charge) et *des gravures* de chevaux, autruches, bœufs avec charge *au confluent de l'Agennar et de l'Outoul*[1].

II. — Les contrées que j'ai parcourues sont riches en *monuments lithiques* divers ; si nous enlevons tous les tombeaux ou lieux de prières à caractères musulmans, il reste

1. Au confluent de l'Agennar et de l'Outoul se trouve aussi une gravure de girafe mais associée à des tifinar qui ne lui paraissent pas postérieurs.

un ensemble que je considère comme pour une part de *l'époque précameline.*

Il comporte, outre de *simples tumuli*, assez généralement répandus, qui peuvent être grands comme celui vu dans les Tisselatin au Nord de Djanet ou celui aperçu à l'Ouest d'Aman Haggarenin dans l'Arefsa (Ahaggar), des *types régionaux* de tumuli complexes, de monuments croissantiformes et des constructions en anneaux :

1. *Les Tumuli à guirlandes. Type à Tedjedeft* (Adrar n Ajjer, centre de l'Ajjer). — Ce sont des tumuli comportant tout un système d'enceintes et d'allées généralement orientées vers l'Est par une allée rayonnante qui va du tumulus central à l'enceinte la plus externe. Ces tumuli complexes qui paraissent très anciens sont répandus dans l'Ajjer et entre le Tassili n Ajjer et l'Ahaggar ; dans la région de Tedjedeft et dans Admer ils sont particulièrement vastes. Ces monuments sont peut-être ceux qui mériteraient le plus des fouilles attentives ; par leur complexité, et leur taille ils représentent la fleur des restes de cette civilisation précameline que je suis tenté d'appeler garamantique.

2. *Les Cercles à bras. Type à Tedjedeft.* — On trouve, dans la même contrée que le type de tumuli précédent, des sortes de cercles à bras très curieux qui semblent de la même époque et dus aux mêmes populations. De ces cercles à bras un beau spécimen se trouve près du Tafassasset dans la région des Amamouken et deux autres à Tedjedeft. Ces monuments peuvent être l'objet d'un rapprochement : la figure qu'ils dessinent sur le sol est très comparable aux signes que les gens d'Ouargla mettent au moment du mariage au-dessus de leurs portes et qui y restent ensuite, signes appelés « Signes de Dieu » et que le chef de l'Abadia à Ouargla m'a dit représenter un frontal avec cornes placé cornes vers le bas. A Rhât certaines portes sont surmontées de massacres de mouflon.

3. *Les Croissants du type de Tiounkenin* (Nord-Est de

l'Emmidir). — Il existe, sur une montagne à l'Est de Tin Edness dans l'Edjeré, au Mongar-Tir (côté ouest) dans la région d'Amgid, à Tiounkenin et à Amserha dans l'Emmidir nord-oriental, des croissants soigneusement bâtis, de concavité tournée vers l'Est et, vers leurs milieux, plus ou moins fortement en tumuli.

4. *Les Tumuli à plate-forme et les Croissants du type d'In Azaoua* (confins Aïr-Ahaggar). — Ce sont des tumuli ronds reposant sur des cercles-plates-formes constitués par de grossiers pavages ; ils sont associés à des tumuli en croissants, convexité tournée vers l'Est dont la crête vers le milieu est parfois ornée de pierres levées. On trouve ces monuments dans la région d'In Azaoua. J'ai trouvé des tumuli à plate-forme non associées au croissant dans le Teneré du Tafassasset notamment à une soixantaine de kilomètres au Sud d'In Afelalah et, au Nord-Ouest de Iodo, au bas occidental du Bousselak.

5. *Les Tumuli à croissant du type du Takalous* (Sud de l'Anahef). — Ces monuments que j'ai découverts sur la rive droite du Takalous à hauteur de l'Adar sont composés d'un tumulus rond accolé à un tumulus croissant, le tout reposant sur un cercle-plate-forme de grossier pavage ; la convexité du croissant est tournée vers l'Est.

L'association du disque et du croissant, particulièrement étroite dans ce type, est curieuse.

Il semble qu'au Nord les monuments croissantiformes (en englobant sous ce nom les Cercles à bras Type Tedjedeft) aient généralement leur convexité tournée vers l'Ouest et au Sud vers l'Est.

On ne trouve guère dans la vraie montagne de ces types de monuments grands et complexes, au moins dans tout leur développement, comme si une terreur superstitieuse avait écarté l'important des populations qui les édifiaient des monts imposants ; on en trouve par contre dans des régions actuellement infréquentées.

6. *Les Tumuli du type de Tit* (Ahaggar). — Les tumuli complexes qui paraissent les plus anciens situés sur la coulée volcanique qui domine les cultures de Tit dans l'Ahaggar sont encore d'un autre type. J'ai trouvé près d'Onag (Anahef) un édifice à rapprocher de ce type de Tit.

7. *Les Monuments du type d'Ersan* (Anahef). — Près de l'abankor d'Ersan, on trouve, rive droite de l'Ersan, un monument que j'ai retrouvé dans l'Ahaggar, l'Edjeré et l'Ajjer. La facture de ces monuments empêche de chercher une assimilation aux lieux de prière musulmans mais une certaine parenté de forme s'impose à l'esprit.

8. *Les Anneaux du type de Tit* (Ahaggar). — Dans la vallée de Tit, en amont des cultures, rive gauche, se trouve un anneau très régulier, dessiné au ras du sol par plusieurs rangs de pierres ; j'en ai rencontré ici et là au Pays des Imouhar ; il y a souvent cinq rangs. Ce type se complique parfois ainsi près de Tin Tabarik (bord oriental de l'Emmidir).

9. *Les Anneaux du type de Tin Tourka* (Arefsa en Ahaggar). — On voit souvent des anneaux dessinés avec moins de soins que les précédents ; un simple empierrement annulaire ; ainsi rive droite du Tin Tourha en aval du Point d'eau. Ce seraient des constructions des Iforas : jadis leurs jeunes filles lors des mariages se livraient à des parades, tournant en cercle montées sur leurs chamelles ; pour le dressage comme pour la fête on dessinait ces pistes circulaires.

10. *Les Anneaux du type de Tehi-n-Kala* (Anahef). — De moindre diamètre généralement que les précédents, ils sont minces et dessinés sur le sol en saillie par deux rangs de pierres plates plantées verticalement, un remplissage entre les deux parois ainsi formées. Ce type se complique parfois comme dans la vallée de Tit en amont de l'Anneau type 8.

Il y a d'autres monuments lithiques n'ayant aucun caractère musulman : des pierres plantées, sortes de bétyles parfois encore objets de culte comme dans l'Emmedir (on les

noire ou sombre, du diamètre d'une petite lentille, sertie dans la valeur de cailloutis que les cultivateurs ont maintenu à bonne distance du pied de l'arbre. Quinze mille hectares environ sont ainsi recouverts, — du moins sur les clichés[1] car le sol lui-même n'en trahit rien à l'œil, même averti, — par des alignements parallèles, témoins de plantations mortes, auxquelles a succédé la désolation des nappes alfatières.

Enfin, l'ordre de la centuriation est, en plusieurs endroits, brisé et brouillé par la superposition de groupes de lots de forme exorbitante, aux limites courbes ou tortueuses, révélées, elles aussi, par la blancheur de la pierraille qui les constitue. La juxtaposition de ces parcelles irrégulières ne procède d'aucun plan; elle dérive des hasards d'une expansion sans cesse élargie autour d'un centre où subsistent généralement des vestiges, parfois importants, d'habitations. Là, les anciennes plantations sont également reconnaissables; mais leur tracé s'est affranchi de la rigueur romaine, pour épouser la fantaisie anarchique des nouvelles limites parcellaires. Parfois, une petite olivette subsiste, encore vigoureuse, dans son cadre de pierres blanches; il semble que les dernières forces de l'immense vie rurale, partout ailleurs évanouie, se soient retirées et concentrées en ces refuges pour y attendre la mort. Nous inclinons à penser que la majeure partie de ces dernières plantations sont d'âge relativement récent, et qu'elles peuvent même n'avoir disparu qu'au cours du XIX[e] siècle.

Quand est née, quand et comment est morte cette forêt? Jules César[2], qui a séjourné et fait campagne dans cette

1. L'échelle des photographies est celle du 1/5.000.
2. Le *Bell. Afric.*, L, 1, signale à une vingtaine de kilomètres au nord de la région qui nous occupe, un *olivetum vetus, crebris arboribus condensum*. Cf. Gsell, *op. laud.*, VII, p. 104.
Le système de la centuriation avait été préservé jusqu'aux Vandales par le fait que la *centuria* constituait une unité de recensement fiscal encore en vigueur en 422. Cf. *Cod. Theod.*, XI, 28, 13 et 1, 10.

région, l'a-t-il connue? Elle était encore prospère après l'occupation vandale [1].

La conquête arabe, les ravages méthodiques que la résistance berbère passe pour lui avoir opposés [2], l'ont-ils atteinte? Au XIe siècle, à la veille des grandes invasions hillaliennes, elle était encore vigoureuse. Les hordes lancées sur l'Ifriqyia par le Fatimite du Caire l'ont-elles radicalement anéantie[3]? Le cheikh Et-Tijani, en 1306, le laisse entendre; mais il dit aussi qu'en se portant d'El Djem vers..., il traversa une forêt d'oliviers dont il semble que seule la « symétrie » avait été gâtée par les envahisseurs [4]. Une légende locale transmet cependant le souvenir d'une dévastation rigoureuse [5].

Mais l'olivette paraît avoir été, plus récemment, reprise, dans le cadre rigide et toujours impérieux, que lui avait imposé à jamais, le géomètre romain. Au début du XVIIIe siècle, elle figure, au titre de propriété indivise, dans le patrimoine de la princesse Aziza Othmana, qui la tient sans doute de son aïeul, Othman-Dey. On attribuera, si l'on veut, à celui-ci l'honneur d'avoir provoqué la renaissance de l'ancienne forêt, dont il a pu devenir propriétaire par le détour d'une confiscation ou en vertu d'un droit régulier. Peut-être cantonna-t-il sur ce territoire, la grande tribu arabe des Metellit, qu'il admit à la jouissance du sol, sous diverses charges et obligations, confusément perpétuées jusqu'à nos jours. Cette tribu est-elle responsable de la disparition de la forêt ?

1. Sur la prospérité du littoral sous la domination byzantine, voir Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 400 sq

2. Cf. M. Caudel, *Les premières invasions arabes* (1900), p. 172 sq.

3. G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, I, p. 98.

4. Et-Tidjani, *Voyage*... (trad. Alph. Rousseau), p. 68.

5. D. Novak, *Légende sur l'ancien domaine d'El-Alia*, dans les *Comptes rendus de l'Association Française pour l'avancement des Sciences*, 25e session (Carthage, 1896), p. 789-792. Un des héros de cette légende est le cheik de Chammar, grande ruine visible au centre de notre lotissement romain.

L'enquête judiciaire que le décret du 11 août 1927 a confiée à trois magistrats, et celle que nous poursuivrons nous-mêmes sous le signe du désintéressement scientifique, parviendront, sans doute, à rejoindre en une certitude unique leurs conclusions recherchées par des méthodes diverses, mais également objectives.

LIVRES OFFERTS

M. René CAGNAT offre à l'Académie de la part de M. CUMONT et au nom de M. Corrado Ricci le rapport que ce savant a rédigé sur les fouilles exécutées sous sa direction au Forum de Trajan. Il comprend deux parties : 1° un mémoire sur les vicissitudes que subit le somptueux marché annexé au forum depuis la fin de l'Empire romain avec des illustrations qui montrent l'état des lieux aux différentes époques de moyen âge et expose l'intérêt des recherches en cours pour l'histoire des forums impériaux ; 2° une suite de planches photographiques par quoi l'on peut juger des résultats surprenants pour les touristes aussi bien que pour les érudits que nous devons à la science et à l'habileté de M. Ricci.

Il dépose ensuite sur le bureau un fascicule que M. Ch. de la Roncière offre à l'Académie et qui est intitulé : *Les Portulans de la Bibliothèque de Lyon* (Lyon, mai 1929). Ladite bibliothèque possède quatre atlas de cartes marines extrêmement précieux : ce sont un atlas du Génois Pietro Vesconte exécuté à Venise vers 1320 ; un atlas vénitien de la fin du XIVe siècle aux armes des Cornaro ; un atlas hydrographique français du milieu du XIVe siècle ; un atlas du Malouin Pierre Collin exécuté à Marseille en 1642. M. de la Roncière s'occupe uniquement dans la présente brochure des deux premiers et surtout du premier, auquel il a consacré une dizaine de pages, nourries de cette érudition à laquelle nous a accoutumés ce spécialiste de l'histoire de la marine. Sur les 14 planches qui terminent la publication, 9 se rapportent à ce portulan ; les cinq autres reproduisent des extraits de l'atlas des Cornaro.

Il offre également, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

Les fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges, 1920-1929, par P. Lavedan, R. Lizop et B. Sapène.

The Jewish Law of theft, with comparative references to Roman and English Laws by Moses Jurg (Philadelphie, 1929).

M. Edouard Cuq fait hommage, en ces termes, de ses *Études sur le Droit Babylonien* :

« Dans ce livre j'ai réuni, en les complétant d'après les textes récemment découverts, les travaux que j'ai entrepris depuis 25 ans sur le droit Babylonien, les lois Assyriennes et les lois Hittites. Ce volume est dédié à notre confrère, le P. Scheil. La publication magistrale du Code de Hammourabi qu'il a le premier déchiffré, la traduction qu'il a donnée d'un grand nombre d'actes juridiques des deux premiers millénaires, m'ont permis d'utiliser les documents que l'on possède actuellement sur le droit et les coutumes d'un peuple adonné à l'agriculture, au commerce et à l'industrie.

Ces documents sont d'autant plus précieux pour l'histoire de la civilisation qu'ils révèlent chez les Babyloniens des idées analogues à celles dont s'inspire le droit moderne : le sentiment de l'équité qui tempère la rigueur du droit ; le souci du législateur de protéger le travailleur contre l'abus de pouvoir de son maître. Ils montrent aussi comment, par des procédés techniques semblables à ceux des Romains, les juristes Babyloniens ont su adapter les règles anciennes aux besoins nouveaux de la pratique et garantir la stabilité des contrats et des jugements.

En présence de tels résultats, il m'a semblé que les historiens du droit avaient le devoir de témoigner leur reconnaissance à notre confrère, et de lui exprimer leurs vœux à l'occasion de son 70e anniversaire.

M. Alfred Jeanroy offre à l'Académie, de la part de M. E. Walberg, professeur à l'Université de Lund, un volume intitulé *La tradition hagiographique de saint Thomas Becket avant la fin du XIIe siècle* (Paris, 1929, in-8°). Les cinq études dont il se compose sont relatives à la date et aux sources des deux Vies françaises du saint, de deux recueils latins de ses Miracles et aux rapports que soutiennent entre elles les plus anciennes de ses Vies latines. En réunissant ces études pour la plupart dificilement accessibles, en traduisant en français celles qui avaient paru en suédois, M. Walberg a rendu un signalé service à tous ceux qu'intéresse ce passionnant sujet.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

L'Université libre de Bruxelles prie l'Académie de se faire représenter aux fêtes qui auront lieu les 23, 24 et 25 juin 1930, à l'occasion de l'inauguration des Constructions universitaires offertes par la C. R. B. Educational Foundation et de l'École de Médecine offerte par la Rockefeller Foundation.

L'Académie décide d'accepter cette invitatiou et délègue M. Henri Pirenne, associé à Gand, à l'effet de la représenter à Bruxelles.

M. René Doumic, au nom du Comité de la Célébration du Centenaire de la *Revue des Deux Mondes*, prie l'Académie de se faire représenter à la séance solennelle qui aura lieu le 15 décembre, au grand Amphithéâtre de la Sorbonne

L'Académie charge son bureau de la représenter à cette cérémonie. Le général Gouraud se joindra à la délégation.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Schlumberger.

Le Président lit l'article du règlement relatif à l'élection des membres ordinaires et rappelle le nom des candidats qui sont, par ordre alphabétique, MM. Carcopino, Millet et Petit-Dutaillis.

Il est procédé au vote. Il y a 31 votants ; majorité absolue 16 voix.

Au premier tour, M. Carcopino obtient 13 voix ; M. Millet, 6 voix ; M. Petit-Dutaillis, 12 voix — Pas de majorité.

Au deuxième tour, M. Carcopino obtint 9 voix ; M. Millet, 15 voix ; M. Petit-Dutaillis, 7 voix. — Pas de majorité.

Au troisième tour, M. Carcopino obtient 7 voix ; M. Millet, 22 voix ; M. Petit-Dutaillis, 2 voix.

M. Gabriel Millet, ayant obtenu la majorité absolue des suf-

The Jewish Law of th…
and English Laws b…

M. Ed…
sur l…

« L…
récem…
sur le d…
volume e…
magistrale…
traduction q…
deux premie…
que l'on possèd…
adonné à l'agric…

Ces documents…
lisation qu'ils révèle…
dont s'inspire le dro…
la rigueur du droit ; le…
contre l'abus de pouvo…
par des procédés techn…
juristes Babyloniens ont s…
nouveaux de la pratique et g…
gements.

En présence de tels résulta…
droit avaient le devoir de tém…
confrère, et de lui exprimer leu…
versaire.

M. Alfred JEANROY offre à l'Académ…
professeur à l'Université de Lund, un…
hagiographique de saint Thomas Becke…
(Paris, 1929, in-8°). Les cinq études dont i…
à la date et aux sources des deux Vies fra…
recueils latins de ses Miracles et aux rapport…
elles les plus anciennes de ses Vies latines. E…
pour la plupart dificilement accessibles, en t…
celles qui avaient paru en suédois, M. Walberg…
service à tous ceux qu'intéresse ce passionnant s…

---

frages, est proclamé élu par le PRÉSIDENT…
mise à l'approbation de M. le Président…

M. Charles DIEHL lit une note de…
Porphyre, évêque de Gaza (347-420)…
ment, riche en enseignements sur…
détails piquants sur l'impératrice…
sostome et en général sur la c…
considéré depuis la Renaissan…
de premier ordre. M. Grégoir…
saurait continuer à la tenir…
des événements qu'elle rac…
de saint Porphyre, où l'…
du saint évêque, est emp…
bule de l'*Historia Rel…*
tôt) et l'ensemble n…
d'ailleurs plein de ch…

MM. Paul Monc…
tions.

M. Édoua…
déric Hrozn…
deux cart…
dernier s…
av. J.-C…

Il of…
l'Uni…
dan…
tio…
M…



SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE

ENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

communication lue le 6 décembre par M. Diehl Grégoire, M. Puech demande à rectifier les avait présentées. Après lecture des textes, il rt entre le prologue de Théodoret et celui de stable, et que la phrase signalée par M. Gré- ble la dépendance de Marc. Cette relation, ste à examiner quelle autorité peut être M. Grégoire reconnaît lui-même, comme 'il a publié avec M. Kugener dans la *de Bruxelles*, qu'elle repose tout au diacre Marc, utilisé par le rédacteur.

mpte du Congrès d'Histoire de l'Es- 19 au 26 novembre, et où il repré- siste sur l'accueil gracieux fait aux èrement au délégué de l'Académie tres.

ance, M. Edmond Pottier lit à lettre de M. F. Thureau-Daugin à Tell-Ahmar, qui sont fort re- ais assyrien décoré de fresques servées ; on y voit des chevaux n par des soldats armés, puis ne vingtaine de personnages. Les proportions sont petite

munication sur la décou- d'une statuette, malheu- lée dans un calcaire fin. débris divers dans une

frages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Charles Diehl lit une note de M. Grégoire sur la *Vie de Porphyre, évêque de Gaza* (347-420), par le diacre Marc. Ce document, riche en enseignements sur l'agonie du paganisme, et en détails piquants sur l'impératrice Eudoxie, sur saint Jean Chrysostome et en général sur la cour et l'église byzantines, a été considéré depuis la Renaissance comme une source historique de premier ordre. M. Grégoire entreprend de prouver qu'on ne saurait continuer à la tenir pour authentique et contemporaine des événements qu'elle raconte. En effet, le prologue de la *Vie de saint Porphyre*, où l'auteur se donne comme un compagnon du saint évêque, est emprunté presque textuellement au préambule de l'*Historia Religiosa* de Théodoret de Cyr (444 au plus tôt) et l'ensemble n'est guère qu'un roman hagiographique d'ailleurs plein de charme et d'intérêt.

MM. Paul Monceaux et Aimé Puech présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

M. Édouard Cuq fait hommage à l'Académie, au nom de M. Frédéric Hrozný, d'une brochure contenant, avec les textes à l'appui et deux cartes, les communications qu'il a faites en juillet et novembre dernier sur l'invasion des Indo-Européens en Asie Mineure vers 2000 av. J.-C., et sur la question des Grecs dans les inscriptions hittites.

Il offre également à l'Académie au nom de M. Salač, professeur à l'Université Tchèque de Prague, d'un article qui montre la concordance de l'opinion de M. Hrozný avec ce que l'on sait sur la pénétration des Achéens dans le Péloponèse au 2e millénaire, puis en Asie Mineure. Devenus navigateurs, les Achéens ont acquis peu à peu une véritable puissance maritime. Ils ont détruit l'empire Crétois, ils ont pris pied à Rhodes au cours du XIVe siècle, et sur les côtes ouest et sud de l'Asie Mineure, depuis Lesbos jusqu'à Chypre.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

A propos de la communication lue le 6 décembre par M. Diehl au nom de M. Grégoire, M. PUECH demande à rectifier les observations qu'il avait présentées. Après lecture des textes, il estime que le rapport entre le prologue de Théodoret et celui de Marc n'est pas contestable, et que la phrase signalée par M. Grégoire rend vraisemblable la dépendance de Marc. Cette relation, une fois admise, il reste à examiner quelle autorité peut être attribuée à la *Vie*, et M. Grégoire reconnaît lui-même, comme il ressort de l'article qu'il a publié avec M. Kugener dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, qu'elle repose tout au moins sur un *journal* du diacre Marc, utilisé par le rédacteur.

M. Pierre PARIS rend compte du Congrès d'Histoire de l'Espagne tenu à Barcelone du 19 au 26 novembre, et où il représentait la Compagnie. Il insiste sur l'accueil gracieux fait aux savants français et particulièrement au délégué de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

A propos de la correspondance, M. Edmond POTTIER lit à l'Académie des passages d'une lettre de M. F. Thureau-Daugin sur les résultats de ses fouilles à Tell-Ahmar, qui sont fort remarquables. Il a trouvé un palais assyrien décoré de fresques dont plusieurs sont assez bien conservées ; on y voit des chevaux de selle harnachés et tenus en main par des soldats armés, puis une audience royale comprenant une vingtaine de personnages. Le dessin est très sûr et soigné. Les proportions sont petite nature.

M. Adrien BLANCHET fait une communication sur la découverte, à Euffigneix (Haute-Marne), d'une statuette, malheureusement brisée en haut et en bas, taillée dans un calcaire fin. Trouvée au milieu d'ossements et de débris divers dans une

oint de beurre et on jette devant elles de la farine de datte aux quatre vents) des sortes de petits dolmens, une pierre horizontale sur deux levées, édifiés de nos jours pour amuser les petits Imouhar avec ce cheval artificiel, des édifices grossiers en pierres sèches sortes de casiers édifiés de nos jours pour défendre les chevreaux la nuit contre le chacal, etc.

Les monuments des types 1, 3, 4 et 5 me paraissent mériter des fouilles sérieuses ; une région de fouilles indiquée, celle de Tedjedeft : les tumuli 1 y sont particulièrement vastes et beaux ; les cercles à bras types, les ruines d'une bourgade et d'autres monuments lithiques semblent souligner l'importance ancienne de ce lieu ; dans Admer il y a des tumuli 1 bien tentants aussi.

Mes informateurs Imouhar prétendent que l'on trouve sous les tumuli des squelettes humains accroupis, parfois sur des squelettes de béliers, ainsi que des trésors et mes informateurs Teda que les Teda et les gens de Iodo s'enterraient il n'y a pas très longtemps encore sous tumuli, accroupis, les mains près de la figure, la face du corps orientée vers l'Est ou le Nord-Est.

Des fouilles pourraient nous dire si les populations dominantes de l'âge précamelin ne sont pas à apparenter aux actuelles *races non blanches* des gens de Iodo ou Beraoua et des Teda ou Tebou, ce que j'ai de fortes tendances à admettre.

Je dois encore signaler : dans le Teneré du Tafassasset rive droite du Touffok, non loin d'un tumulus à plate-forme, d'énigmatiques ruines ; *des ruines de bourgades anciennes bâties en pierre* à Tedjedeft dans l'Adrar-n-Ajjer, à *Arrem n Azeref*, *Gouffari*, *Geded* dans les alentours de Rhât pour ne pas parler de Tin Boouizane, Arrem oua Charren, Rapsa, Tin Djeraben dans la région du Rhât, Raoun dans celle de Djanet et Tin Elkoum ; sur le sommet du Koukoumen, la colline rocheuse qui domine Rhât, la Citerne des Djohala ;

que *Rhât date au moins du XII[e] siècle* d'après ce que l'on sait de certain sur sa mosquée El Hattir, et que sa région paraît avoir été l'assiette de bourgades importantes depuis la plus haute antiquité.

Je désire enfin présenter une émeraude taillée que j'ai trouvée entre In Ezzane et le Doumergue, sur la Piste de l'Ouar allant d'In Ezzane à Madama; la patine de cette pierre, son état, sa taille permettent de la considérer comme d'une antiquité non douteuse ; l'endroit de sa découverte se trouve dans une région qui appartenait au Royaume des Garamantes ; cette émeraude est *la première confirmation objective qui vienne du Pays des Garamantes lui-même* de la véracité des écrits latins *sur l'existence d'Émeraudes Garamantiques.*

J'ai l'honneur d'annoncer à l'Académie que dans la recherche de ces traces des civilisations sahariennes les plus anciennes, ma mission a parcouru des régions absolument vierges, le Teneré du Taffassasset et les plateaux entre Toumo et In Ezzane que j'ai nommés les Monts Doumergue.

Je souhaite que l''Académie soit heureuse que ces résultats de mon exploration aient été acquis au nom de l'Institut de France.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

Le Ministre de l'Instruction publique envoie une ampliation du décret approuvant l'élection de M. Gabriel Millet à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Gustave Schlumberger.

Lecture est donnée du décret. Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL introduit ensuite M. Millet et le présente à l'Académie.

Le PRÉSIDENT adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Le Ministre des Affaires étrangères, au nom de M. le Haut Commissaire en Syrie, fait savoir que la nouvelle technique d'observation aérienne à très basse altitude a permis au Père Poidebard de retrouver dans le Djebel Tchembé, à l'extrémité ouest de la Chaîne du Sindjar, sur une longueur de 13 kilomètres, le soubassement d'un mur frontière du *Limes* romain, avec tous les ouvrages de défense et le triangle de villes fortes et de camps défendant le passage du Khabour dans un coude dangereux qui était exposé aux invasions.

Les *Studi Romani* invitent l'Académie à prendre part au IIe Congrès national qui aura lieu à Rome du 24 au 29 avril 1930.

La Compagnie accepte cette invitation. Il sera statué ultérieurement pour le choix du délégué.

M. Antoine THOMAS termine la lecture de son étude sur l'étymologie du mot *cloporte*. Il repousse tout rapport avec le nom de la scolopendre et le nom du porc, étant donné que deux textes attestent que le mot *cloporte* avait déjà en français, au XIIIe siècle, sa forme actuelle. Par suite il faut l'interpréter littéralement comme signifiant « ferme-porte », et voir dans cette création du français un anthropomorphisme destiné à exprimer d'une manière saisissante le fait, constaté dès le temps de Sophocle, que le cloporte se roule en boule au moment où il se croit au danger, comme un homme fermerait sa porte.

MM. Maurice CROISET, Paul MONCEAUX, Ferdinand BRUNOT et William MARÇAIS présentent des observations.

Après un comité secret, le Bureau propose de fixer au 28 février l'exposé des titres au fauteuil de M. Goelzer et le vote au 7 mars.

Il en est ainsi décidé.

LIVRES OFFERTS

M. Prou dépose sur le bureau, de la part de l'auteur, Mgr M. Chaillan, un livre intitulé *La vieille église de Saint-Victor de Marseille et le pape Urbain V*, où Mgr Chaillan a publié le compte des dépenses faites en 1363 par ordre du pape en l'église Saint-Victor de Marseille. Aussitôt après son élévation sur le siège pontifical, Urbain V, qui avait pour le monastère marseillais, où il avait fait sa profession de bénédictin et dont il avait été abbé, un particulier attachement, en fit restaurer et en partie reconstruire l'église. La direction technique des travaux fut confiée à maître Rastin, et la direction administrative à Pierre Boquier, maître de l'œuvre. Celui-ci note les dépenses jour par jour. Ce document est précieux pour l'histoire économique, indiquant le nombre des ouvriers et leurs salaires. Mgr Chaillan l'a fait précéder d'une préface où il indique la nécessité de fortifier à cette époque les églises de Provence et où il rappelle les œuvres de construction entreprises par Urbain V. C'est en quelque sorte un nouveau chapitre ajouté aux recherches que depuis tant d'années poursuit Mgr Chaillan sur ce pape dont il a retracé la vie avec autorité et éloquence.

M. E. Pottier fait hommage à l'Académie d'un livre de M. Jean Charbonneaux, Conservateur-adjoint au Musée du Louvre, sur l'*Art Égéen* (1929). Dans la *Bibliothèque d'Histoire de l'Art*, dirigée par M. A. Marguillier, l'antiquité occupe déjà une place importante. Il était naturel d'y introduire l'art de la Crète qui présente tant de nouveautés et de chefs-d'œuvre. M. J. Charbonneaux s'est consacré spécialement à l'étude de l'île de Minos et il était tout désigné pour cette publication qui se présente sous la forme d'un élégant volume illustré de 64 planches. Le texte est une vue d'ensemble sur la civilisation égéenne depuis la fin du quatrième millénaire avant notre ère jusqu'aux environs de la Guerre de Troie, vers 1200 av. J.-C. L'auteur envisage les solutions apportées aux problèmes qui se posent alors en architecture, en sculpture, en peinture, en art décoratif. Dans chacune de ces parties, il a montré avec beaucoup de lucidité et de goût en quoi consiste l'originalité propre de ces grands artistes qui, tout en mettant à contribution les enseignements venus de l'Égypte et de l'Asie Occidentale, ont réussi à être des créateurs dont l'originalité, côtoyant parfois les conceptions modernes, cause une si vive admiration à tous les fervents de l'art antique.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

Le Commissaire Général du Centenaire de l'Algérie invite l'Académie à se faire représenter au Congrès international des Sciences historiques qui se tiendra à Alger du 14 au 16 avril 1930.

L'Académie accepte cette invitation et délègue M. Coville pour la représenter au Congrès.

M. le Président annonce à la Compagnie la mort de M. Charles Michel, correspondant étranger de l'Académie et prononce une allocution.

Mes Chers Confrères,

« Un de nos correspondants étrangers les plus aimés et les plus estimés, M. Charles Michel, professeur honoraire de l'Université de Liége, est décédé le 21 décembre dernier à la Madeleine, près Lille, où il avait élu domicile.

Il était né à Tournai (Belgique) le 24 juillet 1853 et fut de bonne heure attiré par les études philologiques. Il prit le grade de docteur en philosophie et lettres à l'Université de Louvain ; mais, à cette époque, la Belgique ne possédait pas la variété d'enseignement et la forte organisation qu'on a vu se développer depuis, dans ses universités d'État ou dans ses universités libres. Les philologues ou les historiens belges, qui désiraient acquérir une technique consommée, devaient se rendre en Allemagne et en France. Charles Michel fréquenta donc les universités de Bonn, de Strasbourg et de Berlin, puis vint à Paris, où les cours du Collège de France et de l'École des Hautes Études le retinrent pendant trois ans.

Il étudia particulièrement le sanscrit et la grammaire comparée, en suivant les cours de Bergaigne et, en décembre 1880, le Gouvernement belge le chargea d'inaugurer cet enseignement à l'Université de Liége. En 1885, il fut nommé professeur à l'Université de Gand et, en janvier 1892, il revint à l'Univer-

sité de Liége. Il y enseigna, en dehors du sanscrit et de la grammaire comparée, l'épigraphie et les institutions grecques ainsi que l'archéologie grecque, jusqu'en 1923 date où sonna pour lui l'âge de la retraite ou, comme disent nos voisins en usant d'un vieux terme que n'a pas retenu le Dictionnaire de l'Académie française, l'âge de l'éméritat.

Le grand labeur qu'il a fourni comme épigraphiste n'empêchait pas Charles Michel d'avoir l'esprit ouvert à toutes les manifestations de la vie des anciens Grecs. Il était fortement attiré par les études d'histoire des religions et il eut le mérite, lui sanscritiste—précisément, peut-être, parce que sanscritiste, — de ne pas verser dans les théories solaires de Max Müller. Même, en 1886, il écrivit pour la traduction française de la *Mythologie* d'Andrew Lang, établie par son élève et bientôt son collègue, L. Parmentier — récemment disparu, — une préface qui eut, dans les milieux lettrés de Belgique, le retentissement d'un manifeste.

Il suivit avec sympathie les travaux de l'école anthropologique, notamment ceux de notre confrère sir James Frazer. Aussi, quand il fut appelé en 1908, l'année même où vous l'avez nommé votre correspondant, à donner au Collège de France, les conférences instituées par le legs Michonis, il prit pour sujet « la Religion populaire de la Grèce antique » et je puis dire, pour les avoir suivies, qu'elles attirèrent un public nombreux et attentif. Il est regrettable qu'il n'ait pas réuni en volume ces leçons si captivantes et qu'il se soit contenté d'en disperser trois dans différentes revues pour répondre aux sollicitations dont il avait été l'objet. Il avait rédigé en 1900, 1901 et 1902 le bulletin des Religions des peuples classiques avant le christianisme dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*. Très informé également des origines chrétiennes, il traita devant vous du *Protoévangile de Jacques* en développant les raisons qui lui faisaient attribuer cet apocryphe au VIe siècle de notre ère et non au IIe. Il a publié en 1911 dans la collection Hemmer et Lejay, le texte et la traduction du *Protoévangile de Jacques*, du *pseudo-Matthieu* et de l'*Évangile de Thomas*.

Me sera-t-il permis, pour achever de caractériser la position de notre regretté correspondant sur ce terrain, d'ajouter que,

particulier un éléphant trompe levée, un être humain nu mâle à très gros penis ; parmi les animaux figurés on ne reconnaît pas le chameau.

3. *La gravure d'Efferi* dans la région de Djanet en Ajjer. — Sur une petite dent granitique aux formes singulières située à l'Est d'Efferi est gravée une sorte de panthère ; la gravure est de grande taille à trait large et profond.

4. *La gravure de la Piste de l'Ouar* dans les confins Ajjer-T'eda. — Sur un massif de rochers gréseux, ruiniforme, situé au bord de la Piste de l'Ouar, à quelques kilomètres à l'Est d'In Ezzane, se trouve, face occidentale, une représentation de bœuf grandeur naturelle ; le trait est large et profond ; l'animal porte un licol.

5. *Une gravure dans le reg du Tafassasset*, rive gauche en allant de Tisnar à Tiririn (Ajjer). — Sur un bloc de grès une représentation d'éléphant ; les vastes pavillons des oreilles ont été notés ; le trait est large et profond.

6. *La peinture de la caverne principale du Tin Ekaham* dans l'Orient de l'Ajjer. — Une chasse à la girafe ; à l'ocre ; les hommes sont nus et armés d'arcs.

Je cite encore comme appartenant peut-être à ce groupe archaïque, *les gravures d'Errouy* dans les confins Ajjer-Pays de Iodo (hommes à queue, nus et tenant un court bâton de la main droite, girafes), des *peintures* dans une caverne de la région *d'Amaïs* (une figuration de canidé, des signes énigmatiques, à l'ocre) et dans l'Ahaggar *deux grandes gravures* rive droite *de l'Agennar* (bœufs avec charge) et *des gravures* de chevaux, autruches, bœufs avec charge *au confluent de l'Agennar et de l'Outoul*[1].

II. — Les contrées que j'ai parcourues sont riches en *monuments lithiques* divers ; si nous enlevons tous les tombeaux ou lieux de prières à caractères musulmans, il reste

1. Au confluent de l'Agennar et de l'Outoul se trouve aussi une gravure de girafe mais associée à des tifinar qui ne lui paraissent pas postérieurs.

un ensemble que je considère comme pour une part de *l'époque précameline*.

Il comporte, outre de *simples tumuli*, assez généralement répandus, qui peuvent être grands comme celui vu dans les Tisselatin au Nord de Djanet ou celui aperçu à l'Ouest d'Aman Haggarenin dans l'Arefsa (Ahaggar), des *types régionaux* de tumuli complexes, de monuments croissantiformes et des constructions en anneaux :

1. *Les Tumuli à guirlandes. Type à Tedjedeft* (Adrar n Ajjer, centre de l'Ajjer). — Ce sont des tumuli comportant tout un système d'enceintes et d'allées généralement orientées vers l'Est par une allée rayonnante qui va du tumulus central à l'enceinte la plus externe. Ces tumuli complexes qui paraissent très anciens sont répandus dans l'Ajjer et entre le Tassili n Ajjer et l'Ahaggar ; dans la région de Tedjedeft et dans Admer ils sont particulièrement vastes. Ces monuments sont peut-être ceux qui mériteraient le plus des fouilles attentives ; par leur complexité, et leur taille ils représentent la fleur des restes de cette civilisation précameline que je suis tenté d'appeler garamantique.

2. *Les Cercles à bras. Type à Tedjedeft.* — On trouve, dans la même contrée que le type de tumuli précédent, des sortes de cercles à bras très curieux qui semblent de la même époque et dus aux mêmes populations. De ces cercles à bras un beau spécimen se trouve près du Tafassasset dans la région des Amamouken et deux autres à Tedjedeft. Ces monuments peuvent être l'objet d'un rapprochement : la figure qu'ils dessinent sur le sol est très comparable aux signes que les gens d'Ouargla mettent au moment du mariage au-dessus de leurs portes et qui y restent ensuite, signes appelés « Signes de Dieu » et que le chef de l'Abadia à Ouargla m'a dit représenter un frontal avec cornes placé cornes vers le bas. A Rhât certaines portes sont surmontées de massacres de mouflon.

3. *Les Croissants du type de Tiounkenin* (Nord-Est de

l'Emmidir). — Il existe, sur une montagne à l'Est de Tin Edness dans l'Edjeré, au Mongar-Tir (côté ouest) dans la région d'Amgid, à Tiounkenin et à Amserha dans l'Emmidir nord-oriental, des croissants soigneusement bâtis, de concavité tournée vers l'Est et, vers leurs milieux, plus ou moins fortement en tumuli.

4. *Les Tumuli à plate-forme et les Croissants du type d'In Azaoua* (confins Aïr-Ahaggar). — Ce sont des tumuli ronds reposant sur des cercles-plates-formes constitués par de grossiers pavages ; ils sont associés à des tumuli en croissants, convexité tournée vers l'Est dont la crête vers le milieu est parfois ornée de pierres levées. On trouve ces monuments dans la région d'In Azaoua. J'ai trouvé des tumuli à plate-forme non associées au croissant dans le Teneré du Tafassasset notamment à une soixantaine de kilomètres au Sud d'In Afelalah et, au Nord-Ouest de Iodo, au bas occidental du Bousselak.

5. *Les Tumuli à croissant du type du Takalous* (Sud de l'Anahef). — Ces monuments que j'ai découverts sur la rive droite du Takalous à hauteur de l'Adar sont composés d'un tumulus rond accolé à un tumulus croissant, le tout reposant sur un cercle-plate-forme de grossier pavage ; la convexité du croissant est tournée vers l'Est.

L'association du disque et du croissant, particulièrement étroite dans ce type, est curieuse.

Il semble qu'au Nord les monuments croissantiformes (en englobant sous ce nom les Cercles à bras Type Tedjedeft) aient généralement leur convexité tournée vers l'Ouest et au Sud vers l'Est.

On ne trouve guère dans la vraie montagne de ces types de monuments grands et complexes, au moins dans tout leur développement, comme si une terreur superstitieuse avait écarté l'important des populations qui les édifiaient des monts imposants ; on en trouve par contre dans des régions actuellement infréquentées.

6. *Les Tumuli du type de Tit* (Ahaggar). — Les tumuli complexes qui paraissent les plus anciens situés sur la coulée volcanique qui domine les cultures de Tit dans l'Ahaggar sont encore d'un autre type. J'ai trouvé près d'Onag (Anahef) un édifice à rapprocher de ce type de Tit.

7. *Les Monuments du type d'Ersan* (Anahef). — Près de l'abankor d'Ersan, on trouve, rive droite de l'Ersan, un monument que j'ai retrouvé dans l'Ahaggar, l'Edjeré et l'Ajjer. La facture de ces monuments empêche de chercher une assimilation aux lieux de prière musulmans mais une certaine parenté de forme s'impose à l'esprit.

8. *Les Anneaux du type de Tit* (Ahaggar). — Dans la vallée de Tit, en amont des cultures, rive gauche, se trouve un anneau très régulier, dessiné au ras du sol par plusieurs rangs de pierres; j'en ai rencontré ici et là au Pays des Imouhar ; il y a souvent cinq rangs. Ce type se complique parfois ainsi près de Tin Tabarik (bord oriental de l'Emmidir).

9. *Les Anneaux du type de Tin Tourka* (Arefsa en Ahaggar). — On voit souvent des anneaux dessinés avec moins de soins que les précédents ; un simple empierrement annulaire ; ainsi rive droite du Tin Tourha en aval du Point d'eau. Ce seraient des constructions des Iforas : jadis leurs jeunes filles lors des mariages se livraient à des parades, tournant en cercle montées sur leurs chamelles ; pour le dressage comme pour la fête on dessinait ces pistes circulaires.

10. *Les Anneaux du type de Tehi-n-Kala* (Anahef). — De moindre diamètre généralement que les précédents, ils sont minces et dessinés sur le sol en saillie par deux rangs de pierres plates plantées verticalement, un remplissage entre les deux parois ainsi formées. Ce type se complique parfois comme dans la vallée de Tit en amont de l'Anneau type 8.

Il y a d'autres monuments lithiques n'ayant aucun caractère musulman : des pierres plantées, sortes de bétyles parfois encore objets de culte comme dans l'Emmedir (on les

oint de beurre et on jette devant elles de la farine de datte aux quatre vents) des sortes de petits dolmens, une pierre horizontale sur deux levées, édifiés de nos jours pour amuser les petits Imouhar avec ce cheval artificiel, des édifices grossiers en pierres sèches sortes de casiers édifiés de nos jours pour défendre les chevreaux la nuit contre le chacal, etc.

Les monuments des types 1, 3, 4 et 5 me paraissent mériter des fouilles sérieuses ; une région de fouilles indiquée, celle de Tedjedeft : les tumuli 1 y sont particulièrement vastes et beaux ; les cercles à bras types, les ruines d'une bourgade et d'autres monuments lithiques semblent souligner l'importance ancienne de ce lieu ; dans Admer il y a des tumuli 1 bien tentants aussi.

Mes informateurs Imouhar prétendent que l'on trouve sous les tumuli des squelettes humains accroupis, parfois sur des squelettes de béliers, ainsi que des trésors et mes informateurs Teda que les Teda et les gens de Iodo s'enterraient il n'y a pas très longtemps encore sous tumuli, accroupis, les mains près de la figure, la face du corps orientée vers l'Est ou le Nord-Est.

Des fouilles pourraient nous dire si les populations dominantes de l'âge précamelin ne sont pas à apparenter aux actuelles *races non blanches* des gens de Iodo ou Beraoua et des Teda ou Tebou, ce que j'ai de fortes tendances à admettre.

Je dois encore signaler : dans le Teneré du Tafassasset rive droite du Touffok, non loin d'un tumulus à plate-forme, d'énigmatiques ruines ; *des ruines de bourgades anciennes bâties en pierre* à Tedjedeft dans l'Adrar-n-Ajjer, à *Arrem n Azeref*, *Gouffari*, *Geded* dans les alentours de Rhât pour ne pas parler de Tin Boouizane, Arrem oua Charren, Rapsa, Tin Djeraben dans la région du Rhât, Raoun dans celle de Djanet et Tin Elkoum ; sur le sommet du Koukoumen, la colline rocheuse qui domine Rhât, la Citerne des Djohala ;

que *Rhât date au moins du XIIe siècle* d'après ce que l'on sait de certain sur sa mosquée El Hattir, et que sa région paraît avoir été l'assiette de bourgades importantes depuis la plus haute antiquité.

Je désire enfin présenter une émeraude taillée que j'ai trouvée entre In Ezzane et le Doumergue, sur la Piste de l'Ouar allant d'In Ezzane à Madama; la patine de cette pierre, son état, sa taille permettent de la considérer comme d'une antiquité non douteuse; l'endroit de sa découverte se trouve dans une région qui appartenait au Royaume des Garamantes; cette émeraude est *la première confirmation objective qui vienne du Pays des Garamantes lui-même* de la véracité des écrits latins *sur l'existence d'Émeraudes Garamantiques.*

J'ai l'honneur d'annoncer à l'Académie que dans la recherche de ces traces des civilisations sahariennes les plus anciennes, ma mission a parcouru des régions absolument vierges, le Teneré du Taffassasset et les plateaux entre Toumo et In Ezzane que j'ai nommés les Monts Doumergue.

Je souhaite que l''Académie soit heureuse que ces résultats de mon exploration aient été acquis au nom de l'Institut de France.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

Le Ministre de l'Instruction publique envoie une ampliation du décret approuvant l'élection de M. Gabriel Millet à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Gustave Schlumberger.

Lecture est donnée du décret. Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL introduit ensuite M. Millet et le présente à l'Académie.

Le PRÉSIDENT adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Le Ministre des Affaires étrangères, au nom de M. le Haut Commissaire en Syrie, fait savoir que la nouvelle technique d'observation aérienne à très basse altitude a permis au Père Poidebard de retrouver dans le Djebel Tchembé, à l'extrémité ouest de la Chaîne du Sindjar, sur une longueur de 13 kilomètres, le soubassement d'un mur frontière du *Limes* romain, avec tous les ouvrages de défense et le triangle de villes fortes et de camps défendant le passage du Khabour dans un coude dangereux qui était exposé aux invasions.

Les *Studi Romani* invitent l'Académie à prendre part au IIe Congrès national qui aura lieu à Rome du 24 au 29 avril 1930.

La Compagnie accepte cette invitation. Il sera statué ultérieurement pour le choix du délégué.

M. Antoine THOMAS termine la lecture de son étude sur l'étymologie du mot *cloporte*. Il repousse tout rapport avec le nom de la scolopendre et le nom du porc, étant donné que deux textes attestent que le mot *cloporte* avait déjà en français, au XIIIe siècle, sa forme actuelle. Par suite il faut l'interpréter littéralement comme signifiant « ferme-porte », et voir dans cette création du français un anthropomorphisme destiné à exprimer d'une manière saisissante le fait, constaté dès le temps de Sophocle, que le cloporte se roule en boule au moment où il se croit au danger, comme un homme fermerait sa porte.

MM. Maurice CROISET, Paul MONCEAUX, Ferdinand BRUNOT et William MARÇAIS présentent des observations.

Après un comité secret, le Bureau propose de fixer au 28 février l'exposé des titres au fauteuil de M. Goelzer et le vote au 7 mars.

Il en est ainsi décidé.

LIVRES OFFERTS

M. Prou dépose sur le bureau, de la part de l'auteur, Mgr M. Chaillan, un livre intitulé *La vieille église de Saint-Victor de Marseille et le pape Urbain V*, où Mgr Chaillan a publié le compte des dépenses faites en 1363 par ordre du pape en l'église Saint-Victor de Marseille. Aussitôt après son élévation sur le siège pontifical, Urbain V, qui avait pour le monastère marseillais, où il avait fait sa profession de bénédictin et dont il avait été abbé, un particulier attachement, en fit restaurer et en partie reconstruire l'église. La direction technique des travaux fut confiée à maître Rastin, et la direction administrative à Pierre Boquier, maître de l'œuvre. Celui-ci note les dépenses jour par jour. Ce document est précieux pour l'histoire économique, indiquant le nombre des ouvriers et leurs salaires. Mgr Chaillan l'a fait précéder d'une préface où il indique la nécessité de fortifier à cette époque les églises de Provence et où il rappelle les œuvres de construction entreprises par Urbain V. C'est en quelque sorte un nouveau chapitre ajouté aux recherches que depuis tant d'années poursuit Mgr Chaillan sur ce pape dont il a retracé la vie avec autorité et éloquence.

M. E. Pottier fait hommage à l'Académie d'un livre de M. Jean Charbonneaux, Conservateur-adjoint au Musée du Louvre, sur l'*Art Égéen* (1929). Dans la *Bibliothèque d'Histoire de l'Art*, dirigée par M. A. Marguillier, l'antiquité occupe déjà une place importante. Il était naturel d'y introduire l'art de la Crète qui présente tant de nouveautés et de chefs-d'œuvre. M. J. Charbonneaux s'est consacré spécialement à l'étude de l'île de Minos et il était tout désigné pour cette publication qui se présente sous la forme d'un élégant volume illustré de 64 planches. Le texte est une vue d'ensemble sur la civilisation égéenne depuis la fin du quatrième millénaire avant notre ère jusqu'aux environs de la Guerre de Troie, vers 1200 av. J.-C. L'auteur envisage les solutions apportées aux problèmes qui se posent alors en architecture, en sculpture, en peinture, en art décoratif. Dans chacune de ces parties, il a montré avec beaucoup de lucidité et de goût en quoi consiste l'originalité propre de ces grands artistes qui, tout en mettant à contribution les enseignements venus de l'Égypte et de l'Asie Occidentale, ont réussi à être des créateurs dont l'originalité, côtoyant parfois les conceptions modernes, cause une si vive admiration à tous les fervents de l'art antique.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

Le Commissaire Général du Centenaire de l'Algérie invite l'Académie à se faire représenter au Congrès international des Sciences historiques qui se tiendra à Alger du 14 au 16 avril 1930.

L'Académie accepte cette invitation et délègue M. Coville pour la représenter au Congrès.

M. le Président annonce à la Compagnie la mort de M. Charles Michel, correspondant étranger de l'Académie et prononce une allocution.

Mes Chers Confrères,

« Un de nos correspondants étrangers les plus aimés et les plus estimés, M. Charles Michel, professeur honoraire de l'Université de Liége, est décédé le 21 décembre dernier à la Madeleine, près Lille, où il avait élu domicile.

Il était né à Tournai (Belgique) le 24 juillet 1853 et fut de bonne heure attiré par les études philologiques. Il prit le grade de docteur en philosophie et lettres à l'Université de Louvain ; mais, à cette époque, la Belgique ne possédait pas la variété d'enseignement et la forte organisation qu'on a vu se développer depuis, dans ses universités d'État ou dans ses universités libres. Les philologues ou les historiens belges, qui désiraient acquérir une technique consommée, devaient se rendre en Allemagne et en France. Charles Michel fréquenta donc les universités de Bonn, de Strasbourg et de Berlin, puis vint à Paris, où les cours du Collège de France et de l'École des Hautes Études le retinrent pendant trois ans.

Il étudia particulièrement le sanscrit et la grammaire comparée, en suivant les cours de Bergaigne et, en décembre 1880, le Gouvernement belge le chargea d'inaugurer cet enseignement à l'Université de Liége. En 1885, il fut nommé professeur à l'Université de Gand et, en janvier 1892, il revint à l'Univer-

sité de Liége. Il y enseigna, en dehors du sanscrit et de la grammaire comparée, l'épigraphie et les institutions grecques ainsi que l'archéologie grecque, jusqu'en 1923 date où sonna pour lui l'âge de la retraite ou, comme disent nos voisins en usant d'un vieux terme que n'a pas retenu le Dictionnaire de l'Académie française, l'âge de l'éméritat.

Le grand labeur qu'il a fourni comme épigraphiste n'empêchait pas Charles Michel d'avoir l'esprit ouvert à toutes les manifestations de la vie des anciens Grecs. Il était fortement attiré par les études d'histoire des religions et il eut le mérite, lui sanscritiste — précisément, peut-être, parce que sanscritiste, — de ne pas verser dans les théories solaires de Max Müller. Même, en 1886, il écrivit pour la traduction française de la *Mythologie* d'Andrew Lang, établie par son élève et bientôt son collègue, L. Parmentier — récemment disparu, — une préface qui eut, dans les milieux lettrés de Belgique, le retentissement d'un manifeste.

Il suivit avec sympathie les travaux de l'école anthropologique, notamment ceux de notre confrère sir James Frazer. Aussi, quand il fut appelé en 1908, l'année même où vous l'avez nommé votre correspondant, à donner au Collège de France, les conférences instituées par le legs Michonis, il prit pour sujet « la Religion populaire de la Grèce antique » et je puis dire, pour les avoir suivies, qu'elles attirèrent un public nombreux et attentif. Il est regrettable qu'il n'ait pas réuni en volume ces leçons si captivantes et qu'il se soit contenté d'en disperser trois dans différentes revues pour répondre aux sollicitations dont il avait été l'objet. Il avait rédigé en 1900, 1901 et 1902 le bulletin des Religions des peuples classiques avant le christianisme dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*. Très informé également des origines chrétiennes, il traita devant vous du *Protoévangile de Jacques* en développant les raisons qui lui faisaient attribuer cet apocryphe au VIe siècle de notre ère et non au IIe. Il a publié en 1911 dans la collection Hemmer et Lejay, le texte et la traduction du *Protoévangile de Jacques*, du *pseudo-Matthieu* et de l'*Évangile de Thomas*.

Me sera-t-il permis, pour achever de caractériser la position de notre regretté correspondant sur ce terrain, d'ajouter que,

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ DUSSAUD, VICE-PRÉSIDENT.

Le Commissaire Général du Centenaire de l'Algérie invite l'Académie à se faire représenter au Congrès international des Sciences historiques qui se tiendra à Alger du 14 au 16 avril 1930.

L'Académie accepte cette invitation et délègue M. Coville pour la représenter au Congrès.

M. le Président annonce à la Compagnie la mort de M. Charles Michel, correspondant étranger de l'Académie et prononce une allocution.

Mes Chers Confrères,

« Un de nos correspondants étrangers les plus aimés et les plus estimés, M. Charles Michel, professeur honoraire de l'Université de Liége, est décédé le 21 décembre dernier à la Madeleine, près Lille, où il avait élu domicile.

Il était né à Tournai (Belgique) le 24 juillet 1853 et fut de bonne heure attiré par les études philologiques. Il prit le grade de docteur en philosophie et lettres à l'Université de Louvain ; mais, à cette époque, la Belgique ne possédait pas la variété d'enseignement et la forte organisation qu'on a vu se développer depuis, dans ses universités d'État ou dans ses universités libres. Les philologues ou les historiens belges, qui désiraient acquérir une technique consommée, devaient se rendre en Allemagne et en France. Charles Michel fréquenta donc les universités de Bonn, de Strasbourg et de Berlin, puis vint à Paris, où les cours du Collège de France et de l'École des Hautes Études le retinrent pendant trois ans.

Il étudia particulièrement le sanscrit et la grammaire comparée, en suivant les cours de Bergaigne et, en décembre 1880, le Gouvernement belge le chargea d'inaugurer cet enseignement à l'Université de Liége. En 1885, il fut nommé professeur à l'Université de Gand et, en janvier 1892, il revint à l'Univer-

sité de Liége. Il y enseigna, en dehors du sanscrit et de la grammaire comparée, l'épigraphie et les institutions grecques ainsi que l'archéologie grecque, jusqu'en 1923 date où sonna pour lui l'âge de la retraite ou, comme disent nos voisins en usant d'un vieux terme que n'a pas retenu le Dictionnaire de l'Académie française, l'âge de l'éméritat.

Le grand labeur qu'il a fourni comme épigraphiste n'empêchait pas Charles Michel d'avoir l'esprit ouvert à toutes les manifestations de la vie des anciens Grecs. Il était fortement attiré par les études d'histoire des religions et il eut le mérite, lui sanscritiste — précisément, peut-être, parce que sanscritiste, — de ne pas verser dans les théories solaires de Max Müller. Même, en 1886, il écrivit pour la traduction française de la *Mythologie* d'Andrew Lang, établie par son élève et bientôt son collègue, L. Parmentier — récemment disparu, — une préface qui eut, dans les milieux lettrés de Belgique, le retentissement d'un manifeste.

Il suivit avec sympathie les travaux de l'école anthropologique, notamment ceux de notre confrère sir James Frazer. Aussi, quand il fut appelé en 1908, l'année même où vous l'avez nommé votre correspondant, à donner au Collège de France, les conférences instituées par le legs Michonis, il prit pour sujet « la Religion populaire de la Grèce antique » et je puis dire, pour les avoir suivies, qu'elles attirèrent un public nombreux et attentif. Il est regrettable qu'il n'ait pas réuni en volume ces leçons si captivantes et qu'il se soit contenté d'en disperser trois dans différentes revues pour répondre aux sollicitations dont il avait été l'objet. Il avait rédigé en 1900, 1901 et 1902 le bulletin des Religions des peuples classiques avant le christianisme dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*. Très informé également des origines chrétiennes, il traita devant vous du *Protoévangile de Jacques* en développant les raisons qui lui faisaient attribuer cet apocryphe au VIe siècle de notre ère et non au IIe. Il a publié en 1911 dans la collection Hemmer et Lejay, le texte et la traduction du *Protoévangile de Jacques*, du *pseudo-Matthieu* et de l'*Évangile de Thomas*.

Me sera-t-il permis, pour achever de caractériser la position de notre regretté correspondant sur ce terrain, d'ajouter que,

croyant sincère et même pratiquant, il ne craignait pas d'étonner également les libéraux belges et les catholiques par son modernisme ?

On sait que Charles Michel a dirigé pendant vingt-cinq ans (1890-1914) en collaboration avec M. Paul Thomas, également notre correspondant, la *Revue de l'Instruction publique en Belgique.* Il y a donné de nombreuses notices et comptes rendus sous divers pseudonymes [1]. On connaît moins le vif intérêt qu'il prenait à l'art grec et le rôle principal qu'il eut dans la création, à l'Institut supérieur d'art et d'archéologie, section de l'Université de Liége, de l'enseignement embrassant l'histoire de l'architecture, de la sculpture et des arts appliqués dans l'antiquité gréco-romaine.

Mais, depuis qu'il avait suivi les cours de Paul Foucart, sa vocation le portait vers l'épigraphie grecque et elle l'amena à donner son œuvre maîtresse, le *Recueil d'inscriptions grecques*, dont le premier tome, terminé en 1900, groupait plus de 1400 textes.

Venant après Dittenberger, la tâche était particulièrement difficile. Comment Charles Michel l'a-t-il comprise ? C'est ce qu'explique notre regretté confrère Bernard Haussoullier dans sa préface : « Supprimant résolument le commentaire, il a consacré tous ses soins au choix des textes, à la rédaction du titre et du sommaire qui précise chacun d'eux, et pour ma part, insistait Haussoullier, je l'approuve fort. Maintenir le commentaire, c'était réduire de plus de moitié le nombre des textes et s'exposer, par la force des choses, à ne donner qu'une édition française du Dittenberger. Charles Michel ne l'a pas voulu. » Dès 1900, l'Association française pour l'encouragement des études grecques décerna à cette œuvre le prix Zographos. La distinction était méritée puisque le temps a consacré le *Recueil* Michel, qui s'est accru de deux suppléments, et l'a rendu classique.

L'action de Charles Michel, comme professeur, a été profonde. Il s'appliquait avec une patience admirable à inculquer à ses élèves cette qualité primordiale pour un philologue, qui est

1. On me signale notamment celui de M(aître) Jacques.

l'exactitude ou, comme il aimait à dire pour impressionner ses étudiants, l'*acribie*. Aucun détail, même matériel, ne lui paraissait insignifiant, aucun effort ne lui semblait inutile pour approcher de la perfection. Aussi, dès qu'on passait à la rédaction imposait-il, en premier lieu, à tous les ouvrages sortis de son école, une forme française purement classique, écartant rigoureusement les négligences de style. L'Université de Liége peut légitimement être fière d'avoir possédé un tel maître.

Nous prenons une vive part au deuil et aux regrets de nos confrères belges et nous présentons nos respectueuses condoléances à Mme Charles Michel. »

Il est procédé à l'élection de 14 commissions annuelles, et de la Commission du prix Gobert.

Sont élus :

1. Commission administrative centrale (2 membres) : MM. Omont, Cuq.

2. Commission administrative de l'Académie (2 membres) : MM. Omont, Cuq.

3. Commission des Travaux littéraires (8 membres) : MM. Pottier, Omont, Chatelain, Croiset, Thomas, Prou, Diehl, Chabot.

4. Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome (8 membres) : MM. Reinach, Pottier, Chatelain, Jullian, Prou, Diehl, Fournier, Holleaux.

5. Commission de l'École française d'Extrême-Orient (6 membres) : MM. Pottier, Croiset, Scheil, Pelliot, Meillet, Foucher.

6. Commission de Syrie (6 membres) : MM. Pottier, Scheil, Diehl, Gouraud, Michon, Merlin.

7. Commission de la fondation Benoît Garnier (4 membres) : MM. Scheil, Pelliot, Meillet, Foucher.

8. Commission de la fondation Piot (8 membres) : MM. Reinach, Pottier, Omont, Diehl, de Laborde, Male, Blanchet, Michon.

9. Commission de la fondation Dourlans (4 membres) : MM. Chatelain, Croiset, Thomas, Chabot.

10. Commission de la fondation de Clercq (4 membres) : MM. Pottier, Scheil, Foucher, Michon.

11. Commission de la fondation Aug. Pellechet (4 membres) : MM. Prou, de Laborde, Blanchet, Michon.

12. Commission de la fondation Loubat (4 membres) : MM. Reinach, Pottier, Omont, Chatelain.

13. Commission de la fondation Thorlet (4 membres) : MM. Pottier, Chatelain, Croiset, Prou.

14. Commission des fondations Debrousse, Gas, Forestier (2 membres) : MM. Pottier, Chatelain.

Commission du Prix Gobert (4 membres) : MM. Fournier, Bémont, Brunot, Lefranc.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau.

M. Dussaud est élu président pour 1930 à l'unanimité de 29 votants. M. Puech est élu vice-président pour 1930, pareillement à l'unanimité des votants.

Le Président fait savoir qu'il y a lieu de présenter 2 candidats aux suffrages de l'Institut, pour faire partie de la Commission de la Maison de Londres.

MM. Pottier et Bémont, sortants, sont de nouveau désignés à l'unanimité.

M. Diehl lit une communication relative à un ouvrage byzantin du XIIe siècle, intitulé *Timarion*. Dans ce petit livre, qui raconte une descente aux enfers, l'empereur Théophile apparaît, siégeant à côté de Minos et d'Eaque au tribunal des morts, on peut s'étonner que ce prince iconoclaste, hérétique, persécuteur et que l'Église faillit excommunier ait mérité cette apothéose, et il faut l'expliquer.

De bonne heure, autour du nom de Théophile, une légende s'est formée. L'imagination populaire a gardé un souvenir émerveillé de ce souverain magnifique, grand bâtisseur, épris de luxe et de splendeur, aussi soucieux d'assurer le prestige matériel que la supériorité intellectuelle de Byzance. Mais un trait surtout a frappé en lui : son amour de la justice, qu'attestaient de nombreuses et pittoresques anecdotes. Et c'est pourquoi l'opinion publique byzantine lui a pardonné son hérésie et l'a

mis au paradis, glorifiant la justice de Théophile de la même manière que le moyen âge occidental a, jusque dans la *Divine Comédie*, glorifié la justice de Trajan.

MM. Monceaux, Glotz et Millet, présentent des observations.

M. Antoine Meillet fait une lecture sur l'étymologie du mot latin *Venus* [1].

MM. Salomon Reinach et Paul Monceaux présentent des observations.

COMMUNICATION

LE NOM LATIN *VENUS*, PAR M. A. MEILLET, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Sur l'étymologie du nom de *Venus*, il n'y a qu'une opinion : le mot a dû signifier « charme amoureux, amour », et en effet, dans un passage fortement expressif de Plaute on lit, *Stichus*, 278

amoenitatis omnium uenerum et uenustatum adfero.

On s'accorde à rapprocher, en latin même, *ueneror*, *uenia*, sans doute *uēnor*, en germanique, got. *wens* « espoir », v. isl. *una* « être content » (got. *un-wunands* « ne se souciant pas de »), v.h.a. *wunna*, *wunnī*, « grâce, joie », *wunscan* « souhaiter » et skr. *vā̃ñchati* « il désire », à côté de *vanati* « il désire », etc. On rapproche en général *uenus* de védique *vánas-* ; à lire les dictionnaires étymologiques, on croirait qu'il y a en védique un mot *vanas-* clair et bien établi. En réalité, on ne signale qu'un exemple unique d'un instrumental *vánasā*, dans un hymne insignifiant, RV, X, 171, 1 ; le sens y est peu saisissable. Il n'y a de vraiment attesté que le composé védique *gírvaṇas-* « qui agrée les hymnes » ou, plus rarement *yajñávanas-* « qui agrée le sacrifice », épithète de personnages divins. La valeur particulière du rapprochement de lat. *uenus* avec véd. *vánas-* ne doit donc pas être exagérée.

1. Voir ci-après.

Il y a une difficulté pour la forme : *uenus* est un mot du type de *genus*, *generis*, un thème en *-*es*-. Or les substantifs de ce type sont le plus souvent neutres. Il y a aussi des noms de genre animé : mais la forme en est autre. L'exemple le mieux établi est le nom de l' « aurore », d'une racine signifiant « briller », véd. *uṣā́ḥ*, acc. *uṣā́sam*, gén. abl. *uṣásah*, hom. ἠώς, acc. ἠῶ (à lire ἠόα), gén. ἠοῦς ; att. ἕως, lesb. αὔως, dor. ἀβώρ· ἠώς Λάκωνες, Hes., arg. α[ϝ]ω. Le latin a gardé ce vieux mot en l'élargissant : *aurōra*. Le lituanien l'a remplacé par un dérivé *aušrà*. Le grec αἰδώς est thème en *-s-*, à en juger par ἀναιδής et par αἰδέομαι, ᾐδεσάμην. Le védique a de même quelques thèmes en *-as-*, oxytons, dont l'accusatif simple : *jarásam* « vieillesse », *tavásam* « force » indique le genre animé. Le gr. αἰδώς est féminin ; dans véd. *jarásam*, *tavasam*, le genre n'est guère déterminable ; Joh. Schmidt a donné quelques raisons de croire qu'il serait féminin (*Pluralbild.*, p. 136 et suiv.). Le latin, où l'ancienne place du ton n'est pas conservée, est la seule langue où le type en *-*s*- du genre animé soit largement développé : c'est le type d'*honōs*, *honōris*, en face de *honestus* ; sauf le cas particulier de *arbōs*, *arbŏrem*, ces noms sont masculins. En slave et en hittite, ce type a été élargi au moyen du suffixe *-ti-* : le slave a largement un type *dlŭgostĭ* « longueur », féminin comme tous les thèmes en *-ti-*, et le hittite a le type *dalugašti*, qui est de genre animé ; le hittite ne permet pas de distinguer le masculin du féminin ; mais le genre « animé » de *palhašti* « largeur » s'oppose au genre « inanimé » du dérivé de même sens *palhatar*.

On est donc ramené à un problème de genre grammatical. Ce problème, qu'a obscurci l'évolution des langues, avancée partout à cet égard, me semble clair maintenant. Dans les langues historiquement attestées, chaque substantif a son genre : masculin, féminin ou neutre, et ce genre est un des caractères propres d'un substantif. Mais des survivances montrent qu'il en était autrement en indo-européen : c'est

à la notion qu'exprime le mot qu'appartenait le genre, et un même mot avait n'importe quel genre; seule décidait du genre l'idée que le sujet parlant avait dans l'esprit. Un mot grec βοῦς est masculin ou féminin suivant le sexe de l'animal auquel on pense. Un mot ἀπιο- est féminin s'il désigne l'arbre qui est susceptible de porter les fruits, neutre s'il désigne le fruit : le féminin ἄπιος désigne le « poirier », le neutre ἄπιον la « poire ». Dans la forme, rien ne distinguait en indo-européen un substantif masculin d'un substantif féminin ; ce sont les adjectifs qui indiquent éventuellement si le sujet parlant pensait à un mâle ou à une femelle. Quant au neutre (genre inanimé), la flexion en est la même que celle du masculin-féminin à ceci près que, dans le genre inanimé, il y a une forme commune de nominatif-accusatif, tandis que dans le genre animé, il y a des caractéristiques propres pour l'agent du procès (nominatif) et pour le patient (accusatif). Un même mot **peku*- est : neutre (inanimé) s'il désigne le troupeau, dans son ensemble, c'est-à-dire une richesse, et c'est véd. *páçu* (RV, III, 3, 28), lat. *pecu*, et c'est ainsi que got. *faihu* traduit κτήματα, χρήματα — mais de genre animé si l'on pense aux animaux qui constituent le troupeau, et c'est véd. *paçúḥ*, qui est la forme ordinaire et aussi av. *pasuš* ; le latin se sert de formes élargies *pecus*, *pecoris*, neutre, d'une part, *pecus*, *pecudis*, féminin, de l'autre, avec des valeurs distinctes, *pecus*, *pecoris* désignant le « troupeau » et *pecus*, *pecudis* l' « animal ».

On ne saurait donc comprendre l'étymologie indo-européenne si l'on ne se représente pas, ou du moins si l'on n'essaie pas de se représenter, la conception qu'il y avait sous les mots. Soit le nom du « soleil ». *Sōl* est masculin en latin : c'est que la forme qui a survécu est celle qui désignait le soleil, en tant qu'être, ayant souvent un caractère divin ; ailleurs, ce trait est marqué par l'emploi d'une forme dérivée, différente d'une langue à l'autre, et qui, par

suite, relève de développements indépendants : *sūr(i)yaḥ*, *sūryaḥ* en védique, *hᾱϝέλιος* (hom. ἠέλιος, att. ἥλιος, et ἀβέλιος· ἥλιος Κρῆτες Hés. et le même ἀέέλιος, c'est-à-dire ἀϝέλιος, est attesté par le pamphylien. L'astre considéré comme objet est neutre : véd. *s(ú)var-*, gâth. *huvarə*, gén. gâth. *hᵛəng*, got. *sauil*. Le slave *slŭnĭce* repose sur des types de ce genre. Les formes féminines semblent, en général, désigner une force intime de l'être indiqué ; pour le nom du « soleil », on a ainsi des dérivés : got. *sunno*, v.h.a. *sunna* et, avec une autre formation, lituanien *sáulė*. V. islandais *sōl* « soleil » est aussi féminin de même que irl. *sūil* qui a pris le sens d' « œil » : c'est la force intime du « soleil » qui est ici en évidence.

Les noms d'action radicaux comme sanskrit *vā́k*, lat. *uōx*, sont féminins, parce qu'ils indiquent la force intime d'où résulte le procès ; il en va de même des noms de qualité, comme lat. *salūs*.

Mais il y a des racines qui semblent n'avoir pas fourni de noms d'action du type du lat. *uōx* : en regard de *vāk* « voix », le védique a le neutre *vácaḥ*, *vácasaḥ* « parole » correspondant à gr. ϝέπος, ϝέπεος. Tel est le cas, par exemple, pour la racine **men-* : on n'a que védique *mánaḥ*, *mánasaḥ* correspondant à gr. μένος, μένεος. Tandis que trois des *aməša spənta* de l'Avesta ont des noms de genre féminin et que l'un des trois est *ārmaitiš* (c'est-à-dire **arammati-*) « la force de pensée correcte », on a, d'autre part, *vohu manō* « bonne pensée », au neutre. Et ce n'est pas un accident, car on a chez Homère la formule : E 470 = Z 72 = Λ 291 = N 155 = O 500

ὣς (ϝ)ειπὼν ὤτρυνε μένος καὶ θυμὸν ἑκάστου.

où le neutre μένος s'oppose à masculin θυμός.

On ne voit pas que la racine **wen-* ait fourni un nom d'action féminin qui ait survécu nulle part. Il n'y a eu en usage que **wenes-*, dont le correspondant n'est bien attesté en védique qu'au second terme des composés. Désignant,

comme **menes-*, une chose ayant une valeur religieuse, **wenes-* a survécu en latin, et, employé à désigner la grâce amoureuse, c'est-à-dire une notion associée à la femme, il a été attiré par le genre féminin, et il est arrivé ce fait unique qu'un substantif appartenant à une catégorie neutre a passé au féminin, d'où *Venus*, *Venerem*.

Ce qui a rendu cet accident possible, c'est que, à la différence du grec, les noms en **-es-* de genre animé étaient masculins en latin. C'est le type répandu de *tepor* (en face du neutre skr. *tápaḥ*), *sopor*, etc. Si ce type avait été féminin, il aurait sans doute attiré *Venus*, et l'on aurait type de *aurōra*. Le genre masculin du type *tepor*, *sopor*, etc. donne l'impression de quelque chose d'archaïque ; car, les noms d'action étant en général féminins, en latin comme ailleurs, à en juger par *uōx*, *mens*, *dictiō*, etc., si le type *tepor* n'avait été masculin dès l'origine, il n'aurait pu le devenir.

LIVRES OFFERTS

M. Henri Omont offre son ouvrage sur *Les miniatures des plus anciens manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale, du VI[e] au XIV[e] siècle* (Paris, 1929), in-fol.

De la part de l'auteur, M. H. Hauvette, professeur à l'Université de Paris, M. Jeanroy fait hommage à l'Académie d'un ouvrage intitulé : *La France et la Provence dans l'œuvre de Dante* (in-12 de vi-175 p.). Dante est-il venu à Paris ? A-t-il écouté, dans la rue du Fouarre, les leçons de nos grands scolastiques ? A quoi tient l'hostilité qu'il a si souvent manifestée à l'égard de la France ou du moins de ses gouvernants ? Dans quelle mesure nos deux littératures médiévales ont-elles été connues de lui, ont-elles influé sur son génie ? Telles sont les questions traitées ici, avec autant de science que de goût. Destiné au grand public, ce livre sera pour lui fécond en révélations. Quant aux spécialistes, ils y apprécieront une habile mise au point de questions fort complexes, et ils seront généralement d'accord avec l'auteur, dont les conclusions sont fondées sur une

fine interprétation des textes et une saine appréciation des document les plus probants.

De la part de M. J. Capart, Directeur Général des Musées Royaux du Cinquantenaire à Bruxelles, M. E. Pottier offre à l'Académie un ouvrage intitulé : *Les Temples de Karnak* (Bruxelles, 1929). L'hommage de ce livre a un double intérêt, car il évoque le souvenir d'un savant français qui fut un des plus courageux pionniers de la science égyptologique et il est un précieux témoignage de l'amitié qui nous unit à nos collègues de Belgique. En effet, la Fondation Égyptologique Reine Elisabeth, sur la proposition de M. J. Capart, s'est chargée de publier l'ouvrage laissé inachevé par Georges Legrain sur les temples de Karnak, où il a vécu et travaillé pendant 22 ans (1895 à 1917). M. Capart l'avait vu à l'œuvre en 1900 et s'était lié avec lui intimement. Aussi quand Legrain mourut en 1917, c'est à lui que la veuve de notre compatriote confia les papiers et manuscrits de son mari, qui depuis longtemps amassait des notes en vue d'écrire une grande étude sur ce qu'il appelait « son temple ». Cette étude n'était malheureusement pas achevée, mais plusieurs parties importantes en avaient été rédigées. Ce sont elles qu'on trouvera dans ce recueil qui porte en sous-titre : Fragment du dernier ouvrage de Georges Legrain.

PÉRIODIQUES REÇUS

Abhandlungen der Bayerischen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-philologische und historische Klasse. XXXIV Band, 1, 2 Abh.; XXXV Bd, 1 Abh.

Abhandlungen der philologisch-historischen Klasse der Sächsischen Akademie der Wissenschaften zu Leipzig, 38 Band, nos 4-5; 39 Bd, no 5; 40 Bd, no 1.

Academia de la Historia. Anales, t. X (1929). Discusos (La Havane).

Académie R. de Belgique. Bulletin de la Classe des lettres, 5e série, t. XV (1929).

Académie R. des Sciences et des Lettres de Danemark. Communications, vol. XV, 4.

Académie Roumaine. Bulletin de la Section historique, t. XIV, XV.

Albania, t. III. [?]

Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische Klasse. Sitzungsberichte, 208 Bd, 2, 3, 4, 5 Abhandl.; 209 Bd, 3, 4 Abh.; 210 Bd, 2, 4 Abh; 211 Bd, 1 Abhandlung.

Ibid. Historische Kommission. Archiv für Österreichischen Geschichte, III Band, 1 Häfte.

Al Machriq, XXVIIe année, nos 1-12.

American Council of learned Societies, Bulletins nos 9 à 11 et *Index.* de 1 à 10.

American historical Association. Annual report for the year 1923 (Washington 1929).

Analecta Bollandiana, t. XLVII, nos 1-2 (1929).

Annuaire de l'Union Centrale des Arts Décoratifs. Année 1929.

Annual of American School of Oriental research, t. IX (for 1927-1928).

Annual report of the Archaeological Survey of Ceylon, for 1927-1928.

Antiquaries Journal (The), vol. IX, nos 1 à 4 (1929).

Archiv Orientální. Journal de l'Institut oriental Tchécoslovaque (Prague, in-8o). Première année, 1929, nos 1 à 3.

Archivio della R. Società Romana di Storia patria, v. LI.

Archivo historico diplomatico Mexicano, nos 28-30.

Archivum franciscanum historicum, Année XXII, nos 3, 4.

Aréthuse, nos 19, 24 (juillet 1928 à juillet 1929).

Atti della R. Accademia nazionale dei Lincei... Notizie degli scavi di Antichità. Serie VIa, vol. IV, nos 11-12; vol. V, nos 1-6.

Atti de Memorie dell'Accademia di Agricoltura, Scienze e Lettere di Verona. Serie Va, vol. IV (CIVe dell'intera collezione).

Atti della Pontificia Accademia di Archeologia. Rendiconti, vol. V (1926-1927).

Babyloniaca, t. X, f. 1-4.

Berichte über die Verhandlungen der Sächsischen Akademie der Wissenschaften zu Leipzig. Philosophisch-historische Klasse, 80 Band (1928), 3, 4 Heft.

Bhandarkar Oriental research Institute. Annals, v, X.

Ibid. Report for the year 1928-1929.

Biblioteca biobibliografica della Terra Santa e dell' Oriente francescano, serie IIIa, *Documenti*. Tomo I, pp. I e II.

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, nos 327-339 (1928-1929).

Bibliothèque de l'École des Chartes, t. LXXXIX-2; t. XC-1.

Boletín del Archívo nacional. Año XXVII, nos 1-6 (1928). (La Havane, in-8o).

Boletin de la Sociedad Mexicana de Geografía y estadistica, t. XIII et XIV.

Buletinul Comisiunii monumentelor istorice. Añul XXI.

Bulletin de l'Académie des Sciences de l'U. R. S. S., VIe s., 15 déc. 1928.

Bulletin de l'Auvergne, 2e série, 1928-1929, no 1.

Bulletin de Correspondance Hellénique, t. LI et LII.

Bulletin international de l'Académie polonaise des Sciences et des Lettres. Classe d'histoire et de philosophie, 2 (Cracovie, in-8o).

Bulletin de l'Institut archéologique bulgare, t. V (1928-1929). (Sofia in-8o).

Bulletin Du Cange, MCMXXVIII-4.

Bulletin monumental, t. LXXXVI (?).

Bulletin de la Diana, t. XXIII, 3, 4, 5.

Bulletin de la Société d'Études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes, 1928, nos 1-4.

Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais, 1928, nos 1-12.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 1928.

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de la Corrèze, 1929, 1-2 (Tulle, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brive, in-8°). Fête du Cinquantenaire.

Bulletin de la Société scientifique du Dauphiné, t. XLVIII (VIIe de la 5e série), 1927.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, XXI, n° 227 (1928).

Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, n°s 57 (1927), 58 (1928).

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, t. XLVII, n°s 3, 4 ; t. XLVIII, 1.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. VIII (1928), n° 4 ; t. IX (1929), n°s 1 et 2.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. LV, 6 (1928), t. LVI, 1 à 5.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1928, n°s 3, 4 ; 1929, n°s 1, 2.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts de la Haute-Saône, 1928.

Bulletin archéologique, historique et artistique de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne, années 1925, 1926, 1927.

Bulletin de la Société des Amis du Vieux Toulon, n° 20 (oct. 1928), 21, 22, 23 (1929).

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. 80 (1928).

Butlletí de dialectologia Catalana, années 1925, 1926, 1927, 1928.

Congrès archéologique de France, 28, XCI^e. Session, tenue à Dijon en 1928.

Corpus Inscriptionum Indicarum, vol. II, p. 1.

Corpus vasorum antiquorum. France, fasc. 8 et 9 ; Danemark, f. 3 ; Grande-Bretagne, f. 5 ; Italie, f. 5.

Échos d'Orient, n°s 153, 154, 155 (1929).

École française d'Athènes. Fouilles de Delphes, t. III, f. 1 ; t. IV, f. 2.

École françaises d'Athène. Études Crétoises, t. I.

École française d'Extrême-Orient. Mémoires archéologiques, t. II.

École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire, t. XLVI, 1929.

Encyclopédie de l'Islam, fasc. L et 40.

Estudis universitaris catalans, vol. XIII (1-2).

Forschungen und Fortschritte, 5e année, 1929, n°s 1-36.

Jahreshefte des Österreichischen Archäologischen Institutes in Wien, XXIV Bd, 2 Heft ; (1928) ; XXV Bd 1 Heft (1929).

Institut d'Estudis Catalans, Seccio historico-arqueologica, Memoriès, vol. I, f. 4 (1928).

Ibid. Seccio filologica. Memoriès, vol. 1, fasc. 3.

Institut français d'Archéologie orientale du Caire. Mémoires, t. LII, LIII, LV.

Journal Asiatique, vol. CCXI-2 (1927), CCXII-1 (1928).

Journal de la Société des Américanistes de Paris, t. XXI-1 (1929).

Journal of the American Oriental Society, vol. 48, nº 4, et 49, nºs 1-2-3.

Journal of the R. Society of British Architects. 3d series, vol. XXXVI, nºs 5-20 ; vol. XXXVII, nºs 1-4, et *Kalendar for* 1929-1930.

Jugoslavenska Akademija znanosti i umjetnosti. Ljetopis zu godinu 1927-1928. (Zagreb, in-8º).

London University Gazette, vol. XXVIII, nºs 306-313 ; vol. XXIX, nºs 314-315.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 6e série, t. III (1928).

Mémoires de la Société académique de l'Aube, 1928.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, 2e série, t. XV.

Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XXXV, 1re livraison (1929).

Mémoires de la Société Éduenne, 46e année (1928), f. 1.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, t. XLII, XLIII et table de 3 tomes I à XLIII.

Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. LXVI, 1929.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 12e série, t. VI (1928).

Mémoires de la Mission Archéologique de Perse, t. XX.

Memoirs of the American Academy in Rome, vol. VII.

Memoirs of the Archaeological Survey of India, f. 36 et 39.

Memorie della R. Accademia Nazionale dei Lincei. Serie VIa, vol. II, f. 9.

Moscou. Bureau Central. Izvestii, nºs 1-10.

Nachrichten von der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen Philologisch-historische Klasse, année 1929, 1, 2 heft.

Orientalia Christiana, vol. XIV, XV, XVI (nºs 50-57).

Oriental Institute of Chicago. Communications, nºs 2-5.

Polybiblion, 2e série, t. 55.

Proceedings of the American philosophical Society, 1928, n° 4; 1929, n°s 1 et 2, et *The List of...*

Proceedings of the Royal Society of Edinburgh, vol. XLIX, pp. 2, 3.

Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland, vol. LII (1927-1928).

Procès-verbaux de l'Académie d'Athènes, 1929, n° 4.

Pro Nervia, t. IV, n°s 3, 4 ; t. V, n° 1.

Provincia, t. VIII, f. 3-4.

Publications de la Section historique de l'Institut Grand-ducal de Luxembourg, t. LXIII.

Rendiconti della R. Accademia Nazionale dei Lincei, serie VI^a, vol. IV, f. 11°-12°.

Rendiconto delle sessioni della R. Accademia delle Scienze dell' Istituto di Bologna. Classe di Scienze Morali, série III^a, vol. II (1927-1928).

Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos, año XXXII (1928), n° 4; año XXXIII (1929), n° 1.

Revue d'Assyriologie, t. XXV (1928), n°s 3 et 4; t. XXVI (1929), n°s 1, 2, 3.

Revue Biblique, 38e année, n°s 1-4 (1929).

Revue de Gascogne, 65e année (1929), n°s 1, 2, 3.

Revue historique et archéologique du Maine, 2e série, t. IX (1929), n°s 1, 2, 3 (85e de la collection).

Revue médicale de l'Est, t. LVI (1928), n°s 19 à 24 ; t. LVII (1929), n°s 1 à 14.

Revue des Questions historiques, année 1929, fasc. I à IV.

Revue de Saintonge et d'Aunis, t. XLIII, n°s 5 et 6 (1929).

Rječnik hrvatskoga ili srpskoga Jesika na svijet izdaje Jugoslavenska Akademija znanosti i umjetnosti, n° 43.

Science historique (La), 1928, n°s 11-12 ; 1929, n°s 1-9.

Sinaï. Anuar de Studi Judaica, vol. II (Bucarest, 1929).

Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch- philologische und historische Klasse. Jahrgang 1925, n°s 1-10 ; 1929, n°s 1-2.

Sitzungsberichte der Preussischen Akademie der Wissenschaften. Philologisch-historische Klasse, vol. XXI, XXII.

Slavia. Ročnik VII, Sešit 2, 3, 4 ; Ročník VIII, Sešit 1, 2, 3.

Smithsonian Institution. Bureau of American Ethnology. Annual report, n°s 43 (1925-1926), 44 (1926-1927).

Smithsonian Institution Bureau of American Ethnology. Bulletin, n°s 86, 88, 89, 90, 92.

Società reale di Napoli. Accademia di Archeologia, Lettere e Belle Arti. Nuova Serie. Atti, vol. X (1928).

Société des Sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Bulletin des Sciences, année 1927-1928.

Société Royale des Sciences de Bohême. Classe des Lettres. Résumé du compte rendu annuel pour 1927; — *Mémoires*, 1927.

Studi e teste, nos 49, 50 (Roma, in-8°).

Syria, vol. IX (1928), n° 4; vol. X (1929), nos 1, 2.

Transactions of the Royal Society of Edinburgh. Sess. 1927-1928, vol. LV, p. 2, 3. Sess. 1928-1929, vol. LVI, p. 1.

Union Académique Internationale. Xe session annuelle, 1929.

University of California. The Chronicle, 1928, nos 3, 4; 1929, n° 1, 2.

University of California publications in history, v. XVII-1.
— *in classical philology*, v. IX, 6-9; X, 1, 2.
— *in philosophy*, vol. X.
— *in semitic philology*, vol. IX, 2, 3, 4; VII, 3.
— *in education*, vol. II, 2, 3, 4.
— *in modern philology*, vol. XIII, 4.

University of Illinois Bulletin, nos 17, 20, 23, 27, 29, 36, 45, 46.

University of Illinois Studies in Social Sciences, vol. XV, 1.

University of Wisconsin Studies in language and literature, n° 27.

Zbornik za narodni život; običaje južnih Slavena, XXVII-1 (Zagreb).

TABLE ALPHABÉTIQUE

APPENDICE

ALFRED CROISET

1845 - 1923

NOTICE
SUR LA VIE ET LES TRAVAUX
DE
M. ALFRED CROISET
(1845-1923)

PAR

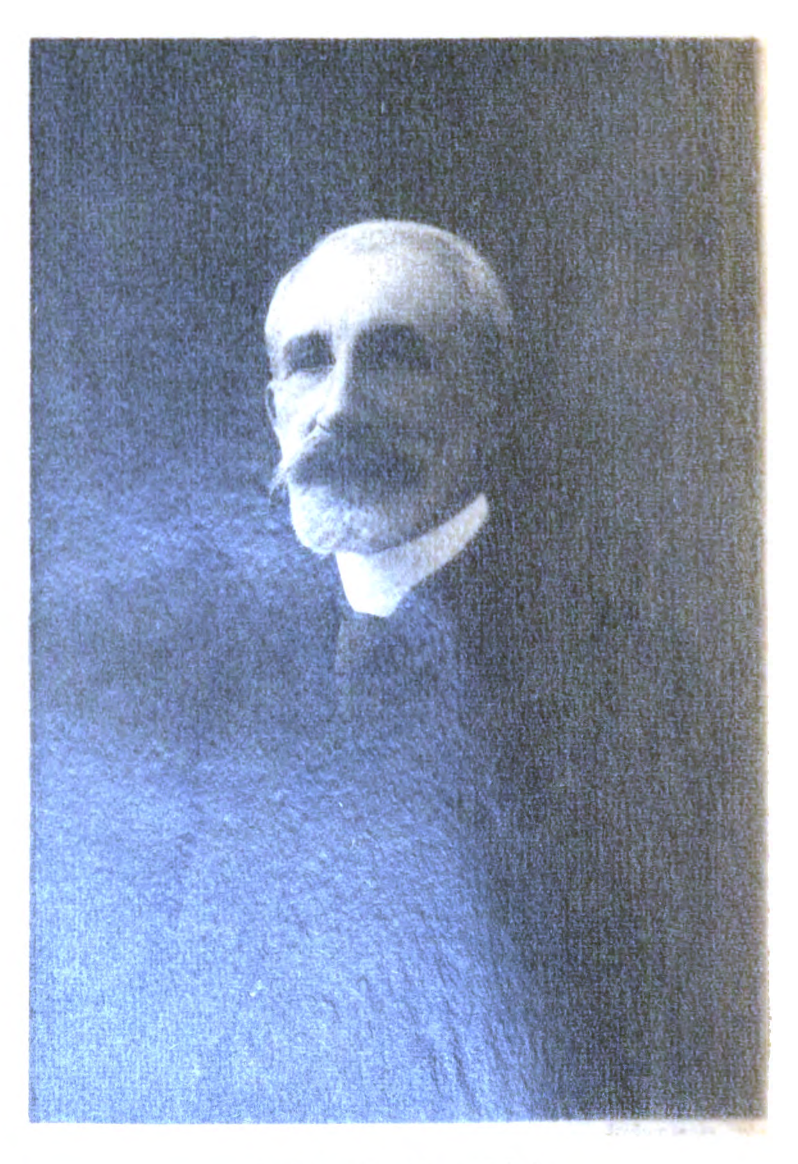
M. FERDINAND LOT
MEMBRE DE L'ACADÉMIE

lue dans la séance du 2 novembre 1928.

Alfred Croiset est né à Paris le 5 janvier 1845, fils d'universitaire. Son père était alors professeur au lycée Charlemagne et fut nommé, peu après, au lycée Saint-Louis. C'est à lui qu'il dut, ainsi que son frère Maurice, d'avoir été initié aux langues antiques plus tôt que ses camarades. Même pendant les vacances le père réservait une heure de la matinée à la lecture cursive, en plein air, d'un auteur grec ou latin. Ses fils portent témoignage qu'il a été, dans leur enfance et leur adolescence, l'auteur de tous leur progrès.

Avantage incomparable! S'ils ont été plus loin que lui, c'est qu'il n'avait cessé de leur aplanir la route. Dans l'histoire de cette Académie on trouve d'autres exemples de la transmission des dons des parents aux enfants.

Élève du lycée Saint-Louis de 1855 à 1859, puis de Louis-le-Grand de 1859 à 1864, Alfred Croiset y obtint d'année



ALFRED CR[illegible]

1845–[illegible]

NOTICE
SUR LA VIE ET LES TRAVAUX
DE
M. ALFRED CROISET
(1845-1923)

PAR

M. FERDINAND LOT
MEMBRE DE L'ACADÉMIE

lue dans la séance du 2 novembre 1928.

Alfred Croiset est né à Paris le 5 janvier 1845, fils d'universitaire. Son père était alors professeur au lycée Charlemagne et fut nommé, peu après, au lycée Saint-Louis. C'est à lui qu'il dut, ainsi que son frère Maurice, d'avoir été initié aux langues antiques plus tôt que ses camarades. Même pendant les vacances le père réservait une heure de la matinée à la lecture cursive, en plein air, d'un auteur grec ou latin. Ses fils portent témoignage qu'il a été, dans leur enfance et leur adolescence, l'auteur de tous leur progrès.

Avantage incomparable! S'ils ont été plus loin que lui, c'est qu'il n'avait cessé de leur aplanir la route. Dans l'histoire de cette Académie on trouve d'autres exemples de la transmission des dons des parents aux enfants.

Élève du lycée Saint-Louis de 1855 à 1859, puis de Louis-le-Grand de 1859 à 1864, Alfred Croiset y obtint d'année

fut appelé à l'Académie des Inscriptions en remplacement de Jourdain. Il avait quarante et un ans. Heureuse époque où l'on entrait quadragénaire en cette maison, à la condition de s'appeler Alfred Croiset !

A la Sorbonne, le 1er novembre 1898, après la retraite d'Himly, il fut élevé au décanat, et depuis lors la confiance de ses collègues ne lui permit plus de quitter ces fonctions, de plus en plus absorbantes cependant, jusqu'à sa retraite (1920).

« Que de choses à apprendre, que de choses à rapprendre », répondait-il à un représentant de la presse qui venait lui demander ce qu'il comptait faire des loisirs qui lui étaient rendus. Et il ajoutait, non sans quelque mélancolie, « et j'ai soixante-quinze ans! » Simple coquetterie! Jamais son esprit n'avait paru si lumineux. Son physique même ne trahissait pas son âge. Sa haute taille ne s'inclinait pas et son allure était toujours souple. Ce n'était qu'une apparence. Ses forces étaient minées sans que l'on s'en doutât. Au retour d'un voyage en Italie il dut être opéré, et depuis lors il ne fit plus que languir. Après avoir vécu claustré pendant l'hiver de 1922-23, il mourut aux premiers beaux jours de 1923, le 7 juin, à l'âge de 75 ans et 5 mois. Il avait vu approcher sa fin avec la sérénité qui lui était naturelle et il s'éteignit doucement.

Dans la vie d'un savant les événements qui comptent pour le public ce sont ses ouvrages.

Ses thèses soutenues à la Faculté des Lettres de Paris en 1873 sont intitulées : *Xénophon, son caractère et son talent. De personis apud Aristophanem*. Cette dernière appartient à un genre suranné qui ne nous retiendra pas longtemps. Il suffit de noter que l'auteur a très bien vu pourquoi la comédie d'Aristophane ne pouvait viser ni à peindre les mœurs, ni à créer des caractères comme la comédie de Molière. Le sous-titre de la thèse principale (*Étude morale et littéraire*), indique dans quel esprit était conçu ce livre. Le candidat ne

cherche ni à refaire une édition des œuvres de Xénophon ni à fouiller à nouveau la vie de son héros. Il se contente de l'édition Didot et, pour la biographie, des résultats auxquels sont parvenus ses prédécesseurs Letronne, Donaldson, Grote, Mure. Naturellement il vérifie tout, écarte les conjectures hasardeuses, les dates supposées et çà et là, rectifie le texte consacré. Mais il vise avant tout à la critique littéraire. Toutes ses qualités de finesse psychologique, de bon goût, de tact philologique s'annoncent déjà dans cette œuvre de jeunesse.

Après avoir été exalté comme un sage, comme une des plus nobles figures de l'Antiquité, Xénophon avait été mis plus bas que terre par certains historiens du XIXe siècle ; ils en avaient fait un égoïste, un mauvais citoyen, un traître à sa patrie, Athènes. Dès le début, Alfred Croiset remarque spirituellement que son auteur a, tour à tour, profité, puis pâti de son admiration pour Lacédémone. On était très porté en faveur de Sparte, on laconisait aux XVIIe et XVIIIe siècles. Puis est venue une saute de vent. L'histoire, c'est-à-dire les historiens, a changé d'opinion et pris parti pour Athènes, mais lui, Xénophon, n'a pas bougé. Ce qui caractérise même son esprit et ses écrits, c'est la stabilité. Xénophon est un homme qui ne change pas. Et s'il n'évolue pas, c'est qu'une grande passion a mis de l'unité dans sa vie : la haine de la démocratie, ennemie de ce qu'il place au-dessus de tout, l'ordre et la vertu. La condamnation de Socrate qu'il apprit à son retour de l'expédition des Dix-Mille, à l'automne de 399, acheva de le dégoûter de l'État populaire. Puisque dans Athènes, sa patrie, la démocratie est un poison incurable, Xénophon se porte à l'extrême opposé. Il se réfugie dans la citadelle de l'aristocratie, Lacédémone. Il n'hésite même pas à combattre dans les rangs spartiates, puis il vit à Scillonte vingt ans, sous la protection des ennemis de sa cité natale.

Voilà certes un client dont la défense semble malaisée.

Alfred Croiset l'entreprend cependant, non par sympathie pour ses idées, qui lui paraissent erronées ; encore moins pour se ménager le plaisir de faire briller sa virtuosité en plaidant une cause ardue : cela sentirait le comédien et lui ferait horreur. Simplement par besoin de pénétrer dans l'âme d'un homme de talent, qui fut certainement un honnête homme. Croiset montre que précisément l'originalité d'un écrivain qui le fut très peu, c'est de dépasser le point de vue étroit de la cité où l'hellénisme s'étiolait. Xénophon n'est un si mauvais Athénien que parce qu'il aspire à être un Grec, tout simplement.

Ce qui nous intéresse le plus chez Xénophon, ce n'est ni l'aristocrate vertueux et chimérique, « bel esprit », ni l'historien, qui est de second plan, ni l'artiste, dont les qualités sont « moyennes et tempérées », mais l'auteur de l'*Économique*, la *Mesnagerie*, comme disaient nos ancêtres du XVI[e] siècle, qui goûtaient fort « ce chef-d'œuvre délicat, d'une inspiration toujours honnête et toujours saine », comme a dit Victor Egger, c'est surtout le disciple de Socrate, et, par-dessus lui, c'est Socrate. Ce « grand homme de bien », comme il dit, qu'il met constamment en scène dans ses *Mémorables*, est-il le vrai Socrate ? Alfred Croiset en doute fort. Xénophon n'est pas un esprit philosophique et « les vues générales sont étrangères à sa pensée ». Le portrait de Socrate nous le montre tel que Xénophon le voyait, tel qu'il souhaitait le voir. « L'âme de Socrate anime toutes les pages des *Mémorables* : le portrait du maître n'est nulle part et il est partout » (p. 107). En évoquant l'image de son maître, Xénophon s'est peint lui-même en partie, et « le profit qu'on retire des *Mémorables*, c'est de « faire un pas considérable dans la connaissance de Xénophon ».

La conclusion (p. 245) est d'une bienveillance assez dédaigneuse au fond : « Si Xénophon manquait à l'histoire des lettres... plusieurs des traits glorieux du monde grec

nous seraient moins bien connus... Au-dessous de Thucydide, de Platon, de Démosthène, le nom de Xénophon brille doucement. Malgré les réserves nécessaires, il ajoute quelque chose à l'idée que notre esprit se forme de la merveilleuse richesse intellectuelle et morale dont la Grèce antique a eu le privilège ».

Le jeune docteur n'exagérait-il pas l'unité de la pensée de Xénophon? Il utilise à plus d'une reprise le petit écrit « très curieux », *la République d'Athènes*, qui dresse un réquisitoire terrible contre le peuple, ignorant, vénal, méchant, citoyen médiocre et mauvais soldat. Ce traité est-il de Xénophon? En 1872, Croiset ne se posait pas la question. Plus tard il admit que l'écrit émanait d'un aristocrate inconnu. Ce serait par suite d'une méprise qu'on l'aurait mis sous le couvert de Xénophon. Cette attribution prouve du moins que l'inspiration du traité était, dès l'Antiquité, jugée conforme à la doctrine de l'auteur de la *Cyropédie*. En fin de compte, il n'y a pas lieu de modifier sensiblement l'explication d'Alfred Croiset. Il ne mérite pas le reproche imaginaire d'avoir été, une fois en sa vie scientifique, au début, systématique.

Sept ans après Xénophon, en 1880, il publiait la *Poésie de Pindare et les lois du lyrisme grec*, qui, pour certains, est demeuré son chef-d'œuvre.

L'art de Pindare est d'une intelligence difficile. Les XVI[e] et XVII[e] siècles ne l'avaient pas compris. On admira de confiance jusqu'au jour où on dénigra sottement, avec La Motte et Perrault. Au XVIII[e] siècle plusieurs membres de l'Académie des Inscriptions, Chabanon, Fraguier, Massieu, prirent la défense du poète et présentèrent sur la poésie lyrique des Grecs des observations judicieuses. Ce ne furent que des « touches rapides », données comme en passant.

Puis, au XIX[e] siècle, la science allemande jeta son dévolu sur Pindare. Les éditions du texte se succédèrent, celles

de Boeckh, de Tycho Mommsen, de Bergk, de Christ, toutes remarquables. La vie et l'esprit du poète, l'invention des sujets, le style, la technique de son art enfin, suscitèrent des travaux de premier ordre, ceux de Dissen, de Welcker, d'Otfried Müller, de Thiersch, de Gottfried Hermann, de Rauchenstein, de L. Schmidt, de Westphal, de Christ et de tant d'autres encore.

Alfred Croiset étudie avec soin tous ces travaux. Il rend pleine justice à leurs mérites. Tout de même il ne juge pas inutile d'écrire son ouvrage, et avec le sentiment qu'il ne donne pas seulement au public français une mise au point de travaux étrangers. Il est personnel. Il a tout repensé lui-même en s'inspirant avant tout des textes.

Il proclame sa dette de reconnaissance envers ses illustres devanciers. Mais il est trop fin pour ne pas se rendre compte qu'il y a beaucoup de conjectures vaines, de fatras, de fausse profondeur dans ces productions. Cependant il ne fait jamais de polémique. A peine une touche d'ironie, et très rarement. Ainsi, exposant le système de Thiersch, qui voit dans les odes triomphales trois divisions essentielles auxquelles il donne les noms de πρόλογος, ὑπόθεσις, ἐπίλογος ou ἔξοδος. Alfred Croiset observe que ces termes ne sont pas dans Pindare. Ils appartiennent à la langue de la rhétorique et, rendue en français, la théorie de Thiersch revient à dire que, dans des odes de Pindare il y a un début, un milieu et une fin, ce qui n'est peut-être pas une découverte considérable.

Ce n'est qu'un sourire et vite réprimé, car Alfred Croiset ne put jamais souffrir qu'on tentât de rabaisser le mérite des savants étrangers. Et vis-à-vis de certaines intempérances des pindarisants allemands il est infiniment plus indulgent que leur compatriote Gottfried Hermann.

Que reproche-t-il à ces travaux qu'il admire sincèrement ? Pourquoi lui-même ose-t-il, à son tour, élever la voix ?

Que manque-t-il à Dissen, par exemple, le premier qui ait vraiment compris qu'il y avait dans les odes

pindariques une unité intime ? Dissen avait de grands mérites : « Érudition étendue, sensibilité vive, pénétration subtile et ingénieuse, il a tous ces dons et d'autres encore. Que lui manque-t-il donc ? Une seule chose, mais capitale : un goût délicat et sûr qui l'eût empêché d'être dupe de ces qualités mêmes. Ce qui lui manque, c'est l'esprit de finesse, comme disait Pascal ; c'est ce sens exquis de la mesure, ce tact toujours en éveil qui avertit le critique du point précis où le trop de subtilité devient un piège, où l'érudition crée ce qu'elle croit découvrir, où la faculté d'admirer tombe à faux et fait sourire par ses exagérations le lecteur non prévenu, où enfin l'amour de la méthode et de la précision, dégénérant en un pédantisme formaliste, ne produit plus qu'un vain appareil de classifications vides et stériles » (p. 318).

Et dans l'Avant-propos, il termine ainsi : « Ma préoccupation, tout en cherchant les lois d'un art qui fut le produit d'une habileté consciente d'elle-même, a été de n'oublier jamais que j'étudiais des œuvres inspirées par la Muse ».

On n'entre pas de plain-pied dans les lettres antiques. Une longue et pénible initiation est indispensable, et il est vain de croire qu'on peut se dérober aux délicats problèmes de langue, de rythmique et de métrique que soulève l'œuvre admirable et redoutable de Pindare. Mais « c'est au goût seul qu'il appartiendra de trancher en dernier ressort (autant qu'il est possible) les problèmes que l'érudition soulève et agite » (p. XIV).

Cette profession de foi, Alfred Croiset s'y tiendra toute sa vie. Il entend être avant tout un lettré, qui use des ressources de la plus stricte philologie, mais pour les dépasser.

Son Pindare annonçait un maître des lettres grecques.

Ces lettres, chose étrange, n'avaient suscité chez nous aucun ouvrage d'ensemble digne de ce beau sujet. S'associant à son frère Maurice, Alfred Croiset eut l'idée de doter

de Boeckh, de Tycho Mommsen, de Bergk, de Christ, toutes remarquables. La vie et l'esprit du poète, l'invention des sujets, le style, la technique de son art enfin, suscitèrent des travaux de premier ordre, ceux de Dissen, de Welcker, d'Otfried Müller, de Thiersch, de Gottfried Hermann, de Rauchenstein, de L. Schmidt, de Westphal, de Christ et de tant d'autres encore.

Alfred Croiset étudie avec soin tous ces travaux. Il rend pleine justice à leurs mérites. Tout de même il ne juge pas inutile d'écrire son ouvrage, et avec le sentiment qu'il ne donne pas seulement au public français une mise au point de travaux étrangers. Il est personnel. Il a tout repensé lui-même en s'inspirant avant tout des textes.

Il proclame sa dette de reconnaissance envers ses illustres devanciers. Mais il est trop fin pour ne pas se rendre compte qu'il y a beaucoup de conjectures vaines, de fatras, de fausse profondeur dans ces productions. Cependant il ne fait jamais de polémique. A peine une touche d'ironie, et très rarement. Ainsi, exposant le système de Thiersch, qui voit dans les odes triomphales trois divisions essentielles auxquelles il donne les noms de πρόλογος, ὑπόθεσις, ἐπίλογος ou ἔξοδος. Alfred Croiset observe que ces termes ne sont pas dans Pindare. Ils appartiennent à la langue de la rhétorique et, rendue en français, la théorie de Thiersch revient à dire que, dans des odes de Pindare il y a un début, un milieu et une fin, ce qui n'est peut-être pas une découverte considérable.

Ce n'est qu'un sourire et vite réprimé, car Alfred Croiset ne put jamais souffrir qu'on tentât de rabaisser le mérite des savants étrangers. Et vis-à-vis de certaines intempérances des pindarisants allemands il est infiniment plus indulgent que leur compatriote Gottfried Hermann.

Que reproche-t-il à ces travaux qu'il admire sincèrement? Pourquoi lui-même ose-t-il, à son tour, élever la voix ?

Que manque-t-il à Dissen, par exemple, le premier qui ait vraiment compris qu'il y avait dans les odes

pindariques une unité intime ? Dissen avait de grands mérites : « Érudition étendue, sensibilité vive, pénétration subtile et ingénieuse, il a tous ces dons et d'autres encore. Que lui manque-t-il donc ? Une seule chose, mais capitale : un goût délicat et sûr qui l'eût empêché d'être dupe de ces qualités mêmes. Ce qui lui manque, c'est l'esprit de finesse, comme disait Pascal ; c'est ce sens exquis de la mesure, ce tact toujours en éveil qui avertit le critique du point précis où le trop de subtilité devient un piège, où l'érudition crée ce qu'elle croit découvrir, où la faculté d'admirer tombe à faux et fait sourire par ses exagérations le lecteur non prévenu, où enfin l'amour de la méthode et de la précision, dégénérant en un pédantisme formaliste, ne produit plus qu'un vain appareil de classifications vides et stériles » (p. 318).

Et dans l'Avant-propos, il termine ainsi : « Ma préoccupation, tout en cherchant les lois d'un art qui fut le produit d'une habileté consciente d'elle-même, a été de n'oublier jamais que j'étudiais des œuvres inspirées par la Muse ».

On n'entre pas de plain-pied dans les lettres antiques. Une longue et pénible initiation est indispensable, et il est vain de croire qu'on peut se dérober aux délicats problèmes de langue, de rythmique et de métrique que soulève l'œuvre admirable et redoutable de Pindare. Mais « c'est au goût seul qu'il appartiendra de trancher en dernier ressort (autant qu'il est possible) les problèmes que l'érudition soulève et agite » (p. XIV).

Cette profession de foi, Alfred Croiset s'y tiendra toute sa vie. Il entend être avant tout un lettré, qui use des ressources de la plus stricte philologie, mais pour les dépasser.

Son Pindare annonçait un maître des lettres grecques.

Ces lettres, chose étrange, n'avaient suscité chez nous aucun ouvrage d'ensemble digne de ce beau sujet. S'associant à son frère Maurice, Alfred Croiset eut l'idée de doter

la France de cette *Histoire de la littérature grecque* qui lui manquait.

Les Dioscures se partagèrent la tâche. Alfred Croiset prit la lyrique, naturellement, les orateurs, les historiens, les philosophes (t. II et IV), plus la période alexandrine (t. V, 1re partie). Il se chargea aussi d'écrire la préface où il justifie la nécessité de cette entreprise. Au cours de l'élaboration de l'œuvre, les deux frères s'étaient communiqué leurs rédactions particulières. Il y eut échange constant d'observations, mais celles-ci n'ont porté que sur le détail et ce que chacun des deux a signé doit être considéré comme lui appartenant sans réserve.

Dans cette entreprise les qualités dont avait fait preuve votre confrère lorsqu'il écrivit son *Xénophon* et son *Pindare* se retrouvent tout entières : la finesse, le bon sens porté jusqu'à l'exquis, ce don inimitable de l'expression à la fois simple, juste et décisive qui atteint le but sans paraître y viser jamais. Un profane, s'il a la bonne fortune d'ouvrir un de ces beaux volumes si riches de substance sous une forme impeccable, a peine à s'en détacher. On éprouve la tentation irrésistible de relire, de noter un jugement littéraire, une observation psychologique. Les notes s'accumulent. On est forcé de s'arrêter : tout le livre passerait en transcriptions. Un médiéviste indigne doit secouer le charme, s'arracher à temps aux séductions de la Grèce antique qui, s'il s'y attardait trop longtemps, risqueraient de le retenir captif et de l'empêcher de regagner la France, sa vraie patrie.

Critique littéraire, moraliste, philosophe, Alfred Croiset voulut être aussi éditeur de textes. Il entreprit une édition de Thucydide dont le premier volume, renfermant les livres I et II, parut en 1886. En 1895, encore, à la page 88 du tome IV de l'*Histoire de la littérature grecque*, il annonce que son édition sera continuée. En fait, il ne la poursuivit pas. Cette tâche s'était révélée plus absorbante qu'il ne

l'avait prévu. C'est un métier qui réclame son homme tout entier que celui d'éditeur de textes. Or Alfred Croiset avait à poursuivre et à achever le monument qu'il élevait avec son frère à la gloire des lettres grecques. Ses fonctions professionnelles, alourdies bientôt par le décanat, son activité sociale enfin, ne lui permirent pas d'achever cette entreprise.

Comme grammairien il n'a rien donné qu'un livre élémentaire, une *Grammaire grecque*, publiée avec la collaboration de M. Petitjean (1891). Il est significatif qu'il s'y réserva la syntaxe. Il eût été un syntaxiste excellent, étant doué au plus haut degré de ce tact psychologique sans lequel il n'est pas de bon grammairien. Son triomphe, naturellement, eût été la stylistique.

Enfin il voulut s'essayer à la traduction. Est-on un philologue complet tant qu'on n'est pas sorti à son honneur de la lutte corps à corps avec un texte qui n'est pas écrit dans votre langue maternelle ? Son choix n'hésita pas. Il se porta sur Platon. Dans le partage d'attributions entre frères, Alfred Croiset avait pris les philosophes grecs. Il leur avait consacré des pages pénétrantes. Les plus belles sans doute qu'il ait écrites lui furent suggérées par les œuvres du fondateur de l'Académie.

« Le rang de Platon dans l'histoire de la pensée et de la littérature helléniques ne peut guère se comparer qu'à celui d'Homère... Ce sont deux religions qui s'opposent l'une à l'autre et le passage de la première à la seconde marque certainement la date la plus importante de toute l'histoire intellectuelle de la Grèce ». Au ve siècle l'antique religion menaçait ruine : « Platon, après Socrate, entreprit de rendre une demeure à l'âme grecque et, sans qu'il ait pu le prévoir, il se trouva que cette demeure, d'architecture encore tout attique, allait devenir celle d'âmes humaines inconnues, celle d'une partie de l'avenir. La cité de Platon va supplanter la cité grecque. En essayant de restaurer la cité il achève de la ruiner, car il la remplace. Il apporte au

monde, encore plus qu'à la Grèce, une religion poétique et géométrique de l'Absolu, des rêves tout nouveaux d'idéal moral et de vie future. Par ses préoccupations de morale poétique et sociale aussi bien que par son instinct de la beauté, il reste Athénien. Mais par son idéalisme transcendant, par son aspiration vers l'absolu et le suprasensible, il prépare de loin le christianisme ».

Et il termine :

« Quand Aristote, un peu plus tard, aura inauguré la méthode érudite de l'accumulation des documents et de leur analyse patiente, les deux routes entre lesquelles se partagera dorénavant l'humanité pensante, la route de l'Idée et celle du Fait, seront ouvertes pour de longs siècles [1] ».

Sans doute il fait, du bout des lèvres, quelques réserves sur l'abus de la dialectique dans les Dialogues, sur les « enroulements et arabesques » dans le développement de la pensée. Cela dit, « il faut se prosterner devant cette merveille d'atticisme qu'est l'art de Platon ».

Mais comment rendre dans un idiome moderne, dur et raide, cette langue qui a la fluidité d'un élément, cette grâce fuyante qui, telle une déesse, ne se laisse capter que pour s'échapper aussitôt et désespérer son adorateur, un adorateur de soixante-quinze ans ! Je ne sais si les amis du maître conçurent quelque inquiétude devant cette entreprise audacieuse. En tout cas ils furent vite rassurés. Sa possession du grec était si intime qu'il traduisit le *Gorgias* et le *Protagoras* comme en se jouant. Il m'a été raconté qu'il ne se mettait même pas à sa table de travail. Il traduisait en se promenant ou assis, au coin du feu, le texte sur les genoux, le crayon en main.

Vers la fin de sa carrière, Alfred Croiset se révéla historien lorsqu'il nous donna, en 1910, *Les Démocraties*

1. *Histoire de la Littérature grecque*, IV, 335-336.

antiques. Historien, au fond, il l'avait toujours été. Il n'y a qu'à relire ce qu'il disait d'Hérodote et de Thucydide pour se convaincre qu'il a possédé le sens de l'histoire dès le début de ses études. Même en traitant du lyrisme, il avait senti qu'on ne peut en avoir l'intelligence si on ne le replonge pas dans le milieu hellénique des VIIe et et VIe siècles, où seulement il pouvait éclore et prospérer. On ne peut donc goûter les lettres antiques si on les sépare de la société où elles ont vu le jour, autrement dit si on ignore l'histoire au sens le plus large, c'est-à-dire le plus vrai.

Ce livre donne l'impression d'avoir été écrit d'un seul jet. On n'y sent ni hésitation ni « repentir ». L'auteur était admirablement préparé à traiter le sujet. Sa connaissance des sources était incomparable, et l'ouvrage était composé en lui-même bien avant qu'il ne fît part au public du trésor d'observations et de réflexions accumulées par sa pratique journalière des orateurs et des poètes attiques, non moins que des historiens proprement dits.

Dans les démocraties antiques, Alfred Croiset voit surtout la Grèce et dans la Grèce Athènes. Ce n'est pas seulement parce que les sources nous font particulièrement connaître cette cité, c'est parce que, entre toutes, elle mérite d'attirer notre attention, notre sympathie aussi. L'auteur aime, en dépit de ses imperfections, la démocratie athénienne et même, d'une façon générale, la démocratie. On serait tenté de croire que chez Alfred Croiset la Démophilie était une des formes de son atticisme. Mais cette appréciation aurait l'air d'une épigramme et puis elle serait inexacte. Ce n'est certes pas chez les écrivains attiques qu'on peut puiser des sentiments favorables à la démocratie. Mais plaçons-nous aux VIIe, VIe, Ve siècles avant notre ère, avant que Rome prélude même à sa future grandeur. Le Centre, le Nord et l'Est de l'Europe sont plongés dans la nuit de la barbarie celtique et germanique. Dans le monde méditerranéen, ce ne sont que luttes impitoyables, dans les cités helléniques,

entre aristocrates et démagogues ou encore le règne des tyrans. Le monde sémitique, fort mal connu, apparaît sous des aspects repoussants, à Carthage par exemple. Quant aux monarchies de l'Orient, elles compriment tout ce qui mérite d'être vécu, la liberté, la dignité humaine, sous un lourd et stupide despotisme. A Athènes seulement brille un foyer de vie politique. Oh ! sans doute, de ce foyer s'échappent trop souvent des vapeurs âcres et pestilentielles. Mais il s'en dégage aussi, à l'occasion, une flamme pure. Là seulement des hommes ont pu vivre et discuter librement. Alfred Croiset estime que c'est la chose précieuse entre toutes. Et si l'on ajoute que la démocratie n'a pas empêché Athènes de devenir le centre de l'art et des lettres du monde hellénique, comment ne pas proclamer que son histoire est belle et digne d'admiration ?

Au moment où Alfred Croiset rédigeait ce livre, petit de format, riche d'idées, un de ses collègues en Sorbonne, Émile Durkheim, enseignait la Sociologie et formait des disciples enthousiastes. Alfred Croiset n'aurait-il pas profit à se mettre à son école, ne pourrait-il renouveler l'histoire des démocraties antiques par les méthodes sociologiques ? Il crut bon de s'en expliquer dans une Introduction qui constitue peut-être ce que l'historien a dit de plus fin et de plus juste sur les rapports de l'Histoire et de la Sociologie :

« Comme l'objet de la Sociologie est d'établir des lois applicables à tous les pays et à tous les temps, il est naturel que les faits les plus généraux, les plus aisément saisissables et mesurables, les plus objectifs, aient à ses yeux la plus grande valeur. On peut cependant se demander si les généralisations ainsi construites ne laissent pas échapper une trop grande part de la réalité pour être tout à fait probantes et si elles reposent sur des fondements bien solides. Quoi qu'il en soit, il est difficile, au début d'une science nouvelle, de suivre une autre méthode. Mais le rôle de l'historien est tout différent et les lois sociologiques ainsi

définies, à supposer qu'elles soient bien établies, ne sauraient lui suffire. Ce qu'il cherche à saisir, c'est la réalité vivante, infiniment complexe ; c'est le fait concret, c'est-à-dire la forme particulière, unique, qu'a prise à un moment donné, dans un pays donné, l'action des lois sociologiques. C'est ensuite, s'il est possible, la liaison nécessaire de ces faits entre eux. Or il est clair qu'ici des lois générales très simples ne suffisent plus ni à expliquer la physionomie propre de ces faits ni à faire comprendre la liaison des phénomènes... Si enfin toutes les lois sociologiques étaient supposées connues en théorie, il est évident que l'on ne saurait, vu leur nombre et la diversité infinie de leurs combinaisons, les appliquer rigoureusement à l'interprétation des cas particuliers. »

Il faut s'y résigner. L'histoire n'est qu'une demi-science. « Si c'est là une infériorité, elle la partage avec toutes les formes de la connaissance qui se rapportent à l'action. »

Au fond l'historien est un psychologue, un psychologue des peuples aussi bien que des individus. Un peuple est un être vivant. Il existe bien un génie de la race, sinon biologique, du moins historique. Dans l'*Année sociologique*, Durkheim avait reproché à M. Glotz d'avoir expliqué certaines formes de l'évolution athénienne par le caractère athénien et lui demandait s'il supposait en cela l'intervention d'une grâce particulière. Visé à l'avance, Alfred Croiset se défendit ou plutôt défendit les droits de l'historien. Il eût pu faire observer que le Caractère athénien ou le Génie grec sont des faits, quelle qu'en soit la genèse. Ils sont donc un objet d'étude légitime. Ou s'ils sont une abstraction, ils le sont au même degré, ou à un degré moindre, que la Religion ou l'État dont les sociologues n'hésitent pas à parler. En l'espèce, les vrais sociologues étaient Gustave Glotz et Alfred Croiset, puisqu'ils étudiaient ce qui est permanent dans le monde hellénique, le caractère.

Si Alfred Croiset a compris et absous Athènes, c'est

qu'il s'intéressait à la vie publique. Par sa tournure d'esprit, ses manières, son physique, il était très représentatif de ce type d'hommes qu'une opinion indulgente qualifie d' « aristocratique », alors que les aristocrates d'origine le réalisent si rarement. Sa raison et son cœur acceptaient la société moderne, en dépit des tares qui n'échappaient pas à sa perspicacité. Cet homme de goût, cet attique, ce gentilhomme, ne songea jamais à s'enfermer dans la tour d'ivoire. Dans les *Mémorables*, Socrate réprimande la faiblesse de Charmide qui, avec toutes les qualités nécessaires pour être un excellent magistrat, se tient à l'écart des affaires publiques et n'ose parler dans l'Assemblée. Alfred Croiset ne se déroba pas à ce qui lui paraissait un devoir; mais sa magistrature fut toute morale, nullement politique. Il voulut être un homme complet et l'homme de la tour d'ivoire n'est pas plus complet que le stylite juché sur sa colonne.

L'*Agora* pour lui ce fut l'École des Hautes Études Sociales, dont il favorisa la fondation. Là il entrait en contact avec un public dont l'esprit n'était pas comme paralysé par la hantise des concours et des examens. Alfred Croiset avait foi dans la libre discussion. Il pensait que l'échange des idées, la rencontre courtoise des opinions opposées devaient aider au rapprochement des esprits, les incliner à des concessions réciproques. Il avait confiance dans la force de la vérité et il lui semblait qu'on pouvait toujours la rendre persuasive.

Des leçons professées en cette maison, ou plutôt des causeries qu'on y tint, sont sortis plusieurs recueils. Dans l'un d'eux, l'*Education de la Démocratie* (1903), on ne trouve pas moins de trois conférences d'Alfred Croiset : *Les besoins de la Démocratie en matière d'éducation*, *L'unité de principe dans l'enseignement public*, *Les Études gréco-latines et la démocratie*. Je ne retiendrai que la conclusion de la première :

« J'ai essayé de montrer que l'enseignement public ne devait être fondé ni sur une doctrine d'État ni sur la liberté anarchique des opinions individuelles. Il ne doit pas davantage se renfermer dans une neutralité impuissante et inféconde. Il doit susciter des forces actives pour le bien de la société, forces intellectuelles et forces morales. Il ne peut trouver son point d'appui que dans la science. L'âme de l'enseignement doit être l'amour de la vérité méthodiquement démontrée. Point de tyrannie intellectuelle, point de vaines disputes, point d'attaques aux croyances, point de rhétorique républicaine. Qu'il s'en tienne à la tâche propre à faire connaître avec tact et mesure ce qui peut se démontrer clairement » (p. 97).

Vis-à-vis du problème des études gréco-latines, son attitude est résumée dans les termes suivants (p. 195) :

« 1° L'enseignement gréco-latin n'est pas la forme unique et sacro-sainte de la culture dite « secondaire ». Je conçois sans peine un enseignement vraiment secondaire sans grec ni latin, comme l'est actuellement (en 1903) l'enseignement des jeunes filles.

2° Mais j'estime que, pour les garçons, d'esprit moins souple et moins fin, il y a grand avantage, surtout s'ils doivent consacrer la plus grande partie de leur vie à des travaux intellectuels, à recevoir d'abord la forte préparation des études gréco-latines, qui donneront à leurs travaux ultérieurs des fondements plus solides et plus résistants.

3° La méthode à suivre, d'ailleurs, devra être déterminée par la conception du but à atteindre, qui n'est pas de former des lettrés aimables, mais des intelligences robustes, capables de produire de riches moissons d'idées et d'actes, grâce au labeur profond qu'elles auront reçu ». Ce parfait lettré avait, en effet, horreur d'un enseignement simplement « littéraire ». Il ne concevait pas l'étude des Lettres antiques sans l'acquisition de la technique la plus rigoureuse.

Alfred Croiset prononçait ces paroles en 1903. Et que

froids, de ton arrogant. Sans doute l'amour de ces savants pour la beauté des lettres antiques a été profond et sincère, mais, trop souvent aussi, leur passion n'a su s'exprimer qu'en gestes désordonnés et en cris discordants. Et les Muses, gardiennes impitoyables de l'harmonie, leur ont interdit l'entrée du Bois sacré, où leur faveur, dès sa prime jeunesse, accueillit Alfred Croiset. Et maintenant que votre confrère est allé rejoindre dans les Champs Élyséens ces sages et ces artistes de l'Antiquité dont il a passé sa vie à faire briller à nouveau les œuvres que le temps s'applique à ternir, nous pouvons imaginer qu'il a reçu d'eux un accueil affectueux et reconnaissant. A travers le gouffre des siècles ils ont reconnu en cet enfant de la Gaule un frère spirituel.

---

du savant. Un tel exorde ne paraît pas nécessaire pour François Delaborde : par son père, secrétaire perpétuel de l'Académie de Beaux-Arts, par le lieu même où s'est passée une partie de sa jeunesse, il appartenait à l'Institut, et ainsi les exemples qu'il a reçus, le milieu où sa personnalité s'est développée, ont déjà été décrits ici avec d'abondants détails et une éloquente sympathie. Les principaux faits même de sa biographie ont été d'autre part exposés avec une telle précision, ils sont si simples et si expressifs qu'il suffira de les rappeler brièvement.

Son hérédité d'abord. Deux nobles existences avaient préparé la sienne : son grand-père, engagé volontaire à la Révolution, beau soldat et superbe chef, général à 29 ans lors du siège de Toulon, comte de l'Empire, écarté à plusieurs reprises des champs de bataille par la fragilité de sa santé, puis suspect à la Restauration, obligé de vivre hors de France pendant plusieurs années, toujours et partout homme d'énergie, de volonté, de devoir, un « homme de Plutarque », a-t-on dit ; — son père, par un curieux contraste d'activité, non de vertus, artiste d'un goût raffiné, plutôt sévère, élève respectueux de Paul Delaroche et d'Ingres, obligé à son tour par sa santé de se confiner dans la critique et l'histoire de l'art, où il fit preuve de beaucoup d'érudition et d'une grande pénétration de jugement, conservateur du Département des estampes à la Bibliothèque Nationale, et pendant vingt-quatre ans, comme je viens de le rappeler, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux- Arts, au demeurant fidèle héritier des principes et de l'honneur paternels.

A leur exemple, François Delaborde fut lui aussi avant tout un homme de devoir, et c'est là le premier signe de l'unité de sa vie. Vue du dehors, vie de savant et d'érudit exclusivement : elle se développe avec une parfaite continuité depuis son entrée en 1873 à l'École des Chartes, où après de bonnes études classiques, l'avait attiré une voca-

tion qui fut sans défaillance. Au sortir de l'École, il est pendant deux ans membre de l'École française d'archéologie de Rome. Revenu à Paris, Fr. Delaborde entre aux Archives Nationales où il reste vingt-quatre ans et devient sous-chef de la Section historique. En 1904, il est nommé professeur de la chaire d'étude critique des sources de l'histoire de France de l'École des Chartes qu'il occupe avec une admirable conscience pendant vingt-trois années. En 1917, vous l'admettez parmi vous, et durant dix années vous avez pu apprécier la solidité de son érudition, sa discrète et élégante urbanité. Ainsi il a pu faire sa vie comme il préférait qu'elle fût : toujours studieux, bien que par paradoxe il se crut une disposition naturelle à la paresse, curieux de tout ce qui touchait ou avoisinait ses travaux, fidèle à la tradition d'une culture générale soigneusement entretenue, dévoué avant tout à ses fonctions auxquelles il pliait de la meilleure grâce ses travaux personnels, ayant ainsi toujours et partout le rare bonheur jusqu'aux jours de deuil, et, après le désastre de son foyer, la consolation de faire coïncider ses devoirs, ses goûts, ses travaux et ses convictions personnelles.

Comme l'indique déjà ce rapide *curriculum vitae*, Fr. Delaborde s'est voué en quelque sorte à trois illustres maisons d'érudition, l'École des Chartes, les Archives Nationales et votre Académie. Entre l'École des Chartes et les Archives, comme un prestigieux prélude à son existence de savant, l'École de Rome et l'Italie, auxquelles il resta pieusement attaché quand son devoir et ses recherches se furent fixés ailleurs.

L'École des Chartes eut sans doute ses plus fortes et ses plus intimes préférences. Il s'y forma avec zèle à des méthodes patientes, réfléchies, scrupuleuses, qui correspondaient bien à son caractère. Il y trouvait non seulemen une bonne organisation du travail et cette probité scientifique dont il devait faire sa règle personnelle, mais aussi

tout un milieu — maîtres et élèves — bien entraîné aux études médiévales, à la fois d'un esprit critique très déterminé et d'une foi certaine dans la haute valeur intellectuelle et sociale des études techniques les plus minutieuses et les plus désintéressées. Dans ses trois années d'études il lui fut donné de fréquenter, pour ne parler que des morts, de jeunes hommes pleins de confiance et d'espoirs comme d'exceptionnelles aptitudes, tels Morel-Fatio, Élie Berger, Julien Havet, Henry Martin, Paul Durrieu, Noël Valois. Deux surtout ont pénétré dans sa bienfaisante intimité, Elie Berger et Paul Durrieu, qui furent des vôtres. Avec des maîtres comme Quicherat, Léon Gautier, Adolphe Tardif, Paul Meyer, Fr. Delaborde fut un élève modèle et sortit de l'Ecole en janvier 1877 le troisième de sa promotion, bien armé à la fois pour les sévères besognes d'archives, pour la critique des sources et pour l'histoire.

Dès ce moment, s'amorcèrent quelques-uns de ses premiers travaux personnels. Le choix de son sujet de thèse, suggéré par Natalis de Wailly, fut particulièrement heureux. Dans l'historiographie française, avant le xve siècle, il n'y a pas de figure plus attachante que celle du sénéchal de Champagne, Jean de Joinville. Après Villehardouin, hautain et madré à la fois, au style bref et précis, avant Froissart, conteur abondant et pittoresque, mais d'un snobisme souvent puéril, Joinville plaît infiniment par son heureux caractère, sa pieuse honnêteté, par son talent narratif qui semble s'ignorer lui-même, et aussi par l'unique sujet de ses récits, le saint roi Louis IX si simple, si pur, si vraiment royal. Rien de ce qui touche Joinville ne peut nous laisser indifférents. Combien Fr. Delaborde fut-il bien inspiré en cherchant à nous faire mieux connaître que ne le permettaient les travaux antérieurs, les ancêtres du compagnon de saint Louis, la naissance obscure et le développement de la seigneurie de Joinville, la vie même du bon sénéchal de Champagne et la fin rapide de sa descendance directe !

Je ne m'arrêterai pas à la thèse même telle qu'elle fut présentée en 1877, ni à deux articles qui suivirent à plus de dix ans de distance dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Fr. Delaborde resta longtemps, on pourrait dire toujours fidèle à Joinville. Comme son dessein était d'encadrer le sénéchal de Champagne entre ses ancêtres et ses descendants, il reprit tout d'abord l'histoire des premiers pour la préciser, la dégager des légendes et des vaines hypothèses. Pendant plus de quinze années, au milieu d'autres travaux, il poursuivit son enquête et ce n'est qu'en 1894 qu'il publia son livre sur *Joinville et les Seigneurs de Joinville*. Aucune des études précédentes sur le même sujet ne présentait une telle richesse de documents, un tel scrupule de critique, par suite autant de résultats nouveaux. Le catalogue des actes des seigneurs de Joinville ou les concernant ne compte pas moins de 1071 numéros entre les années 1119 et 1417, parmi lesquels figurent de nombreux inédits.

Les fondateurs de la maison de Joinville ne sont guère connus que par leurs méfaits. Soucieux non seulement de l'exactitude des faits, mais aussi de la valeur morale de ses personnages, Fr. Delaborde a tenu à les présenter tels qu'ils apparaissent d'après ses sources et à les juger sévèrement. Pour lui, les premiers parmi les ancêtres de Joinville, Étienne de Vaux-Saint-Urbain, commensal des comtes de Joigny de la maison de Brienne, puis Geoffroy I, Geoffroy II et Roger furent de violents et cupides chevaliers, de vrais brigands, spoliateurs et usurpateurs des biens d'Église, surtout de ceux des monastères. Les démêlés des Joinville avec l'abbaye de Saint-Urbain en particulier durèrent trois siècles : ils étaient avoués de ce monastère, c'est-à-dire qu'ils lui devaient une protection lucrative, protection bien dangereuse qui exposait les biens et les revenus des moines à toutes les convoitises des avoués. Pour Fr. Delaborde, les torts étaient toujours ou presque toujours du

côté des avoués. Cependant si consciencieux et dévot qu'il fut, l'ami de saint Louis, le bon sénéchal n'eut guère moins de difficultés que ses prédécesseurs avec Saint-Urbain, ce qui est une sérieuse présomption à la décharge des avoués. Il paraît bien en effet que les moines se plaignaient à tout propos et hors de propos. Quoi qu'il en soit, par usurpations, échanges, mariages ou héritages, les ancêtres du sénéchal avaient constitué autour du château de Joinville et jusqu'aux limites de Lorraine et de Bourgogne un des plus importants domaines féodaux de Champagne.

Il semble, d'après le récit de Fr. Delaborde, que les seigneurs de Joinville, si suspects de violence et si peu scrupuleux au début, se soient comme épurés de génération en génération. Geoffroy III fonde des abbayes, des prieurés, même une collégiale au château de Joinville et se montre très libéral envers les églises. Le premier de sa lignée, il est sénéchal de Champagne. Geoffroy IV se croisa et alla mourir en Terre Sainte devant Acre en 1191. Geoffroy V annonce le bon sénéchal : « c'est une âme vaillante et fidèle à ses devoirs. » Il avait accompagné son père à la croisade ; de retour dans ses fiefs, il est tout occupé à réparer les torts faits aux églises par son père et par lui-même, et il ajoute à ces réparations des générosités nouvelles. Puis il se croise de nouveau, refuse de suivre Villehardouin et la masse des croisés à Constantinople et s'en vient mourir au Krak des Chevaliers. Son frère Simon fut son héritier et le père de Jean de Joinville ; batailleur et bienfaiteur des églises, il prit la croix à son tour et combattit les Infidèles à la prise de Damiette. Mais l'objet principal de son agitation, ce fut la reconnaissance de l'hérédité dans la famille de Joinville de la charge de sénéchal de Champagne.

Fr. Delaborde a consacré plus de cent pages au bon sénéchal Jean de Joinville ; aucune biographie du personnage n'est aussi précise, aussi complète, aussi pénétrante. A

seize ans, — car Delaborde a fixé la date de naissance au début de 1225 — Jean de Joinville vit pour la première fois le roi Louis IX, âgé lui-même de 28 ans, aux fêtes somptueuses données en 1241 à Saumur pour la chevalerie d'Alphonse du Poitiers. Dès ce moment et malgré sa jeunesse, il observa, avec cette minutieuse sincérité qui caractérise ses récits, tout ce qui touchait le roi. Il est probable que dès ce temps également, malgré la différence d'âge, une secrète harmonie de pensées, de scrupules, de piété les attirait l'un vers l'autre, car Joinville fut de ceux que le roi fit venir auprès de lui avant de partir pour la croisade, et Joinville, bien qu'il ne fût pas d'humeur aventureuse, se croisa pour accompagner le roi. Le récit de cette croisade forme les mémoires personnels de Joinville, qu'il dut dicter pour la première fois peu de temps après son retour, et ce n'est guère d'ailleurs que par ce récit que nous connaissons les funestes péripéties de l'expédition ; c'est là aussi que Joinville se montre le mieux à nous en toute vérité. Fr. Delaborde, avec un soin religieux, a tenté fort heureusement de mettre quelque ordre et quelque clarté dans la suite des épisodes que le bon sénéchal a racontés sans aucun souci de composition et d'enchaînement, mais qu'il retrace avec tant de simplicité, de pittoresqne, de modestie, de réalisme ingénu. Après votre confrère, on ne saurait refaire ce récit, non plus que celui du séjour de Louis IX en Terre Sainte où Joinville apparaît plus tenace qu'entreprenant, toujours fidèle à la parole donnée, de bon conseil, sauf qu'il lui arrive parfois de se préoccuper plus de scrupules religieux que des intérêts politiques, d'ailleurs enjoué, familier et à l'occasion de franc-parler. Entre le roi et Joinville, l'intimité, les affinités de pensées et de sentiments ne purent que croître encore au retour pendant les six semaines d'une navigation périlleuse sur la nef royale. Mais, à peine ont-ils débarqué à Aigues-Mortes, que notre documentation devient très rare. Joinville a bien décrit avec un zèle pieux

les faits et les vertus et saint Louis ; mais dans la seconde partie de son livre sa personnalité apparaît peu. Il faut le plus souvent se contenter des sèches indications des pièces d'archives. Delaborde a adroitement recueilli cependant tout ce qui peut jeter quelque lumière sur la vie du sénéchal de Champagne de 1255 à 1270. Au reste Joinville fut fort occupé à restaurer son domaine et sa fortune qui avaient beaucoup souffert de son absence. Bien plus, veuf au début de 1260, il se remaria à la fin de 1261 avec l'héritière de la riche seigneurie de Reynel, qui par surcroît lui donna quatre enfants. En mars 1267, il fut appelé par le roi pour une affaire urgente : Louis IX avait décidé de se croiser de nouveau. Joinville se rendait bien compte de ce que le projet avait d'insensé. Il résista aux instances du roi qui ne lui en voulut pas de cet acte de sagesse. On sait ce qu'il advint de la croisade et du roi.

C'est avec le même succès que Fr. Delaborde a présenté la longue vieillesse de Joinville, sa déposition au procès de canonisation de Louis IX, son second veuvage, son rôle dans la réunion de la Champagne à la Couronne, sa retraite de la cour sous Philippe le Bel, si différent de saint Louis par son entourage et par son gouvernement, enfin la grande autorité que donnaient au sénéchal de Champagne son âge et son passé dans toute les questions de protocole, de loyauté féodale et de prud'homie, jusqu'à sa mort, la veille de Noël 1317. Mais dans cette période, ce qui retient avant tout notre attention, c'est l'appel qu'adressa à Joinville la reine Jeanne de Navarre, héritière du comté de Champagne, pour l'inviter à retracer par écrit, comme il aimait à le faire dans ses conversations familières, la vie et les propos du bon roi saint Louis. Fr. Delaborde, très justement ne se tient pas quitte envers Joinville pour avoir suivi régulièrement son histoire personnelle pendant sa longue existence de quatre vingt-douze années. Il a donné, sans développements littéraires inutiles, un portrait finement dessiné de Joinville ; il

s'est efforcé avec un sentiment très juste d'apprécier la valeur historique exceptionnelle de l'œuvre qui reflète si bien l'esprit et le caractère de celui qui l'a dictée à ses clercs. On ne saurait trop goûter la solide sobriété avec laquelle il a ainsi étudié l'*Histoire de saint Louis* sans rien négliger d'essentiel, ni même d'utile, — sobriété d'autant plus méritoire que Fr. Delaborde a ressenti un attrait tout particulier pour l'homme droit et vrai qui en était l'auteur, et que d'autre part il tenait Louis IX pour le plus grand des rois qui ont régné sur la France.

L'histoire des seigneurs de Joinville était pour Delaborde le résultat longuement mûri de recherches commencées à l'École des Chartes. De la rue des Francs-Bourgeois, il était passé dès octobre 1877, réclamé par le directeur Geffroy, à l'École française de Rome. Non seulement ses fortes études classiques, mais l'éducation paternelle, le milieu dans lequel il vivait, la société des artistes qui fréquentaient chez le secrétaire perpétuel de l'Académie de Beaux-Arts devaient faire de ce séjour à Rome la réalisation du rêve le plus ardemment caressé alors par son imagination. Malgré deux atteintes pénibles à sa santé, il passa d'heureuses années au palais Farnèse, à Milan, à Naples, en Sicile d'où il rapporta les chartes de Terre-Sainte provenant de l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat qu'il publia en 1880. On aimerait à insister sur ce que furent pour lui ces séjours si remplis à la fois par les recherches d'érudition, par l'étude des monuments antiques et des grandes œuvres de la Renaissance italienne, par les amitiés précieuses qu'il forma et qu'il sut conserver. Ce dut être comme un épanouissement sérieux, réfléchi en même temps que passionné de tout son être. Mais ceux de ses camarades auxquels il confiait alors le plus volontiers ses impressions, ses enthousiasmes comme ses projets de travaux, ne sont plus. Si leur témoignage n'est pas oublié, si par la suite les amis de Fr. Delaborde ont pu recueillir de lui des souvenirs toujours vivants dans son esprit, il est bien

difficile cependant, après tant d'années, d'entrer avec détail et précision dans l'analyse de tels sentiments. Du reste, lui-même, pour ne pas altérer le charme de ses impressions de jeunesse, il ne voulut jamais retourner à Rome même, tout en restant un « romain » convaincu et infiniment dévoué à l'École. Aussi bien, est-ce avant tout de l'œuvre de votre confrère qu'il doit être parlé ici.

Or ce séjour en Italie marque le début d'une période de dix années qui tient une place à part dans cette œuvre. A Rome, à Florence, mais surtout à Milan, il a recherché, analysé et copié des centaines de documents sur les rapports de Charles VIII avec Ludovic le More. C'étaient pour lui les premiers éléments d'un gros volume, fort bien imprimé et illustré, qu'il donna en 1888 : *L'Expédition de Charles VIII en Italie*. Plusieurs années auparavant, le duc de Chaulnes, avait conçu le projet d'une vaste enquête sur Charles VIII, en particulier sur son expédition à la conquête du royaume de Naples, enquête qui devait réhabiliter ce roi, démontrer la nécessité historique et l'intérêt national de l'entreprise, faire ressortir ses heureuses conséquences sur la vie intellectuelle et artistique de l'Italie et de la France. Müntz avait déjà traité cette dernière partie dans un volume paru dès 1885. Pour la partie politique et militaire, après la mort prématurée de M. de Chaulnes, ce fut votre futur confrère que les exécuteurs des dernières volontés de M. de Chaulnes chargèrent d'achever le travail commencé. A vrai dire, les documents déjà réunis par l'inspirateur de l'œuvre ne dépassaient pas l'entrée de Charles VIII en Italie ; en particulier toute la partie des origines restait à traiter.

Cette question des origines et des antécédents de la première expédition d'un roi de France en Italie paraît bien être celle qui avant tout préoccupa le duc de Chaulnes et Fr. Delaborde : 150 pages lui sont consacrées et près de 400 pages sur 650 précèdent l'expédition même de Charles VIII. Les premières lignes de la préface manifestent clairement

l'intention du livre. Fr. Delaborde rappelle ce que le duc de Chaulnes écrivait à Müntz : « Oui, cent fois oui, l'expédition de Charles VIII devait se produire à l'époque où elle a eu lieu. C'était une nécessité, un besoin national. » Et il déclare pour son propre compte : « Presque tous les historiens se sont montrés sévères pour Charles VIII et sévères jusqu'à l'injustice. A les en croire, l'expédition d'Italie n'aurait été que le résultat des chimériques ambitions du jeune roi inspiré et poussé aux aventures par Ludovic le More. Rien de plus contraire à la vérité : l'entreprise de Naples est la conséquence fatale d'une attraction qui depuis des siècles s'exerçait sur la pensée des rois et la tenait presque incessamment tournée vers l'Italie. » C'est donc un jugement de l'histoire à réviser et à réformer. Certes les rêves de Charles VIII et les intrigues de Ludovic le More ne suffiraient pas pour expliquer l'expédition de 1492. A partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, à commencer par Charles I d'Anjou, les princes de la maison de France ont été attirés vers l'Italie, et de leur côté les puissances italiennes se sont efforcées de tirer parti de cette attraction pour trouver des alliés dans leurs perpétuels conflits et se faire peur les unes aux autres. Mais sans doute Fr. Delaborde a-t-il été trop tenté d'engager, de compromettre, si l'on peut dire, les rois eux-mêmes et leur gouvernement dans cette sorte de fatalité dont Charles VIII n'aurait été ainsi que l'héritier quasi irresponsable et comme la première victime. Si l'on veut bien y regarder de plus près, l'intervention française sans cesse grandissante au delà des Alpes fut le fruit non de l'initiative des rois eux-mêmes agissant pour leur propre compte, mais de la politique d'apanage et d'établissement territorial en faveur des cadets de la maison de France. Ni Louis IX, ni Charles V, ni Charles VII, qui ont eu sous des formes diverses la notion juste du développement normal de la monarchie française, malgré un vague et fugitif projet sous Charles VI, n'ont songé réellement et pratique-

difficile cependant, après tant d'années, d'entrer avec détail et précision dans l'analyse de tels sentiments. Du reste, lui-même, pour ne pas altérer le charme de ses impressions de jeunesse, il ne voulut jamais retourner à Rome même, tout en restant un « romain » convaincu et infiniment dévoué à l'École. Aussi bien, est-ce avant tout de l'œuvre de votre confrère qu'il doit être parlé ici.

Or ce séjour en Italie marque le début d'une période de dix années qui tient une place à part dans cette œuvre. A Rome, à Florence, mais surtout à Milan, il a recherché, analysé et copié des centaines de documents sur les rapports de Charles VIII avec Ludovic le More. C'étaient pour lui les premiers éléments d'un gros volume, fort bien imprimé et illustré, qu'il donna en 1888 : *L'Expédition de Charles VIII en Italie*. Plusieurs années auparavant, le duc de Chaulnes, avait conçu le projet d'une vaste enquête sur Charles VIII, en particulier sur son expédition à la conquête du royaume de Naples, enquête qui devait réhabiliter ce roi, démontrer la nécessité historique et l'intérêt national de l'entreprise, faire ressortir ses heureuses conséquences sur la vie intellectuelle et artistique de l'Italie et de la France. Müntz avait déjà traité cette dernière partie dans un volume paru dès 1885. Pour la partie politique et militaire, après la mort prématurée de M. de Chaulnes, ce fut votre futur confrère que les exécuteurs des dernières volontés de M. de Chaulnes chargèrent d'achever le travail commencé. A vrai dire, les documents déjà réunis par l'inspirateur de l'œuvre ne dépassaient pas l'entrée de Charles VIII en Italie ; en particulier toute la partie des origines restait à traiter.

Cette question des origines et des antécédents de la première expédition d'un roi de France en Italie paraît bien être celle qui avant tout préoccupa le duc de Chaulnes et Fr. Delaborde : 150 pages lui sont consacrées et près de 400 pages sur 650 précèdent l'expédition même de Charles VIII. Les premières lignes de la préface manifestent clairement

l'intention du livre. Fr. Delaborde rappelle ce que le duc de Chaulnes écrivait à Müntz : « Oui, cent fois oui, l'expédition de Charles VIII devait se produire à l'époque où elle a eu lieu. C'était une nécessité, un besoin national. » Et il déclare pour son propre compte : « Presque tous les historiens se sont montrés sévères pour Charles VIII et sévères jusqu'à l'injustice. A les en croire, l'expédition d'Italie n'aurait été que le résultat des chimériques ambitions du jeune roi inspiré et poussé aux aventures par Ludovic le More. Rien de plus contraire à la vérité : l'entreprise de Naples est la conséquence fatale d'une attraction qui depuis des siècles s'exerçait sur la pensée des rois et la tenait presque incessamment tournée vers l'Italie. » C'est donc un jugement de l'histoire à réviser et à réformer. Certes les rêves de Charles VIII et les intrigues de Ludovic le More ne suffiraient pas pour expliquer l'expédition de 1492. A partir de la seconde moitié du XIII[e] siècle, à commencer par Charles I d'Anjou, les princes de la maison de France ont été attirés vers l'Italie, et de leur côté les puissances italiennes se sont efforcées de tirer parti de cette attraction pour trouver des alliés dans leurs perpétuels conflits et se faire peur les unes aux autres. Mais sans doute Fr. Delaborde a-t-il été trop tenté d'engager, de compromettre, si l'on peut dire, les rois eux-mêmes et leur gouvernement dans cette sorte de fatalité dont Charles VIII n'aurait été ainsi que l'héritier quasi irresponsable et comme la première victime. Si l'on veut bien y regarder de plus près, l'intervention française sans cesse grandissante au delà des Alpes fut le fruit non de l'initiative des rois eux-mêmes agissant pour leur propre compte, mais de la politique d'apanage et d'établissement territorial en faveur des cadets de la maison de France. Ni Louis IX, ni Charles V, ni Charles VII, qui ont eu sous des formes diverses la notion juste du développement normal de la monarchie française, malgré un vague et fugitif projet sous Charles VI, n'ont songé réellement et pratique-

ment à des conquêtes italiennes. Mais comme leur progéniture ou leurs collatéraux furent nombreux et avides, tous par un sentiment de famille excessif ou par une politique imprudente destinée à assurer la paix à l'intérieur et l'expansion de leur prestige à l'extérieur, ont cherché à établir brillamment les princes de leur race ou du moins les ont laissé faire avec bienveillance. Or l'Italie morcelée, anarchique, où tout était dans un perpétuel mouvement de combinaisons diplomatiques et d'expéditions d'aventuriers, offrait des occasions singulièrement tentantes. Louis Ier et Louis II d'Anjou, au XIVe siècle, se tournèrent vers le royaume de Naples, puis Louis d'Orléans par suite de son mariage avec Valentine Visconti vers la Lombardie et l'Italie centrale. De là sortirent les prétentions toujours malheureuses, jamais découragées des maisons d'Anjou, d'Orléans, de Lorraine. Dans la seconde moitié du XVe siècle, pas plus que ces prédécesseurs, Louis XI ne se laissa entraîner et, s'il se mêla très activement à la politique italienne, ce fut sans ambition territoriale véritable, par goût de l'intrigue et pour inquiéter et intimider ses adversaires. Il fallut que son fils fût un esprit chimérique et borné dans un corps disgracieux, pour tenter d'acquérir dans une telle aventure un prestige personnel qui lui manquait et s'efforcer de faire valoir à son profit des droits discutables sur le royaume de Naples, droits qui, entre les mains d'un prince avisé, n'auraient été qu'un épouvantail habilement agité devant les Italiens. On ne peut nier certes que depuis deux siècles, il s'était préparé une sorte d'engrenage où un roi imprévoyant, impatient d'une gloire plus qu'incertaine, pouvait se laisser prendre. Mais il eût été bien facile de résister à la tentation pour ne considérer que les vrais et évidents intérêts du royaume de France. Et même la lutte contre les Turcs maîtres de Constantinople, cette nouvelle croisade destinée à protéger l'Europe chrétienne n'était qu'une perspective trop lointaine pour justifier l'établissement du roi de France dans le sud de la péninsule. En réalité

Charles VIII, dépourvu de l'esprit politique de Louis XI, a agi non en roi, mais comme un simple cadet de la branche des Valois en quête de chevalerie et de terres, facilement persuadé par des conseillers douteux, proie facile pour la diplomatie compliquée et changeante d'un Ludovic le More. Une croyance trop indulgente à la fatalité historique a donc inspiré les recherches et les conclusions du duc de Chaulnes et de Fr. Delaborde. Mais il fallait que personnages et événements fussent étudiés à ce point de vue avec une telle érudition et qu'ainsi fût plaidée la cause de Charles VIII, pour permettre à l'histoire de formuler enfin un jugement définitif.

Les guerres d'Italie ont donc été dès leur début ce qu'elles sont restées, des guerres de princes et non « un besoin national ». Elles n'étaient pas inévitables et encore moins favorables à l'évolution de la monarchie et à l'achèvement de la France. Fr. Delaborde a fait, avec une richesse d'information qui ne laisse rien à désirer, l'histoire de l'entreprise romanesque qui conduisit Charles VIII de Lyon à Naples par Florence et Rome et le ramena assez piteusement en France par Fornoue dont on ne fit une victoire française que parce que le roi s'y montra furieusement brave et réussit à s'échapper. Il est incontestable que dans cette fâcheuse aventure, Charles VIII, malgré sa médiocrité et son manque d'équilibre, apparaît plutôt sympathique, animé de bonnes intentions, parfois avec quelques lueurs dans l'esprit, en tout cas sincère et généreux au milieu de tant de mauvaise foi, d'incapacité et de cupidité, toujours d'ailleurs à la recherche de ce qui brille, aimant à la passion le luxe, les fêtes, les joutes, les amours, tout le décor d'une vie que le soleil de Naples et l'art de la Renaissance faisaient si belle. On se sent malgré tout gagné par la mélancolique bienveillance qui remplit l'auteur à l'égard de son héros. On lui sait gré enfin d'être, en dépit de son opinion personnelle, aussi prudent et aussi bref dans ses conclusions. Le livre

reste de haute valeur par l'ampleur de la documentation, par la conscience et la mesure de cet historien à ses débuts, doué par surcroît d'un heureux talent d'exposition.

Le 12 février 1880, retour de Rome, Fr. Delaborde était entré aux Archives Nationales. Il remplit ses devoirs d'archiviste, puis de sous-chef de la Section historique avec son zèle et son désintéressement ordinaires. Il n'est pas possible d'énumérer ici tous les services intérieurs qu'il a rendus à notre dépôt national. On y conserve du moins avec une grande fidélité de cœur le souvenir de ce collaborateur éminent à tous égards, laborieux, courtois, bienveillant et dévoué. Et quant à ses sentiments personnels, ne suffit-il pas de relire dans ses notices sur Léon Gautier et Paul Viollet les pages où il retrace la promenade quotidienne de Léon Gautier à travers les divers services des Archives, ou l'émotion de Paul Viollet arrivant plein de joie de Tours au Palais Soubise, pour lui appliquer à lui-même ce qu'il dit de l'attachement, de l'amour véritable de ses collègues pour cette grande maison du passé ?

Il reste surtout un témoignage exceptionnel de son labeur, de son expérience d'archiviste, de sa profonde connaissance des fonds qui lui étaient confiés : c'est le tome V de l'*Inventaire des Layettes du Trésor des Chartes*, avec la savante introduction de 224 pages in-4° qu'il a mise en tête, véritable monument d'érudition et sans doute son œuvre principale.

L'histoire du Trésor des Chartes des rois de France, si l'on compare à cette introduction les essais qui l'avaient précédée, n'avait encore été qu'esquissée. Fr. Delaborde a presque toujours été au fond même des questions délicates qu'elle soulève : il a tout vu, tout examiné de près, tout critiqué, tout ordonné. Les origines sont et probablement resteront toujours obscures : surpris par Richard Cœur-de-Lion à Fréteval, en 1194, Philippe Auguste a perdu avec ses bagages les livres de comptes, les états de redevances et de

services qu'il avait emportés avec lui. Qu'en ont fait les gens du roi d'Angleterre? Mystère, on n'en trouve plus trace. Faut-il croire avec Fr. Delaborde que ce qui disparut ainsi, ce fut vraiment l'ensemble des archives royales que les rois de France transportaient dans leurs coffres au gré de leur vie ambulante, et qu'après cette désastreuse expérience, Philippe Auguste fit reconstituer tant bien que mal les pièces et les dossiers disparus, — qu'il fixa désormais ses archives à Paris dans ce qu'on appela depuis le Trésor des Chartes et, pour plus de sûreté, fit établir les premiers registres où devaient être transcrits les actes jugés le plus utiles à conserver? Cette interprétation est certes séduisante. Cependant on ne saurait prouver d'une façon définitive que Philippe Auguste perdit à Fréteval toutes ses archives, que par suite de cette perte il ne restait à peu près rien au Palais à Paris, ni surtout que la pratique des registres n'existait point avant cette aventure.

Dès les premières années du XIII[e] siècle, l'organisation du Trésor des Chartes se précise. La série des registres parvenus jusqu'à nous commence. Gautier le Jeune, le chancelier Guérin, Étienne de Galardon ordonnent, classent, transcrivent ou font transcrire. A travers le siècle, les premiers essais d'inventaire se succèdent. Dès ce temps, le Trésor des Chartes comprend deux séries bien distinctes : les boîtes ou layettes et les coffres où étaient conservées les pièces originales, et d'autre part les registres où elles étaient copiées. L'entretien du Trésor, sa mise en ordre, les recherches qui devaient y être faites pour la justice du roi, pour la défense et l'extension des droits royaux étaient confiés à des clercs de la Chancellerie. Le Trésor était déposé au second étage de la sacristie de la Sainte Chapelle dans une grande salle voûtée d'ogives, éclairée par une grande baie sur la façade et d'autres plus petites sur les côtés, toute garnie d'armoires sur la partie inférieure des murs.

Fr. Delaborde a suivi avec une remarquable précision les

gieux de Saint-Denis. Il était fort bien préparé à étudier le développement de l'historiographie à l'abbaye de Saint-Denis par la critique qu'il avait faite à ses débuts de l'étude de Brosien sur Guillaume de Nangis et Primat, par ses propres notes sur Guillaume de Nangis de 1883, par sa notice sur Rigord de 1884. Pour la première fois, il a marqué d'une façon irréfutable la différence d'origine et d'objet entre les œuvres latines des chronographes ou historiographes officiels jusqu'à Jean Chartier au xve siècle, fondées sur des témoignages directs et des pièces officielles, qui étaient conservées à Saint-Denis, et d'autre part les *Grandes Chroniques* en français, commencées sous saint Louis, sans doute sur l'initiative de ce roi. Il arriva ainsi à trois conclusions précises : il y avait sous Charles VI, comme plus tard sous Charles VII un chroniqueur de France en titre d'office, tel fut le Religieux de Saint-Denis, et la tradition était alors que cette charge avait toujours existé ; — le chroniqueur de France devait composer en latin l'histoire du souverain régnant, histoire qui, après la mort du roi, était déposée à l'abbaye dans le fonds qu'on appelait les *Chroniques de Saint-Denis*, toujours distinguées des *Chroniques de France* en langue vulgaire dont elles étaient la source ; — enfin cette histoire latine affectait le plus souvent la forme d'une chronique universelle. Voilà du coup le nuage en grande partie dissipé : le Religieux de Saint-Denis, historien de Charles VI, fut un historiographe officiel, comme le fut avant lui Guillaume de Nangis, comme le sera Jean Chartier. En même temps, et sans que Fr. Delaborde y insistât, le rôle des *Grandes Chroniques de France* s'éclairait d'une façon précise. Cet article de 1890 a servi de point de départ aux études plus récentes sur l'historiographie à Saint-Denis et aux publications de textes des érudits qui, depuis, se sont occupés de ces questions. Non pas d'ailleurs, que tous les problèmes de détail fussent par suite résolus : il resterait à examiner de plus près

encore les différentes formes de chroniques latines se rattachant à Saint-Denis, à en déterminer la filiation et la parenté, et surtout à expliquer comment pour les règnes de Jean le Bon et de Charles V aucune histoire latine officielle ne nous est parvenue, tandis que pour ce temps les *Grandes Chroniques* présentent un récit original français d'un si puissant intérêt.

Par un contraste inattendu, Fr. Delaborde qui, avant sa nomination à la chaire de l'École des Chartes, avait donné de si remarquables travaux de critique des sources, n'a pour ainsi dire rien publié d'original sur ce qui faisait l'objet de sa chaire. Ce silence est tout à son honneur : il se donna avant tout à son enseignement, et s'il continua à étudier les sources de notre histoire, ce fut pour ses élèves. La succession d'A. Molinier était difficile après l'admirable effort fait par ce maître et au moment même où venaient de paraître les cinq fascicules de son excellent manuel des *Sources de l'histoire de France* dès origines à 1494. Si le professeur avait disparu prématurément, son enseignement lui survivait ainsi tout entier pour le Moyen Age. Le nouveau titulaire de la chaire ne se crut pas dispensé de faire un pareil effort personnel. Il estima non sans raison que, malgré cette coïncidence, le livre, s'il pouvait faciliter l'enseignement, ne suffisait pas à le remplacer. Ses cours étaient préparés avec son scrupule ordinaire : par un louable effort de condensation, ils visaient à être aussi complets que le permettait le temps réservé à cette matière. Avec la même conscience, il aimait à s'occuper du travail des élèves, à vérifier leurs connaissances, à leur indiquer des sujets de thèse, à diriger leurs recherches. On peut se représenter l'efficacité, les résultats de ces 23 années de cours, de direction, de sollicitude désintéressée, d'oubli de soi-même. L'homme ne faisait plus qu'un avec la fonction, telle qu'il la concevait. C'est pourquoi, si Fr. Delaborde cherchait surtout à documenter ses élèves, il savait, par son exemple

s'était formé et ajoutaient encore à sa distinction naturelle : elles étaient aisées, affables, mais réservées en général, enjouées seulement avec ses intimes. Sa parole était nette, d'accent assez bref, mais mesurée sauf quand il croyait devoir protester contre les petitesses de ce monde. Il aimait la contradiction, qui n'est souvent qu'un moyen d'approcher davantage de la vérité. Il était la franchise même et de la pureté de ses intentions, il tirait une autorité naturelle. Il y avait ainsi chez lui, dans l'abord immédiat comme au fond, tant d'évidente sincérité, tant d'amour spontané du bien et de noblesse d'esprit, qu'il suffisait de l'approcher pour l'apprécier à sa juste valeur.

Ses sentiments, ses idées apparaissent discrètement dans son œuvre médiévale. On y perçoit son grand respect pour le passé, pour le développement historique de la monarchie, pour l'unité qu'elle a donnée à la France, une admiration particulière fort touchante pour saint Louis, une profonde déférence pour tout ce qui touche à la religion et à l'Église, un patriotisme à toute épreuve, mais en même temps un effort toujours loyal d'impartialité, un véritable libéralisme, en un mot une honnêteté totale d'historien, capable en quelques cas d'une discrétion de galant homme, jamais de dissimulation. Mais si on voulait pénétrer plus avant dans ses intimes pensées, il faudrait les aller chercher dans les discours qu'il a prononcés, dans les notices qu'il a consacrées à quelques-uns de ses confrères, Léon Gautier, Morel-Fatio, Babelon, Ernest Langlois, surtout dans sa très belle notice sur la vie et les travaux de Paul Viollet, son prédécesseur à l'Académie.

Fr. Delaborde et Paul Viollet différaient sensiblement de nature et de forme d'esprit, comme on put le voir dans leurs travaux et jusque dans certaines circonstances publiques ; mais il y avait entre eux des idées et des vertus communes, il y eut pour eux de communes douleurs. De là le ton si sincère et si respectueux du récit que fit

Delaborde de cette « très noble existence ». De Paul Viollet, il admire d'abord les traditions de famille, « une de ces familles de vieille bourgeoisie tourangelle, dit-il, où se perpétuèrent les traditions de l'ancienne France ». Il comprend bien que Viollet ait éprouvé le besoin de quitter Tours pour rechercher, dit-il encore, « le conseil des maîtres, l'entretien que donne à l'activité intellectuelle le contact des compagnons d'études, les clartés qui jaillissent parfois des conversations avec les hommes engagés dans des sillons scientifiques différents », tout ce que lui-même avait tant goûté dans sa jeunesse et dont il avait tiré grand profit. Il rappelle, comme s'il songeait aux siennes, ces amitiés que son prédécesseur garda avec « une fidélité à laquelle son cœur n'avait pas moins de part que son esprit. » C'est avec une sympathie évidente que Fr. Delaborde s'étend sur la première publication de Viollet : *Les œuvres chrétiennes des familles royales de France* et en particulier sur la préface dont l'auteur se plaît à « admirer la merveilleuse puissance de l'idée chrétienne ». On sent dans les citations et dans l'analyse développée qu'il tint à donner de cet ouvrage une véritable harmonie de pensée. Comme il comprend bien encore, lui qui fut toujours prêt à pratiquer la plus délicate bienfaisance, que Viollet en plus de ses fonctions et de ses travaux personnels, se soit ardemment voué à des tâches plus obscures, mais infiniment utiles aux autres. Paul Viollet, il est vrai, refusait presque toute action sur les événements aux grands hommes, aux grands politiques, chez qui la recherche de la gloire, selon lui, faisait plutôt obstacle à l'évolution providentielle des nations. Fr. Delaborde, rappelant à ce sujet la sévérité de jugement de son confrère sur Napoléon, laisse entendre que lui au contraire considérait les grands hommes comme les instruments des volontés divines et l'incarnation des peuples. Il est évidemment pour l'action individuelle : ne se souvient-il pas, discrètement comme toutes les fois où

TABLE DES MATIÈRES

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOUT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOUT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

AVRIL

MAI

JUI

…ELLES-LETTRES

…me V, fascicule 1.

…ONNAISE), par M. Emile Espé-

…DES HIÉROPES, RÈGLEMENTS, CON-
…s 372-507), publiées par Félix Durr-

Le Gérant : A. Picard. — Macon, Protat frères, imprimeurs. — MCMXXX.

